



DIAGNOSTIC DU SECTEUR PRIVÉ (CPSD)

CRÉER DES MARCHÉS POUR LE TOGO

Stimuler la transformation économique
avec des réformes axées sur le secteur privé

Avril 2023



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK
IBRD · IDA

IFC

International
Finance Corporation

À propos d'IFC

La Société financière internationale (IFI), membre du Groupe de la Banque mondiale, est la principale institution de développement axée sur le secteur privé dans les pays émergents. Elle mène des opérations dans plus d'une centaine de pays, consacrant son capital, ses compétences et son influence à la création de marchés et d'opportunités dans les pays en développement. Au cours de l'exercice 22, IFI a engagé un montant record de 32,8 milliards de dollars en faveur de sociétés privées et d'institutions financières dans des pays en développement, mobilisant ainsi les capacités du secteur privé pour mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée alors que les économies font face aux répercussions de crises mondiales concomitantes. Pour de plus amples informations, consulter le site www.ifc.org.

© International Finance Corporation 2023. All rights reserved.
2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433
www.ifc.org

Le contenu de ce rapport est protégé par le droit d'auteur. La copie et/ou la transmission de tout ou partie de ce rapport sans autorisation peut constituer une violation de la loi applicable. La SFI ne garantit pas l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité du contenu de cet ouvrage, ni les conclusions ou les jugements qui y sont décrits, et décline toute responsabilité en cas d'omissions ou d'erreurs (y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs typographiques et les erreurs techniques) dans le contenu, quel qu'il soit, ou en cas de confiance dans ce contenu. Les constatations, interprétations, opinions et conclusions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions des administrateurs de la Société financière internationale ou de la Banque internationale pour la reconstruction et le Développement (la Banque mondiale) ou des gouvernements qu'ils représentent.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	II
Matrice des actions prioritaires du Gouvernement et des opportunités d'Investissements Privés	XII
1. INTRODUCTION	1
2. RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES	3
L'accélération de la croissance devra être soutenue pour davantage d'inclusion et de réduction de la pauvreté	3
L'extrême pauvreté persiste	5
La création d'emplois n'a pas été suffisante	8
La pandémie de Covid-19 a encore affaibli les perspectives économiques	12
Moteurs de croissance	14
L'accumulation de capital physique a été le principal moteur de la croissance	14
Le Togo a attiré les investisseurs étrangers	19
Les exportations restent concentrées dans les industries extractives et les produits agricoles bruts	21
Un secteur privé qui se concentre autour de quelques grands acteurs	25
Identification des priorités et des secteurs pour l'analyse du CPSD	27
3. UNE APPROCHE VOLONTARISTE DE LA RÉFORME DU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS ET DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES	29
Réformer le Togo avec un climat propice aux investissements amélioré	29
Taille et limites du marché	35
Stimuler la transformation par des investissements publics	44
Secteurs porteurs : énergie, finances et services de télécommunications	49
Énergie	49
Secteur financier	55
Connectivité numérique	65

4. SECTEURS PRODUISANT DES BIENS ÉCHANGEABLES PORTEURS D'AVANTAGE COMPARATIF	70
1. Transports et Logistique	70
Performance actuelle	70
Opportunités	78
Contraintes et solutions pour le secteur des transports	81
Matrice des priorités du secteur des transports (préliminaire et incomplète)	85
2. Secteur Agricole	86
Performances actuelles	86
Opportunités	88
1. Chaîne de Valeur du Coton	91
2. Chaîne de Valeur du Soja	96
3. Chaîne de Valeur de la Noix de Cajou	99
4. Horticulture : Chaîne de Valeur de l'Ananas	102
Matrice des priorités du secteur agricole	103
Références	106
5. ANNEXES	107
Annexe 1 – Analyse du Secteur Minier	107
Aperçu du Secteur	108
Réformes Récentes	109
Phosphate	109
Calcaire	114
Annexe 2. Produits destinés à la réexportation	119
Annexe 3. Diagnostic de l'emploi	121
Annexe 4. Performances du Secteur Agricole	123
Performance Globale des Exportations dans le Secteur Agricole	123
Indicateurs de Performance du Secteur du Coton	126
Améliorer le Climat des Affaires dans l'Agriculture au Togo.	129
Annexe 5. Analyse de la Croissance	132

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été préparé par Julie Saty Lohi (Economiste Régionale, SFI), Martin Maxwell et Jean-Christophe Maur (Economistes Principales, Banque mondiale), avec les contributions de Maimouna Gueye (Experte du Secteur Financier), Erick Herman Abiassi (Expert du Secteur Agricole), Xavier Stephane Decoster (Expert du Secteur des TICs), sous la direction de Sebastien Dessus (Manager, SFI), Consolate Rusagara (Manager, Banque mondiale), Coralie Gerves (Directrice des opérations, Banque mondiale), Aliou Maiga (Directeur Régional, SFI) et Mona Haddad (Directrice, département d'économie et du développement du secteur privé, SFI).

L'équipe a bénéficié des appuis de Ronke-Amoni Ogunsulire (Ancienne Manager-Pays, SFI), Kyle F. Kelhofer (Manager-Pays, SFI), Hawa Cisse Wague (ancienne Manager-Pays pour le Togo, Banque mondiale), Stephan Dreyhaupt (Manager, SFI), Christopher Balliet Bleziri (Représentant Pays pour le Togo, SFI), Zeinab Partow et Miles McKenna (Equipe global de CPSD).

Le rapport a aussi bénéficié des contributions des experts sectoriels du Groupe de la Banque Mondiale, y compris Musonda Chipalo, Zeina Mouawad et Thomas Kouadio (secteur des produits manufacturés, agro-industry et services, SFI), R. Balaji et Henri Rachid Sfeir (secteur de phosphate et production d'engrais, SFI) ; Morten Larsen (Secteur minier, Banque mondiale). D'autres contributions importantes a ce rapport comprennent ceux de Yulia Vnukova (Commerce international, Banque mondiale), Aminur Rahman (Economiste Principale, Banque mondiale), Shyamala Shukla (Spécialiste Principale en Partenariat Public-Privé, Banque mondiale), Ami Sudhir Dalal (Officier d'Investissement Principal, SFI), Urbain Thierry Yogo (Economist Principal, Banque mondiale), Imad Najib Ayed Fakhoury (Directeur des Financement Infrastructures, PPP & Garanties, Banque mondiale), Oksana Nagayets (Spécialiste Principale d'Industrie, SFI), Craig Raymond Giesz (Officier Principal des Operations, SFI), Baidy Toure Sy (Spécialistes du Développement Digital, Banque mondiale), Guillaume Xavier Touchard (Spécialistes du Développement Digital, SFI), Saidou Diop (Spécialiste Principal de la Gouvernance, Banque mondiale), Kaliza Karuretwa et Frederic Meunier (Spécialistes en Compétitivité des Entreprises, Banque mondiale), Christiane Wakim (Assistante extérieure), Harende Kpango, Akosiwa Esi Mawusi, Veronica Akorfa Samey et Yawa Ella Komlanvi (Assistants, SFI), Irene Marguerite Nnomo Ayinda-Mah (Assistante, Banque mondiale).

Les auteurs étendent leurs sincères remerciements aux autorités Togolaises, Techniciens sectoriels des ministères, Acteurs du Secteur Privé Togolais dans leur ensemble et aux partenaires aux développements pour les consultations fructueuses et les partages d'informations qui ont permis d'enrichir ce rapport.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Depuis le milieu des années 2000, l'économie togolaise est entrée dans une phase de croissance plus élevée, grâce aux politiques du Gouvernement visant à améliorer le climat économique afin de stimuler les investissements. La croissance du PIB réel s'est nettement améliorée par rapport aux deux décennies précédentes, atteignant en moyenne 6,2 % sur la période 2010-2014 et 5,2 % sur la période 2015-2019 comparé à 2,6 % en 1990-99 et 1,6 % en 2000-09 en moyenne. Les réformes ont davantage axé l'économie sur les services et une moindre dépendance de l'agriculture et des produits miniers.

La croissance récente a permis d'augmenter le revenu par habitant, mais cette progression reste lente par rapport à celle d'autres pays de la région et aux potentialités dont dispose le pays. Le PIB par habitant s'est considérablement amélioré entre 2010 et 2014, à un taux de 3,4 % par an, avant de retomber à un taux toujours robuste de 2,6 % entre 2015 et 2019. Bien que positive, la croissance devra être soutenue pour rattraper les niveaux de revenu par habitant des autres pays : Le Togo reste parmi les pays les plus pauvres du monde, avec un PIB par habitant représentant environ un tiers de celui d'un voisin comme le Ghana ou même significativement en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (le PIB par habitant était de US\$631 au Togo en 2019, comparé à US\$1657 en moyenne en Afrique Sub-Saharienne la même année).

Tirée de l'accumulation du capital et fortement axée sur le développement des infrastructures, la récente croissance ne s'est pas traduite par une amélioration significative de certains indicateurs sociaux. L'extrême pauvreté (mesurée à US\$1,90 par jour, 2011, PPA, par tête) a diminué de 55,5 % de la population totale en 2006 à 51 % en 2015, mais il s'agit d'une progression lente par rapport au reste du continent. La nouvelle enquête menée récemment par la Banque mondiale montre que l'extrême pauvreté en 2018 touchait 24,1 pour cent de la population. Cependant, il est important de noter que la méthodologie appliquée dans la nouvelle enquête est différente de la précédente, donc ne permet pas d'établir la dynamique de l'évolution de la pauvreté entre 2015 et 2018. En 2018, le Togo a obtenu un score de 0,512 sur 1 sur l'Indice de Développement Humain global, en ligne avec les performances des pays de l'UEMOA, mais inférieur au score moyen de l'Afrique Subsaharienne de 0,54. Le Togo obtient de meilleurs résultats que la plupart de ses pairs de l'UEMOA en ce qui concerne les niveaux d'éducation, mais malgré des progrès sur des indicateurs de santé essentiels, telle que la réduction de la mortalité maternelle et celle des enfants de moins de cinq ans au cours des deux dernières décennies, les progrès sur la réduction de la pauvreté ont été plus lents que ceux des pays de l'UEMOA et de l'Afrique Subsaharienne.

La période de croissance du Togo a entraîné des changements structurels mais ne s'est pas encore traduite par un impact significatif sur le marché du travail, ce qui nécessite de renforcer les efforts. Le pays est passé d'une économie dominée par l'agriculture à une économie de services dans le sillage d'importants investissements privés dans les services et les développements industriels. L'agriculture, qui représentait plus de 50 % du PIB au cours des premières années qui ont suivi l'indépendance en 1960, est en déclin relatif et représente moins d'un tiers du PIB ces dernières années. Un récent diagnostic de l'emploi réalisé par la Banque mondiale montre que l'évolution

vers des emplois plus productifs et mieux rémunérés dans les secteurs non agricoles est très limitée par rapport à l'augmentation de la population en âge de travailler. En conséquence, la plupart des travailleurs restent dans les activités à faible productivité : soit dans l'agriculture ou dans les très petites entreprises informelles ou semi-formelles. La part des employés rémunérés dans l'emploi total est passée de 11 % en 2006 à 17 % en 2019, ce qui reste inférieure au niveau d'un pays comme le Ghana (26 % en 2019).

Le secteur privé reste très fragmenté, avec seulement un petit nombre d'entreprises de grande taille, et une prédominance de très petites entreprises et informelles. Les petites entreprises, telles que définies par l'Institut National de la Statistique, représentent 96,9 % du nombre total d'entreprises au Togo. Seules un peu plus de 2 000 entreprises au Togo ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 000 USD. Globalement, 85,5 % des entreprises sont informelles. Les entreprises formelles ne représentent que 14,5 % du nombre total d'entreprises, mais elles comptent pour 41,8 % des emplois. La région de Lomé concentre plus de 60 % des entreprises togolaises et 71 % des emplois, et de manière générale les entreprises tendent à se localiser davantage vers le sud du pays.

L'activité du secteur privé est fortement concentrée : 0,4 % des entreprises réalisent 77 % du chiffre d'affaires total des entreprises au Togo. Il s'agit de 303 grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1,7 million de dollars. Parmi elles 66 sont membres de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET). Ce petit groupe est dominé par le secteur bancaire. Les autres secteurs comptant de grandes entreprises sont l'industrie (produits agroalimentaires et industriels), les services (assurances, hôtellerie, transit et logistique, manutention portuaire), les mines, la construction, les travaux publics et le commerce. Le secteur privé formel au Togo représente également la principale source de recettes fiscales du Gouvernement (voir INSEED RGE 2018).

La pandémie de Covid-19 a été un revers pour les aspirations du Togo, mais le pays a évité une récession et a profité de l'occasion pour faire avancer son agenda social. La pandémie a réduit la croissance du PIB réel à 1,8 % en 2020, contre 5,5 % en 2019 ; en termes par habitant, le PIB réel s'est contracté de 0,6 % en 2020. L'augmentation de la demande et la hausse du prix de certains produits de base du Togo au cours du second semestre de 2020, combinées à une faible inflation, ont atténué les effets négatifs de la pandémie sur l'économie. La dette publique est revenue à des niveaux élevés, limitant la marge d'initiative du Gouvernement. Les recettes ont diminué de 1,4 point de pourcentage du PIB en 2020. Dans le même temps, les mesures de relance budgétaire destinées à soutenir les ménages et les entreprises ont fait augmenter les dépenses de manière significative, passant de 18,5 % du PIB en 2019 à 23,1 % en 2020. Le Gouvernement a profité de la crise de COVID-19 pour faire avancer le programme de paiement numérique du pays, en mettant en place le service de transferts monétaires NOVISSI qui a touché 819 972 Togolais vulnérables. Le montant¹ total transféré aux populations ciblées s'élève à présent à 13.308.224.040FCFA en novembre 2022. Le déficit budgétaire s'est considérablement creusé, passant de moins de 1 % du PIB en 2019 à 6,9 % en 2020, et a entraîné une hausse de la dette publique, augmentant de 52,4 % du PIB en 2019 à 60,4 % en 2020, ce qui fait courir à la dette publique extérieure du Togo un risque élevé de détresse².

1. <https://novissi.gouv.tg/>.

2. <https://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa>

Il faut noter le rôle prépondérant joué par le Gouvernement pour stimuler les investissements au cours de la décennie de croissance. Les investissements publics ont augmenté de manière très significative, passant de 4,4 % du PIB en 2000 à 10,5 % en 2015, avant de retomber progressivement à 5,5 % en 2019. Les investissements publics ont surtout visé le développement des infrastructures, notamment les infrastructures énergétiques, routières, portuaires, aéroportuaires, numériques et industrielles. Les investissements publics ont également attiré des investissements directs étrangers et privés grâce à des accords public-privé et des incitations à l'investissement.

Compte-tenu des pressions budgétaires et de la nécessité de partager la croissance plus largement, un défi pour le Togo est donc de promouvoir les investissements privés, étant donné que le rôle des investissements publics diminuera, et également de stimuler ces investissements dans les secteurs productifs, au-delà de la fourniture d'infrastructures. Les investissements privés ont déjà représenté la plus grande part de l'accumulation du capital fixe, s'élevant de manière très robuste entre 2012 et 2019 pour atteindre une moyenne de 14 % du PIB, contre moins de 10 % au cours de la décennie précédente. La contribution des investissements privés à la croissance est passée à plus de 4 points de pourcentage en moyenne sur la période 2015-2019. Ces investissements étaient pour la plupart financés par des investissements directs étrangers (IDE) et du crédit bancaire, les IDE représentant la part la plus importante.

Le Togo a amélioré sa capacité à attirer les IDE, ce qui a conduit à d'importants investissements privés, mais il faut en faire davantage dans les secteurs productifs et commerciaux. Le Togo a été identifié dans le Rapport 2020 sur l'Investissement dans le Monde de la CNUCED comme le pays le plus performant parmi les pays les moins avancés en 2019. Le Togo a adopté un nouveau code des investissements en 2019, mettant les incitations à l'investissement en conformité avec les meilleures pratiques internationales, et a revu sa loi³ sur les zones franches la même année. Un ministère de la promotion de l'investissement fut créé à cet effet en novembre 2020 avec pour rôle la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de promotion et d'attraction de l'investissement. La mise en œuvre de réformes, notamment en ce qui concerne le climat des affaires, a entraîné une forte augmentation des IDE entrants, qui ont représenté en moyenne 2,5 % du PIB ces dernières années, un niveau comparable à celui des autres pays de la région. Les récents investissements ont eu lieu dans le secteur du coton, de la logistique et des banques avec 9 investissements depuis 2013, le plus récent étant l'achat par IB Holdings d'une participation majoritaire dans l'entreprise publique BTCL.

Les exportations n'ont pas joué un grand rôle en matière de performance économique récente du Togo, à l'exception de la récente vigueur des prix des produits de base mentionnée précédemment. Les recettes d'exportation ont historiquement reposé sur les secteurs du coton et des mines, qui ont enregistré des performances plus faibles en moyenne entre 2010 et 2019, comparé aux décennies antérieures : la valeur des phosphates a diminué de 2 % ; celle du ciment et du clinker de 10 % ; les exportations de coton ont mieux résisté, augmentant de 9 % sur la même période, reflétant cependant un taux de croissance annuel modeste. De surcroît les trois dernières années de cette période (2017-19) montrent un déclin marqué du secteur, laissant place à l'émergence de nouvelles exportations, comme le soja et la ferraille, et dans une moindre mesure la noix de cajou.

3. La loi n° 2011-018 du 17 juin 2011 portant statut de zone franche industrielle.

Le commerce de réexportation, le transit vers les pays voisins enclavés, et plus récemment le transbordement maritime depuis l'inauguration du terminal à conteneurs de Lomé en 2014, jouent tous un rôle important dans l'économie togolaise, soulignant l'importance des services liés à la logistique et le rôle de la géographie dans l'intégration régionale et mondiale de l'économie du Togo. De nombreux produits en provenance ou à destination des pays voisins (Bénin, Burkina Faso, Ghana) passent par le Togo avant d'être exportés vers leurs marchés de destination. Dans une certaine mesure, ces échanges peuvent simplement refléter une forme d'arbitrage entre les distorsions survenant sur différents marchés, mais ils existent également en raison de la capacité du Togo à fournir des services de logistique et de transport (transit, transbordement), ainsi que des services commerciaux (par exemple, pour le pétrole et certaines cultures agricoles). Au-delà des services liés au commerce, l'économie togolaise a également développé un solide secteur bancaire et de transport aérien régional.

Pour continuer sur une voie de croissance soutenue, il est nécessaire d'opérer un changement de stratégie économique vers une croissance tirée par le développement du secteur privé, et un accroissement des niveaux d'investissements privés, pour plus de création d'entreprises et d'emplois. Le Togo a établi des bases solides pour le développement futur du secteur privé, mais il devra changer de stratégie, passer à une approche où la dépense publique pour mobiliser les investissements à court terme sera moindre, et l'implication directe du Gouvernement plus réduite. Cette nécessité est par ailleurs reconnue par la Feuille de Route Gouvernementale 2025. En outre, il est nécessaire de développer davantage les secteurs commerciaux, tels que ceux liés aux produits agricoles ou aux services, où se trouve le potentiel de création d'emplois, notamment dans les petites et moyennes entreprises. Étant un petit pays économiquement, le potentiel de diversification du Togo sera relativement modeste par rapport aux autres pays plus larges (en particulier les pays voisins). Cela justifie la focalisation étroite de ce CPSD sur l'agriculture, où le Togo a démontré un avantage comparatif (coton, soja biologique) et les services (transports et logistique, banque, tous deux orientés vers une approche régionale).

Pour commencer, le Togo peut s'appuyer sur le leadership fort démontré ces dernières années pour réformer le climat des affaires. Le Togo a obtenu un succès remarquable grâce à une dynamique de réformes qui n'a que peu d'équivalents en Afrique ces dernières années. Des efforts ont été menés sur de multiples fronts, notamment facilitant la création d'entreprises, réduisant les frais d'enregistrement, facilitant l'accès au crédit avec la création d'un nouveau bureau d'information sur le crédit en 2018, réduisant les frais et facilitant l'obtention des permis de construire et, enfin, adoptant une loi qui régleme tous les aspects de la médiation comme mécanisme plus accessible et alternatif au règlement des différends.

Il convient de poursuivre les réformes afin de continuer à améliorer la position relative du Togo en tant qu'endroit privilégié en Afrique de l'Ouest pour faire des affaires. Le Togo a mis en place une cellule d'exécution des réformes et une Cellule Climat des Affaires à la Présidence, qui coordonne les efforts de réforme des ministères et dirige les réformes du climat d'investissement. Ces efforts doivent être poursuivis car plusieurs domaines nécessitent encore d'importantes améliorations.

- Bien que le Togo soit une plaque tournante commerciale pour la région, les coûts commerciaux et les procédures frontalières restent très élevés. Le Togo est un petit marché (respectivement moins de la moitié de la taille du Bénin et du Burkina Faso, et près d'un dixième de la taille du Ghana), ce qui constitue un frein majeur à l'investissement du secteur privé si l'accès aux marchés régionaux n'est pas rendu plus aisé.
- Une large partie du secteur privé reste dans l'informel. De ce fait, le poids de la taxation repose sur une base fiscale très étroite, ce qui n'est pas optimal pour le petit secteur privé formel. Les efforts faits pour simplifier les différents impôts et améliorer la collecte sont à noter et continuer.
- L'accès à la terre reste problématique, malgré les progrès récents relatifs à l'enregistrement des titres fonciers et à leur transfert, de nombreux aspects de l'administration foncière restent à améliorer tels que la résolution des litiges relatifs aux titres fonciers qui sont fréquents, l'amélioration de la disponibilité des terres dans les villes pour les activités économiques, et l'accès aux infrastructures de base pour les terres industrielles ou agricoles productives.

Deuxièmement, et toujours sous l'impulsion du Gouvernement, le Togo a réussi à se positionner parmi les premiers à développer des zones industrielles, et a également su attirer des investisseurs étrangers, notamment dans le secteur des infrastructures. Cependant, ce succès est dû en grande partie aux fortes incitations fiscales associées et à un processus qui a privilégié et facilité les transactions de gré à gré. Le Togo doit dépasser ce modèle :

Premièrement, poursuivre les réformes autour de la gestion des investissements publics et des PPP. Le Togo a réussi à gérer des projets qui ont attiré des investisseurs privés et, ce faisant, a développé une bonne capacité à mener des transactions avec le secteur privé et ce dans plusieurs secteurs de l'économie. Parmi les projets réussis figurent les transports, la production énergétique et les zones industrielles. Cependant, l'environnement actuel des PPP souffre d'un manque de transparence, et les réglementations et le cadre institutionnel des PPP au Togo restent à renforcer. Les projets ont été menés sur la base de transactions de gré à gré, ce qui soulève la question de savoir si un processus transparent et compétitif aurait permis d'attirer de meilleures offres. Un nouveau projet de loi sur les PPP a été approuvé en septembre 2021 par le Conseil des Ministres et a été récemment adopté par le Parlement ; il actualisera le cadre créé par la loi de 2014 sur les contrats de partenariat qui n'a jamais été pleinement mise en œuvre. Une agence pour les grands projets, l'Agence Togolaise des Grands Projets (ATGP), a été créée en 2016 mais n'avait pas les moyens de poursuivre sa mission. Un cadre renforcé pour les PPP offrira l'opportunité d'une meilleure coordination au sein du Gouvernement et d'un suivi de la performance des PPP. En outre, il faudrait que le cadre des PPP favorise de meilleures retombées sur le reste de l'économie togolaise, les opérateurs présents au Togo pouvant être intéressés à être associés à de tels projets qui pourraient aussi contribuer au développement du tissu de petites et moyennes entreprises.

Deuxièmement, rationaliser les politiques autour des zones économiques spéciales. Le Togo a été un pionnier des zones franches de transformation pour l'exportation en Afrique de l'Ouest avec la zone franche du Port de Lomé. Cette zone est pleinement occupée depuis un certain temps et la demande d'espace supplémentaire n'a pas été satisfaite jusqu'à la création récente de la nouvelle zone franche de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé. Au-delà de la demande d'espace industriel dans le but de produire pour l'exportation, il y a également une demande de plateformes logistiques (entrepôts, parking, espace de stockage, etc.) liée au rôle de porte d'entrée du Togo, une demande de terrains industriels pour servir le marché local, et une demande de zones économiques liées à la production agricole. Il y a donc de multiples projets à différents stades de développement mais non coordonnés entre eux.

Il est nécessaire de revoir la cohérence de toutes les initiatives car un trop grand nombre de projets, avec des promoteurs différents, crée la confusion chez les investisseurs potentiels. Il serait utile de rassembler sous une même vision : les projets du ministère de l'Industrie sur les zones industrielles, de l'APRODAT sur les agropoles et de l'Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche (API-ZF) sur les ZES. La nouvelle réglementation sur les zones franches, qui place les zones franches et la politique d'investissement sous l'autorité unique de l'API-ZF nouvellement créée, est globalement conforme aux normes internationales mais pourrait être améliorée. Le cadre réglementaire pourrait être rationalisé afin de regrouper toutes les dispositions relatives aux zones franches dans une seule législation (cela n'a pas été fait, la loi de 2011 sur les zones franches étant toujours en vigueur). En outre, les diverses mesures d'incitation accordées par le Gouvernement aux différentes initiatives de zones franches et industrielles manquent de clarté, et il ne semble pas que l'on puisse démontrer clairement que les dépenses publiques et les manques-à-gagner offrent le meilleur rapport qualité-prix. Le Gouvernement devrait procéder régulièrement à une analyse coûts-avantages des diverses incitations accordées et des objectifs spécifiques qu'elles permettent d'atteindre, en veillant tout particulièrement à ce que les incitations soient alignées sur les besoins spécifiques des secteurs porteurs d'avenir. Enfin, les initiatives des zones franches se font en partenariat avec le Gouvernement, et les conditions dans lesquelles les accords contractuels entre le Gouvernement et les opérateurs privés se font sont en transaction directes, en l'absence de publication d'informations sur les contrats PPP.

Troisièmement, poursuivre les efforts de réforme dans les secteurs porteurs de l'énergie, des télécommunications et des banques. Dans tous les secteurs, la participation du secteur privé a augmenté, ce qui est une évolution positive, et par conséquent, les performances et les investissements dans ces secteurs se sont améliorés. Les réformes réglementaires et les investissements doivent se poursuivre dans le but d'accroître l'accès à des prix de marché compétitifs.

L'accès à l'électricité s'est amélioré et le Togo a comblé l'écart par rapport aux autres pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale : en 2020, 54% de la population avait accès à l'électricité, ce qui plaçait le Togo au-dessus du taux d'accès moyen de l'Afrique Sub-Saharienne (48 %) et au-dessus de la moyenne de l'Afrique de l'Ouest (voir World Bank, World Development Indicators). La Stratégie Nationale d'Électrification (SNE) du Togo (2018) a pour ambition d'assurer un accès universel à l'horizon 2030, en mettant fortement l'accent sur les énergies renouvelables. Cet objectif sera atteint en combinant la densification et l'extension du réseau et les technologies hors réseau. La SNE a créé d'importantes opportunités pour les investissements du secteur privé, notamment dans le cadre du projet *Scaling Solar* de l'IFC. L'une des questions qui se posent est celle de la viabilité économique des projets desservant économiquement les zones les plus pauvres. Les leçons de la première phase du programme mini-réseau

pourraient être tirées pour revoir certains aspects de la stratégie gouvernementale et de l'environnement réglementaire : cette première phase s'est heurtée à un certain nombre de difficultés pour les investisseurs potentiels, notamment des incertitudes concernant les niveaux de subventions gouvernementales et la sécurité foncière.

Les deux sociétés nationales historiques d'électrification, Communauté Électrique du Bénin (CEB) et Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET), sont confrontées à de grandes difficultés. La récente décision du Togo et du Bénin de dissoudre la CEB doit être suivie par la mise en place d'un nouvel opérateur national, et d'un nouvel accord de partenariat entre les deux pays. En 2020, le Togo a lancé un programme de réforme sectorielle dans le but d'améliorer les performances financières et opérationnelles de la compagnie de distribution CEET, avec des changements dans la structure de gouvernance et le soutien du Projet d'Appui et d'Amélioration du Secteur de l'Énergie au Togo financé par la Banque mondiale dans la conception d'un plan de redressement. D'autres réformes de la CEET visent à traiter les pertes dans le système et une collecte plus efficace des recettes. Une étude sur les tarifs est en cours et fera des recommandations pour combler l'écart de 35% entre le coût des services et les tarifs.

Dans le domaine des télécommunications, des progrès considérables ont été réalisés au cours des cinq dernières années avec la privatisation de Togocom en 2019, l'attribution de deux licences de fournisseur d'accès à Internet en 2017, et plus récemment, la station d'atterrissage du câble sous-marin Equiano de Google - une nouvelle génération de câble de télécommunication à fibre optique entièrement financée par Google – que le Togo a inauguré en mars 2022. Les opérateurs ont réalisé d'importants investissements, notamment un deuxième câble sous-marin, opérationnel depuis l'été 2021 par Moov, le deuxième des deux opérateurs télécoms. La concurrence reste cependant limitée sur le marché. Les deux opérateurs de stations d'atterrissage se partageant le marché entre eux, et il est donc nécessaire de s'assurer que l'accès aux câbles d'atterrissage internationaux soit non-discriminatoire, transparent, équitable et efficace pour garantir des prix de gros plus bas. L'étude de la possibilité d'une licence pour un troisième opérateur pourrait être envisagée. Bien que l'avènement du câble sous-marin Equiano de Google soit un ajout important, un environnement de réglementation/d'autorisation rationalisé sera nécessaire pour faciliter l'accès au réseau à l'échelle nationale.

Dans le secteur financier, la privatisation de la dernière banque publique reste à être réalisée. La présence de sièges de banques régionales au Togo pourrait être mise à profit. Des mesures d'incitation au développement des services numériques seraient nécessaires, notamment des initiatives gouvernementales supplémentaires pour accepter les paiements numériques, et des mesures pour garantir la sécurité de la banque en ligne. Enfin, l'environnement réglementaire doit être mis à jour pour tenir compte de la croissance émergente des Fintechs.

Avec une base de réformes solide, un climat des affaires plus attrayant et des politiques gouvernementales visant à encadrer les partenariats avec le secteur privé, ainsi qu'un meilleur accès à aux services structurants : finance et infrastructure, le Togo peut chercher à s'appuyer sur plusieurs atouts. L'économie du Togo a été tirée par trois piliers clés qui resteront au centre de ses perspectives de développement immédiates, bien qu'avec des perspectives différentes en termes de développement du marché.

L'emplacement géographique du Togo et son accès maritime a toujours été un facteur déterminant pour l'économie du Togo. Historiquement, le Togo est un lieu de commerce, servant les économies de ses voisins et Lomé une porte d'entrée pour l'arrière-pays. Le commerce d'entrepôt continue d'être important, comme plateforme pour les importations dans la région, mais aussi les exportations, en particulier du Burkina Faso. Le Togo a cherché avec un certain succès à tirer parti de sa position de plaque tournante en attirant des investissements dans le port (expansion du Port Autonome de Lomé (PAL), y compris l'ouverture du terminal à conteneurs de Lomé), les compagnies aériennes régionales et la modernisation de son aéroport international avec un nouveau terminal pour les passagers et le secteur bancaire.

Les activités de transbordement du Togo ont connu une forte croissance et vont continuer d'augmenter. Des investissements supplémentaires de la part de l'opérateur actuel MSC sont prévus pour augmenter la capacité au port. Cependant, les avantages économiques des activités de transbordement restent limités, même si Lomé est l'un des deux ports les plus connectés d'Afrique de l'Ouest et Centrale, car ces activités de transbordement pur génèrent des recettes limitées (redevances portuaires) et un petit nombre d'emplois. Le développement de services logistiques à valeur ajoutée tirerait parti de la position du Togo, mais ne se concrétisera que dans la perspective de desservir les marchés voisins compte tenu de la petite taille de l'économie togolaise.

Les perspectives les plus importantes reposent sur l'amélioration du fonctionnement du corridor de transit vers le Burkina Faso et de l'interface entre le port, les installations logistiques et le corridor lui-même. Cela implique une vision améliorée sur le développement des zones logistiques et la mise en place de politiques pour améliorer la performance du corridor, notamment concernant le secteur du camionnage qui reste très informel et non-conforme, et généralement très inefficace avec de nombreux petits opérateurs non viables sur le plan économique. La poursuite de l'amélioration des procédures douanières relatives au transit ne peut que renforcer l'attractivité du corridor.

Les investisseurs pourraient être attirés par l'implantation d'installations à proximité du port de Lomé pour desservir le marché burkinabé, notamment dans le sillage de nouvelles installations logistiques telles que le PIA. Les nouvelles zones logistiques situées à Lomé pourraient à la fois servir les exportations du Burkina Faso avec des services logistiques à valeur ajoutée ou des activités de première transformation (par exemple le coton et les noix de cajou), ainsi que les importations (par exemple l'assemblage de produits importés), et enfin des meilleurs services aux transporteurs qui opèrent sur le corridor. Cependant, en l'absence d'un plan directeur et d'une vision claire pour le développement du secteur de la logistique, ainsi qu'une clarification des questions réglementaires liées au statut de zone franche (qui empêche les exportations au sein de la zone CEDEAO), il est plus difficile d'envisager une réalisation du potentiel du Togo dans ce domaine.

Les performances du Togo mesurées par l'indice LPI se sont améliorées, mais elles restent inférieures à celles d'autres pays et se situent juste au niveau de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, les performances de l'administration douanière et des services logistiques étant relativement inférieures. Cette situation est en contradiction avec les aspirations du pays à devenir un centre de transport maritime et de fret. Un défi majeur reste la mise en œuvre des accords de facilitation régionaux : (i) coordination aux frontières et le fonctionnement du Poste Frontalier Conjoint ; (ii) suppression des contrôles sur le trafic de transit et la mise en œuvre de la garantie unique sur le transit ; (iii) création de comités régionaux de gestion des corridors ; (iv) interconnexion douanière

Togo-Burkina sur le corridor Lomé-Ouagadougou. Pour les douanes, il n'existe pas de système intégré de gestion des risques, même si les administrations fiscale et douanière partagent leurs bases de données, ce qui est une très bonne pratique ; la mise en œuvre de l'OEA est tardive (OTR mène un projet pilote d'OEA simplifié pour 4 entreprises) ; la déclaration préalable n'est pas une pratique courante. Plusieurs agences impliquées dans le commerce international ne sont pas encore informatisées.

Le secteur minier est depuis longtemps un secteur clé de l'économie togolaise. Cependant il y a peu d'opportunités immédiates d'investissements, que ce soit dans l'exploitation minière ou dans la transformation en aval. Les recettes d'exportation de phosphate du Togo étaient plus faibles en 2020 qu'en 2010. Les ressources minières disponibles de phosphate et de calcaire semblent déjà être exploitées à pleine capacité. En ce qui concerne la transformation, les ressources en phosphate du Togo ne semblent pas conférer d'avantage comparatif particulièrement fort pour la production d'engrais, car elles sont relativement modestes par rapport à d'autres producteurs régionaux et mondiaux et nécessitent d'autres intrants produits ailleurs. De plus la transformation est gourmande en énergie. La présence de gisements de calcaire, aujourd'hui exploités par deux sociétés, a donné naissance à une forte industrie du clinker et du ciment, qui dessert également les marchés voisins (Ghana et Burkina Faso entre autres). Les investissements récents et l'entrée sur le marché du ciment d'un nouveau producteur ainsi que les importations du Nigeria entraînent un important excédent de capacité d'approvisionnement. En outre, la concurrence et l'accès aux marchés régionaux sont fortement faussés car les pays de la CEDEAO prennent de nombreuses mesures pour protéger leurs champions locaux, créant des difficultés aux frontières et subventionnant les achats locaux.

Enfin, le potentiel agricole du Togo ne s'est pas encore pleinement concrétisé. Malgré de bonnes conditions agroécologiques et la disponibilité de terres arables, une contrainte importante est la petite taille de l'économie qui signifie que le Togo manque d'échelle pour certaines productions (par exemple, la noix de cajou) et/ou est en concurrence avec des voisins qui ont une capacité de production beaucoup plus élevée. Un autre facteur important à prendre en considération est que le Togo n'est actuellement bien positionné que dans un nombre très limité de chaînes de valeur. Il est logique de se concentrer d'abord sur ces productions établies.

Le coton, de loin la culture la plus importante de l'économie, devrait connaître une renaissance à la suite de la privatisation partielle de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo. Les rendements de production actuels sont très faibles et l'amélioration de l'approvisionnement en intrants et en matériel ainsi que la mise à niveau des compétences des producteurs de coton seront la priorité pour augmenter les rendements, plutôt que d'étendre les surfaces plantées. Le secteur a déjà connu une trajectoire ascendante après les importants investissements du Gouvernement, mais il existe une grande marge de manœuvre pour une augmentation significative de la production.

L'émergence d'une chaîne de valeur textile avec des investissements prévus dans la zone PIA pourrait potentiellement renforcer le secteur. L'accès au marché préférentiel dans le cadre de l'AGOA et de l'EBA pour les produits textiles et d'habillement est actuellement inexploité par le Togo qui exporte son coton brut. L'accès au coton brut offre un avantage compétitif pour la production de fils, si les coûts d'énergie et de capital ne sont pas prohibitifs. L'objectif de la zone PIA est d'offrir les facilités nécessaires et un bon accès à la logistique pour l'implantation d'unités de production.

Avec le soutien des bailleurs de fonds, le Togo a développé une production de soja dynamique et à croissance rapide, qui est devenue l'une des exportations les plus importantes du pays et l'un des principaux fournisseurs de soja biologique en Europe. Ceci suggère qu'il pourrait y avoir des opportunités supplémentaires d'investissement, en particulier pour attirer des acteurs en relation avec de grandes concessions, ainsi que des opportunités de transformation.

Un autre secteur prometteur est celui de l'ananas, une autre chaîne de valeur qui a bénéficié du soutien des donateurs et du Gouvernement. Le développement de la filière a permis d'augmenter la production et la transformation en jus et autres produits. Deux aspects positionnent le Togo de manière compétitive sur les marchés d'exportation : la production biologique (près de deux tiers de la production totale) et la production d'une variété qui commande des prix élevés (Cayenne lisse). Le secteur continue à se développer mais fait face à des contraintes liées au foncier, au coût du transport aérien et à la faiblesse des petits exploitants.

Le Togo est bien positionné en tant que producteur biologique de coton, de soja et d'ananas. Cependant, le Togo a peut-être déjà joui des bénéfices probables de la production biologique, car l'épuisement des sols suscite désormais des inquiétudes. Le Togo a réussi à accéder à des marchés qui valorisent les produits biologiques (et paient des prix plus élevés pour ceux-ci, comme la variété d'ananas produite au Togo), et son expansion et son avenir dépendront de la durabilité des sols et de la capacité technique à mettre à l'échelle des productions qui sont techniquement plus exigeantes car plus sensibles à la variabilité du climat et aux parasites.

Pour atteindre l'objectif de développement de son secteur agricole, le Gouvernement a développé des instruments pour attirer les investissements privés. Ces politiques n'ont pas toujours été couronnées de succès, comme le projet de développement des agropoles et la mise à disposition de terres et d'installations pour encourager les investissements dans la production et la transformation industrielle à grande échelle. Ces initiatives présentent un potentiel, comme le suggère l'intérêt des investisseurs, mais les conditions dans lesquelles le premier projet d'agropoles à Kara a été mis en œuvre n'ont pas décollé comme prévu, sans qu'aucun investissement important ne se concrétise. Tout d'abord, parmi les problèmes liés à la conception du projet, son ambition était très grande, alors qu'il n'y a pas encore de preuve réelle de la viabilité de l'approche au Togo : elle pourrait être réduite à une échelle plus gérable dans un premier temps. Deuxièmement, la préparation du projet a laissé des domaines importants non définis, tels que les droits fonciers : une révision de l'agropole pourrait clarifier certaines de ces questions non abordées. Troisièmement, le projet ne s'est peut-être pas assez concentré sur les chaînes de valeur clés qui sont plus propices à ce type d'approche et définir plus spécifiquement les domaines où le Gouvernement aurait la capacité de fournir un soutien technique.

MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT ET DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS

	Actions prioritaires à court terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés	Actions prioritaires à moyen terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés
Améliorer l'environnement des investissements privés		
Budgétaire	<p>Actions Poursuivre la modernisation par la numérisation de l'administration fiscale, des déclarations et des paiements.</p> <p>Suivre et évaluer l'efficacité des incitations fiscales</p>	
Solutions foncières et spatiales	<p>Actions Poursuivre la mise en place des registres de propriété et des biens fonciers et la facilitation du transfert des titres de propriété dans les villes</p> <p>Le cadre réglementaire des incitations à l'investissement pourrait être harmonisé pour regrouper toutes les dispositions d'exonération dans une seule législation au lieu de deux avec la loi sur les zones franches de 2011 et le code des investissements de 2019</p> <p>Revoir la cohérence de toutes les initiatives spatiales, y compris les ZES, les parcs industriels et les pôles de croissance à travers une stratégie nationale de croissance, et rassembler sous une même vision les projets du ministère de l'Industrie sur les zones industrielles, APRODAT sur les agropoles et API-ZF sur les ZES.</p> <p>Effectuer une analyse coûts-avantages régulière des différentes incitations fournies et de leur efficacité et faire le Suivi de la performance des ZES</p> <p>Améliorer l'engagement avec le secteur privé. Les incitations existantes et futures disponibles pour les zones du pays doivent être clairement et sans ambiguïté communiquées et facilement accessibles.</p> <p>Travailler plus intensivement avec TogoInvest en tant qu'importante source potentielle d'investisseurs et de financement.</p> <p>La limitation pour les entreprises implantées en zone franche de vendre leur production au Togo ou dans les pays de la CEDEAO pourrait être revue.</p>	

	Actions prioritaires à court terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés	Actions prioritaires à moyen terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés
PPP et Investissements publics	<p>Actions Mettre en œuvre la nouvelle loi sur les PPP dans le but d'améliorer la transparence et l'efficacité de la préparation des projets</p> <p>Examiner l'organisation des responsabilités au sein du Gouvernement et des agences concernant la conduite de PPP</p> <p>Accroître le recours à manifestation d'intérêt concurrentielle pour les PPP</p> <p>Opportunités Mise à l'échelle des PPP (énergie, logistique, agriculture)</p>	<p>Actions Renforcer la structure institutionnelle pour la gestion des investissements publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> renforcer la capacité des ministères de tutelle à gérer des projets ; augmenter la dotation en personnel et renforcer la capacité technique de la cellule de prestation de services de la Présidence. <p>Améliorer l'alignement entre le budget de l'État et le PIP, et la coordination/cohérence entre les différentes unités gouvernementales</p> <p>Renforcer la capacité de l'unité PPP et la coordination avec les ministères et agences de tutelle.</p> <p>Opportunités Mise à l'échelle des PPP (énergie, logistique, agriculture)</p>
Énergie		
Production d'énergie solaire et renouvelable	<p>Actions Revoir les plans d'investissement pour les mini-réseaux à une moindre ambition.</p> <p>Opportunités Production de l'énergie solaire pour les zones franches. Énergie solaire hors réseau avec CIZO. Kits solaires.</p>	<p>Actions Mettre en œuvre le plan de développement électrique à moindre coût en utilisant la méthode de passation de marchés concurrentielle.</p>
Réforme de la CEB	<p>Actions Mettre en place des dispositions transitoires pour assurer l'exploitation et la gestion des infrastructures de transmission existantes suite à la dissolution de la CEB. Établir une feuille de route et fournir une assistance technique pour effectuer une analyse, y compris un audit des actifs et de la dette/arriérés.</p>	<p>Actions Mettre en place et opérationnaliser les nouvelles structures (NTC et NSO) si la CEB est dissoute ou améliorer les performances de la CEB par la mise en œuvre d'un contrat de services de gestion.</p>
Réforme de la CEET	<p>Actions Finaliser, adopter le plan de redressement et démarrer sa mise en œuvre. Poursuivre la mise en place de systèmes de relevés intelligents et des paiements électroniques. Préparer et mettre en œuvre un contrat de performance pour 2022-2024.</p>	<p>Actions Restructurer la dette de la CEET.</p>

	Actions prioritaires à court terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés	Actions prioritaires à moyen terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés
Tarification	<p>Actions Finaliser l'étude sur les tarifs de l'électricité. Mettre en œuvre la nouvelle méthodologie de détermination des besoins en recettes pour la CEET.</p>	<p>Actions Adopter de nouveaux modèles de tarification incluant un mécanisme de protection des ménages vulnérables conformément aux recommandations de l'étude sur les tarifs de l'électricité.</p>
Secteur financier		
	<p>Actions Finaliser la privatisation de l'Union Togolaise de Banque. Améliorer l'environnement réglementaire des technologies de services financiers numériques (SFN) au-delà de l'argent mobile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stimuler les achats/paiements en ligne grâce à l'utilisation de cartes de crédit/débit • Technologie de commerce électronique et de marketing <p>Accroître la capacité de supervision, compte tenu du rôle spécifique des banques régionales</p>	<p>Améliorer le développement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médias Financiers et Solutions de Données • Technologie de l'Assurance et de la Santé
TIC		
	<p>Actions Accroître la concurrence dans le segment dorsal national en tirant parti de la capacité existante disponible dans le cadre du réseau eGouv Étudier l'opportunité d'accorder une 3e licence mobile Stimuler la concurrence basée sur les infrastructures (politiques d'accès ouvert pour tous les câbles sous-marins, licences, autorisations et droits de passage pour stimuler le déploiement du réseau FTTH).</p>	<p>Actions Réduire les coûts d'investissement et créer des incitations au partage des infrastructures.</p> <p>Opportunité 3e licence télécom</p>
Transports et logistique		
Transit	<p>Actions Mise en place de la garantie unique pour le transit Suppression du contrôle sur le couloir Opérationnalisation de l'Office National de la Sécurité Routière</p>	<p>Actions Améliorer les conditions pour les transporteurs routiers (par ex. aires de repos) Améliorer la sécurité routière sur le corridor Interconnexion des services opérant sur le corridor</p>
Modernisation des douanes	<p>Actions Interconnecter avec les douanes BF Mettre en œuvre plus largement les OEA</p>	

	Actions prioritaires à court terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés	Actions prioritaires à moyen terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés
Opérations portuaires	<p>Actions Dans le cadre de la stratégie du Gouvernement 2020-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revoir les concessions portuaires • Revoir les dispositions institutionnelles PAL • Revoir les règles PAL pour le stockage et le dégroupage 	
Transport aérien	<p>Actions Réduire les taxes aéroportuaires Évaluer comment attirer plus d'entreprises comme alternatives à Asky</p>	
Zones logistiques	<p>Actions Élaborer un plan directeur en matière logistique</p>	<p>Actions Revoir le cadre institutionnel des zones économiques parrainées par le Gouvernement</p>
Services logistiques à valeur ajoutée	<p>Actions Formation Élaborer une stratégie pour les services logistiques VA (aux côtés d'investir au Togo)</p> <p>Opportunité Investissements dans la PIA</p>	<p>Actions Revoir le cadre incitatif pour les services logistiques VA</p>
Transport routier	<p>Actions Améliorer l'application du contrôle de la charge à l'essieu Opérationnaliser l'Observatoire du transport routier Création d'un centre d'apprentissage pour la profession de transporteur</p>	<p>Actions Améliorer la transparence dans la gestion et l'affectation du fret Mettre en place le fonds routier Renouvellement de la flotte de camions Numériser les documents de transport Créer une base de données des transports routiers</p>

	Actions prioritaires à court terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés	Actions prioritaires à moyen terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés
Agro-poles (agropole pilote de la Kara)		
	<p>Mesures Intensifier la production agricole au niveau de l'agropole de la Kara à travers l'aménagement des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) de grandes envergures (300 à 700 ha par ZAAP) ; Faciliter l'accès des producteurs aux intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires) ; Poursuivre la construction des centres de transformation agroalimentaire (CTA) ; Elaborer une stratégie de mise en œuvre des Partenariats Public Privé dans les agropoles ; Renforcer la communication et la prospection des investisseurs autour des agropoles</p> <p>Opportunités Utiliser les ZAAP pour la production en régie dans l'agropole de la Kara ; Agréger les productions en vue de la transformation industrielle. Fournisseurs d'intrants (par exemple, emballage, services logistiques) et transformateurs (par exemple, usine d'huile et d'aliments pour animaux, de poulets, usine de jus de fruits).</p>	<p>Mesures Poursuivre l'aménagement des ZAAP de grandes envergures dans l'agropole de la Kara ; Continuer les travaux de construction de l'agro parc de l'agropole de la Kara ; Réaliser l'étude de faisabilité technique et socio- économique des deux autres agropoles (Oti, Haut-Mono).</p> <p>Opportunités Installer les unités de transformation dans l'agro parc de l'agropole de la Kara Utiliser les ZAAP pour la production en régie dans l'agropole de la Kara ; Agréger les productions en vue de la transformation industrielle.</p>
Production Biologique	<p>Mesures Évaluer l'état actuel de la production biologique au Togo, y compris l'identification des principales zones de production, des cultures et des acteurs impliqués.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique au Togo 2021-2030. • Développer les connaissances sur la production biologique au sein du ministère de l'agriculture. • Faciliter l'accès aux intrants biologiques (semences, pesticides engrais organiques) tout en renforçant la capacité de s'en procurer localement. <p>Opportunités • Renforcer les productions existantes (soja, ananas, sésame, fonio, etc.).</p>	<p>Mesures Augmenter la capacité de production des semences biologiques de toute catégorie (pré-base, base et certifiées);</p> <p>Renforcer la capacité des services de vulgarisation en matière de diffusion des meilleures pratiques favorables à l'agriculture biologique.</p> <p>Renforcer les capacités des agriculteurs en matière de production biologique, notamment par des formations sur les bonnes pratiques et les systèmes de certification.</p> <p>Promouvoir les produits biologiques togolais à l'étranger et sur les marchés où la demande est en forte croissance.</p> <p>Opportunités Investissement dans de nouvelles cultures</p>

	Actions prioritaires à court terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés	Actions prioritaires à moyen terme du Gouvernement et opportunités d'investissements privés
Traitement	<p>Mesures Soutenir les producteurs dans la conclusion d'accords commerciaux Soutenir le développement de solutions informatiques pour accroître l'information et la transparence du marché. S'abstenir de toute intervention réglementaire susceptible de fausser les prix sur les marchés actuellement ouverts. Identifier les chaînes de valeur, y compris l'approvisionnement régional, pour lesquelles la transformation locale pourrait être compétitive.</p> <p>Opportunités Transformation locale de produits agricoles tels que le coton brut, le soja, le sésame dans des zones industrielles dédiées. Investissements dans les énergies renouvelables, afin de rendre les industries agroalimentaires nationales compétitives et respectueuses de l'environnement.</p>	<p>Mesures Soutenir le développement des infrastructures d'irrigation et de la mécanisation agricoles Faciliter la mise en place d'une bourse agricoles Accompagner la mise en place d'un système de certification des produits agricoles</p> <p>Opportunités Investissement dans la production continue en quantité et en qualité des produits agricole ; Investissement dans la société de gestion de la bourse agricole Accès aux marchés des produits agricoles</p>

1. INTRODUCTION

Le Togo, une économie de taille modeste, a connu une période de stabilité politique et a fait de notables progrès de développement au cours de la dernière décennie. Les récents progrès économiques sont en partie le fruit de la stabilité politique du pays qui, associée aux investissements dans les infrastructures et aux politiques de libéralisation économique, ont engendré une croissance régulière depuis le milieu des années 2000.

L'économie du Togo reste dépendante de ses ressources naturelles. Le pays bénéficie d'un important secteur minier, avec des gisements de phosphate, ainsi que des réserves de calcaire utilisées pour la production de clinker et de ciment. Le sol et le climat du Togo sont propices à de nombreuses cultures, au premier rang desquelles le coton, historiquement la principale exportation agricole.

Le Togo est fortement intégré dans l'économie de la région. Tout d'abord en tant que membre de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), où le principe de la libre circulation des biens, des services et des personnes offre au Togo la possibilité d'accéder aux marchés régionaux. Le Togo partage la même monnaie et le même espace de politique monétaire et douanier avec les sept autres membres de l'Union. Le franc CFA (FCFA) est en change fixe avec l'Euro et est entièrement convertible dans les principales monnaies. Le FCFA est géré par la Banque centrale de l'Union, la BCEAO, qui assure la stabilité des prix et du taux de change. La stabilité des prix et la certitude du taux de change, combinées à la stabilité politique intérieure du Togo et à son engagement en faveur des réformes, ont fait du Togo un lieu stratégique pour les investisseurs, qui peuvent ainsi bénéficier du marché plus vaste de l'UEMOA et réaliser des économies d'échelle. Deuxièmement, la situation géographique du Togo, qui dispose d'un port en eau profonde à proximité de pays enclavés, dont le Burkina Faso. Le Mali et le Niger, lui permet de servir de centre de transbordement pour l'importation et l'exportation, favorisant ainsi son intégration régionale.

Le Togo a renforcé ses infrastructures de transport et de logistique. D'importants investissements dans les infrastructures, menés par la modernisation du port de Lomé (avec une profondeur de 16,6 mètres, l'un des ports les plus profonds de la côte ouest-africaine pouvant accueillir des navires de troisième génération transportant 2000 à 3000 conteneurs), placent le pays parmi les principaux centres logistiques de la région. Le pays est également une plaque tournante pour l'une des principales compagnies aériennes régionales d'Afrique, ASKY. Récemment, la nouvelle zone économique spéciale – Plateforme Industrielle d'Adetikopé au nord de Lomé, à environ 24 kilomètres de l'aéroport international GNASSINGBE Eyadéma, a été inaugurée.

Le Togo a également réussi à devenir le siège de grandes banques régionales, ce qui reflète l'aspiration du pays à devenir un centre financier. La stabilité politique du Togo et son environnement sécuritaire relativement meilleur lui ont permis d'attirer de grandes banques régionales. Parmi celles-ci figurent la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), Oragroup, et Ecobank Transnational Inc. (ETI), le plus grand groupe bancaire régional indépendant d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, présent dans 36 pays d'Afrique subsaharienne. La présence des grandes banques régionales offre au Togo l'opportunité de servir de centre financier régional, tandis que le statut de centre de conférence régional et continental offre une opportunité de tourisme d'affaires qui renforce les chaînes d'approvisionnement pour les services d'hospitalité.

Enfin, le Togo a mené de nombreuses réformes ces dernières années, en procédant à certaines privatisations (télécommunications, banques, agriculture), en améliorant plusieurs aspects du climat des affaires, en adoptant une nouvelle loi sur l'investissement, en rédigeant une nouvelle loi sur les PPP et en initiant des réformes dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications, pour ne citer que quelques moteurs importants de l'investissement du secteur privé dans l'économie. Parmi les autres réformes les plus récentes visant à améliorer l'environnement des affaires figurent les réformes liées au paiement électronique des impôts et taxes, la mise en place du tribunal de commerce avec des procédures dématérialisées, la mise en place d'un registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM), la réduction à temps pour transférer la propriété.

Bien que le Togo ait fait d'importants progrès sur la voie de son développement, le pays doit encore atteindre les réalisations observées dans d'autres pays d'Afrique ces dernières années, y compris les voisins régionaux, et parvenir à une croissance durable et à large assise, tirée par le secteur privé. Les progrès ne se sont pas traduits par une création d'emplois significative et une diversification économique. En bref, le Togo doit encore réaliser son potentiel en s'appuyant sur les secteurs de l'agriculture, des mines, du commerce, des transports et de la logistique qui constituent les piliers de son économie.

2. RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

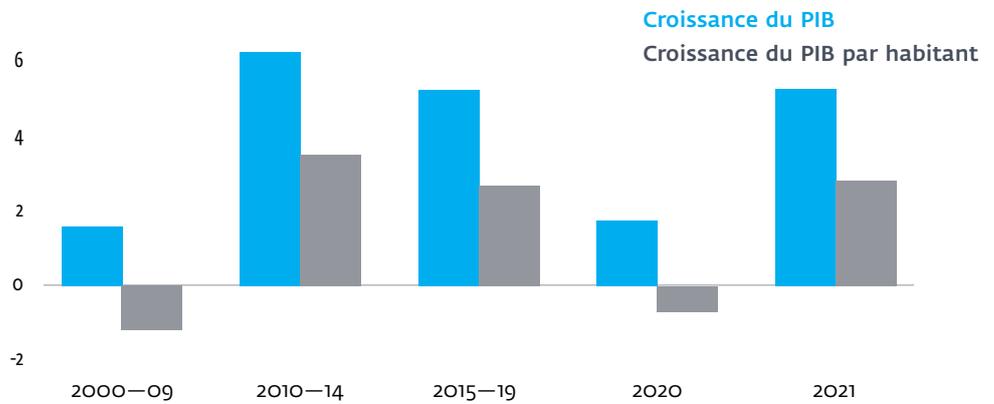
L'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DEVRA ÊTRE SOUTENUE POUR PLUS D'INCLUSION ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Après des années de stagnation et de croissance volatile jusqu'au début des années 2000, l'économie togolaise est entrée dans une phase de croissance plus élevée, grâce à la mise en œuvre de politiques visant à stimuler les investissements et au soutien des partenaires au développement en matière de gestion de la dette. La croissance du PIB réel a atteint en moyenne 6,2% dans la période 2010-14 et 5,2% durant 2015-19. Cette croissance a suivi une période (de 1990 à 2005) caractérisée par une insuffisance de réformes et une croissance volatile et quasi-stagnante. L'arrivée au pouvoir du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé en 2005 a marqué le début d'une nouvelle politique de stimulation budgétaire accompagnée de réformes et d'initiatives visant à améliorer le climat des affaires et des investissements. Entre 2010 et 2015, le Gouvernement a mis l'accent sur le développement des infrastructures avec d'importants investissements publics. Ces engagements ont été un catalyseur stimulant les investissements privés dans le pays, avec une augmentation marquée de ces derniers au cours des cinq dernières années. L'appui des partenaires au développement tels que la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) au cours de cette période a permis de favoriser la stabilité macroéconomique.

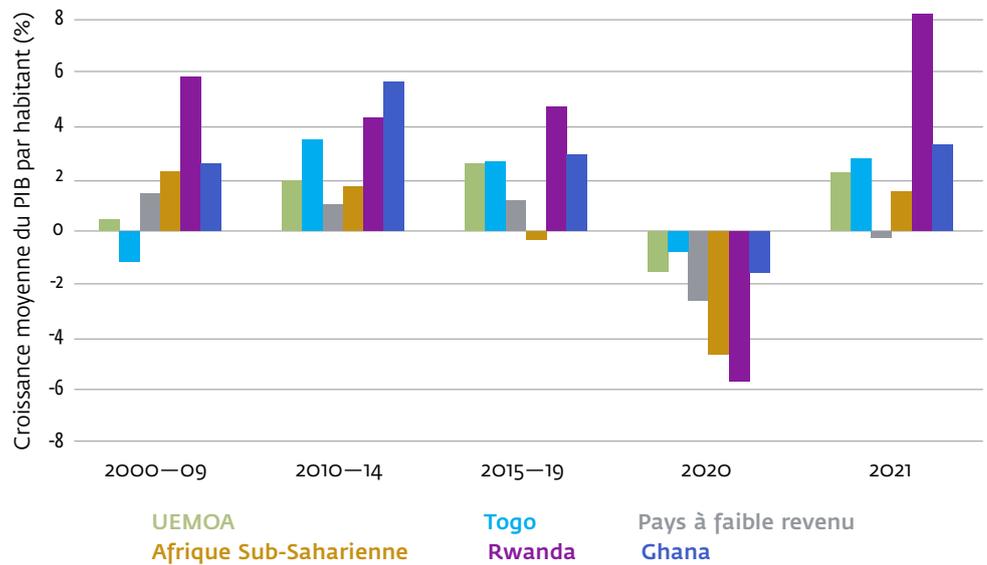
La croissance a permis d'accroître le revenu par habitant au cours de la dernière décennie. Cependant, les décennies de faible croissance qui ont précédé signifient que le Togo demeure plus pauvre que des pays pairs.⁵ À partir du milieu des années 2000, la croissance du PIB par habitant s'est considérablement améliorée, atteignant un taux moyen de 3,4% entre 2010 et 2014. Le rythme de croissance a légèrement diminué ensuite pour atteindre 2,6% entre 2015 et 2019 (Graphique 1). Par rapport aux pairs régionaux (UEMOA, pays subsahariens ou pays à faible revenu), le Togo a rattrapé son retard sur la période 2010-2014. Cependant, depuis 2015, le ralentissement relatif de la croissance du PIB réel s'est traduit par une performance légèrement inférieure à celle des pairs régionaux et aspirants comme le Ghana (Graphique 2). Par conséquent, la croissance au Togo n'a pas été suffisante pour rattraper les niveaux de revenu par habitant des pays pairs (Graphique 3).

5. Dans le reste du présent rapport, les pays pairs utilisés pour comparaison sont ceux utilisés dans le Mémorandum Économique Pays (MEP) de la Banque mondiale (2021). Les pairs régionaux comprennent la moyenne de l'Afrique Subsaharienne et les pays membres de l'UEMOA, dont le Togo s'inspire souvent pour ses politiques. Les pays pairs dits « structurels » sont définis comme les pays qui présentent des caractéristiques structurelles similaires à celles du Togo : le Bénin, la Guinée et la Sierra Leone. Les pays pairs dits « aspirationnels » sont des pays qui ont établi un bon précédent en matière de développement et que le Togo pourrait aspirer à imiter : Ghana, Maroc et Rwanda. Ces pays ont été capables de croître beaucoup plus rapidement que le Togo, malgré des conditions structurelles initiales similaires.

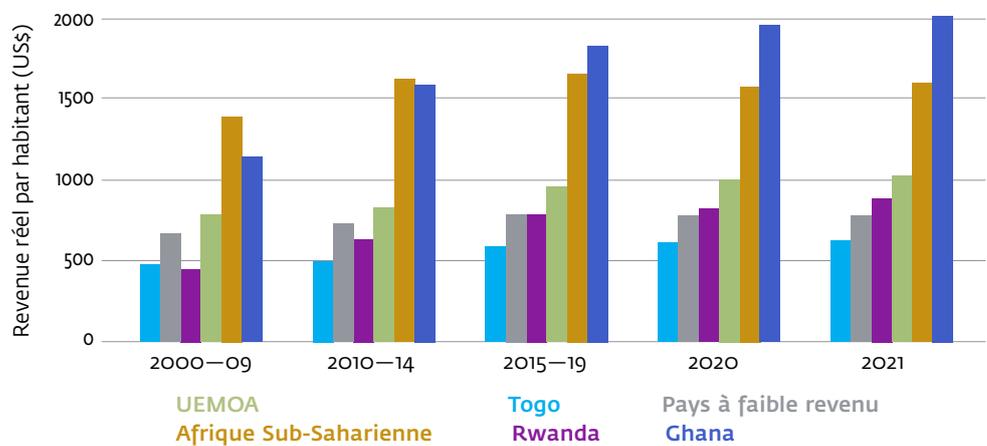
GRAPHIQUE 1 LA CROISSANCE DU REVENU PAR HABITANT S'EST ACCELÉRÉE



GRAPHIQUE 2 LE TOGO PAR RAPPORT À SES PAIRS



GRAPHIQUE 3 LE TOGO RESTE PLUS PAUVRE QUE SES PAIRS



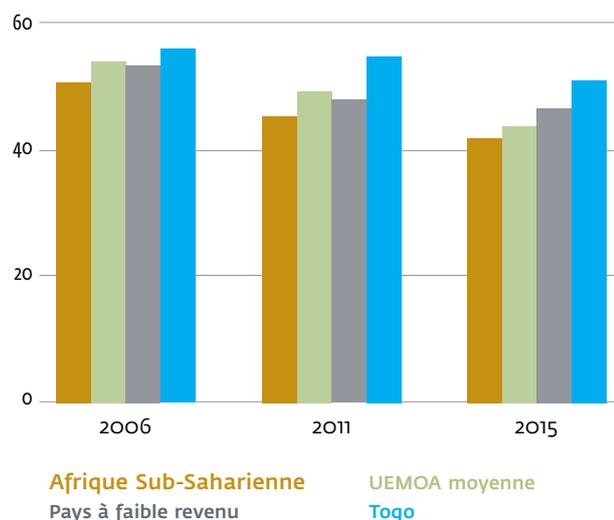
Source : Indicateurs du Développement dans le Monde et MPO, Octobre 2021.

L'extrême pauvreté persiste

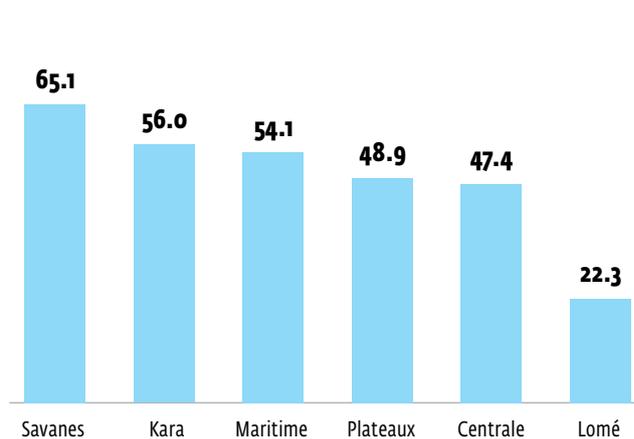
La croissance récente, à forte intensité de capital, ne s'est pas traduite par une amélioration des indicateurs sociaux. Non seulement la croissance a été pauvre en emplois et peu inclusive, mais les emplois créés exigent des compétences qui ne correspondent pas à celles disponibles dans la main-d'œuvre. La croissance a permis de réduire l'extrême pauvreté, mais de manière relativement lente. La pauvreté reste plus répandue au Togo que dans les pays pairs et les disparités régionales persistent. L'extrême pauvreté (1,90 USD par jour, 2011, PPA) a baissé de 55,5 % de la population totale en 2006 à 51 % en 2015. Cependant, la baisse de 4,5 points de pourcentage (pp) de l'extrême pauvreté au Togo sur la période est très en dessous des scores enregistrés ailleurs : 8,8 pp en moyenne en Afrique subsaharienne (ASS), 11 pp dans la zone UEMOA et 9,6 pp pour les pays à faible revenu. L'extrême pauvreté reste plus répandue au Togo que dans les pays pairs (Graphique 4, Panneau A). Il existe également de grandes disparités entre les régions togolaises (Graphique 4, Panneau B), l'extrême pauvreté étant plus répandue dans les zones rurales. Les régions des Savanes et de la Kara sont les plus touchées, avec respectivement 65 % et 56 % de leur population vivant dans l'extrême pauvreté. La nouvelle enquête menée récemment par la Banque mondiale montre que l'extrême pauvreté en 2018 touchait 24,1 % de la population. Cependant, il est important de noter que la méthodologie appliquée dans la nouvelle enquête est différente de la précédente, donc ne permet pas d'établir la dynamique de l'évolution de la pauvreté entre 2015 et 2018.

GRAPHIQUE 4 TAUX DE PAUVRETÉ

a. (US\$1,9 PAR JOUR, 2011, PPA)



b. INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ PAR RÉGION

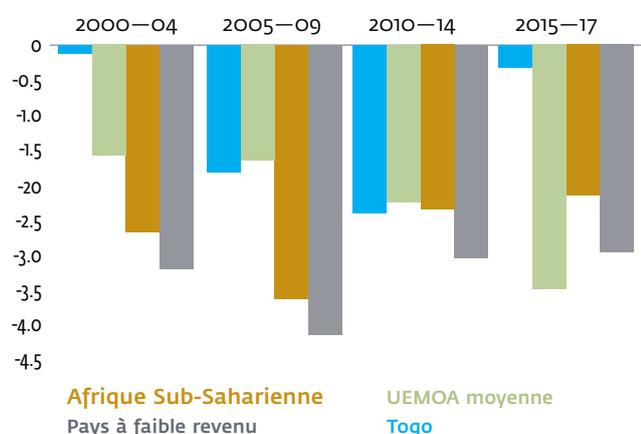


Source: World Bank, World Development Indicators.

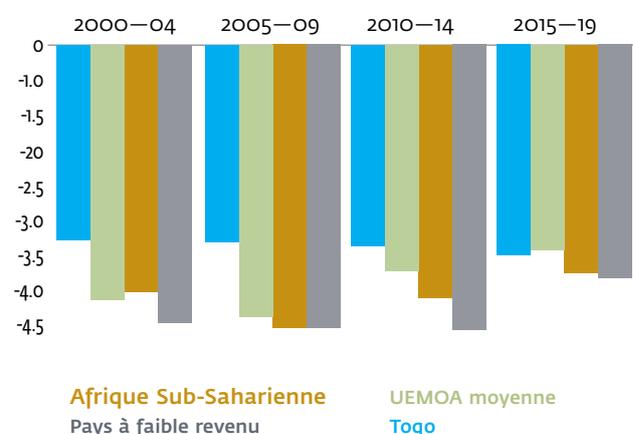
Les progrès en matière de développement humain⁶ ont été lents ; le Togo est classé parmi les pays ayant un faible niveau d'éducation et ayant le moins progressé sur les indicateurs de santé. En 2018, le score du Togo sur l'Indice de Développement Humain global était de 0,512 sur 1. Bien que ce score soit en ligne avec les performances de pays pairs de l'UEMOA, il est en deçà du score moyen de l'ASS, (0,54 en 2018). Le Togo obtient de meilleurs résultats que la plupart de ses pairs de l'UEMOA en matière de niveau d'éducation. Le nombre moyen d'années de scolarité au Togo (4.9) dépasse la moyenne de l'UEMOA (3.3), bien qu'il soit inférieur à la moyenne de l'ASS (5.9). Le nombre attendu d'années de scolarité au Togo (12.6 ans) est conforme à la moyenne de l'UEMOA (12.5 ans) et supérieur à la moyenne de l'ASS (9.9 ans). Néanmoins, la qualité de l'éducation reste faible, comme le souligne le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) du Gouvernement.

Le Togo a progressé sur des indicateurs clés de la santé, réduisant la mortalité maternelle et celle des enfants de moins de cinq ans au cours des deux dernières décennies. Toutefois, ce progrès est resté plus lent que celui des pays pairs de la région et des pairs aspirationnels. Entre 2000 et 2019, le Togo a réduit la mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) de 19 % seulement (Graphique 5). Il s'agit d'une réalisation importante, mais un rythme de réduction est deux fois moins élevé que celui des pays de l'UEMOA et de l'Afrique Subsaharienne, et beaucoup plus lent que celui de pays aspirationnels comme le Ghana (36 %) ou le Rwanda (79 %). Le Togo connaît toujours un taux de mortalité maternelle plus élevé (396 pour 100 000 naissances) que le Ghana (308) et le Rwanda (248). Le Togo a également obtenu des résultats peu satisfaisants en ce qui concerne la mortalité des moins de cinq ans pour 1000 naissances vivantes, réduisant le niveau de seulement 43 % au cours des deux dernières décennies (Graphique 6), comparé à l'UEMOA (51 %), l'Afrique Subsaharienne (50 %), le Ghana (53 %) ou le Rwanda qui a presque éradiqué la mortalité des moins de cinq ans (la réduisant de 81 %).

GRAPHIQUE 5 TAUX ANNUEL MOYEN DE RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ MATERNELLE



GRAPHIQUE 6 TAUX ANNUEL MOYEN DE RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS

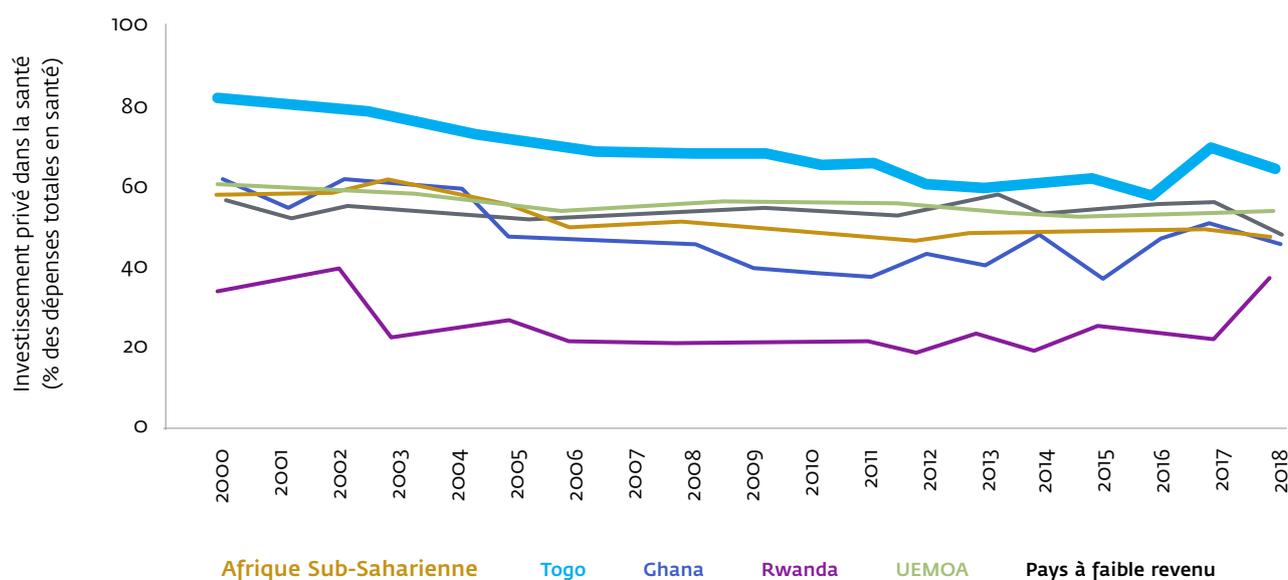


Source: World Bank, World Development Indicators.

6. <http://hdr.undp.org/en/content/human-development-index-hdi>

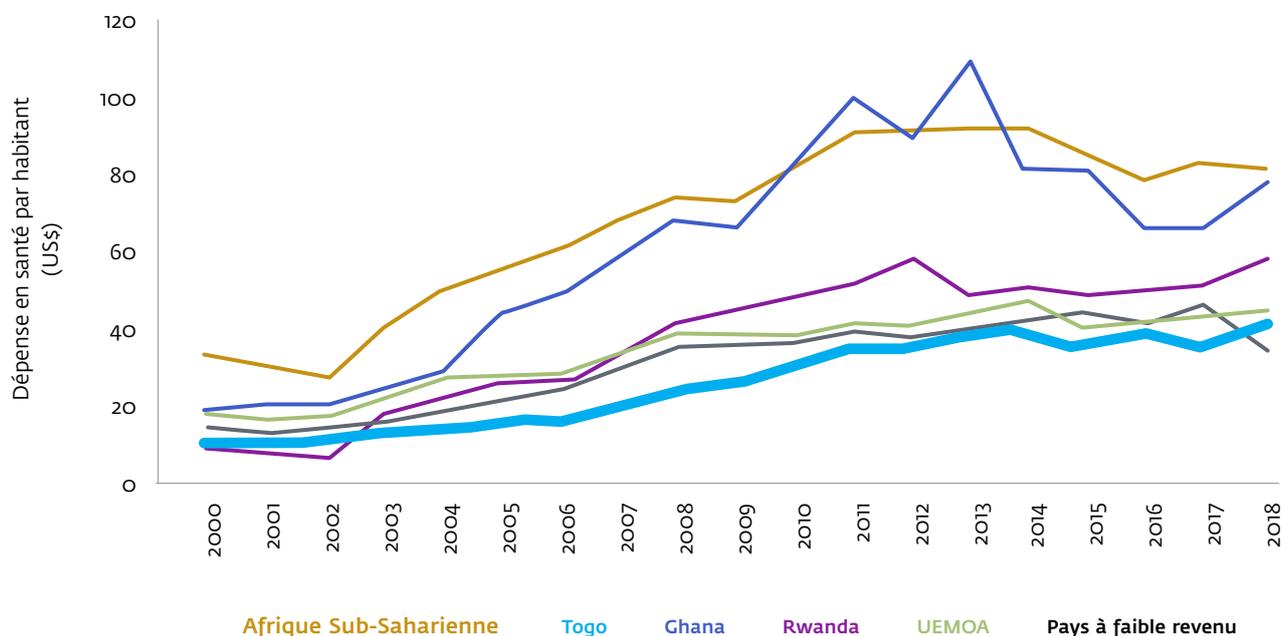
Les dépenses privées de santé sont déjà importantes mais ne compensent pas les faibles niveaux de dépenses publiques. La part des dépenses privées dans les soins de santé au Togo représente deux tiers des dépenses totales, ce qui est plus élevé que les pays pairs et les pays à faible revenu en moyenne (Graphique 7). Cependant, cela n'a pas été suffisant pour compenser les faibles niveaux d'investissements publics : Le Togo a toujours les dépenses de santé par habitant les plus faibles parmi ses pairs (Graphique 8). Sur le plan de l'éducation, les dépenses publiques pour l'éducation en tant que part des dépenses publiques⁷ totales et les dépenses publiques en tant que part du PIB sont plus élevées au Togo par rapport aux pairs et pays d'aspiration, ainsi que la moyenne de l'Afrique Sub-Saharienne. Cependant, les résultats de l'éducation au Togo sont beaucoup plus faibles (sur les indicateurs telle que le nombre d'années moyen de scolarisation ou the nombre d'années attendues de scolarisation), ce qui pourrait refléter des problèmes d'efficacité dans le secteur.

GRAPHIQUE 7 DÉPENSES PRIVÉES EN MATIÈRE DE SANTÉ



Source: World Bank, World Development Indicators.

7. La disponibilité des données sur la participation privée au système éducatif représente l'une des lacunes en matière d'information.

GRAPHIQUE 8 DÉPENSES EN MATIÈRE DE SANTÉ PAR HABITANT

Source: World Bank, World Development Indicators.

La création d'emplois n'a pas été suffisante

Le pays a entamé la transition d'une économie essentiellement agricole vers une économie de services dans le sillage d'importants investissements privés dans les services structurants : électricité, télécoms, banque, logistique et transport. L'agriculture, qui représentait plus de 50 % du PIB dans les premières années qui ont suivi l'indépendance, est en déclin et représente maintenant moins d'un tiers du PIB.

Le chômage officiel au Togo est faible par rapport à certains de ses pairs et à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne ce qui traduit sans doute les niveau d'éducation plus élevé dans le Togo que chez ses voisins.⁸ Selon les estimations du BIT, le taux de chômage au Togo en 2019 s'élevait à 3,7 % de la population active totale l'année dernière (2,8% pour les femmes et 4,6% pour les hommes), beaucoup plus bas que la moyenne de l'Afrique Subsaharienne de 6,3% ou dans des pays comme le Ghana (4,2%), le Sénégal (6,6%), le Mali (7,4%).

⁸ Toutefois, cela pourrait être trompeur car les estimations modélisées du BIT ne tiennent pas compte du sous-emploi ou des demandeurs d'emploi découragés. L'estimation modélisée du BIT se réfère à la part de la population active qui est sans emploi mais disponible et à la recherche d'un emploi.

Cependant, il y a une certaine inadéquation entre l'offre de travail qualifié et la demande. En effet 13,5% de la main-d'œuvre ayant une éducation supérieure étaient au chômage des années 2015 à 2019, un chiffre largement supérieur à la moyenne nationale de 3,7%. Ce taux est beaucoup plus élevé chez les femmes ayant une éducation supérieure (18,5%). En outre, le chômage officiel général est beaucoup plus prononcé chez les jeunes (9,2%) et a augmenté au cours des cinq dernières années avant la pandémie de la Covid-19. Étant donné que les personnes instruites sont susceptibles de persévérer dans la recherche d'un emploi, le nombre élevé de chômeurs instruits suggère soit un manque d'emplois et/ou une inadéquation potentielle cachée entre les emplois disponibles et l'éducation (compétences), soit des problèmes contraignants tels que le salaire minimum et le déficit de services infrastructurels dans certaines localités (Togo, CEM 2021). Le faible taux de chômage officiel peut également cacher de nombreux demandeurs d'emploi découragés, dont une grande partie est sous-employée ou indépendante dans le secteur informel et non comptabilisée dans les statistiques officielles, compte tenu de l'importance du secteur informel dans le pays – environ 84% des travailleurs togolais opèrent dans le secteur informel et représentent entre 51% du produit intérieur brut du Togo en 2019 (source gouvernementale).

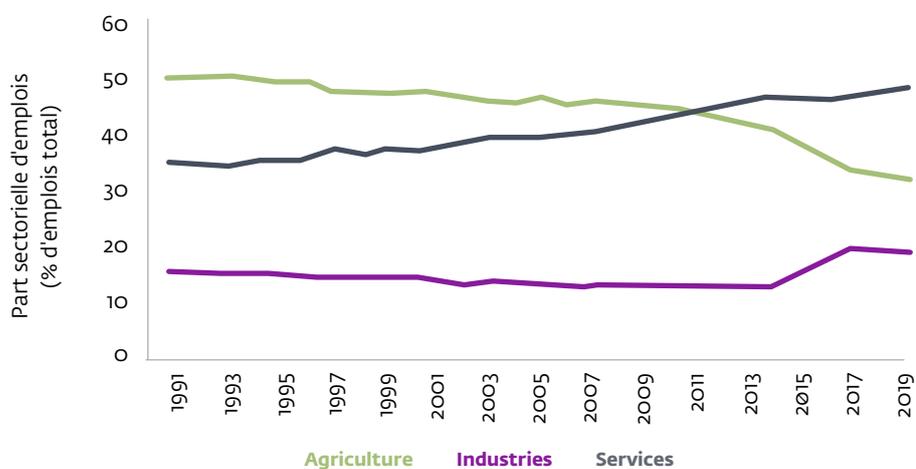
La qualité des emplois est faible. Un récent diagnostic de l'emploi (Banque mondiale, 2020b) révèle que les rémunérations sont en baisse et que la qualité de l'emploi est faible. L'évolution vers des emplois plus productifs et mieux rémunérés dans les secteurs non-agricoles (dans les zones rurales et urbaines) est limitée par rapport à l'expansion de la population en âge de travailler. En conséquence, la plupart des emplois restent dans le secteur agricole, qui reste caractérisé par une faible productivité avec des petites entreprises informelles ou semi-formelles. La part des employés rémunérés dans l'emploi total est passée de 11% en 2006 à 17% en 2019, reflétant une lente évolution vers l'emploi salarié (0,4% par an).

Alors que les services apportent la plus grande contribution à la croissance, leur apport à la création d'emplois est moindre. Les services représentent plus de la moitié du PIB depuis les années 1970, mais l'agriculture a néanmoins continué à employer plus de la moitié de la main-d'œuvre jusqu'en 2011 (Graphique 9), reflétant la faible création d'emplois dans les autres secteurs de l'économie, et aussi le fait que les secteurs émergents ont une productivité comparativement plus élevée que l'agriculture. Au niveau du genre, les changements reflètent la participation croissante des femmes dans les services à faible productivité tels que la distribution et le commerce de détail de produits agricoles relativement aux hommes (Graphique 10, et Graphique 11).

Bien que le secteur des services ait généré des emplois ces dernières années, les quantités restent faibles par rapport à l'offre de main d'œuvre. La part de la population active n'ayant qu'un emploi à temps partiel a augmenté depuis 2011 pour tous les groupes de travailleurs, indépendamment du niveau d'éducation, et de la résidence urbaine/rurale⁹. En outre, la part des personnes employées mais travaillant uniquement à temps partiel a doublé dans les zones rurales et pour les hommes urbains entre 2011 et 2018. La part de l'emploi indépendant dans le secteur agricole et le secteur non agricole reste l'emploi dominant au Togo.

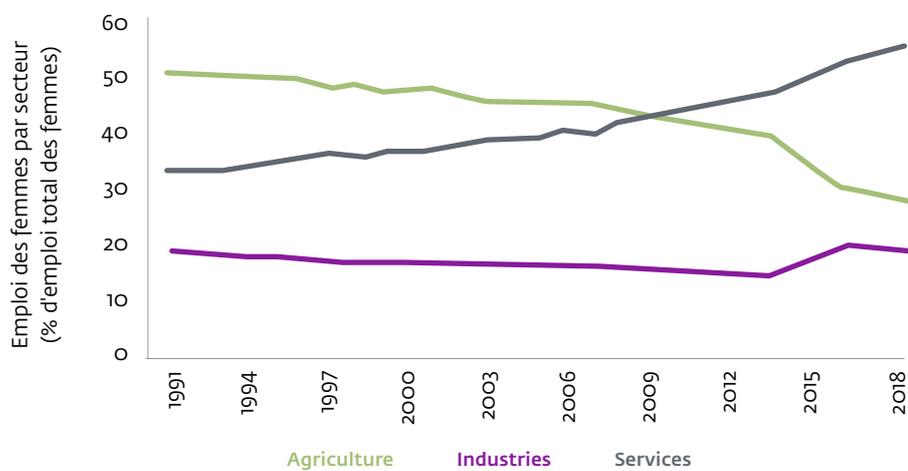
9. World Bank, Benchmarking Infrastructure Development 2020: Assessing Regulatory Quality to Prepare, Procure, and Manage PPPs and Traditional Public Investment in Infrastructure Projects (Washington, DC: World Bank, 2020)

GRAPHIQUE 9 PART DE L'EMPLOI PAR SECTEUR



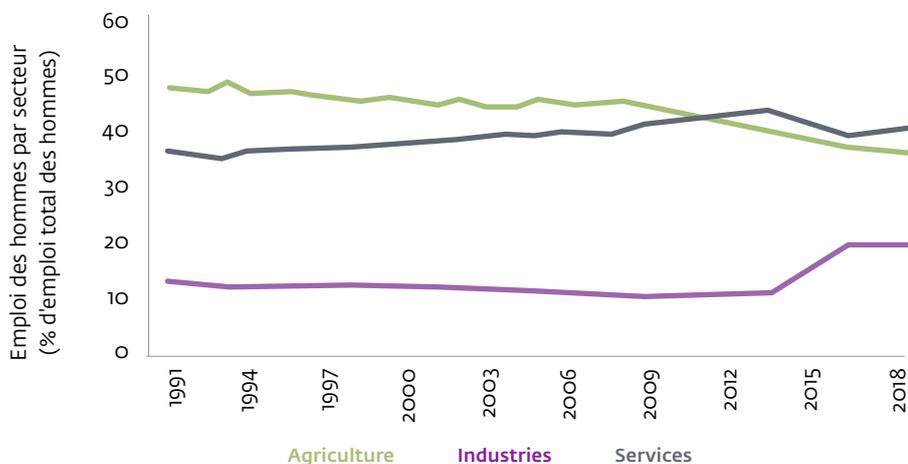
Source: World Bank, World Development Indicators.

GRAPHIQUE 10 EMPLOI POUR FEMMES PAR SECTEUR



Source: World Bank, World Development Indicators.

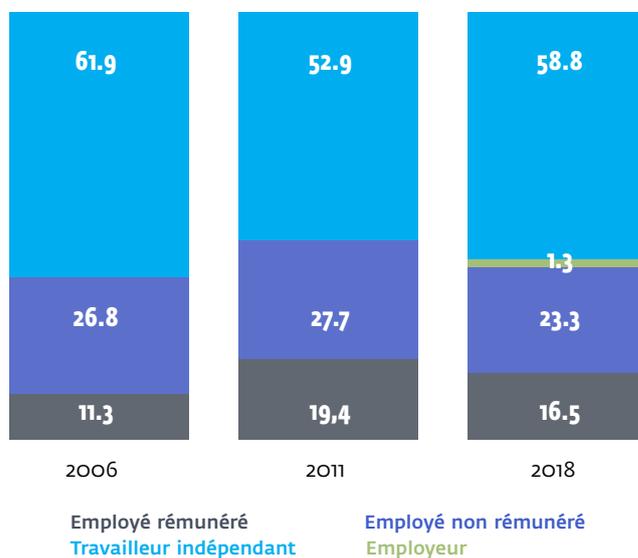
GRAPHIQUE 11 EMPLOI POUR HOMMES PAR SECTEUR



Source: World Bank, World Development Indicators.

Le secteur privé a contribué de manière significative à l’augmentation du nombre d’emplois salariés au Togo, mais pas suffisamment pour empêcher la part des emplois formels par rapport à l’emploi total de diminuer ces dernières années. La part des personnes en âge de travailler ayant un emploi salarié dans le secteur privé a augmenté entre 2006 et 2011, mais s’est ensuite réduite (Graphique 12). Cela met en évidence les limites de l’investissement dans les infrastructures pour créer des emplois, ce qui suggère la nécessité d’investir davantage dans les secteurs productifs, tels que les chaînes de valeur agricoles.

GRAPHIQUE 12 SOURCES D’EMPLOI EN 2006, 2011 & 2018



Source: Banque Mondiale : Diagnostic de l’Emploi, à venir.

LA PANDÉMIE DE COVID-19 A ENCORE AFFAIBLI LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Le Togo a réussi à éviter une récession causée par la Covid-19 grâce à une base robuste de croissance et de bon fondamentaux macroéconomiques. La pandémie a malgré tout entraîné une contraction du PIB par tête. Les chocs intérieurs et extérieurs déclenchés par la pandémie ont réduit la croissance du PIB réel à 1,8% en 2020 contre 5,5% en 2019. Le PIB réel par tête s'est contracté de 0,6% en 2020 après avoir cru de 2,9% en 2019. La perturbation des flux commerciaux a retardé la livraison d'intrants intermédiaires pour la production, tandis que le verrouillage du marché intérieur a limité la participation au marché du travail (Graphique 13).

La hausse internationale de la demande de certains produits d'exportation de base du Togo et l'augmentation de leurs prix au cours du second semestre de 2020, combinées à une faible inflation, ont atténué les effets négatifs de la pandémie sur l'économie. Le prix du minerai de phosphate a augmenté de 15% pour atteindre 83,3 dollars/mt en décembre 2020. La demande de clinker et de produits agricoles tels que le sésame et la noix de cajou ont également augmenté. L'inflation a été faible au Togo ces dernières années, moins de 1% au cours des cinq dernières années, en raison de la stabilité du taux de change et de la politique monétaire prudente de la BCEAO. Le taux a augmenté à 1,8% en 2020 en raison d'une hausse des prix des denrées alimentaires due aux perturbations des flux commerciaux et à la réduction de la production nationale. Mais il reste dans les limites des critères de convergence de l'UEMOA, soit 3% ou moins.

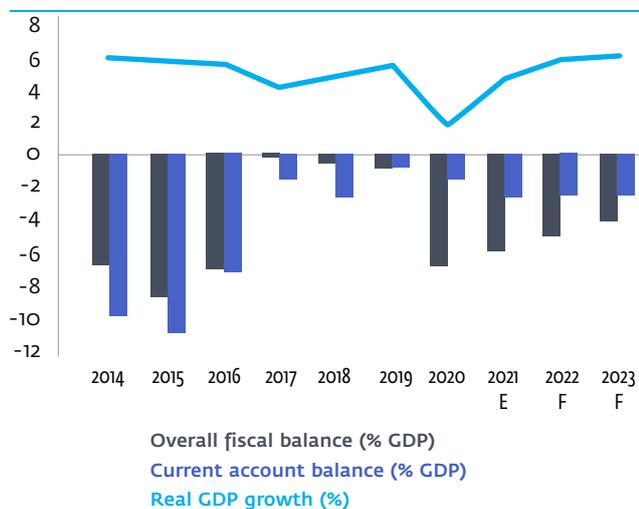
Le déficit budgétaire s'est considérablement creusé en raison de la pandémie. Les recettes publiques totales ont diminué de 1,4 point de pourcentage de PIB en 2020 (passant de 16,2% du PIB en 2019 à 14,8%). Parallèlement, les dépenses ont augmenté de manière significative, passant de 18,5% du PIB en 2019 à 23,1% en 2020, compte tenu des mesures de relance budgétaire destinées à soutenir les ménages et les entreprises. Le déficit budgétaire s'est considérablement creusé, passant de moins de 1% du PIB en 2019 à 6,9% en 2020, selon les estimations, ce qui a entraîné une augmentation de la dette publique.

La tendance à la baisse du ratio de la dette publique au PIB avant la Covid-19 s'est inversée, exposant la dette publique globale à des risques élevés de détresse. La dette publique du Togo est estimée à 63,6% du PIB en 2021, contre 60,4% en 2020 et le niveau pré-Covid-19 de 52,4% du PIB en 2019. En raison de cette augmentation considérable, l'analyse conjointe Banque mondiale/FMI de la viabilité de la dette (AVD) estime que le Togo présente un risque élevé de détresse pour sa dette publique globale. La dette extérieure du pays reste quant à elle à un risque modéré de détresse. La position extérieure est restée maîtrisée, soutenue par les améliorations des exportations de produits agricoles et minéraux au cours du second semestre de 2020 (en partie due à l'amélioration des prix de phosphate et du coton au cours des quatre derniers mois de 2020) a également contribué à stabiliser la position extérieure du pays., où les exportations sont passées de 22,8% du PIB en 2019 à 23,3% en 2020, tandis que les importations ont stagné pendant la même période. Toutefois, la baisse des envois de fonds et des recettes du tourisme a plus que compensé les gains d'exportation, entraînant une légère détérioration du déficit de la balance courante, qui est passé de 0,8% du PIB en 2019 à 1,5% en 2020. Le déficit courant est estimé à 2,6% du PIB en 2021.

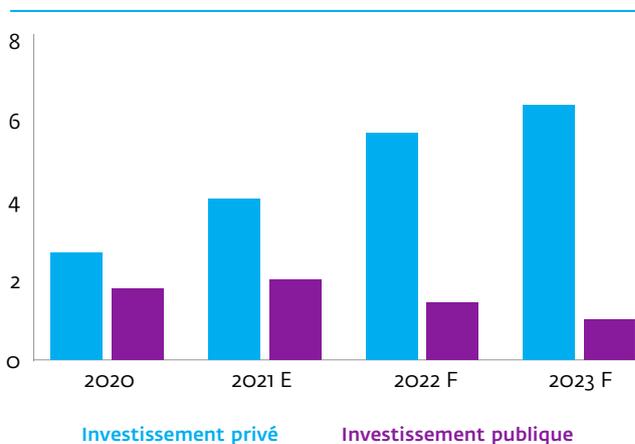
Le secteur privé a été affecté par la crise Covid-19, mais grâce à la réponse rapide de riposte du gouvernement et aux mesures de soutien de la BCEAO aux entreprises et aux banques, les effets ont été mitigés. Une enquête menée auprès de 150 entreprises¹⁰ en 2020 a révélé que 63% des entreprises du Grand Lomé sont restées ouvertes, tandis que 16% ne l'étaient que partiellement, 20% étaient temporairement fermées et seulement 1% se considéraient comme définitivement fermées. Comme on pouvait s'y attendre, les grandes entreprises ont été moins touchées que les petites et moyennes entreprises, les moyennes entreprises étant les plus touchées (52% seulement sont encore totalement opérationnelles) en raison d'une réduction significative des ventes. En outre, au moment de l'enquête, les entreprises avaient mis au chômage 22% de leurs employés et réduit les heures, les salaires ou les avantages sociaux de 21% de leurs employés. Cependant, les données disponibles à fin décembre 2021 indiquent que les mesures prises par la BCEAO ont permis d'accroître le volume de financement au secteur privé et de préserver la qualité des signatures des entreprises. En effet, de 1.301,3 milliards en 2019, le montant des créances sur l'économie est passé à 1.305,5 milliards en 2020, puis à 1.425,0 milliards en 2021. En outre, la majorité des entreprises et particuliers affectés par la crise sanitaire et bénéficiaires de la mesure de reports d'échéances poursuivent normalement leur exploitation et remboursent les échéances reportées. Au 31 décembre 2021, le montant global des échéances reportées par les banques est ressorti à 8,3 milliards, en baisse de 69,8% par rapport à la situation à fin décembre 2020. Quant aux Systèmes Financiers Décentralisés, le montant total des échéances reportées s'est chiffré à 0,63 milliard à fin décembre 2021, en dégonflement de 87,1% par rapport à son niveau du 31 décembre 2020.

Malgré cet environnement difficile, les perspectives économiques restent positives avec une forte reprise attendue, tirée par l'investissement privé. La Banque mondiale (Perspective Macro-pauvreté, 2022) estime la croissance du PIB réel à 5,3% en 2021, pouvant atteindre 6.4% à l'horizon 2024. Le principal moteur de la reprise sera la résurgence de l'investissement privé (Graphique 14), qui devrait atteindre 2,6 milliards de dollars américains d'ici 2023, contre environ 1,6 milliard de dollars américains en 2019 (soit une augmentation de 6,6 points de pourcentage du PIB par rapport au niveau de 2019), tiré par la production industrielle et le développement des infrastructures. Le déficit du compte courant devrait se stabiliser globalement à 2,6% du PIB sur la période 2021-2023, sous l'effet d'une reprise progressive des exportations, tandis que la reprise des activités économiques stimulera les recettes pour aider à réduire le déficit budgétaire à 4,1 % du PIB en 2023. La dette publique devrait rester élevée, à 61% du PIB en moyenne à moyen terme, compte tenu du déficit de financement encore important. Les réformes en cours, notamment celles visant à améliorer la mobilisation des recettes intérieures par l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt foncier (pour élargir l'assiette fiscale), l'amélioration de l'administration fiscale, ainsi que les mesures en faveur de l'investissement public et de la gestion de la dette, devraient contribuer à stabiliser davantage l'environnement macroéconomique et à renforcer la reprise à moyen terme.

10. Étude de l'impact de la Covid-19 sur le Secteur Privé au Togo : Une évaluation informée par des données (Banque mondiale, Juin 2020)

GRAPHIQUE 13 IMPACT DE LA COVID-19 SUR L'ÉCONOMIE

Source: Banque mondiale, Macro Poverty Outlook, Octobre 2021.

GRAPHIQUE 14 INVESTISSEMENTS PRIVÉS POUR STIMULER LA RELANCE

Source: Banque mondiale, Macro Poverty Outlook, Octobre 2021.

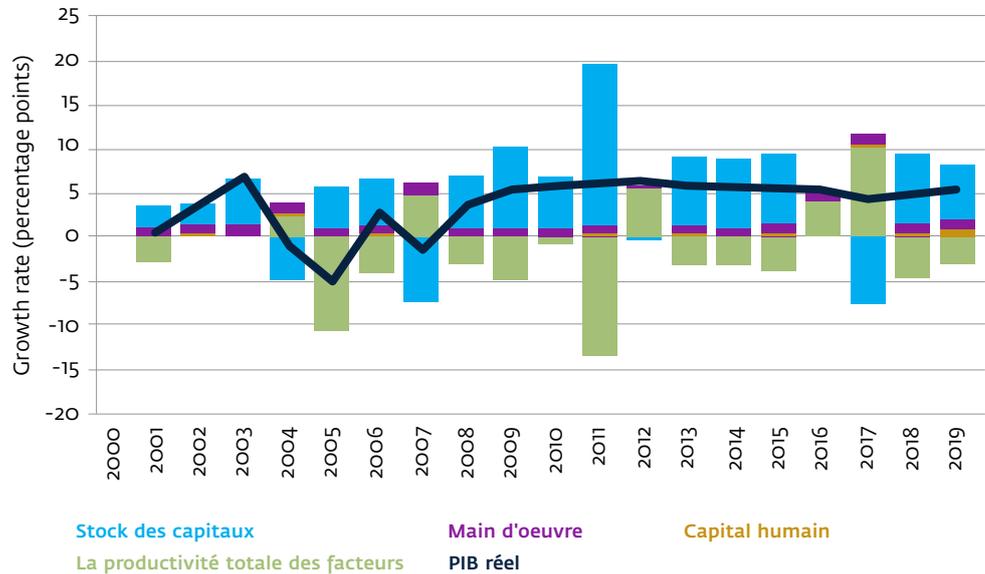
MOTEURS DE CROISSANCE

L'accumulation de capital physique a été le principal moteur de la croissance

La décomposition de la croissance révèle que la croissance togolaise a été tirée par l'accumulation de capital, avec des contributions limitées de la productivité totale des facteurs¹¹ et du capital humain (Graphique 15). La faible contribution de la productivité totale des facteurs confirme l'absence générale de signes d'une croissance significative de la productivité dans de nombreux secteurs. La contribution du capital humain (qui reflète le niveau de compétences, d'éducation et autres capacités influençant la productivité de la main-d'œuvre) a également été faible. Ces contraintes posent potentiellement le problème de la qualité du capital humain et de l'inadéquation des compétences dans l'économie.

11. Voir détail méthodologique empirique sur PTF dans l'encadré 1 en Annexe 5.

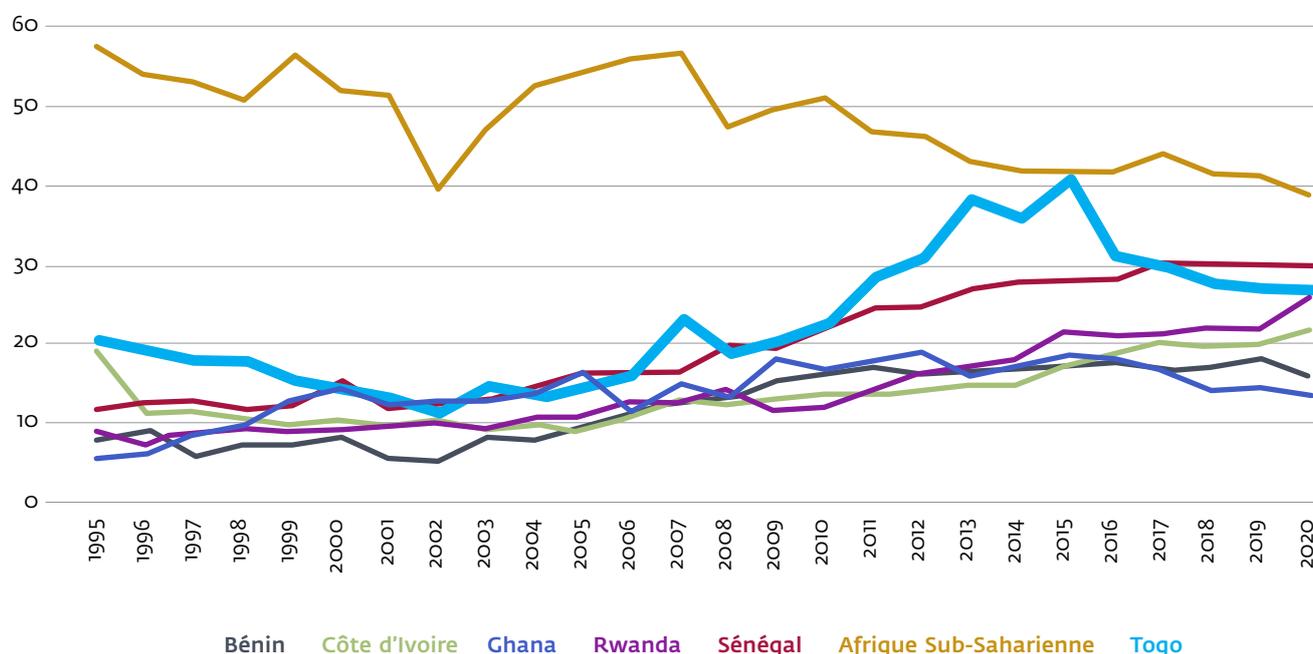
GRAPHIQUE 15 DÉCOMPOSITION DE LA CROISSANCE PAR FACTEUR



Source: Calculs des auteurs à l'aide des données World Bank, World Development Indicators.

Les investissements privés ont connu une reprise très vigoureuse entre 2012 et 2019 pour atteindre une moyenne de 14% du PIB, contre moins de 10% au cours de la décennie précédente (Graphique 16). La contribution des investissements privés à la croissance du côté de la demande est passée d'environ 1 point de pourcentage dans la première décennie des années 2000 à plus de 4 points de pourcentage en moyenne en 2015-2019 (Graphique 18). Les investissements privés ont été soutenus par les investissements transfrontaliers et le crédit bancaire, les IDE représentant la part la plus importante. Cependant, les IDE au Togo ont été très volatiles, probablement parce que les volumes ont été tirés par quelques grandes transactions.

Le crédit du secteur bancaire a contribué à stimuler l'investissement privé. Les crédits intérieurs accordés au secteur privé par les banques sont passés de 16,6 % du PIB en 2004 à 26,3% en 2009 et a atteint 31% du PIB en 2010-2019. Le commerce de détail, les restaurants et les hôtels ont représenté la plus grande part des crédits, avec une moyenne de 35% du total des crédits bancaires au secteur privé en 2005-2019, suivis par les services (assurance, immobilier et autres services) qui ont représenté 19% sur la période. Le bâtiment et les travaux publics ont représenté 14%, tandis que les transports, les entrepôts et les communications ont représenté 13% du total des crédits bancaires sur la même période et l'industrie manufacturière 12%. D'autres secteurs ont représenté des parts moins importantes, notamment l'électricité, l'eau et le gaz (4,75%) et les industries extractives (1,8%). L'agriculture était presque exclue de l'accès au crédit, ne recueillant que 0,45% du total des crédits.

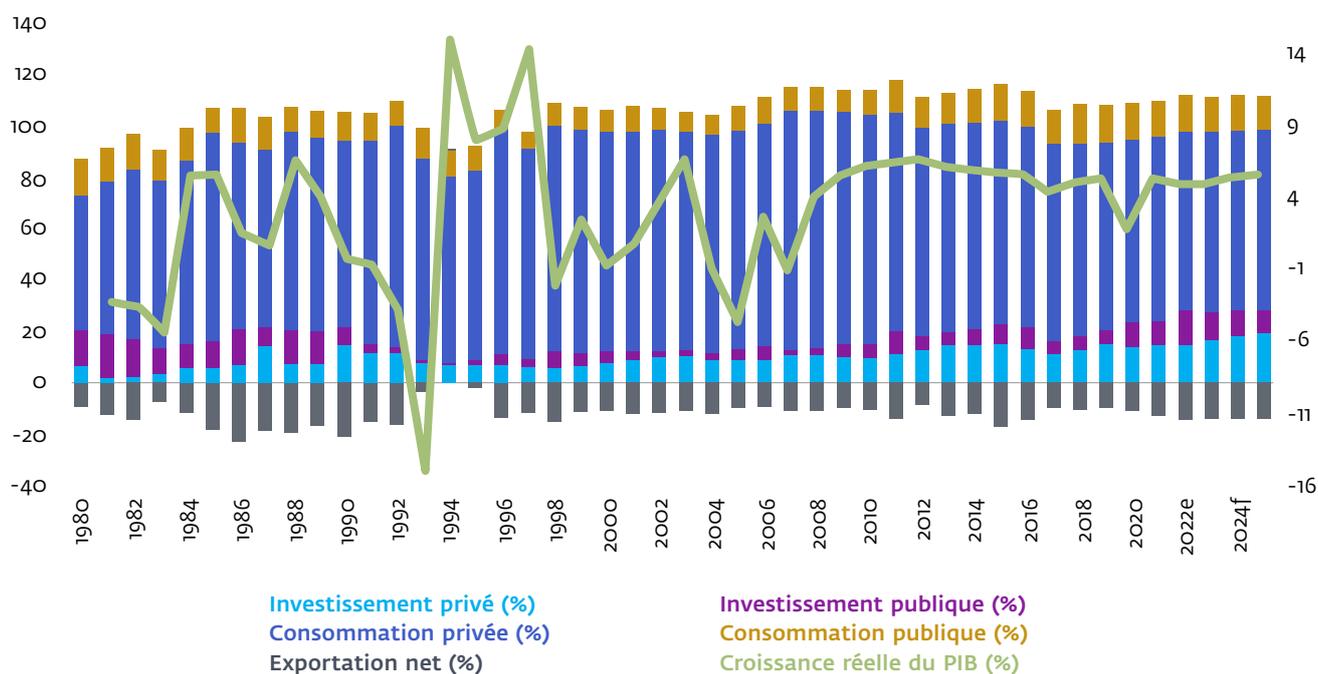
GRAPHIQUE 16 CRÉDIT INTÉRIEUR DU TOGO AU SECTEUR PRIVÉ (% DU PIB) PAR RAPPORT AUX PAIRS

Source: World Bank, World Development.

Les investissements publics ont également contribué considérablement à la croissance, reflétant le rôle prépondérant joué par le Gouvernement en matière de stimulation des investissements. Les investissements publics sont passés de 4,4% du PIB en 2000 à 10,5% en 2015 avant de diminuer progressivement pour atteindre 5,5% en 2019, conformément à la politique du Gouvernement visant à placer progressivement le secteur privé au cœur du développement du pays (Graphique 17). Les investissements publics ont ciblé principalement le développement des infrastructures de transport, y compris les routes, les ports, les aéroports, le développement numérique et industriel. La contribution des investissements publics à la croissance s'est élevée à 3,1 points de pourcentage en moyenne sur la période 2010-2014, contre 0,7 point de pourcentage en 2005-2009 (Graphique 18).

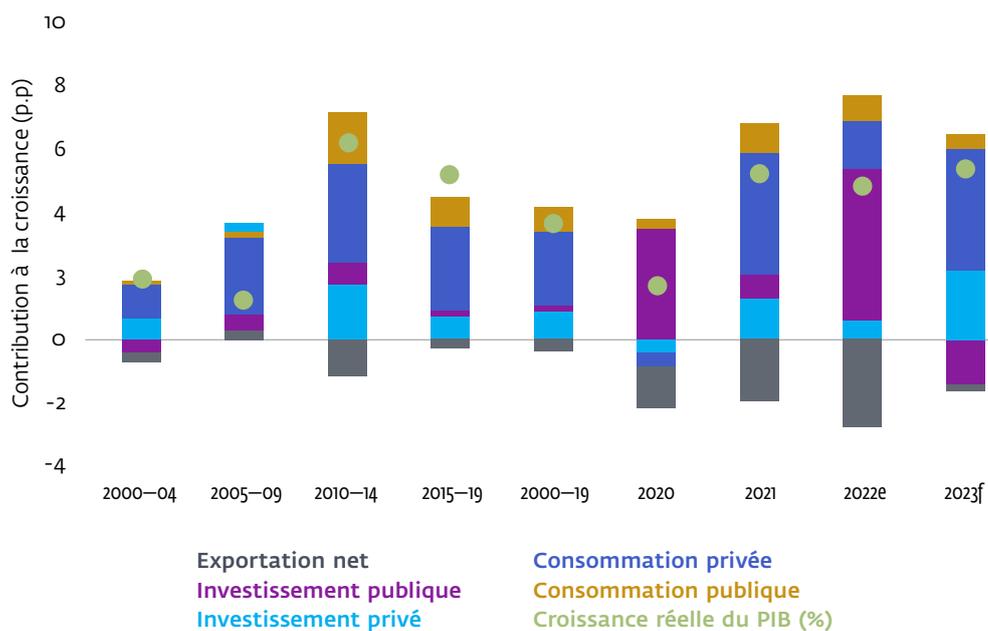
La part des services dans le PIB a augmenté de façon régulière, passant d'environ un tiers du PIB dans les années 1960 à plus de 50% du PIB entre 2000 et 2010. Les services se sont imposés comme le principal contributeur à la croissance avec une contribution moyenne de 3,1 points de pourcentage au cours des deux dernières décennies. L'essor des nouvelles activités portuaires, les investissements dans le secteur des télécommunications et la croissance du secteur bancaire ont contribué à cette hausse. Les investissements ont entraîné une hausse rapide de la part des services dans le PIB atteignant 49,5% du PIB en 2016-2019 comparé à 27,4% en 2015 (Graphique 19). La contribution des services à la croissance a atteint en moyenne 5,2 points de pourcentage sur la même période.

GRAPHIQUE 17 PARTS DE LA DEMANDE DANS LE PIB RÉEL

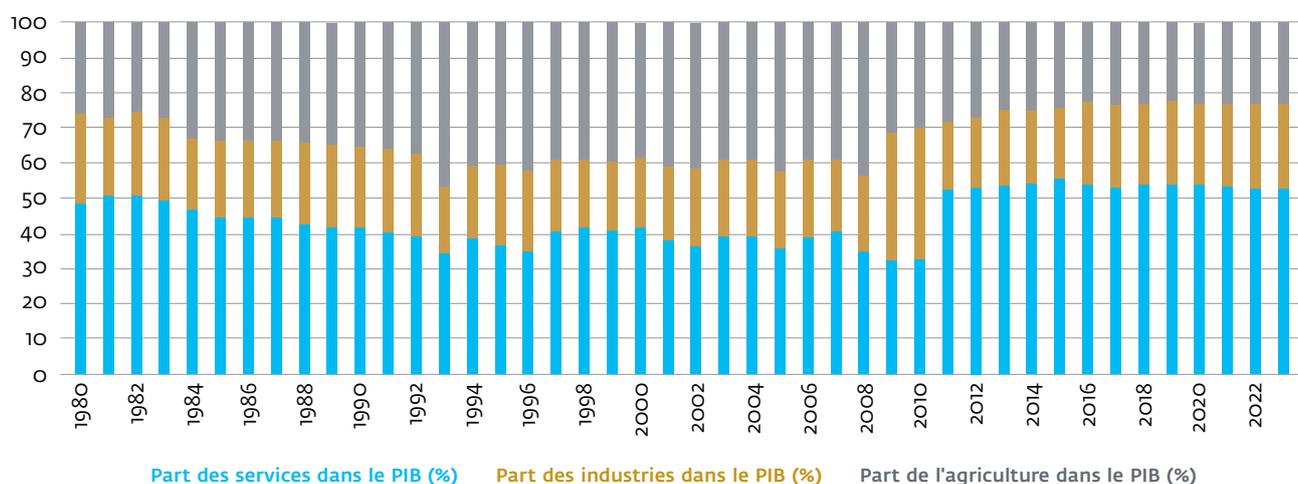


Source: Indicateurs du Développement dans le Monde, basés sur les Comptes Nationaux.

GRAPHIQUE 18 CONTRIBUTION DE LA DEMANDE À LA CROISSANCE



Source: Indicateurs du Développement dans le Monde, basés sur les Comptes Nationaux.

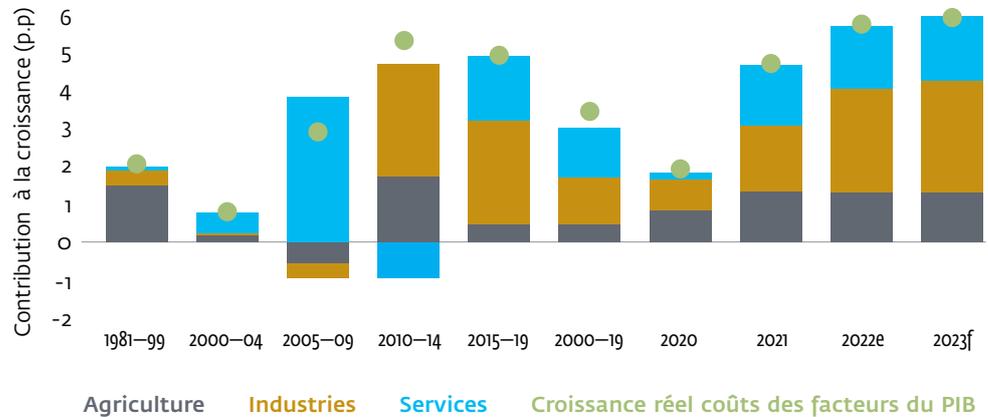
GRAPHIQUE 19 DECOMPOSITION SECTORIELLE DU PIB

Source: World Bank MPO, Octobre 2021.

La production industrielle s'impose comme le deuxième contributeur à la croissance dans le pays, en raison de la politique d'industrialisation du Gouvernement qui déclenche des investissements privés dans le secteur. Le secteur industriel était traditionnellement tiré par le secteur minier, en particulier la transformation du phosphate, représentant en moyenne plus de 20% du PIB au cours des décennies précédant les années 2000. Cependant, en raison de l'effondrement de la production de phosphate dans les années 2000, dû à des contraintes de gouvernance sectorielle combinées à de fortes fluctuations du prix du marché du phosphate¹², la part de l'industrie dans le PIB a chuté à environ 15%, réduisant sa contribution à la croissance de 0,8 point de pourcentage à 0,2 point de pourcentage au cours de la période. Toutefois, les récentes améliorations de la production d'électricité ont stimulé l'industrie légère dans le secteur des produits alimentaires et des boissons. En outre, le Togo exploite ses importantes réserves de calcaire pour produire du clinker et du ciment. En conséquence, la production industrielle est en hausse depuis 2010, atteignant en moyenne 18,5% du PIB sur la période 2010-2019 et entraînant une augmentation progressive de la contribution du secteur à la croissance, de 0,5 point de pourcentage en 2005-2009 à 1,2 point de pourcentage en 2010-2014 et 2,4 points de pourcentage sur les cinq dernières années (Graphique 20). L'augmentation de la production industrielle est liée aux investissements transfrontaliers qui se sont également accumulés au cours des deux dernières décennies dans des domaines tels que la production chimique et la fabrication de ciment.

12. La Section C du Chapitre 4 traite du secteur minier, y compris le sous-secteur des phosphates et de l'industrie.

GRAPHIQUE 20 CONTRIBUTIONS DE L'OFFRE AU PIB



Source: World Bank MPO, Octobre 2021.

Le Togo a attiré les investisseurs étrangers

Le Togo a été reconnu par le Rapport sur l'Investissement dans le Monde 2020 comme le pays le plus performant parmi les Pays les Moins Avancés en 2019. Les réformes économiques ont été suivies par une forte augmentation des IDE au Togo. En pourcentage du PIB, ces derniers ont représenté en moyenne 2,5% du PIB (excepté l'année 2011) (Graphique 21). Bien que les IDE aient afflué au Togo, leur niveau reste faible par rapport à certains pays de la région (Graphique 21). La croissance des IDE résulte principalement de l'augmentation des prêts internationaux entre firmes d'un même groupe et du niveau record des bénéfices réinvestis.

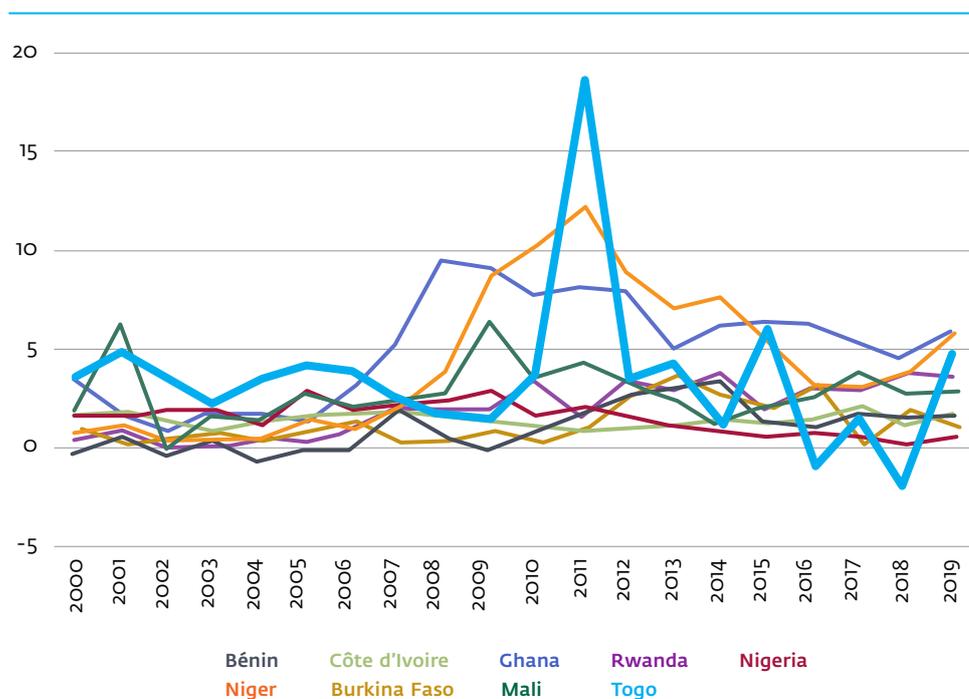
Les flux d'investissements transfrontaliers ont été diversifiés. Selon les données de *fDi intelligence*¹³ concernant les annonces d'IDE prévus au Togo, montre que les secteurs dominants des intentions d'investissement ont été les produits chimiques, le ciment et les produits en béton, les énergies renouvelables, le transport et la logistique, ainsi que l'hôtellerie et le tourisme, représentant à eux tous 91% des annonces d'investissement au cours des deux dernières décennies (janvier 2003 – avril 2021). Les investissements dans la chimie ont été réalisés dans les produits liés à l'agriculture (pesticides, engrais et autres produits chimiques agricoles) et dans la construction, qui ont représenté 49% des investissements et environ 31% de création d'emplois prévus. Le ciment et les produits en béton ont représenté 16% des investissements mais devraient représenter un quart du total des emplois. Les transports et la logistique ont attiré une part importante des investissements (11%) et représentent environ 21% de la création d'emplois prévue dans le cadre du total des investissements annoncés. Les investissements dans les énergies renouvelables ont représenté 10% des investissements enregistrés par l'IDE, mais devraient que peu contribuer à la création d'emplois (estimés à 1,3% du total). L'une

13. FDI Market's Investor Signals data - The Cross-border Investment Monitor, disponible a: <https://www.fdiintelligence.com/fdi-markets?>

des annonces les plus marquantes est celle du groupe nigérian Dangote qui a annoncé en novembre 2019 un investissement de 2 milliards de dollars américains pour implanter une nouvelle usine de transformation d'engrais phosphatés au Togo – un projet qui créerait environ 500 emplois et contribuerait à réduire de 50% le prix des engrais pour les agriculteurs. Cet investissement ne s'est toutefois pas encore concrétisé.

Le pays connaît également des sorties d'IDE qui ont été multipliées par 10 en 2020 par rapport au niveau de 2018 (de US\$70.2 millions à US\$931.3 millions). Une grande partie de ces investissements extérieurs proviennent du secteur bancaire. Ecobank, par exemple, a des investissements en Chine, aux Émirats arabes unis, en France et au Royaume-Uni. En termes d'IDE sortants, le Togo surpasse ses voisins immédiats et son activité est comparable à l'activité d'IDE sortants du Nigéria, du Maroc et de l'Égypte.¹⁴

GRAPHIQUE 21 ENTRÉES NETTES D'IDE EN POURCENTAGE DU PIB



Sources: World Bank, World Development Indicators.

Les exportations restent concentrées dans les industries extractives et les produits agricoles bruts

Les exportations du Togo ont historiquement reposé sur le coton et les secteurs extractifs, qui ont enregistré des performances médiocres ces dernières années.

Historiquement, les exportations de phosphate et de ciment et de clinker ont été les plus importantes du Togo, mais elles ont enregistré des performances relativement faibles au cours de la dernière décennie, avec une diminution de 2% en valeur pour les phosphates et de 10% pour le ciment et le clinker entre 2010 et 2019 (Tableau 1). Les exportations de coton se sont mieux comportées, augmentant de 9% par an en moyenne sur la même période. Cependant, le taux de croissance annuel a été faible, et les trois dernières années de cette période (2017-19) montrent une baisse prononcée.

Les chiffres d'exportations indiquent également les signes d'une industrie de recyclage émergente. Les exportations de déchets et de ferrailles métalliques et de batteries recyclées ont représenté 9% des exportations totales (106 millions de dollars américains) en 2017-19 contre 3,5% des exportations totales en 2010-2012. Deux investissements récents de transformation de la ferraille, Steel Cube Togo (en 2019), et Manu Metal (en 2020) indiquent que la chaîne de valeur évolue vers une transformation pour le marché intérieur, le Gouvernement ayant récemment interdit les exportations de ferraille. Cependant, depuis 2021, l'exportation des ferrailles et sous-produits ferreux collectés sur le territoire national est suspendue jusqu'à nouvel ordre.¹⁵

Les statistiques sur les exportations du Togo sont difficiles à interpréter car d'importants flux commerciaux d'entrepôt sont enregistrés comme étant des flux commerciaux du Togo. Ces flux de transit en provenance d'autres pays producteurs ne sont pas produits au Togo et donc pas de réelles exportations du pays. Les réexportations sont cependant une activité économique importante qu'il convient de mieux comprendre. Par exemple, les produits pétroliers sont apparus ces dernières années comme l'une des exportations les plus importantes du Togo alors que le Togo est un importateur net de pétrole. Compte tenu de sa position géographique stratégique, le pays a saisi l'opportunité de servir de centre de réexportation pour la région, notamment vers les pays de l'hinterland. Le Togo compte deux sociétés qui importent et stockent des produits pétroliers.¹⁶ Il s'agit de la Société Togolaise d'Entrepôts (STE), qui s'occupe uniquement de la distribution locale et de la Société Togolaise de Stockage de Lomé (STSL), qui stocke les produits pour la réexportation, bien qu'elle en redistribue une partie au niveau national.

15. Arrêté Interministériel N° U14_/MCICL /MEF/MPI portant suspension de l'exportation de la ferraille et des sous-produits ferreux collectés au Togo.

16. <https://dlca.logcluster.org/display/public/DLCA/3.1+Togo+Fuel>

Plusieurs produits qui se classent en tête des données officielles du Togo doivent être ignorés lors de l'analyse des exportations car ils ne sont pas produits au Togo. Les exportations de motocyclettes (6e), d'huile de palme (8e), de produits en coton (12e) et de vêtements correspondent à un volume important d'importations de produits classés sous le même code, ce qui indique des activités de réexportation. En outre, en utilisant l'indicateur proposé par Golub et al. (2019), nous observons que les importations par habitant de ces produits sont anormalement élevées par rapport aux pays voisins,¹⁷ une indication potentielle que les importations ne sont pas destinées à la consommation domestique uniquement, mais à des réexportations probablement capturées dans les chiffres d'exportations officiellement enregistrés rapportés dans le Tableau 1.

Les réexportations gonflent aussi artificiellement les performances à l'exportation de certains biens produits au Togo. Les chiffres d'exportations de noix de cajou et, plus encore, de graines de sésame comprennent une proportion importante de réexportations de productions originaires de la région. Dans le cas de la noix de cajou, c'est confirmé par une analyse de la chaîne de valeur indiquant que les exportations du Burkina Faso passent par le Togo et sont enregistrées comme étant originaires du Togo.¹⁸ Sur la période de 2010-2019, les réexportations de biens ont représenté en moyenne 22,1% du total des exportations. Elles ont porté entre autres, sur les motocycles et le pétrole.¹⁹

Les données commerciales confirment l'existence d'importations de sésame et de cajou par le Togo à des niveaux par habitant qui suggèrent que ces importations ne sont pas destinées à la consommation interne (pour plus de détails, voir l'Annexe 2). Cependant, les volumes de ces importations sont faibles -- à l'exception d'années singulières (2016 pour la noix de cajou et 2018 pour le sésame) -- et ces importations sont bien en deçà des volumes des exportations.²⁰ D'autres éléments mettent en évidence la corrélation des flux d'exportation du Togo et de ses voisins d'une manière qui semble indiquer un détournement de flux commerciaux vers les réexportations via le Togo. Dans le cas de la noix de cajou, les exportations du Togo augmentent alors que celles du Burkina Faso commencent à stagner. Dans le cas du sésame, l'augmentation extrêmement rapide des exportations togolaises est difficile à interpréter à la lumière des chiffres de la production nationale, qui sont faibles et stagnants, alors qu'elle coïncide avec la chute brutale des exportations du Burkina Faso, ce qui indique à nouveau que ces flux sont des réexportations.

17. Voir Annexe 2

18. Le gouvernement a confirmé à l'équipe que les produits passant par le Togo et réexportés sont bien comptés comme exportations du Togo dès lors qu'elles sont hors régime de transit.

19. Information communiquée à l'équipe par le gouvernement du Togo.

20. En 2019, les importations de graines de sésame au Togo étaient de 4,7 millions de dollars américains et les importations de noix de cajou étaient de 1,7 million de dollars américains, ce qui représente de petits volumes par rapport aux exportations de 172,2 millions de dollars américains et 88,9 millions de dollars américains, respectivement.

TABLEAU 1 20 PRINCIPALES EXPORTATIONS DU TOGO, 2010-2019 (HORSMIS LE PÉTROLE, L'OR ET L'ÉLECTRICITÉ)

Produit	TCAC (%)		Exportations moyennes en millions de US\$		Rang dans les principales exportations sur la période	Part dans les exportations totales sur la période * (%)
	2010-19	2017-19	2010-19	2017-19	2017-19	2017-19
Graines et fruits oléagineux	44	40	85	119	1	9.9
Ciment et clinker	-10	-34	163	102	2	8.5
Phosphates	-2	-18	134	97	3	8.1
Coton, non cardé ou peigné	9	-9	76	91	4	7.6
Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou	87	2	38	83	5	7.0
Motos	8	-2	24	45	6	3.8
Déchets et débris ferreux	5	-7	37	41	7	3.5
Huile de palme et ses fractions	49	24	26	41	8	3.4
Déchets et débris de cuivre	18	10	19	30	9	2.5
Articles pour le transport ou l'emballage de marchandises	16	89	27	29	10	2.4
Graines de soja, même concassées	45	33	12	29	11	2.4
Tissus de coton, contenant 85 % ou plus de coton	0	-9	33	28	12	2.3
Fèves de cacao, entières ou brisées, brutes ou torréfiées	-21	6	99	25	13	2.1
Préparations pour la beauté, le maquillage et les soins de la peau	27	30	17	25	14	2.1
Déchets de piles, batteries et accumulateurs électriques	97	-4	13	20	15	1.7
Autres graisses et huiles végétales fixes	5	-8	16	16	16	1.3
Perruques, fausses barbes, sourcils et cils	23	-1	13	16	17	1.3
Déchets et débris d'aluminium	44	-18	7	15	18	1.3
Café, même torréfié ou décaféiné	-16	-5	33	12	19	1.0
Bois bruts	-14	-26	28	12	20	1.0

Source : Calculs des auteurs à partir des données du BACI-CEPII.

Note : * Les parts ne sont qu'indicatives étant donné les nombreux problèmes de qualité des statistiques.

La balance commerciale du Togo en matière de services est excédentaire, les services des transports, d'assurance et financiers constituant les principales exportations, ce qui semble corroborer la preuve du rôle du Togo en tant que pôle régional dans ces secteurs.²¹ Si les exportations importantes de services de transports (65,9% des exportations de services) sont naturelles étant donné qu'elles sont induites par les exportations de biens, la position du Togo dans les services de transport est celle d'un exportateur net (alors que la balance commerciale en biens est négative), ce qui montre que le Togo est un fournisseur de services de transport au reste du monde. Les transports, les assurances et les services financiers ont représenté un excédent d'environ 180 millions de dollars en 2019. Deux autres secteurs, les TIC et les services aux entreprises, ont généré des montants plus modestes d'exportations (Tableau 2).

TABLE 2 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS PAR CATÉGORIES DE SERVICES, 2018

Categories of Services		Exportation		Importation		Solde (millions de CFAF)
		Valeur (millions de CFAF)	Part (%)	Valeur (millions de CFAF)	Part (%)	
SB	Services d'entretien et réparation non inclus ailleurs	1,242.0	0.4	11,274.5	4.3	-10,032.6
SC	Services de transport	211,804.4	65.9	164,150.3	62.3	47,654.1
SE	Construction	1,284.6	0.4	1,142.6	0.4	142.0
SF	Services d'assurance et de pension	59,741.3	18.6	21,926.8	8.3	37,814.5
SG	Services financiers	33,687.6	10.5	11,866.1	4.5	21,821.4
SH	Frais pour usage de propriété intellectuelle non inclus ailleurs	41.7	0.0	1,295.9	0.5	-1,254.2
SI	Services de télécommunication, d'informatique et d'informations	5,545.6	1.7	20,089.9	7.6	-14,544.2
SJ	Autres Services aux entreprises	6,521.8	2.0	29,860.3	11.3	-23,338.4
SK	Services personnels, culturels et de loisirs	18.0	0.0	1,562.0	0.6	-1,544.0
SL	Biens et services des administrations publiques non inclus ailleurs	1,326.0	0.4	164.2	0.1	1,161.8
Total		321,212.9	100.0	263,332.7	100.0	57,880.3

Source: Structure et Entreprises de l'EPCIS 2019.

21. Source INSEED (2019)

UN SECTEUR PRIVÉ QUI SE CONCENTRE AUTOUR DE QUELQUES GRANDS ACTEURS

L'écrasante majorité des entreprises au Togo sont des petites entreprises, représentant 96,9% du nombre total d'établissements selon le recensement effectué par INSEED Togo en 2018. Ainsi, seulement un peu plus de 2 000 entreprises au Togo ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 000 dollars (Tableau 3).²² Les petites entreprises sont en fait des microentreprises : 93% des entreprises sont dirigées par un seul propriétaire et leur chiffre d'affaires annuel moyen est inférieur à 5 000 dollars. Globalement, 85,5% des entreprises sont informelles (77% des entreprises togolaises n'utilisent pas de comptabilité), ce qui signifie que le secteur formel est composé d'environ 17 000 entreprises. Si les entreprises formelles représentent 14,5% du nombre total d'entreprises, elles occupent 41,8% des emplois (Tableau 4). La région de Lomé concentre plus de 60% des entreprises togolaises et 71% des emplois, et de manière générale, les entreprises tendent à se localiser davantage vers la partie sud du pays.

Il n'y a que 303 entreprises au Togo dont le chiffre d'affaires dépasse 1,7 million de dollars. Ces grandes entreprises représentent en revanche 77% du chiffre d'affaires total des entreprises au Togo. Le secteur privé formel au Togo représente également la principale source de recettes fiscales du Gouvernement (voir INSEED RGE 2018).²³ Le petit groupe des grandes entreprises est dominé par le secteur bancaire. Les autres secteurs comptant de grandes entreprises sont l'industrie (produits agroalimentaires et industriels), les services (assurances, hôtellerie, transit et logistique, manutention portuaire), les mines, la construction, les travaux publics et le commerce. L'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) ne compte que 66 membres.²⁴ Parmi les grandes entreprises du pays figurent les sociétés de transport et de logistique Bolloré et Maersk, la société agroalimentaire OLAM, la compagnie aérienne ASKY, l'hôtel et le Centre de conférences 2 Février, la société de télécommunication Moov, Dangote dans le domaine du ciment et du commerce, entre autres, ainsi que la société minière Elenilto et les producteurs de ciment WACEM et CIMTOGO. Le Togo abrite les sièges de plusieurs institutions financières importantes : la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), Oragroup, et Ecobank Transnational Inc. (ETI), le plus grand groupe bancaire régional indépendant d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, présent dans 36 pays d'Afrique subsaharienne.

-
22. INSEED définit les grandes entreprises comme celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard de FCFA, les moyennes entreprises comme celles dont le chiffre d'affaires se situe entre 1 milliard et 60 millions de FCFA, et les petites entreprises comme celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 60 millions de FCFA (environ 100 000 USD).
23. Malheureusement, le Togo ne figure pas dans le Global Entrepreneurship Index qui permet d'évaluer l'indice entrepreneurial du pays selon les différentes dimensions.
24. Les membres doivent appartenir au secteur privé, avoir un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 2 milliards de francs CFA (3,6 millions de dollars américains) pour les entreprises du secteur industriel et un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 500 millions de francs CFA (920 000 dollars américains) pour les entreprises du secteur des services.

TABLEAU 3 RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE

Taille	Nombre	Chiffre d'affaires en milliards de FCFA	Part (%)	Chiffre d'affaires moyen en millions de FCFA	Chiffre d'affaires en dollars
Grande	303	2,156.4	77.1	7,117	12,098,614
Moyenne	1,970	445.5	15.9	226	384,442
Petite	71,861	195.1	7.0	3	4,615
Total	74,134	2,797.0	100.0	38	64,139

Source: INSEED RGE 2018.

TABLE 4 FORMAL AND INFORMAL FIRMS SHARE IN JOBS AND TURNOVER

Part	Nbre d'entreprises (%)	Emplois (%)	Chiffre d'affaires (%)
Formelle	14.5	41.8	94.2
Informelle	85.5	52.8	5.8

Source: INSEED RGE 2018.

On note finalement la présence d'entreprises publiques dans quelques secteurs, avec un mouvement vers les privatisations ces dernières années. Dans le secteur du coton, la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) a récemment été partiellement privatisée lorsque OLAM a acquis 51% de son capital. Parmi les deux banques publiques restantes, une participation majoritaire dans la BCTI a été vendue à IB Holding, une société togolaise à capital Burkinabè. Le Conseil des ministres a adopté le 11 août 2021 un projet de décret qui fixe les modalités et le prix de cession de 90% des parts de l'État dans le capital de la BCTI. Togocom a également été privatisée en 2019. Parmi les autres entreprises publiques figurent la Communauté Électrique du Bénin (CEB) (la société de distribution électrique détenue conjointement par le Togo et le Bénin), la CEET et la Poste. C'est attendu car ces services sont généralement publics et assujettis à des obligations de services universels. Ancienne société publique, la Société Nouvelle des Phosphates du Togo, est gérée par le secteur privé depuis 2001.

IDENTIFICATION DES PRIORITÉS ET DES SECTEURS POUR L'ANALYSE DU CPSD

Quels sont les domaines prioritaires de réforme et les secteurs économiques ayant un potentiel de tirer la croissance économique du Togo ? Le CPSD suit une approche globale et structurée en deux étapes essentielles : une analyse des secteurs et des contraintes, cette dernière mettant l'accent sur les contraintes transversales en matière de réforme. Les grands secteurs économiques couvrant toutes les activités du secteur privé sont ensuite passés en revue, en commençant par les secteurs structurants qui fournissent les intrants clés de l'économie (énergie, transport, TIC, éducation, santé et finances, eau), puis examinant les secteurs commerciaux.

L'analyse du CPSD implique un examen approfondi et complet des : (a) contraintes transversales qui compromettent la capacité des entreprises du secteur privé à atteindre leur plein impact sur le développement : accès aux marchés, approvisionnement en intrants clés, disponibilité des services infrastructurels, conditions de contestabilité du marché, et (b) perspectives de croissance des secteurs productifs et contraintes sectorielles qui peuvent être traitées à court terme (trois à cinq ans) et l'impact potentiel du secteur sur le développement. Cette dernière dimension d'impact est évaluée à l'aune de plusieurs critères : création de valeur, opportunités d'emploi, inclusion des plus démunis et impact sur la compétitivité des autres secteurs.

Le diagnostic proposé dans le cadre du présent rapport a été réalisé en utilisant les méthodes suivantes : (a) une analyse documentaire passant en revue chaque secteurs et l'ensemble des contraintes transversales auxquels le Togo est confronté. En particulier, le récent Mémoire Économique Pays (Banque mondiale, 2021) et le rapport Future Sources de Croissance (Banque mondiale, 2019) ont guidé l'analyse de ce CPSD ; (b) analyse de données ; évaluation des contraintes transversales en comparant les performances du Togo aux performances de pays pairs, et ; évaluation de l'impact potentiel de croissance de chaque secteur selon les critères d'impact énoncés ci-dessus ; (c) des échanges avec le secteur privé Togolais, les autorités, ainsi que les experts sectoriels de la Banque mondiale et de l'IFC, ainsi que divers partenaires à Washington D.C. et au Togo.

Dans le cas du Togo, la sélection des contraintes à l'investissement et des secteurs d'opportunité s'est faite en tenant compte de la priorité de la stratégie nationale de développement de mettre le secteur privé au centre de la croissance. Comme discuté ci-dessus, le Togo a réussi à piloter des réformes et réaliser des investissements importants mettant le pays sur une trajectoire de croissance, et ces efforts doivent être poursuivis : le succès de l'accélération de la croissance après 2008 a bénéficié de changements décisifs dans les politiques gouvernementales (Banque mondiale, 2021), qui ont entraîné une amélioration substantielle de l'environnement général des affaires et des conditions d'investissements. Les politiques volontaristes du Gouvernement togolais ont en effet mis l'accent sur deux grands domaines spécifiques : i) améliorations de l'environnement réglementaire des affaires, couplées aux ii) investissements publics dans les infrastructures.

Dans son Plan National de Développement (PND 2018-2022) et sa feuille de route 2025 (Feuille de Route Gouvernementale Togo 2025), le Gouvernement togolais a identifié les interventions stratégiques pour soutenir une croissance inclusive et résiliente. Un objectif du Togo, défini dans le PND, est de favoriser la transformation des produits agricoles de base et l'augmentation de la productivité du secteur agricole afin de renforcer la sécurité alimentaire du pays et de réduire de façon significative le déficit de la balance

commerciale agricole. La réalisation de ces objectifs nécessite une forte implication du secteur privé, tant au niveau de la production que de la transformation. D'autres priorités du gouvernement incluent :

- **Connectivité** : numériser l'ensemble de l'économie, ce qui nécessitera non seulement des investissements dans la bande passante, mais aussi dans les infrastructures et les compétences numériques.
- **Infrastructures** : Construire des zones industrielles autour du port de Lomé, améliorer le port à conteneurs de Lomé, et devenir un pôle logistique et d'infrastructure régional ; promouvoir la modernisation le long du corridor Lomé-Ouagadougou pour tirer parti des opportunités de desservir le Burkina Faso enclavé.
- **Accès au financement** : Améliorer l'accès au financement pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) grâce à des mécanismes de soutien (mécanismes de partage des risques).
- **Énergie** : Augmenter la production nationale pour réduire l'importation d'électricité, augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix, mettre en place une réglementation énergétique et mettre en œuvre le plan national d'électrification pour atteindre l'objectif de l'accès universel à l'électricité d'ici 2030.

Dans le PND 2018-2022 et la feuille de route 2025, le Gouvernement a défini une trajectoire claire de développement en mettant l'accent sur les investissements, avec une participation majoritaire du secteur privé. La feuille de route s'articule autour de trois axes stratégiques : renforcer l'inclusion, l'harmonie et la paix sociale, dynamiser la création d'emplois et l'économie, moderniser le pays et ses infrastructures. La feuille de route identifie 36 projets prioritaires et 6 réformes couvrant 15 secteurs.

Cinq secteurs – l'agriculture, la pêche et la sylviculture, les mines, la construction, l'industrie manufacturière et le transport et la logistique – sont au cœur de la mise en œuvre du deuxième axe de la feuille de route, qui est le plus directement (bien qu'il ne soit pas le seul) lié à l'objectif de croissance du secteur privé, d'emploi et de création de valeur. Le présent CPSD accorde une attention particulière à ces secteurs.

En outre, compte tenu de la relative modeste taille de l'économie, et de la situation géographique du Togo, l'importance du potentiel d'intégration dans l'économie régionale et mondiale fait l'objet d'une attention particulière dans la sélection des opportunités sectorielles. Ces facteurs se reflètent déjà dans l'importance au Togo de secteurs tels que les transports et la finance, qui devraient continuer leur développement sur les marchés internationaux. La possibilité future de desservir certains des marchés des voisins, et au-delà des marchés d'outre-mer, tirera bénéfice de l'expansion de ces deux secteurs structurants.

Parmi ces priorités, le secteur minier avec les phosphates et le calcaire (ce dernier lié au secteur de la construction) apparaît comme déjà mûr et ne semble pas offrir d'opportunités de développement important dans le moyen terme. Le secteur est important pour l'économie compte tenu de l'importance des ressources minières en termes de revenus pour le pays. Cependant, le secteur est déjà mûr, avec des gisements de phosphate en cours d'exploitation par deux sociétés et aucune perspective de nouveaux investissements privés, tandis que le secteur du calcaire et du ciment est en capacité excédentaire, et ne semble donc pas offrir non plus de perspectives immédiates de nouveaux développements importants. De plus amples détails sur ces deux secteurs sont fournis en Annexe.

3. UNE APPROCHE VOLONTARISTE DE LA RÉFORME DU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS ET DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Les efforts déployés par le Togo pour réformer le climat des investissements et orienter les investissements publics de manière à stimuler la croissance économique font écho aux efforts similaires entrepris par des pays performants comme le Rwanda. Cependant, et à l'instar de l'expérience du Rwanda (voir encadré ci-dessous), le Togo doit faire face aux limites de l'implication du secteur public dans le développement de l'économie de marché, notamment en raison des fortes contraintes budgétaires qui se profilent. Le rôle des institutions publiques doit progressivement passer de celui de chef de file à celui de facilitateur, et en parallèle veiller à la mise en œuvre de pratiques modernes de gouvernance et de régulation.

RÉFORMER LE TOGO AVEC UN CLIMAT PROPICE AUX INVESTISSEMENTS AMÉLIORÉ

Le climat des affaires s'est amélioré mais des efforts supplémentaires sont nécessaires

Le Togo a réalisé des progrès majeurs en matière d'amélioration du climat des investissements dans le pays, le plaçant à l'avant-garde des réformateurs en Afrique. Un effort soutenu pour réformer plusieurs aspects du climat des affaires a été mené au cours des cinq dernières années. La simplification des procédures et des frais administratifs et la promotion de l'administration en ligne ont contribué aux améliorations générales.

Des réformes ont été menées sur de multiples fronts, notamment la facilitation de la création d'entreprise en supprimant l'obligation notariale, en réduisant le capital minimum requis et les frais d'enregistrement et enfin en permettant aux entrepreneurs de payer les frais directement au guichet unique, ce qui a finalement réduit le temps nécessaire pour enregistrer une société. L'enregistrement des biens immobiliers a

été facilité par la rationalisation des procédures administratives et la réduction des coûts. L'accès au crédit a été facilité par la création d'un nouveau bureau de crédit en 2018 (Bureau d'Information sur le Crédit - BIC), et depuis son expansion, ainsi que le partage de données avec les entreprises de services publics. En 2021, un tribunal de commerce a été créé pour faciliter la résolution des litiges commerciaux, avec des procédures dématérialisées. D'autres réformes incluent notamment les réformes relatives au télépaiement des impôts et taxes, à la mise en place d'un registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM), et à la réduction des délais de transfert de propriété. Les frais de permis de construire ont été réduits et un portail en ligne a été créé pour la soumission des demandes, et mis en ligne les documents requis, l'approbation préalable et les frais. Le Togo a également mis en œuvre la responsabilité décennale et l'assurance et renforcé le contrôle de la qualité avant la construction. Le Togo a également amélioré le contrôle de la qualité des constructions en réglementant les inspections pendant la construction. Enfin, l'exécution des contrats est devenue plus facile grâce à l'adoption d'une loi qui régit tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de résolution des conflits.²⁵

Parmi les autres réformes récentes qui ont amélioré l'environnement des affaires, on peut citer :

- Création d'entreprise – Suppression de l'obligation de faire authentifier les documents de l'entreprise et réduction du délai d'enregistrement d'une entreprise. À noter que le Togo a réduit le nombre de procédures requises de 13 en 2004 à 3 en 2020.
- Traitement des permis de construire – Réduction des frais et adoption d'un portail en ligne pour la soumission des demandes. La transparence a été renforcée par la mise en ligne des documents requis, de l'approbation préalable et des frais. Elle a amélioré le contrôle de la qualité des bâtiments en réglementant les inspections pendant la construction.
- Obtention de l'électricité et maintien des services d'électricité – Réduction du coût des travaux de raccordement et du dépôt de garantie pour les nouveaux raccordements. Le délai d'obtention de l'électricité est passé de 89 jours en 2010 à 66 jours en 2020. Améliorer la viabilité financière de la CEET pour maintenir les services d'électricité grâce à la mise en œuvre du plan de développement de l'énergie à moindre coût pour réduire les coûts de production, du plan de redressement pour accroître l'efficacité, du programme de protection des recettes pour augmenter la collecte des recettes, et de la nouvelle méthodologie et structure tarifaire pour couvrir entièrement les coûts.
- Enregistrement de propriétés – Rationalisation des procédures administratives et réduction des coûts. Au total, le nombre de jours nécessaires à l'enregistrement d'une propriété est passé de 295 à 35.
- Obtention de crédit – Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit en étendant la couverture du bureau de crédit et en commençant à diffuser les données sur les entreprises de service public.
- Le capital minimum requis a été libéralisé, les promoteurs peuvent fixer librement le capital minimum. Toute la procédure de création d'entreprise a été dématérialisée donnant la possibilité aux opérateurs économiques de créer leurs entreprises en ligne.

25. Aperçu des réformes au Togo : Réformes des entreprises au Togo – Doing Business – Groupe de la Banque mondiale

- L'opérationnalisation du tribunal de commerce avec les procédures totalement dématérialisées.
- Rationalisation des procédures administratives et réduction des coûts. Au total, le nombre de jours nécessaires à l'enregistrement d'un bien immobilier est passé de 295 jours en 2017 à 35 jours en 2019. Depuis 2020, ce délai est ramené à 6 jours en moyenne.

Le pays est toutefois parti d'une base relativement faible et les plaintes du secteur privé concernant les difficultés liées au climat des affaires demeurent (Banque mondiale, 2019). Le livre blanc de l'AGET (2020) souligne que les principales contraintes au manque de compétitivité des MPME concernant le climat d'investissement sont l'accès à la terre et aux recours judiciaires, l'accès au financement et un régime fiscal lourd.

Avant d'entrer dans le détail des contraintes, il convient de souligner les aspects relativement favorables au Togo, au-delà des réformes énoncées ci-dessus. Un autre aspect favorable aux investissements est la stabilité relative connue lors de la dernière décennie, ce qui a été noté précédemment dans le contexte de la croissance récente, et une attitude généralement favorable à l'investissement étranger. Un cadre macroéconomique stable dans le contexte de l'UEMOA contribue à la réduction du risque pour les investissements.

Ces facteurs expliquent que malgré sa petite taille, le Togo a réussi à attirer des sièges régionaux dans le secteur bancaire, mais aussi des investissements manufacturiers (ciment), ainsi que d'autres investisseurs de référence ayant des ambitions régionales (par exemple, ARISE, SNB). Un autre élément relativement favorable – ou du moins qui ne constitue pas un obstacle – est une main-d'œuvre bien considérée par les entreprises du secteur privé. Si les compétences locales ne sont pas forcément au rendez-vous, les entreprises attestent de la possibilité de former des travailleurs, et ne font pas état de difficultés à importer de la main-d'œuvre étrangère.²⁶ La réglementation du travail figure n'est pas une contrainte significative selon l'enquête auprès des entreprises de 2017 de la Banque mondiale et les lacunes dans l'éducation de la main-d'œuvre sont considérées comme une contrainte relativement mineure (Banque mondiale, 2019).

Un environnement fiscal difficile

Confronté à une dette extérieure croissante, le Togo a fait d'importants efforts ces dernières années pour en réduire la portée, notamment en augmentant la collecte des impôts, réalisant avec un certain succès une transition fiscale pour passer de la dépendance aux taxes à l'importation à une meilleure collecte de la TVA (Banque mondiale, 2018). Une simplification limitée du système fiscal a été réalisée avec la suppression de sept taxes mineures (notamment la taxe sur les salaires, l'impôt supplémentaire sur le revenu, la taxe spécifique sur la fabrication et le commerce de boissons) en 2019, et la suppression du taux réduit de la TVA de 10 % en 2019. Le Togo a également abaissé le taux de l'impôt sur les sociétés de 28% à 27% en 2019. Dans le cadre de ce processus, des réformes ont été réalisées pour accroître le respect du paiement des impôts et taxes et faciliter leur paiement.

26. L'inclusion de travailleurs étrangers relativement peu qualifiés dans le secteur de la construction, originaires du Nigeria, dans un cas où un grand projet exigeait que les travailleurs puissent travailler sur un projet géré par des non-francophones.

Une étude récente sur la mobilisation des recettes fiscales au Togo (Banque mondiale, 2018) et une récente Évaluation Diagnostique de l'Administration Fiscale (TADAT, Banque Mondiale, 2020d) pour le Togo mettent en évidence trois principales lacunes du système fiscal : (i) la concentration des recettes sur un petit nombre de contribuables ; (ii) un processus de règlement des impôts long et onéreux, (iii) peu d'initiatives pour encourager la conformité volontaire des contribuables et les taux d'imposition restent relativement élevés. L'analyse du taux marginal effectif d'imposition montre que les niveaux au Togo sont relativement élevés si on les compare à ceux d'autres pays. Par exemple, le taux marginal effectif d'imposition du Togo sur le secteur manufacturier s'élevait en 2018 à 35,1%, au-dessus des 31,3% du Bénin et des 20,3% du Nigeria. En outre, les taux réduits en vertu du code des investissements se comparent moins favorablement à ceux d'un pays voisin comme le Bénin, par exemple. Ceci en dépit du fait que les dépenses fiscales sont importantes au Togo (Banque mondiale, 2018), ce qui suggère plutôt un régime d'exemption ad hoc qu'un régime général accessible à tous. Des progrès ont été accomplis pour simplifier le paiement des impôts avec les paiements en ligne, mais des faiblesses persistantes continuent d'entraver la perception des recettes. Le TADAT 2020 (Banque mondiale, 2020d), a par exemple constaté un recours limité au paiement des impôts de base par voie électronique et que les systèmes d'information de l'OTR ne permettent pas l'automatisation complète des fonctions essentielles de l'administration fiscale, y compris la déclaration de revenus, l'audit, la surveillance de la conformité fiscale et les litiges.

La faible assiette fiscale reflète la structure du secteur privé togolais, avec un secteur moderne très petit de grandes entreprises contributrices. Les membres de l'AGET ont contribué 22% des recettes fiscales et douanières publiques en 2017 (AGET, 2020). Cependant, selon la Banque mondiale (2018), la collecte de l'impôt sur les sociétés reste loin d'une efficacité optimale en raison d'une optimisation fiscale agressive. Dans l'ensemble, les grandes entreprises consultées pour ce rapport n'ont effectivement pas soulevé la question des impôts trop lourds. Cependant, elles ont fréquemment évoqué les obligations fiscales comme un facteur clé de compétitivité face aux concurrents, notamment au niveau régional. Ces mêmes entreprises tendent également à être les bénéficiaires d'exonérations fiscales, car nombre d'entre elles investissent également dans l'augmentation des capacités de production (voir ci-dessous).

Les efforts d'élargissement de l'assiette fiscale se concentrent sur le rééquilibrage des sources de recettes vers une augmentation de la collecte des impôts fonciers, qui représente actuellement une part négligeable des recettes. Ainsi, la mise en place du Registre Foncier Urbain à Lomé et l'adoption du nouveau Code Foncier en 2018 pour améliorer la collecte des impôts. En 2021, la taxe sur les transactions immobilières a été portée à 0,6% de 6% en 2020.

Deuxièmement, les efforts pour améliorer le recouvrement se poursuivent, avec la création et l'harmonisation des numéros d'identification fiscale, ainsi que les retenues à la source et les dépôts provisoires pour sécuriser le recouvrement des recettes. Un nouveau système de paiement électronique pour les grandes et moyennes entreprises a été lancé. Celui-ci est obligatoire pour les grandes entreprises depuis 2019. La déclaration en ligne est progressivement étendue à toutes les entreprises (FMI, 2020).

Les dépenses budgétaires sont importantes, étant un outil majeur pour attirer les investissements du secteur privé, comme nous le verrons plus loin. La Banque mondiale (2018) montre que les exemptions fiscales, qui incluent les incitations à l'investissement, étaient équivalentes à 3,3% du PIB du pays en 2017. Selon le gouvernement, les dépenses fiscales ont diminué depuis, se situant à 2,1% du PIB en 2020 (elles étaient de 1,5% du PIB en 2019).²⁷ Les réformes en cours dans le cadre des appuis budgétaires permettent d'être optimiste quant à l'amélioration des dépenses fiscales au Togo. Selon l'analyse des dépenses fiscales de la Banque mondiale (BM PER 2021), les réformes proposées, notamment sur la TVA²⁸, les taxes foncières, ainsi que la suppression des suspensions fiscales liées à la Covid-19 permettraient de générer des recettes supplémentaires de 3,3 et 4,8% du PIB à moyen terme. Toutefois, ce résultat escompté est subordonné à la mise en œuvre intégrale des réformes et à l'application des meilleures pratiques internationales en termes de simplicité, de transparence et de gestion des exonérations fiscales. Le nouveau code des investissements aborde certains de ces problèmes en remplaçant les exonérations fiscales sur les revenus par des crédits d'impôt et en raccourcissant la durée de certaines exonérations. Depuis 2020 un rapport sur les dépenses fiscales est préparé par le gouvernement du Togo.

Pour aller de l'avant, le Togo doit trouver un équilibre délicat entre la nécessité d'augmenter les recettes fiscales, sans décourager les investissements privés. En ce qui concerne le développement du secteur privé, il serait souhaitable d'améliorer d'autres sources de revenus en plus de la TVA et des droits de douane, de simplifier et d'accroître la transparence des régimes, ainsi que d'éliminer/réduire les exceptions supposées au régime général.

Le foncier

Si l'accès au foncier n'est pas cité comme l'une des contraintes les plus pressantes par les entreprises dans l'enquête auprès des entreprises de 2017, cela n'est pas entièrement confirmé par les éléments recueillis dans ce rapport (ainsi que Banque Mondiale, 2019 ; Banque Mondiale, 2020 ; et Banque Mondiale, 2021). Banque Mondiale (2021) évoque l'utilisation inefficace des terres dans les villes, la prolifération de l'occupation informelle des terres et le manque de planification. Pour les entreprises, l'accès au foncier n'est pas seulement une question de titre de propriété, mais aussi de qualité des infrastructures environnantes, ce qui implique également une concurrence pour des espaces bien desservis et bien connectés. Banque Mondiale (2019) montre que les grandes entreprises soulèvent davantage cette question que leurs homologues plus petites, ce qui peut être lié à la rareté des installations de bonne qualité pour les opérateurs modernes. Les entreprises de services expriment plus de contraintes que celles du secteur manufacturier. La feuille de route du gouvernement 2020-2025 a par ailleurs reconnu la nécessité d'améliorer l'accès aux parcs industriels (Graphique 22).

27. Communication reçue du gouvernement du Togo.

28. Le taux réduit de 10% de la TVA (au lieu du taux général de 18%) a en effet été pris en compte dans le calcul des dépenses fiscales.

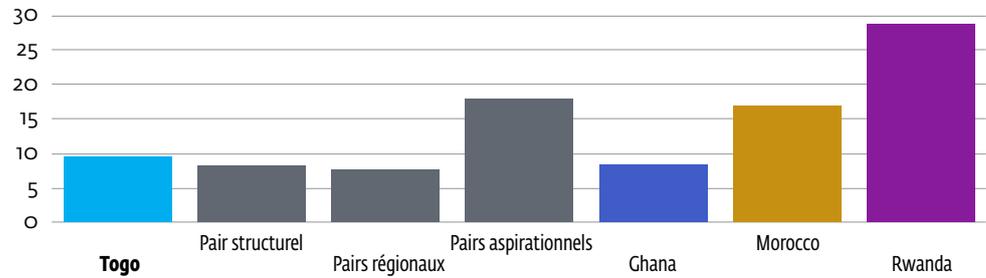
Conformément à l'objectif déclaré par le Gouvernement dans le PND, un nouveau code foncier a été adopté en 2018.²⁹ Il fournit le cadre juridique approprié pour résoudre les problèmes liés à la terre et au transfert de propriété. Selon un récent rapport de la Banque Mondiale (2020), il reste maintenant à signer les décrets d'application et à mettre en place les institutions prévues par le code. La numérisation des titres fonciers doit être achevée, ainsi que le registre foncier informatique. À cela s'ajoute la mise en place de guichets fonciers uniques sur l'ensemble du territoire. Les récentes réformes concernant le transfert de propriété foncière ont permis au Togo de réduire considérablement le nombre de procédures, les délais et les coûts. Cependant, d'importantes améliorations pour le Togo restent à faire, notamment en termes d'amélioration de la qualité de l'administration foncière, qui comprend des domaines aussi variés que la fiabilité des infrastructures et la résolution des litiges fonciers, qui restent fréquents (Banque Mondiale, 2019).

Une grande part des litiges juridiques au Togo est liée à la propriété foncière, en raison du chevauchement entre les lois coutumières et modernes. BTI (2022) rapporte que 80% des affaires judiciaires sont liées au régime foncier, et que seulement 36% des terres arables sont sous un régime foncier offrant une sécurité à long terme. Selon le gouvernement, la part des litiges fonciers est maintenant descendue à 70%. Toujours selon BTI, 25 000 ha au Togo étaient menacés d'occupation illégale et 53 cas impliquaient des parcelles de grande échelle. Cela souligne l'incertitude relative au droit foncier, qui est également l'une des raisons mentionnées expliquant pourquoi le projet des agropoles a rencontré des difficultés dans sa mise en œuvre. Le gouvernement rapporte cependant que les questions foncières concernant les agropoles ont été résolues.

29. www.droit-afrique.com/uploads/Togo-Code-2018-foncier.pdf

FIGURE 22 PERFORMANCE DU TOGO COMPAREE AUX PAYS PAIRS POUR LES INDICATEURS LIES AU FONCIER

Enregistrement de la propriété : indice de la qualité de l'administration foncière

Source: *Doing Business*.**Taille et limites du marché**

Avec un PIB de 7,5 milliards de dollars en 2020, le Togo est une petite économie, représentant 1,1% du PIB de la CEDEAO, et plus modeste que celle de ses voisins commerciaux, le Burkina Faso (17,4 milliards de dollars), le Niger (13,7 milliards de dollars), le Bénin (15,7 milliards de dollars), et bien sûr le Ghana (72,3 milliards de dollars).³⁰ Le marché intérieur du Togo, bien qu'en croissance, reste donc, toutes choses égales par ailleurs, moins attractif que les autres pays de la région du fait de sa taille ; comme une grande partie des IDE en Afrique de l'Ouest sont en quête de marchés plutôt que de sources de compétitivité (comme une main d'œuvre qualifiée par exemple), le Togo est désavantagé.

La taille et la géographie du Togo conduisent naturellement à s'intéresser aux marchés régionaux et d'importantes activités économiques reposent déjà sur la desserte des économies voisines. L'intégration du Togo dans l'économie régionale est bien sûr concrétisée par les fonctions de « hub » du port, de l'aéroport et du secteur financier. L'importance du commerce d'entrepôt pour plusieurs chaînes de valeur évoquées plus haut suggère également de fortes interdépendances entre l'économie du Togo et les productions des pays voisins, ainsi que la nécessité pour le Togo de desservir les marchés de ses grands voisins. Ces flux commerciaux pourraient aussi potentiellement servir de base à de futures activités de transformation au Togo.

30. Source : World Bank, World Development Indicators

Cependant, l'intégration dans l'économie régionale dans le cadre de la CEDEAO reste victime de nombreux dysfonctionnements qui constituent des obstacles importants pour les entreprises togolaises. Certaines entreprises togolaises opèrent également sur les marchés voisins et ont l'ambition d'étendre leurs activités. Si, sur le papier, la CEDEAO accorde un accès en franchise de droits et de taxes aux biens et services produits dans la Communauté économique, la réalité est souvent bien différente. Plusieurs des entreprises interrogées dans le cadre de la préparation du rapport ont fait état d'importantes difficultés aux frontières, notamment en ce qui concerne le Bénin et le Ghana, bien que d'autres pays (Burkina Faso et Niger) n'en soient pas exempts. Les politiques protectionnistes des pays voisins et la mauvaise gouvernance au sein des agences frontalières sont à l'origine de ces difficultés. Par exemple, des opérateurs togolais ont signalé que le Bénin a commencé à bloquer les exportations de farine et d'huile végétale. D'autres ont signalé des difficultés concernant le paiement des droits de douane. En ce qui concerne le Ghana, certains opérateurs font état de la lourdeur des procédures à la frontière. Il y a aussi la question de l'impossibilité pour les ZES d'exporter au sein de la CEDEAO, comme nous le verrons plus loin.

Solutions spatiales pour créer les conditions permettant d'attirer les investissements

Performances actuelles

Le Togo a été l'un des premiers pays d'Afrique de l'Ouest à appliquer un régime de zone franche en 1990. Ce régime couvre les zones franches traditionnelles et les entrepôts sous douane. Il n'y a actuellement qu'une seule zone franche opérationnelle dans le pays : la zone franche SAZOF dans la zone portuaire de 983 ha,³¹ qui exploite deux sites de 46 et 76 ha.

Une loi sur les zones franches de 2011 fixe le cadre réglementaire, ouvrant le statut aux entreprises orientées vers l'exportation dans les activités à haute intensité de main-d'œuvre locale, la transformation de la matière première locale (avec un accent sur l'agro-industrie et l'exploitation minière), ainsi que les entreprises de services soutenant les exportations et les technopoles axées sur la recherche et l'exportation. Les activités minières, la logistique, le commerce, les sociétés d'égrenage du coton sont spécifiquement exclues du statut.³²

Le Ministère de la Promotion de l'Investissement, créé en novembre 2020 a pour rôle de conduire la politique du Togo en matière de promotion et d'attraction de l'investissement et dans ce cadre supervise l'API-ZF pour sa mise en œuvre, cette dernière supervisant dorénavant la SAZOF. Un nouveau modèle opérationnel pour l'API-ZF a été développé visant à moderniser les outils de l'API-ZF (ressources humaines, guichet unique physique), et améliorer les services offerts aux entreprises.

La zone franche portuaire est gérée par la SAZOF, une société commerciale publique créée en 1994. 71 entreprises opèrent dans la zone et 25 sont en cours d'installation.³³ La zone franche a créé plus de 15 000 emplois, représente 242,8 milliards de FCFA d'exportations selon son site web et 67,9 milliards de FCFA de valeur ajoutée (environ 2,3% du PIB).

31. 654 ha dans la zone portuaire sont consacrés aux activités industrielles, qui sont réparties en zones gérées respectivement par le Port, le Ministère de l'Industrie ou la SAZOF.

33. <https://pia-togo.com/wp-content/uploads/2021/05/Free-Zone-Law-Togo-en.pdf>

33. http://www.zonefranchetogo.org/fr/Chiffres_cles

Selon la SAZOF, la plupart des opérations d'exportation au Togo sont réalisées par des entreprises situées dans la zone franche et tournées vers l'Afrique, ce qui représente 98,3 % des exportations totales de la zone. Sur la base des chiffres de la SAZOF de décembre 2017, les exportations annuelles de la zone franche se sont élevées à 397 millions de dollars (232 milliards FCFA), soit 23% des exportations totales réalisées par le pays et 39% des exportations de marchandises.

Au-delà des zones franches, le Togo a également pour objectif de développer d'autres solutions spatiales avec des parcs industriels et des agropoles. Si les zones franches/zones économiques spéciales (ZES) et les autres solutions spatiales ont beaucoup en commun en ce qui concerne la mise à disposition d'un espace viabilisé et l'amélioration de l'accès aux services publics, le régime réglementaire diffère en ce qui concerne l'exonération des droits d'importation pour les entreprises situées dans la ZES (ce qui se traduit également par des processus d'importation généralement plus faciles), et en termes d'accès aux marchés de l'UEMOA/CEDEAO, puisque les réglementations régionales exigent que les produits originaires des zones franches paient des droits de douane normaux au lieu de circuler en franchise de droits dans la région.³⁴ Ces diverses initiatives spatiales sont également menées par différents ministères et agences gouvernementales.

Opportunités

Plusieurs projets de zones économiques sont en cours de développement au Togo, à différents stades d'avancement. Ils démontrent la forte conviction au Togo qu'une meilleure infrastructure industrielle pourrait attirer de nouveaux investissements. Ils montrent également la volonté du Togo de travailler avec des partenaires du secteur privé dans de tels projets et, en tant que tels, pourraient offrir des opportunités immédiates pour les investisseurs visant à gérer ou à servir ces projets de zones économiques.

Le projet le plus avancé est la Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA), à 25 km au nord de Lomé, qui a été récemment inaugurée. Le projet de la ZES PIA est mené par Arise IIP, une filiale du groupe OLAM, dans le cadre d'un PPP de 250 millions d'euros, le Gouvernement du Togo contribuant à hauteur de 35% du total.³⁵ La première phase du projet sur 129 ha a été récemment inaugurée.³⁶ Le projet comprend des installations logistiques (zone de conteneurs d'une capacité de 12 500 EVP, entrepôts et zone de stockage), une zone commerciale et une zone industrielle, dont un parc textile. Le parc logistique a été inauguré à l'automne 2021. Un décret présidentiel de mai 2021 déclare le port sec PIA comme zone franche pour le traitement du trafic de transit et comme étant la zone de stationnement unique pour les véhicules desservant le trafic de transit vers et depuis les pays voisins du Togo. La convention initiale est d'une durée de 9 ans.³⁷

34. Voir CEDEAO: <https://etls.ecowas.int/faqs/who-can-benefit-from-the-etls/>

35. Le projet est également soutenu par la BOAD a fourni 20 milliards de FCFA pour le projet.

36. La deuxième phase permettra d'étendre la zone à 400 hectares. <https://pia-togo.com/>

37. Togo : la Plateforme industrielle d'Adetikopé a lancé les activités de son port sec (agencecofin.com)

La PIA bénéficie du régime de la zone franche. Il n'est cependant pas clair si la zone bénéficie également d'autres incitations : par exemple, il a été rapporté que le Gouvernement prendra en charge 50% des coûts de main d'œuvre pour les 18 premiers mois, ce qui semble excessivement généreux, ainsi que d'autres incitations fiscales et non fiscales.³⁸ Les deux premiers locataires de la PIA ont été annoncés récemment. En outre, ARISE a récemment publié un appel d'offres pour un projet de centrale solaire de 390 MWp avec un système de stockage par batterie de 200 MWh pour sa fourniture en électricité³⁹ et un appel d'offres pour une usine textile.⁴⁰ Il a été annoncé récemment que Togo Clothing Company, une filiale d'ITCRmg, un fabricant de textile indien, va créer une usine de vêtements en tricot avec un investissement de 35 millions de dollars américains.⁴¹

Une autre ZES est prévue dans le cadre du partenariat signé entre le Togo et China Merchant Group en 2015. China Merchant Port Holdings (une filiale de CMG) et Togo Invest ont signé en 2018 un partenariat pour développer la ZES du Lac Togo sur 500 ha.⁴² Celle-ci comprendrait dans un premier temps un projet de parc logistique de 50 ha à Adakpamé à environ 7km du PAL et à proximité de l'aéroport. Il comprendrait un parc pour 1000 camions avec des services aux transporteurs, une liaison routière directe avec le port, et un mélange de capacité de stockage ouvert et couvert sur 8 ha. Le projet est mené en partenariat avec la Chambre de Commerce CCIT.^{43 44}

D'autres projets sont à différents stades de planification, notamment la Zone Franche de Dalabé (83ha), la Zone Franche d'Agboru-vé (190ha à 60km de Lomé), la Zone Franche de Kara (35ha) et quatre autres Zones Franches à Agboru-Vé, Anié, Notsé et Atapamé, ainsi que plusieurs parcs industriels relevant du ministère de l'Industrie (Banque Mondiale, 2019).

La CCIT développe une zone agro-industrielle à Agbélouvé (62 km de Lomé) avec Sun Farming Food and Energy une entreprise allemande.⁴⁵ Le projet devrait couvrir une superficie de 1 000 ha, dont un peu plus de la moitié (547 ha) consacrée à l'industrie du coton, et 301 ha réservés à la fabrication, au textile, à l'agroalimentaire et aux cosmétiques.⁴⁶ Un protocole d'accord a été signé pour une centrale solaire de 50 MW et le projet comprendra la fourniture d'installations de stockage et de traitement pour les légumes et les œufs.⁴⁷

38. Togo to unlock growth potential with PIA - The Textile Magazine (indiantextilemagazine.in)

39. <https://twitter.com/AriseIIP/status/1413188227477954568?s=20>

40. <https://www.togofirst.com/fr/economie/1009-8454-pia-lance-un-appel-a-manifestation-d-interet-pour-la-construction-d-une-usine-textile-integree>

41. La société spécialisée dans le textile ITC Rmg va installer 750 machines à tricoter rectilignes sur la plate-forme industrielle d'Adetikope au Togo – D'abord le Togo

42. "Togo Invest est un acteur clé du Plan National de Développement (PND)" - Samuel MIVÉDOR – Togo Invest Corporation

43. <https://www.togofirst.com/fr/logistique/1202-2521-pnd-bientot-un-parc-logistique-multiservice-de-plus-de-50-ha-a-adakpame-pour-desengorger-le-port-de-lome>

44. <https://togoinvest.tg/en/projets/the-truck-park-project/>

45. <https://www.togofirst.com/en/economic-governance/0303-5052-togo-an-industrial-zone-will-be-built-in-agbelouve>

46. Réunion de présentation du projet multifactoriel de la zone industrielle d'Agbelouve - Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale (gouv.tg)

47. Le Gouvernement du Togo couvrira 50% du coût des systèmes d'irrigation pour 5 000 agriculteurs. Cette mesure s'accompagne d'exonérations fiscales sur les droits d'importation et la TVA sur les pompes à eau. Cette mesure s'inscrit dans le prolongement de la subvention du "chèque CIZO". <https://www.renewableenergyworld.com/solar/renewable-companies-team-up-with-togo-to-expand-solar-powered-farming/#gref>

Dans le cadre de sa politique de développement agricole (PNIASAN 2017-2026), le **Gouvernement vise à développer 10 agropoles d'ici 2030**. La vision des agropoles est de favoriser le développement des chaînes de valeur par la transformation des produits agricoles de base. Les agropoles et les pôles de croissance se distinguent des autres approches spatiales en ce qu'ils ciblent une zone géographique beaucoup plus vaste ancrée sur un secteur de pointe. La première phase pilote devait être opérationnelle sur 5 ans avec 3 agropoles à Kara, Oti, et Haut-Mono. Dans une deuxième phase, les programmes pilotes seront consolidés et le programme sera étendu à 10 agropoles d'ici 2030. L'Agence de Promotion et de Développement des Agropoles au Togo (APRODAT) est responsable des pôles de croissance.

Le premier de ces projets d'agropoles se situe dans le Nord du pays sur le corridor de transport vers Ouagadougou à Kara (412 km de Lomé). Le schéma directeur prévoit 160 000 ha de terres à consacrer à l'agriculture, avec une première phase de 30 000 ha. Le projet pilote de Kara se concentre sur les filières clés suivantes : soja, sésame, maïs, riz, anacarde, volailles et pisciculture. L'agropole a été commercialisée auprès d'investisseurs étrangers et on ne sait pas quel a été l'accueil jusqu'à présent. Selon les observateurs, le projet est trop ambitieux et doit encore être développé et clarifié avant d'attirer des investisseurs sérieux. Par exemple, il n'était pas clair si les droits fonciers avaient été correctement garantis.

Un accord a été signé en 2018 avec la société chinoise China Zhongmei Engineering Group pour l'Agropole du Littoral, un parc agro-industriel dans la préfecture de Vo à 35 km de Lomé.⁴⁸ L'objectif est de développer la production sur 800 hectares de terres et de mettre en place des infrastructures de transformation pour exploiter les chaînes de valeur du riz, du maïs, des fruits et de la pisciculture, ainsi qu'un centre de formation. L'agropole ne s'approvisionnera pas auprès de la communauté, mais générera plutôt ses propres produits agricoles, tout en invitant d'autres entreprises dans l'agropole pour les transformer. Le projet comprendra également des volets touristiques et forestiers. L'objectif est de créer 5 000 emplois directs et indirects.⁴⁹ Zhongmei s'est vu promettre un bail de 99 ans (Banque mondiale, 2019).

Un projet de port sec à Cinkassé à la frontière avec le Burkina à côté du premier poste frontalier à guichet unique établi dans la région, mené par Togo Invest Corporation, qui prévoit d'inclure des installations douanières pour les marchandises en provenance du Burkina Faso et du Ghana (et éventuellement du Niger) ; Des installations et des équipements pour le transfert de marchandises entre camions (et éventuellement depuis un wagon de train) ; Des installations et des entrepôts de fret pour la conteneurisation et la distribution de marchandises ; Des bureaux pour le développement de procédures et d'organisation logistiques.⁵⁰

48. https://news.cgtn.com/news/3d3d674d78497a4d79457a6333566d54/share_p.html

49. <https://www.togofirst.com/fr/agro/0805-3092-la-chine-s-annonce-comme-partenaire-du-togo-pour-la-realisation-de-l-autosuffisance-alimentaire>

50. <https://togoinvest.tg/en/projets/cinkasse-dry-port/>

Contraintes

La Zone Franche Portuaire a réussi à attirer des entreprises. Les facteurs suivants ont contribué à son succès : la disponibilité des terrains et son emplacement dans la zone portuaire tout d'abord (Banque Mondiale, 2019), et un régime fiscal avantageux, qui correspond globalement aux régimes similaires dans la région. Le régime hors taxes est particulièrement intéressant pour les exportateurs qui peuvent importer des matières premières et d'autres intrants, les transformer en pièces intermédiaires et en produits finis, et les réexporter sans avoir à payer les droits et taxes correspondants. Enfin, l'accès à une énergie électrique fiable est une considération importante dans un pays où l'approvisionnement en électricité connaît des limites. Les entreprises locales ont signalé d'autre part que la SAZOF fournit peu des fonctions de coordination centrale d'un opérateur de ZES traditionnel (Banque Mondiale, 2019).

Les performances de la SAZOF sont en stagnation depuis 2012. Les données disponibles suggèrent aussi que la zone ne semble pas enregistrer de forte croissance des chiffres d'exportation. En 2017, la valeur déclarée des exportations était de 232 milliards de francs CFA (guère plus que les 223,7 milliards de francs CFA atteints en 2012)⁵¹, contre 242,8 milliards de francs CFA dans les derniers chiffres communiqués sur le site Web de la SAZOF.⁵² 372 licences ont été délivrées dans le cadre du régime des zones franches depuis sa création, principalement à des entreprises individuelles (en dehors de la zone franche portuaire). Seules 62 entreprises étaient en activité début 2019, et 71 au dernier décompte communiqué par la SAZOF. Les ventes totales de ces entreprises sous licence ont représenté 58% de toutes les exportations en 2019. Le nombre de licences a diminué au fil du temps, reflétant les contraintes d'espace au sein de la SAZOF (Banque Mondiale, 2019).

Un élément d'attractivité des nouvelles ZES telles que la PIA, est la mise à disposition immédiate de nouveaux terrains viabilisés. Etant donné que la SAZOF était à pleine capacité depuis plusieurs années. Une offre de nouveaux services dans la zone existante et les nouvelles zones pourraient inciter davantage d'investisseurs internationaux à choisir le Togo comme : une amélioration de la gestion de zone et de services administratifs centralisés (type guichet unique), l'amélioration des services d'infrastructure tels que la fourniture d'électricité à prix compétitif ou la gestion des déchets et eaux usées, ainsi que des services de logistique intégrée. L'accès à une électricité abordable semble être un moteur important du développement de nouvelles zones, dont deux (PIA et Agbélouvé) sont développées avec un grand projet de production d'énergie solaire. D'autres infrastructures, telle que la logistique, jouent également un rôle important. L'accès à l'énergie solaire devrait contribuer à la baisse du coût de l'énergie, même s'il n'est pas certain que le coût atteint soit compétitif au niveau international (il devrait être de l'ordre de 8-12 €/KWh pour le traitement des textiles), étant donné que la production solaire ne peut pas répondre à tous les besoins, et doit soit être stockée ce qui augmente les coûts (option retenue par la PIA), soit être mélangée à d'autres sources pour un approvisionnement continu d'énergie électrique.⁵³

51. Source : Banque mondiale (2019)

52. L'année n'est pas précisée. http://www.zonefranchetogo.org/en/Chiffres_cles

53. Voir la présentation à : Togo's PIA SEZ aims to create value-added textile supply chain - Fibre2Fashion

Une contrainte importante pour les entreprises des zones franches (SAZOF et la PIA ainsi que d'autres zones franches de la région) est qu'elles ne peuvent pas exporter en franchise de droits dans la zone CEDEAO, car les zones économiques spéciales sont exclues du régime de libéralisation du commerce dans la région.⁵⁴ Malgré cela, il fut un temps où les exportations en provenance des ZES vers la CEDEAO pouvaient se faire en contradiction avec les règles de la CEDEAO (Banque mondiale, 2010) : on ne sait pas si c'est toujours le cas. En plus des contraintes plus larges examinées ci-dessous, la Zone Franche du Port a été soumise à un manque de disponibilité de terrains, la zone portuaire étant entièrement occupée et la congestion des transports. Cela suggère une forte demande pour des installations de type industriel ou zone franche.

Si les zones franches et industrielles offrent des services et des conditions qui ne sont pas disponibles ailleurs au Togo, les investissements restent tributaires de l'approvisionnement en prix des facteurs et en intrants à des conditions compétitives. À cet égard, le Togo n'est pas très attractif : le coût des services publics reste élevé, en particulier l'électricité pour les industries à forte intensité énergétique (IFC, 2017), et le Togo offre peu de perspectives d'approvisionnement en matières premières qui ne sont pas disponibles ailleurs à des prix similaires.

Les coûts de la main-d'œuvre au Togo ne sont pas moins chers que dans la région. Le Togo reste en retard en termes de développement des compétences, notamment des compétences techniques spécifiques qui pourraient soutenir la diversification économique (Banque Mondiale, 2021). Les scores PASEC du Togo sont notamment inférieurs aux moyennes de l'Afrique de l'Ouest (bien qu'en ligne avec les niveaux de revenus).⁵⁵ Le Togo n'a pas vraiment d'avantage compétitif en termes de coûts de la main-d'œuvre. Une mesure de ces coûts suggère même qu'ils sont plus élevés que ceux de ses pairs. Les compétences et les réglementations du marché du travail, telles que l'exigence d'un salaire minimum, ne semblent toutefois pas constituer un obstacle majeur pour le secteur privé. Les résultats de l'enquête sur les entreprises de 2017 ont été largement confirmés lors des discussions avec les entreprises du secteur privé, qui n'ont pour la plupart pas soulevé cette question. La SAZOF s'est efforcé d'avoir de bonnes pratiques de travail et de bons salaires (Banque Mondiale, 2019) bien que la loi sur la Zone Franche exempte les entreprises de la zone de fournir aux travailleurs de nombreuses protections légales, y compris la protection contre la discrimination antisyndicale concernant l'embauche et le licenciement. Un nouveau Code du Travail a récemment été adopté⁵⁶ en remplacement de celui de 2006. Le Code incorpore de nouvelles formes d'emploi (à temps partiel) et accroît les protections offertes aux travailleurs.

Le coût élevé des facteurs signifie que l'attractivité de ces zones, au-delà de la qualité de leur gestion et de la facilitation des procédures par le Gouvernement (deux facteurs importants), repose très largement sur les incitations fiscales et autres formes de subvention. Il reste à voir si les avantages découlant du développement de ces zones, notamment la création d'emplois et les retombées sur les chaînes de valeur en dehors des zones (effets multiplicateurs), compenseront les dépenses fiscales accordées par le Gouvernement. Une analyse réalisée en 2010 (Banque mondiale, 2010) a conclu que le coût de chaque emploi créé s'élevait à 38 000 dollars, un montant très important.

54. <https://etls.ecowas.int/faqs/who-can-benefit-from-the-etls/>

55. <https://www.cgdev.org/blog/new-pasec-results-show-modest-improvements-student-learning-francophone-africa>

56. *Loi n°2021 012 du 18 juin 2021 portant Code du travail*

La multiplication des initiatives spatiales pose la question d'une éventuelle concurrence pour les ressources et les clients, ainsi que de l'existence de complémentarités entre ces différentes initiatives. Plusieurs ministères de tutelle et agences sont impliqués, y compris à différents niveaux d'intervention, en tant que régulateur, mais aussi en tant que commanditaires. Une nouvelle loi en 2019 a créé l'API-ZF, qui est désormais compétente à la fois pour la promotion des investissements et le régime des zones franches et apporte une complémentarité entre les deux régimes. Il s'agit d'une évolution positive : le raisonnement est que tous les investisseurs et exportateurs doivent être encouragés et qu'un éventail d'options est prévu en fonction du degré auquel ils prévoient d'exporter ou de vendre sur le marché local. Dans le cadre du précédent dispositif, les entreprises situées en dehors de la ZES avaient tendance à être négligées (Banque mondiale, 2019).

Solutions

Le Togo a déjà pris des mesures en matière de mise en œuvre de ses nouvelles politiques pour soutenir le développement des ZES et des zones industrielles. La loi de 2019 a été adoptée, et l'API-ZF est désormais opérationnelle, avec des promoteurs privés impliqués dans le développement de nouvelles zones, ce qui a conduit au succès initial de la PIA. Des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires. La plupart des domaines à approfondir sont identifiés dans Banque Mondiale (2019).

Le nouveau code des investissements est globalement conforme aux normes internationales, mais le cadre réglementaire pourrait encore être amélioré. Le cadre réglementaire pourrait être rationalisé pour regrouper toutes les dispositions d'exemption dans une seule législation : il existe deux principaux textes de loi qui s'appliquent car la loi sur les zones franches de 2011 reste en vigueur (Banque Mondiale, 2019). En ce qui concerne les régimes et secteurs spécifiques, Banque Mondiale (2019) suggère également :

- Examiner l'expérience des zones franches uniques (c'est-à-dire les zones sous douane en dehors de la SAZOF).
- Examiner le cadre réglementaire et sa mise en œuvre pour s'assurer qu'il est facile pour les entreprises de logistique de toutes tailles de s'installer dans les ZES et les parcs industriels tout en examinant les tentatives de création de nouvelles zones et parcs logistiques.
- S'assurer que les systèmes douaniers sont mieux appliqués et que les systèmes automatisés sont conçus pour réduire les fuites sur le marché local.
- Les agropoles devraient être révisées : simplifiées et rationalisées ; correctement séquencées sur une période de 15 à 20 ans et classées par ordre de priorité sur la base de l'intérêt du secteur privé pour les agropoles, ainsi que de l'état de préparation de la mise en œuvre, afin que les ressources publiques ne soient allouées qu'à quelques projets prioritaires ; coordonnées à un niveau élevé du Gouvernement ; envisager de les fusionner avec les projets de ZES qui peuvent inclure la transformation de produits agricoles. Déléguer la supervision d'APRODAT à un comité de pilotage sous le Cabinet du Président ou le Cabinet du Premier Ministre.

Le cadre général régissant le développement des zones franches et industrielles pourrait être rationalisé davantage selon quatre axes. Tout d’abord, il y a un manque de clarté derrière les diverses incitations accordées par le Gouvernement aux différentes initiatives, et il ne semble pas y avoir de justification claire pour les dépenses publiques et les recettes auxquelles on a renoncé. Le Gouvernement devrait procéder régulièrement à une analyse coûts-avantages des diverses incitations accordées et de leur efficacité. Une telle étude est en cours en partenariat avec l’unité de politique fiscale du Ministère des Finances.

Deuxièmement, la plupart des initiatives de zone se font en partenariat avec le Gouvernement, et les conditions dans lesquelles les accords contractuels entre le Gouvernement et les opérateurs privés se font de gré à gré, en l’absence de publication d’informations sur les contrats PPP. Les engagements et responsabilités publics sont donc inconnus. Il est projeté de produire un rapport sur les contrats de PPP et les risques budgétaires associés en 2025 dans le cadre du rapport annuel sur les risques budgétaires.⁵⁷

Troisièmement, il est nécessaire de revoir la cohérence de toutes les initiatives. Il y a trop de projets, avec trop de sponsors, ce qui crée une confusion pour les investisseurs potentiels. Rationaliser et harmoniser les initiatives spatiales, y compris les ZES, les parcs industriels et les pôles de croissance, et assurer la coordination par le biais d’une stratégie de croissance nationale, et rassembler sous une même vision les projets du ministère de l’Industrie sur les zones industrielles, de l’APRODAT sur les agropoles et de l’API-ZF sur les ZES. La rationalisation de ces initiatives est inscrite dans la Feuille de Route 2025. La Banque Mondiale (2019) suggère également de collaborer plus largement avec TogoInvest, une importante source potentielle d’investisseurs et de financement.

Quatrièmement, la performance des ZES devrait être suivie. Les objectifs déclarés du régime des zones au Togo devraient être mesurés de manière régulière, et au moins une fois par an. Suivre en permanence la performance des solutions spatiales grâce aux informations obtenues sur les ZES et les parcs industriels et les pôles de croissance (liste des entreprises qui y sont implantées, licences délivrées, volumes de ventes et d’exportations, volume des investissements, emplois créés). Les ZES et parcs industriels doivent également être des lieux de bonnes pratiques pour attirer les meilleurs investisseurs : par exemple pratiques environnementales et sociales de classe mondiale.

Un examen de la politique d’investissement du Togo est en cours de réalisation, ainsi qu’une politique et stratégie nationale de promotion des investissements du Togo, et un nouveau cadre légal des Zones Économiques Spéciales, le tout sous la tutelle du ministère de la Promotion des Investissements. Le gouvernement est également en train d’étudier les opportunités pour de nouveaux sites d’implantation de nouvelles ZES. Finalement le Ministère étudie la mobilisation de ressources pour l’aménagement des sites existants appartenant à la SAZOF pour les moderniser et pour le développement de nouveaux sites à l’intérieur du pays.

L’engagement avec le secteur privé est inadéquat. Les incitations existantes et futures offertes pour les zones du pays devraient être publiées clairement et sans ambiguïté et être facilement accessibles. Les informations sur les diverses initiatives de zones n’ont généralement pas été bien connues par le secteur privé togolais rencontré lors des consultations entreprises pour ce rapport : il pourrait s’agir d’investisseurs et partenaires potentiels, ce qui pourrait conduire à de nouvelles opportunités pour le secteur privé local.

57. Gouvernement du Togo, 2021. “Déclaration des risques budgétaires 2022-2024”.

Enfin, la limitation pour les entreprises situées dans la zone franche de vendre leur production au Togo ou dans les pays de la CEDEAO pourrait être revue, à condition que les produits vendus dans la région s’acquittent dûment des droits et taxes. Actuellement, la loi sur les zones franches permet aux entreprises de vendre une partie de leur production sur le territoire douanier du Togo, dans une limite de 30% qui semble quelque peu arbitraire.⁵⁸

Stimuler la transformation par des investissements publics

Le leadership fort de l’État a été déterminant pour les récents développements économiques du Togo et en particulier le développement du secteur privé. Les progrès importants notés ci-dessus dans l’amélioration du climat des affaires sont le résultat d’un leadership fort sous l’égide du Secrétariat Général de la Présidence. En 2018, le Gouvernement a créé la Cellule Climat des Affaires (CCA), l’unité responsable du climat des affaires au sein de la Présidence. La CCA coordonne les efforts de réforme des ministères et dirige les réformes du climat des affaires.

Le Togo a adopté en 2019 un nouveau code des investissements, mettant en place un régime libéral.⁵⁹ Le code n’impose pas de restrictions excessives aux entreprises étrangères, notamment en matière d’établissement, et répond aux normes de l’UEMOA.⁶⁰ Les incitations à l’investissement ont été revues dans le nouveau code. Il remplace celui de 2012 qui offrait des exonérations et des incitations fiscales sur des périodes beaucoup plus longues. Le nouveau code offre pour les investissements (nouvelle entreprise ou nouveaux investissements pour les entreprises existantes) supérieurs à 100 000 dollars, une exonération de la TVA et des droits de douane sur les équipements et le matériel d’usine neufs pendant 5 ans, une réduction des impôts sur le revenu pendant 5 ans sous la forme d’un crédit d’impôt sur le revenu jusqu’à un maximum qui varie selon la région, et une réduction des impôts sur les salaires en fonction du nombre de nationaux employés. Le régime de la Zone Franche de 2011 continue à s’appliquer pour les entreprises qui y sont éligibles.⁶¹ L’Agence de Promotion des Investissements – Zone Franche (API-ZF), nouvellement créée, remplace la SAZOF. Selon l’évaluation du Département d’État Américain, l’agence de promotion des investissements tend à se focaliser sur les projets d’investissement pilotés par le Gouvernement.⁶²

58. Il convient de noter que l’Article 34 du Code des Investissements prévoit un seuil et un concept juridique différents en indiquant que les entreprises dont 75% du chiffre d’affaires est réalisé à l’export peuvent bénéficier du régime de zones franches. L’Article 28 de la loi sur les zones franches mentionne 30% de la production.

59. http://www.zonefranchetogo.org/tempOne/docs/fr/LOI_CODE.pdf

60. Département d’État Américain. “2020 Investment Climate Statements: Togo”. <https://www.state.gov/reports/2020-investment-climate-statements/togo/>

61. http://www.zonefranchetogo.org/tempOne/docs/fr/LOI_ZF.pdf

62. Département d’État Américain. “2020 Investment Climate Statements: Togo”. <https://www.state.gov/reports/2020-investment-climate-statements/togo/>.

Depuis 2017, le Togo a mis en place une Cellule Présidentielle d'Exécution et de Suivi des Projets (CPES) pour accélérer les projets prioritaires. La cellule supervise la mise en œuvre de la feuille de route 2025 qui identifie 36 projets prioritaires et 6 réformes à réaliser d'ici 2025. La cellule d'exécution fait partie de plusieurs initiatives visant à améliorer la planification économique, parallèlement au récent remaniement gouvernemental qui a placé le Ministère du Plan directement sous la tutelle de la Présidence, et aux réformes visant à améliorer la planification des investissements sous la tutelle du Ministère du Plan. Les réformes ont inclus la création d'un Comité du Programme d'Investissements Publics, et l'élaboration de PIP à moyen terme pour 2019-21 et 2020-22 (FMI, 2020), ainsi que la création d'une cellule chargée de l'exécution et du suivi des projets prioritaires (Cellule Présidentielle d'Exécution et du Suivi des Projets - CEPS, créée en 2017).

La structure institutionnelle chargée de gérer les investissements publics doit encore être renforcée. La capacité des ministères de tutelle à gérer les projets doit être renforcée, tant en termes d'effectifs que d'expertise dans l'exécution et la supervision des projets d'investissement, tout comme les effectifs de la cellule d'exécution. L'alignement entre le budget de l'État et le PIP doit être amélioré, et la coordination et cohérence entre les différentes unités gouvernementales accrue.

DE LA CROISSANCE TIRÉE PAR LE PUBLIC À LA CROISSANCE TIRÉE PAR LE PRIVÉ : STRATÉGIES ADOPTÉES PAR LE RWANDA

Le Rwanda a été confronté au défi de maintenir des taux d'investissement élevés tout en réduisant sa dépendance à la dette. Cela a conduit à une stratégie s'articulant autour de 4 piliers principaux : 1. augmenter les recettes intérieures, 2. se concentrer sur le développement de nouvelles sources de recettes extérieures par le biais du commerce et de l'investissement, 3. imposer une gestion prudente des infrastructures publiques et un cadre de responsabilité solide pour les investissements publics, 4. renforcer les institutions.

Pour générer davantage de ressources par le biais des recettes intérieures, le Rwanda a introduit la TVA en 2001, dont la gestion administrative est distincte de celle des autres impôts. Depuis, il s'est attaché à élargir l'assiette fiscale, en se concentrant sur les impôts fonciers et les recettes minières, et à réduire les fuites de recettes, à la fois en améliorant la collecte des données et en facilitant les procédures de paiement et les paiements électroniques. Les taxes sur le commerce international ont diminué en parallèle, de même que le recours à l'exonération fiscale, qui reste toutefois assez répandu.

Pour stimuler les exportations, le Rwanda a décidé de rendre opérationnelles les ZES conçues pour résoudre les contraintes de l'investissement privé telles que la disponibilité des terres, tout en fournissant des infrastructures essentielles de qualité et un accès aux services administratifs. Le Rwanda a notamment choisi de ne pas utiliser d'incitations fiscales spécifiques pour les ZES mais d'appliquer les incitations générales de la loi sur les investissements. Le Rwanda a également adopté plusieurs stratégies sectorielles et a ciblé les investissements dans les secteurs à forte croissance des exportations (tourisme

et agriculture) ou dans les secteurs où la fabrication locale pouvait concurrencer les importations (matériaux de construction, industrie légère, produits alimentaires).

Les investissements publics ont été soigneusement sélectionnés pour améliorer les infrastructures et le niveau de vie et pour cibler les nouvelles activités économiques clés créatrices de valeur. Les grands projets ont caractérisé les investissements publics de ces dernières années. Les pratiques de gestion des investissements publics du Rwanda ont été solides et ont contribué à l'efficacité des dépenses publiques. Les processus de gestion des investissements publics du Rwanda sont jugés de bonne qualité dans tous les domaines, de l'examen des projets à leur sélection, en passant par leur mise en œuvre et leur évaluation.

Le renforcement des institutions a également été essentiel. Le Gouvernement a mis l'accent sur la bonne gouvernance, la responsabilité, la transparence et l'orientation vers les résultats. Par exemple, pour soutenir l'amélioration du climat des investissements et l'investissement privé, le Rwanda Development Board, guidé par un conseil comprenant plusieurs ministères, rend compte directement au Président de la République. Le RDB a été créé en incorporant 8 agences gouvernementales préexistantes chargées de la promotion des investissements et des exportations, de l'enregistrement des entreprises, des technologies de l'information et du tourisme, du soutien aux PME, entre autres responsabilités. Il dirige les efforts visant à améliorer le climat des investissements et à faciliter les investissements du secteur privé, par le biais de procédures permettant d'accélérer les projets d'investissement, et en fournissant des services après-vente allant de l'assistance au règlement des litiges.

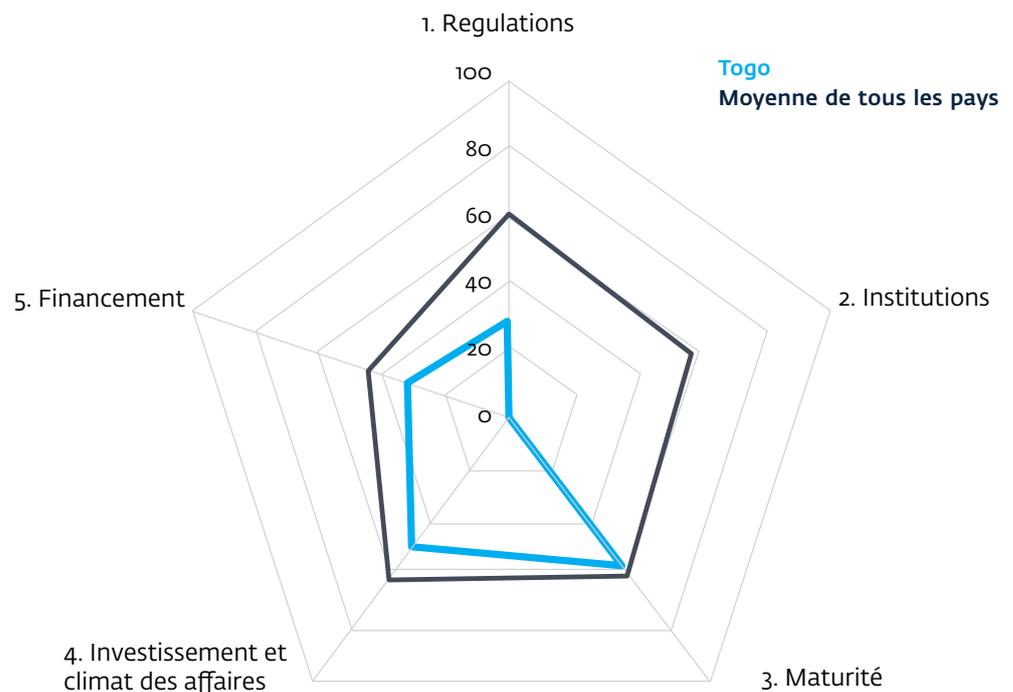
Source: Les auteurs sur la base de Redifer et al. (2020)

La feuille de route 2025 prévoit des investissements compris entre 2 800 et 3 400 milliards de FCFA (4,9 à 6 milliards de dollars américains), dont environ 50% seront fournis par des investissements privés (Gouvernement du Togo, 2020). L'un des trois axes de la feuille de route se concentre sur l'amélioration des infrastructures et de l'environnement favorables à l'économie, avec des investissements importants prévus dans la production et la distribution d'électricité, les transports et les infrastructures numériques.

Un nouveau projet de loi sur les PPP a été adopté en septembre 2021 par le Conseil des Ministres, et a été récemment approuvé par le Parlement. La loi mettra à jour le cadre qui a créé la loi de 2014 sur les contrats de partenariat qui n'a jamais été pleinement mise en œuvre. Une agence pour les grands projets, l'Agence Togolaise des Grands Projets (ATGP), a été créée en 2016 mais n'a pas eu les moyens de poursuivre sa mission. Plusieurs investissements réussis du secteur privé dans les infrastructures (comme le terminal portuaire et la centrale électrique de Kekeli, et récemment la PIA), ont démontré que certains éléments constitutifs d'un environnement propice aux PPP existent au Togo. Cependant, l'environnement actuel souffre entre autres d'une absence de transparence, et les réglementations et le cadre institutionnel des PPP au Togo sont actuellement faibles (Graphique 23).

Dans un contexte où l'investissement privé dans les infrastructures et les secteurs productifs restera au cœur de la stratégie économique du Togo, un cadre juridique rigoureux sera nécessaire pour gérer les partenariats avec le secteur privé. Un décret portant sur le code de déontologie du processus de passation des marchés publics ainsi que sur l'élaboration d'une loi sur les marchés publics visant à harmoniser la loi avec les directives de l'UEMOA et à renforcer la supervision des grands projets d'infrastructure a récemment été adopté dans le cadre des réformes menées en partenariat avec l'appui budgétaire de la Banque Mondiale. Ces réformes devraient améliorer l'efficacité et la transparence des procédures d'investissement public dans le pays.

GRAPHIQUE 23 ENVIRONNEMENT DES PPP AU TOGO



Source : Economist Intelligence Unit, Infrascope 2019.

La nouvelle loi sur les PPP devrait renforcer la transparence et l’efficacité de la préparation, de la passation et de la gestion des PPP, et plus généralement la gouvernance des PPP qui était faible jusqu’à présent (Banque mondiale, 2018 et Graphique 24), et ainsi accroître la mobilisation et l’efficacité des investissements du secteur privé dans les infrastructures. Il permettra également d’harmoniser les pratiques du Togo avec les directives de l’UEMOA.

Par exemple, pour accroître la sécurité d’approvisionnement en électricité, le Gouvernement du Togo a profité de plusieurs PPP pour remplir ses objectifs. En avril 2021 s’est achevée l’installation de la phase une (47MW) de la centrale à gaz Kekeli de 65 MW, une centrale à gaz à cycle combiné située dans la zone du port de Lomé. Afin d’augmenter la part des énergies renouvelables, le Gouvernement du Togo a mis en service en juin 2021 la centrale solaire AMEA de 50 MW dans le cadre d’un contrat d’achat d’électricité de 25 ans avec la CEET. La demande a été adressée à la cellule PPP par la CEET par l’entremise du ministère de tutelle. Cependant, il n’est pas clair si l’entité en charge des marchés publics a approuvé le projet sur la base d’une analyse coûts-avantages ou d’une évaluation des risques. En outre, il n’est pas clair sur quelle base (concurrentielle ou gré à gré) le projet a été sélectionné. Finalement, le Gouvernement développe actuellement 60-80 MW avec la participation du secteur privé dans le cadre de l’initiative Scaling Solar de l’IFC, un mécanisme PPP qui a fait ses preuves et recours à des passations de marchés concurrentielles. L’objectif à moyen terme du Gouvernement du Togo est d’augmenter la production nationale et de réduire les importations de 70% à moins de 30% à partir de 2025.

GRAPHIQUE 24 ÉVALUATION COMPARATIVE DES SCORES DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AU TOGO (2019)

a. Notes thématiques pour les partenariats public-privé au Togo



b. Notes thématiques des concessions par type



Source: World Bank, "Benchmarking Infrastructure Development," <https://bpp.worldbank.org/economy/TGO>.

Enfin, les obligations de l'état à l'égard des projets PPP doivent être suivies. Selon le rapport Benchmarking Infrastructure Development de la Banque mondiale, l'investissement total dans les actifs physiques au Togo par le biais de PPP s'élève à 1 260-1 340 millions de dollars américains (selon qu'il y a quatre ou cinq projets actifs), ce qui équivaut à 21-22% du PIB de 2020. La plupart d'entre eux créent des engagements à long terme (jusqu'en 2046). La Banque note également que la DDPF n'a participé qu'à la négociation d'un seul projet.⁶³

SECTEURS PORTEURS : ÉNERGIE, FINANCES ET SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Énergie

Performance actuelle

Le Togo importe plus de 60% de ses besoins en énergie du Nigeria et du Ghana. Au cours de l'année 2020, l'énergie fournie au réseau de la CEET provient essentiellement des importations du Nigeria (32,99%), du Ghana (25,9%) et du Bénin (3,53%). Les 37,58% restant proviennent des sources nationales à savoir 37,10% de la Centrale Thermique de Lomé (CTL) de la société ContourGlobal Togo SA and 0,44% des unités de production de la CEET.⁶⁴ La capacité de production électrique installée au Togo est de 235 MW, plus de 70% venant du thermique (42.5% hydrocarbures, 28.5% hydro, 20.4% diesel, 8.5% gaz naturel).⁶⁵ Le secteur a longtemps souffert de sous-investissements (2-3% du PIB) selon l'AGET (2021). La demande d'électricité devrait croître de 8% annuellement dans le futur, requérant de nouveaux investissements dans la production (Banque Mondiale, 2021b). Le secteur employait 3,688 personnes en 2015.

Le secteur de la production est composé d'opérateurs publics et privés. La Communauté Électrique du Bénin (CEB, une entité binationale détenue à 50/50 par le Togo et le Bénin)⁶⁶ exploite la centrale hydroélectrique de Nangbéto (65,6 MW). La CEET, le service public de transport d'électricité, exploite également plusieurs centrales thermiques de taille moyenne à Lomé, Kara et Dapaong. Deux grands producteurs indépendants d'électricité sont Contour Global avec la centrale thermique de Lomé de 100 MW mise en service en 2010, et Eranove qui exploite en coentreprise avec le Gouvernement (75/25) la nouvelle centrale à cycle combiné de Kekeli de 65 MW (capacité actuelle de 47 MW), mise en service en 2021. Pour l'avenir, le plan de développement de l'électricité à moindre coût en cours de finalisation prévoit qu'à partir de 2025, les importations d'énergie seront réduites à 30% et que 50% de la capacité totale installée proviendra de sources renouvelables, dont 225 MW de solaire, 83 MW de gaz et 50 MW/167 MWh de stockage par batterie.

63. World Bank, 2020. "Benchmarking Infrastructure Development", <https://bpp.worldbank.org/>

64. Rapport annuel ARSE 2020.

65. <https://www.africa-energy.com/>

66. L'IFC est actionnaire à hauteur de 20% dans le projet togolais de Contour Global.

L'accès à l'électricité s'est amélioré au Togo avec un taux d'électrification de 59%. En ce qui concerne la transmission et la distribution, la Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET) est l'entreprise publique chargée de la distribution de l'électricité dans le pays. Les producteurs vendent leur électricité à la CEET et cette dernière paie des frais de transport à la CEB pour le transport de l'énergie. En 2019, 52% de la population avait accès à l'électricité⁶⁷. Cela place le Togo légèrement au-dessus du taux d'accès moyen de 48% de l'Afrique Subsaharienne et au-dessus de la moyenne de l'Afrique de l'Ouest. Le taux d'accès à l'électricité au Togo est estimé à 58.1% de la population en 2021 selon le ministère chargé de l'énergie (Graphique 25).

La stratégie nationale d'électrification du Togo (2018) a pour ambition d'assurer un accès universel d'ici 2030, avec un taux d'accès de 100% au cours des 10 prochaines années, en mettant fortement l'accent sur les énergies renouvelables. Cet objectif sera atteint en combinant la densification et l'extension du réseau ainsi que les technologies hors réseau (mini-réseaux et kits solaires), ces dernières permettant de disposer d'une capacité de production supplémentaire de 108 MW sur le réseau. Le Togo cherchera à s'appuyer sur la mobilisation des investissements du secteur privé à travers les PPP ainsi que sur des mécanismes de soutien ciblés pour que les populations les plus vulnérables aient accès à l'électricité.

Les plans du Togo nécessiteront de quadrupler les niveaux actuels d'investissement dans le secteur, pour atteindre 83 milliards FCFA par an (150 millions de dollars) sur dix ans, répartis comme suit : 550 000 kits solaires (37 milliards FCFA) ; 315+ mini-réseaux solaires (12 milliards FCFA) ; 960+ nouvelles localités raccordées au réseau (34 milliards FCFA). Certains de ces investissements ont déjà été réalisés.

En 2019, le Togo a rejoint l'initiative Scaling Solar de l'IFC pour développer une capacité solaire de 50 MW dans le pays. Par ailleurs, en 2021, le Togo a inauguré l'une des plus grandes centrales solaires d'Afrique de l'Ouest avec une capacité de 50 MW à Blitta, dans la région du Centre. La centrale a été construite par AMEA Togo Solar, une filiale d'AMEA Power basée à Dubaï, et a été financée par un montant total de 35 milliards de francs CFA (63,7 millions de dollars américains) avec des contributions du Gouvernement togolais et des prêts de la Banque Ouest-Africaine de Développement, du Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement et Abu Dhabi Export, et de l'AFD-IRENA.⁶⁸ Un projet d'extension de Blitta avec 20 MW supplémentaires est en cours de préparation, ce qui ferait de la centrale la plus grosse de son type en Afrique de l'Ouest.

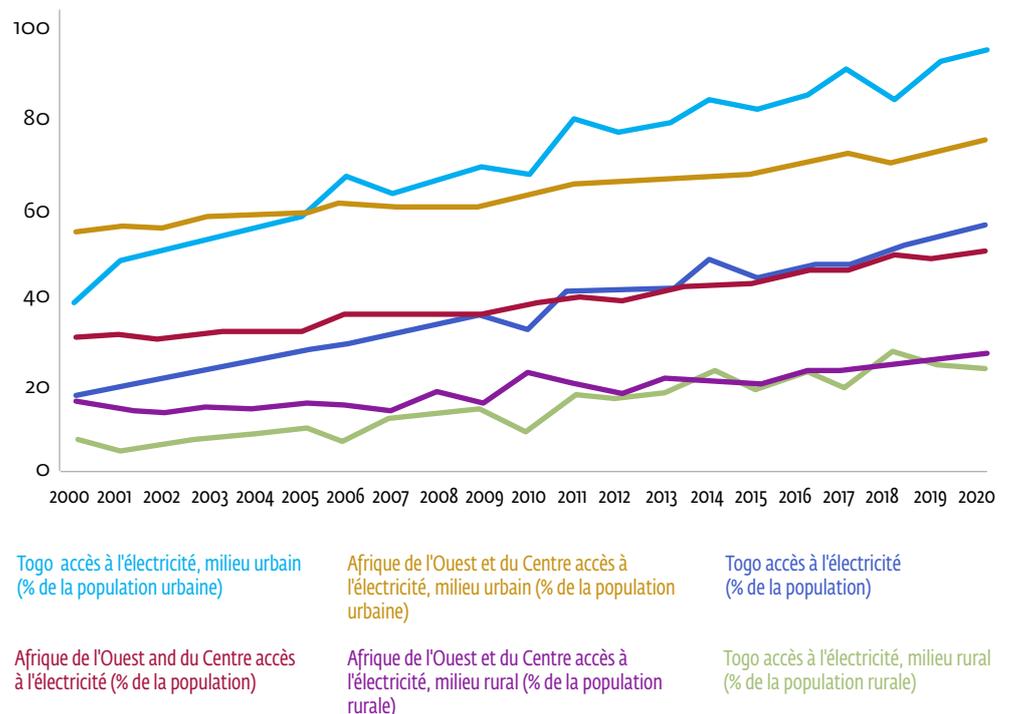
Un autre projet qui sera mis en œuvre prochainement est la construction d'une centrale hydroélectrique de 50 MW à Tététou. Le projet est développé pour le compte de l'Agence Togolaise d'Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables (AT2ER) et avec le soutien de l'Union Européenne. Selon la Banque mondiale (2021b), cinq centrales solaires dans les régions de Kara, Centrale et Savanes sont en cours de développement, pour un total de 216 MW.

67. Indicateurs du Développement dans le Monde.

68. <https://www.irena.org/newsroom/pressreleases/2021/Jun/Togo-Inaugurates-50MW-Solar-Plant-Financed-Under-IRENA-ADFD-Facility>.

Pour les kits solaires, Électricité de France (EDF) et BBOX ont signé un accord de joint-venture dans le cadre d'un partenariat avec le programme gouvernemental de soutien à l'accès à l'électricité, appelé « CIZO », qui vise à fournir à plus de 500 000 foyers des systèmes solaires domestiques d'ici 2030. Les subventions aux utilisateurs finaux pour accélérer l'accès, connues sous le nom de « chèques CIZO », sont la première subvention gouvernementale à des fins de paiement de l'énergie solaire en Afrique. BBOX est présent au Togo depuis 2017 et, en tant que partenaire de la stratégie nationale d'électrification CIZO, elle a déjà fourni de l'électricité à 85 777 foyers togolais en fin mai 2022.⁶⁹ BBOX a ouvert une vingtaine de boutiques, employant environ 300 personnes au Togo. Le pays accorde une subvention de 50% pour réduire de moitié le coût des systèmes d'irrigation pour 5 000 agriculteurs. Cette subvention s'accompagne d'une exonération des droits d'importation et de la TVA sur les pompes à eau, ce qui rend le produit plus abordable pour l'utilisateur final – les petits exploitants agricoles du Togo. D'autres opérateurs hors réseau ont également rejoint l'initiative : Solergie, une société belge en partenariat avec les sociétés françaises Total et Moon et Soleva une société Togolaise, en partenariat avec Moon. EDF et BBOX ont conclu un partenariat avec SunCulture, un fournisseur de systèmes d'irrigation solaire.⁷⁰

FIGURE 3.5 PROGRÈS SUR L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ 2000-2020



Source: World Development Indicators

69. <https://www.bbox.com/news/bbox-and-government-of-togo-sign-first-ever-mou-to-sell-smartphones/>

70. <https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated-sections/journalists/all-press-releases/bbox-edf-and-sunculture-team-up-with-togo-government-to-accelerate-access-to-sustainable-solar-powered-farming>

Opportunités

De nouvelles opportunités importantes pour l'implication du secteur privé émergent.

La mise en œuvre dynamique de la stratégie togolaise en matière d'électricité et les politiques visant à élargir l'accès (notamment en subventionnant les tarifs de détail) attirent de nouveaux acteurs au Togo. En outre, les lacunes dans la fourniture d'énergie aux utilisateurs industriels et commerciaux ont conduit des initiatives privées à explorer l'énergie solaire comme une source d'énergie complémentaire moins chère (bien qu'encore chère par rapport à la concurrence régionale et mondiale).

Dans le cadre de la stratégie nationale d'électrification, et dans le contexte du projet Scaling Solar soutenu par l'IFC, AT2ER a publié une demande de pré-qualification pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque connectée au réseau sur un schéma de Producteur Indépendant d'Electricité (PIE) avec une capacité installée totale de 50 MWac qui sera située près de Sokodé dans la région centrale.⁷¹

Le projet PIA a récemment annoncé qu'il allait développer une centrale solaire avec stockage d'énergie et a lancé un appel d'offres.⁷² Le projet espère attirer des fournisseurs d'énergie solaire qui fourniront de l'électricité à des prix proches de la concurrence, et largement sous les tarifs actuels proposés au Togo. Un autre projet solaire, lié au développement d'une zone, est mené par la Chambre de commerce du Togo (CCIT) à Agbélouvé (62 km de Lomé) avec Sun Farming Food and Energy, une société allemande.⁷³ Un accord d'achat d'électricité (AAE) a été signé pour une centrale solaire de 50 MW en janvier 2020.⁷⁴

Au-delà du solaire, la stratégie électrique du Gouvernement prévoit de développer la production hydroélectrique. Un appel d'offres pour la réhabilitation du barrage de Kipmé (1,6 MW) a été lancé, et des projets plus importants de barrages sont en cours de développement ou d'étude (Tététou, 50 MW, Titira 24 MW, Danyi-Konda, 10 MW, Baghan, 6 MW et Landa Pozanda, 4 MW).

Contraintes et solutions possibles

La situation financière et la performance du secteur restent des problèmes sérieux. La CEET était déficitaire de 30 millions de dollars américains en 2019. Les tarifs actuels de l'électricité (voir ci-dessous) sont bien inférieurs au coût actuel du service de 26 €/Kwh (Banque mondiale, 2021b).

La CEET et la CEB maintiennent toutes deux une dette très élevée (la CEB doit 22 millions de dollars américains au Nigeria) auprès des services publics des pays exportateurs, ceci affectant négativement la fiabilité des importations en provenance de ces pays. Selon la Banque mondiale (2017), ces problèmes doivent être résolus par des accords d'achat d'électricité à long terme avec des clauses d'indemnisation spécifiques, ce qui devrait apporter plus de certitude. Plus généralement, la forte dépendance à l'égard des importations d'électricité reste une source de problèmes. Les premières

71. <https://www.scalingsolar.org/togo-launches-60-80mw-scaling-solar-tender/>

72. <https://www.afrik21.africa/en/togo-a-call-for-tenders-from-arise-for-a-solar-power-plant-390-mwp-with-storage/>

73. <https://www.togofirst.com/en/economic-governance/0303-5052-togo-an-industrial-zone-will-be-built-in-agbelouve>
<https://sunfarming.de/en/blog/50-mwp-sunfarming-food-energy-for-togo>

74. <https://sunfarming.de/en/blog/50-mwp-sunfarming-food-energy-for-togo>

importations n'ont pas toujours été fiables, en raison de conditions hydrologiques incohérentes, de l'indisponibilité du gaz ou de contraintes opérationnelles, et le Togo a également été touché par de fréquentes perturbations créées par des problèmes dans les systèmes électriques du Nigeria et du Ghana.

En 2020, le Togo a lancé, avec l'appui de la Banque mondiale un programme de réforme du secteur (PRISET) pour améliorer les performances financières et opérationnelles de la compagnie de distribution CEET. Le programme vise des changements dans la structure de gouvernance avec le soutien du Projet d'Appui au Secteur de l'Énergie au Togo (PASET) financé par l'Union Européenne pour la conception d'un plan de redressement. D'autres réformes de la CEET visent à remédier aux pertes dans le système et une collecte plus efficace des recettes. Une étude sur les tarifs est en cours, financée par le projet PASET, et fera des recommandations en vue de combler l'écart de 15% entre le coût du service et les tarifs.

La récente décision du conseil interétatique entre le Togo et le Bénin de dissoudre la CEB en mars 2021 signifie que si la proposition est adoptée par les deux chefs d'État, chaque pays devra mettre en place une société nationale de distribution et un opérateur de système national, mais cela signifie également trouver un accord sur les dettes et les futures relations de travail entre les deux pays pour gérer les infrastructures communes, y compris les lignes de transmission d'interconnexion, le barrage de Nangbétou et les projets hydroélectriques dans le fleuve Mono. La mise en œuvre de cette réforme devrait prendre 2 à 3 ans pour être achevée, ce qui signifie que les nouvelles structures sont opérationnelles.⁷⁵

Le coût de l'électricité reste parmi les plus élevés de la région, ce qui affecte directement la compétitivité des activités fortement dépendantes de l'énergie, et plus largement du secteur privé dans son ensemble : 20 ¢/Kwh pour les ménages et 19,2 ¢/Kwh pour les entreprises, soit moins que le Burkina Faso voisin, mais nettement plus que la Côte d'Ivoire 13 ¢/Kwh, le Ghana 6,1 ¢/Kwh et le Nigeria 5,9 ¢/Kwh (pour les ménages).⁷⁶ Les tarifs pour les utilisateurs finaux du Togo sont proches du double de la moyenne mondiale (Banque Mondiale, 2021b). L'AGET (2021) rapporte également des coûts plus élevés que les voisins (bien que les tarifs soient plus bas) : 84 FCFA/Kwh au Togo (environ 15 ¢), contre 51,93 FCFA/Kwh en Côte d'Ivoire (9,2 ¢), 56,12 FCFA/Kwh (10 ¢) au Niger, et 64 FCFA/Kwh (11 ¢) au Mali.⁷⁷

Selon l'indicateur RISE des réglementations pour l'énergie durable, le cadre pour le solaire décentralisé au Togo n'est pas adéquat, en particulier en ce qui concerne le cadre financier et réglementaire mis en place pour les mini-réseaux, bien que certaines réformes aient été mises en place récemment.⁷⁸ Par exemple, il n'est pas clair comment les initiatives privées pour mettre en place de nouvelles grandes capacités de production solaire seront intégrées dans le réseau global.

L'ambitieuse stratégie d'électrification du Togo implique d'importants investissements du secteur privé. Comme mentionné précédemment, le Togo a l'expérience des PIE depuis que le premier producteur d'électricité indépendant, ContourGlobal, a commencé ses opérations commerciales en 2010 avec une centrale à fioul lourd de 100 MW. Le Gouvernement du Togo s'est fixé un objectif très ambitieux, avec plus de 300

75. <https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/0604-86896-togo-benin-vers-une-dissolution-de-la-communaute-electrique-du-benin-ceb>

76. https://www.globalpetrolprices.com/Togo/electricity_prices/

77. En utilisant le taux de change de 1 FCFA = 0,0018 USD

78. <https://rise.esmap.org/country/togo>

mini-réseaux, en mettant l’accent sur les mini-réseaux pour combler une partie du déficit de production tout en améliorant l’accès. L’un des problèmes posés par un si grand nombre de projets est la viabilité économique de la desserte des zones les plus pauvres. Alors que les mini-réseaux dans les zones ayant une activité économique suffisante et la capacité de payer pour les services d’électricité (à la fois pour les consommateurs et les entreprises), le projet du Gouvernement peut nécessiter des niveaux acceptables de subvention, ce n’est probablement pas le cas pour de nombreuses zones plus pauvres.

Le Gouvernement du Togo a lancé un appel à propositions pour le développement de mini-réseaux. La première phase du programme s’est cependant heurtée à un certain nombre de difficultés pour les investisseurs potentiels, notamment des incertitudes concernant les niveaux de subventions gouvernementales (car seule une partie de la subvention nécessaire au projet a été réunie), et le régime foncier dans certaines zones. Un autre problème potentiel était la taille relativement petite des lots offerts, ce qui peut réduire les possibilités d’économies d’échelle.

MATRICE DES PRIORITÉS DU SECTEUR DE L’ÉLECTRICITÉ

Actions prioritaires et opportunités d’investissement	Court terme	Moyen terme
Production de l’énergie solaire et renouvelable	<p>Actions Revoir les plans d’investissement pour les mini-réseaux à moindre ambition.</p> <p>Opportunités Production solaire pour les zones franches. Solaire hors réseau avec CIZO. Kits solaires.</p>	<p>Actions Mettre en œuvre le plan de développement de l’électricité à moindre coût en utilisant une méthode d’approvisionnement concurrentielle.</p>
Réforme de la CEB	<p>Actions Mettre en place des dispositions transitoires pour assurer l’exploitation et la gestion des infrastructures de transmission existantes suite à la dissolution de la CEB.</p> <p>Établir une feuille de route et fournir une assistance technique pour effectuer une analyse, y compris un audit des actifs et de la dette/arriérés.</p>	<p>Actions Mettre en place et rendre opérationnelles les nouvelles structures (NTC et NSO) si la CEB est dissoute ou améliorer les performances de la CEB par la mise en œuvre d’un contrat de gestion.</p>
Réforme de la CEET	<p>Actions Finaliser, adopter le plan de redressement et commencer sa mise en œuvre.</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre du comptage intelligent et des paiements électroniques.</p> <p>Préparer et mettre en œuvre un contrat de performance pour 2022-2024.</p>	<p>Actions Restructurer la dette de la CEET.</p>
Tarifification	<p>Actions Finaliser l’étude sur les tarifs de l’électricité.</p> <p>Mettre en œuvre la nouvelle méthodologie pour la détermination des besoins en recettes de la CEET.</p>	<p>Actions Adopter de nouveaux modèles de tarification, y compris un mécanisme de protection des ménages vulnérables, conformément aux recommandations de l’étude sur les tarifs de l’électricité.</p>

Secteur financier

Performance actuelle

Le Togo bénéficie d'un secteur financier compétitif. Le secteur bancaire domine le système financier, avec des actifs totaux à environ 80% du PIB, au-dessus de la moyenne régionale pour l'Afrique Subsaharienne de 60,6% et comparé à 56,0% au Kenya et 119,5% en Afrique du Sud. À la fin de 2020, le système financier togolais était composé de 13 banques commerciales.⁷⁹ D'autres institutions financières sont également présentes : La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA), le Fonds Africain de Garantie pour les PME (anciennement Fonds GARI) ainsi que 13 compagnies d'assurance, 2 fonds de pension et 34 sociétés de courtage en assurance.

Le Gouvernement et le secteur bancaire se sont efforcés de restaurer la réputation du Togo en tant que centre bancaire régional, qui avait été affaiblie par les bouleversements politiques de 1991 à 2005, et plusieurs banques régionales et sous-régionales opèrent désormais au Togo, notamment Orabank, Banque Atlantique, Bank of Africa, Diamond Bank, Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (BIAT) et Coris Bank. En outre, le Togo abrite les sièges de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD – la Banque de Développement de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine), d'Oragroup et d'Ecobank Transnational Inc. (ETI), le plus grand groupe bancaire régional indépendant d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale, présent dans 36 pays d'Afrique subsaharienne.

Les banques régionales ont des effets bénéfiques sur l'économie du pays d'accueil. Une étude des banques panafricaines réalisée par l'ODI (2021) montre que leur présence contribue à accroître l'accès des entreprises au financement, avec l'impact le plus fort sur les petites, grandes et jeunes entreprises. Leur impact sur l'accès des ménages au financement est moins clair. Elles créent également des risques supplémentaires pour la stabilité financière en prêtant davantage aux petites entreprises (tout en présentant des avantages car leurs prêts sont moins procycliques, de sorte que l'impact global est mitigé), et augmentent les risques macro-financiers car elles accroissent l'exposition du pays aux chocs sur d'autres marchés. Dans l'ensemble, cependant, le message est qu'elles offrent une forme différente de source de financement, contribuant à approfondir l'offre de services financiers.

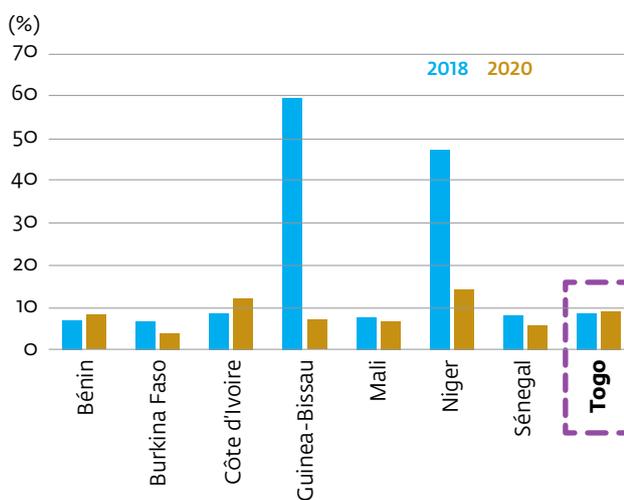
L'appartenance à l'UEMOA confère plusieurs avantages au secteur financier. Le Togo utilise le franc CFA (FCFA), qui est la monnaie commune des huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) avec un taux de change arrimé à l'euro. En conséquence, le taux d'inflation du Togo est constamment inférieur à 2%. Le cadre réglementaire de l'UEMOA est solide et est en transition vers les normes de Bâle III.

Le Togo a montré quelques améliorations concernant la rentabilité des banques. Après avoir enregistré des pertes de 2010 à 2015, le secteur bancaire (à l'exception des banques publiques) semble rentable, mais des variations importantes prévalent entre les différentes banques. Les nouvelles réglementations régionales, y compris l'introduction d'une supervision sur une base consolidée, fournissent une supervision adéquate basée sur le risque et un cadre de résolution bancaire. La mise en œuvre des normes réglementaires de Bâle II/III initiée en 2018 a commencé à améliorer les bilans bancaires tout en renforçant les réserves de liquidité.

79. Banque Atlantique Togo, Union Togolaise de Banques, Banque Togolaise pour le Commerce et d'Industrie, BIA Togo, SIAB, Financial Togo, BSIC Togo, NSIA Banque, et Bank of Africa

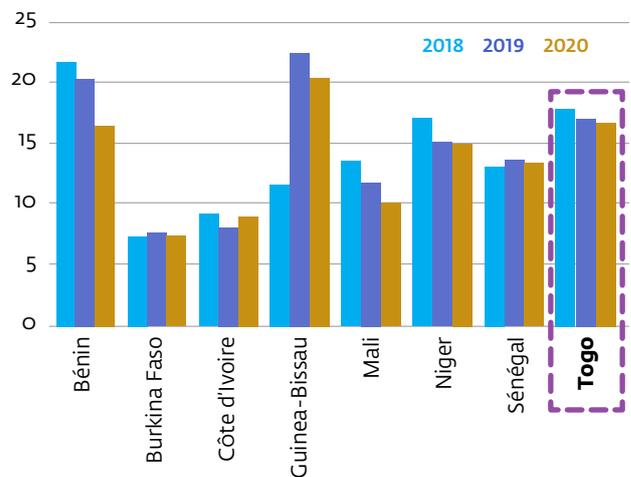
Le secteur financier a été affaibli par le retard pris dans la privatisation de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI) et de l'Union Togolaise de Banque (UTB) – deux banques publiques en difficulté. Les prêts non performants (PNP) ont été élevés et concentrés dans les deux banques dont la situation est la plus problématique (Graphique 26). Des progrès ont été enregistrés avant la crise liée à la Covid-19, puisque le taux des PNP a baissé à 15,6% du total des prêts bruts en décembre 2019, contre 18,3% à la fin juin 2018, ou à environ 13% si l'on exclut l'UTB et la BTCI. Cependant, avec les chocs dus à la Covid-19, les PNP ont légèrement augmenté pour atteindre 16,7% à la fin juin 2020. Selon les normes régionales, les PNP au Togo se situent dans la moyenne Graphique 27). Le ratio global d'adéquation des fonds propres a chuté à 2,4% à la fin de 2019, bien en dessous de l'exigence réglementaire de la BCEAO de 9,5%. Cela est dû à l'importante insuffisance de fonds propres des deux banques publiques et, si l'on exclut les deux banques publiques (environ 19% du total des actifs), le ratio global d'adéquation des fonds propres du secteur bancaire togolais répond confortablement à l'exigence réglementaire. Cependant, le ratio des réserves liquides bancaires sur actifs bancaires est passé de 6,6% en 2019 à 9,1% en 2020, avant de retomber à 6% en 2021.⁸⁰

GRAPHIQUE 26 PRÊTS NON PERFORMANTS DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE DE L'UEMOA



Source: BCEAO.

GRAPHIQUE 27 PRÊTS NON PERFORMANTS DANS LE SECTEUR BANCAIRE DE L'UEMOA



Source: BCEAO.

80. Source : World Bank, World Development Indicators

Grâce aux mesures prises par le Gouvernement et la BCEAO, le crédit du secteur bancaire au secteur privé au Togo a été globalement maintenu à 26,5% du PIB en 2020 comme en 2019. En mars 2021, le FMI a estimé les besoins de recapitalisation à 6,5% du PIB. Avec l'achèvement du processus de privatisation de la BTCI, dont la société togolaise IB Holding a acquis 90% des parts en juin 2021, et les perspectives d'accélération de l'appel d'offres pour l'UTB, le secteur bancaire devrait s'améliorer. Néanmoins, le système bancaire reste exposé aux secteurs de services particulièrement touchés comme l'hôtellerie, le commerce de détail et les autres services qui représentent ensemble plus de 50% de l'encours total des crédits bancaires. L'accès au financement reste plus difficile pour les MPME.

Le Togo a atteint un niveau élevé d'inclusion financière, principalement grâce aux services d'argent mobile utilisés pour accéder aux divers avantages des programmes sociaux fournis par le Gouvernement. Les efforts du gouvernement togolais en matière d'inclusion financière se sont traduits par des réformes adéquates qui favorisent un meilleur accès aux services financiers pour les couches sociales défavorisées. Ces efforts ont été accentués avec la création, en 2013, du Fonds National pour la Finance Inclusive (FNFI) afin d'apporter les opportunités nécessaires au développement d'initiatives porteuses de croissance. Dans ce contexte, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2021-2025 a été adoptée le 8 décembre 2021 en vue de renforcer le cadre d'intervention du Gouvernement à travers l'amélioration de la couverture géographique des services financiers et la disponibilité des services numériques.

La proportion des adultes disposant d'un compte bancaire s'est améliorée, passant de 17,6% à 34,1% entre 2011 et 2017, et des données plus récentes de la BCEAO montrent de nouvelles améliorations. La pénétration des services bancaires dans le pays reste faible et généralement disponible uniquement dans les grandes villes, même si le Togo possède l'une des plus fortes proportions d'agences par habitant (Nagou, 2018). 65% des agences bancaires sont concentrées à Lomé et dans la région maritime (Nagou, 2018). Seule une très faible proportion de la population, composée en grande partie de personnes employées dans le secteur formel, a accès aux services bancaires, et les personnes vivant dans les zones rurales restent exclues financièrement. Selon le Rapport Global Findex, alors que les comptes d'argent mobile chez la population active sont passés de 1.4 % en 2014 à 21.5% en 2017), la possession d'une carte de crédit/débit s'élevait à 14% de la population active en 2017, contre une moyenne de 20% pour l'Afrique Subsaharienne la même année. D'autres dimensions de la Fintech qui pourraient soutenir les transactions financières entre les entreprises et les consommateurs, telles que les médias financiers et les solutions de données, l'utilisation de l'assurance et des technologies de santé ou le commerce électronique et les technologies de marketing restent également sous-développées au Togo.

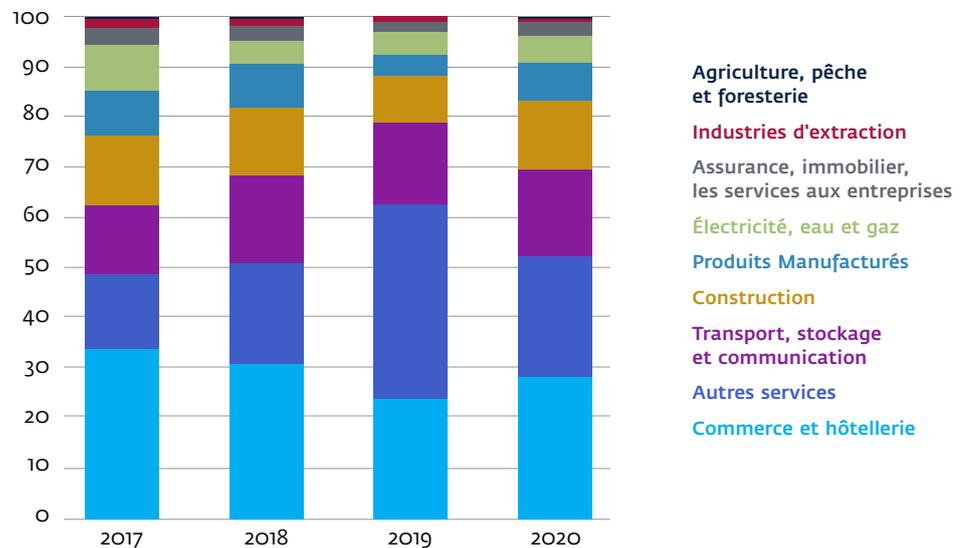
L'accès aux services financiers est faible. Les services bancaires à distance restent faibles malgré le nombre croissant d'institutions dans le secteur financier. Le financement à terme et autres produits de crédit sont limités. Pour accéder au crédit, les Togolais s'appuient principalement sur les prêts de la famille et des amis, ou sur les prestataires financiers informels : 40% des Togolais ont emprunté de l'argent en 2017, et ceux qui l'ont fait ont choisi la famille et les amis comme créanciers. Environ 45% des Togolais ont épargné principalement par le biais de clubs d'épargne ou en dehors de la famille, suivis par des comptes détenus dans des institutions financières. Les banques transforment les dépôts en prêts, comme le montre le niveau élevé du ratio prêts/dépôts, supérieur à 76% en juin 2020. Le ratio prêts/dépôts a diminué au fil des ans depuis 2013 où il avait atteint 98%.

Le niveau de financement de l'économie est encore limité dans certains secteurs et le niveau de la dette publique reste relativement élevé, et malgré les tendances concurrentielles dans le secteur bancaire, les taux sont relativement élevés. Le niveau d'endettement public a été réduit de 70% à 51% en 2020, mais il est important de souligner que le Togo a subi un rebasage du PIB et a le taux de refinancement le plus élevé de l'UEMOA. Les marges d'intérêt entre les taux de dépôt et les taux de crédit se sont légèrement améliorées, passant de 4,7% à 4,4% entre 2019 et 2020,⁸¹ et restent inférieures à la moyenne de l'UEMOA de 5%, (taux d'intérêt des prêts et taux d'intérêt des dépôts).

Une forte concentration du crédit bancaire par secteur apparaît à travers le portefeuille de la Banque. Près de 80% des crédits bancaires sont destinés aux secteurs des services (Graphique 28). En 2020, les crédits bancaires ont été principalement alloués au commerce et aux services d'accueil (28%), suivis par les services divers (24%), le transport (17%) et la construction (18%), tandis que d'autres secteurs ont attiré des crédits très faibles. C'est le cas de l'énergie et de l'eau (6 %), de l'agriculture (moins de 1%). Les opérateurs expliquent la faible ampleur du crédit au secteur agricole par le manque d'antécédents en matière de crédit et d'organisation/structuration, ainsi que par la forte informalité du secteur.

GRAPHIQUE 28 CRÉDIT PAR SECTEUR (2017-2020)

Proportion du crédit au secteur privé par secteur au Togo (% du crédit total)



Source: BCEAO.

81. Rapport annuel de la commission bancaire, UEMOA, BCEAO, 2020

Les marchés des capitaux restent peu actifs, avec essentiellement des titres publics à court terme, une notation souveraine et une participation limitée à la bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM).⁸² En effet, le rôle des institutions financières non bancaires reste très limité, et le cadre légal et réglementaire ainsi que l'infrastructure financière pour les services financiers continuent de souffrir de faiblesses majeures qui entravent le développement et la croissance du secteur financier. En effet, l'absence d'un cadre réglementaire adéquat et d'une courbe de rendement régionale à risque zéro, ainsi que la base limitée d'investisseurs à long terme, ont retardé l'introduction de classes d'actifs alternatives, telles que le capital-investissement (CI)/capital-risque (CR), les Fonds de Placement Immobilier (FPI), les obligations vertes émises par les entreprises et des produits innovants tels qu'un fonds de titrisation multi-cédants pour les PME ou une plateforme PME, comme lieu alternatif pour le refinancement des prêts aux PME en dehors des banques commerciales. Le marché des capitaux de l'UEMOA est dominé par les émissions souveraines, mais l'absence de mécanisme rationalisé pour l'émission d'obligations souveraines (afin d'améliorer la courbe de rendement des États membres, ce qui aidera les entreprises à fixer leurs prix) ainsi que le manque d'harmonisation des régimes fiscaux entre les États limitent la capacité du marché à attirer les investisseurs institutionnels, tels que les fonds de pension et les sociétés d'assurance, à investir sur le marché.

Le Togo est l'un des émetteurs les plus actifs sur le marché de la dette de l'UEMOA. À l'instar de ses pairs de la région, les émissions du Togo sont constituées de Bons du Trésor et d'Obligations du Trésor avec des maturités moyennes de 3,5 ans sur les cinq dernières années. La fréquence d'émission du Togo sur le marché a été d'environ 15 à 20 fois par an avant Covid-19. En 2020, le Togo a émis 17 fois, alors qu'il n'a émis que 4 fois en 2021. Les émissions de cette année ont été de maturité relativement plus longue (trois séries d'Obligations du Trésor de 10 ans en avril, juillet et août, et une Obligation du Trésor de 15 ans plus récemment, en novembre). Toutes les émissions récentes ont été sursouscrites, ce qui témoigne de la confiance du marché dans le Togo. De plus, des institutions basées au Togo comme la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO ; la BOAD ; la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire ; l'ORAGROUP ; Oragroup S.A. sont également des émetteurs actifs sur le marché boursier régional.

Opportunités

L'absence d'un fonds de garantie est un obstacle majeur au développement du secteur privé, tandis que le déficit de financement des MPME au Togo est estimé à 390 millions de dollars.⁸³ Le déficient système d'informations sur le crédit et la protection des créanciers favorisent les problèmes de sélection adverse au Togo, ce qui tend à exclure les MPME et les PME de l'accès au crédit et donc des opportunités de croissance. La plupart des banques ne considèrent pas les PME comme un secteur d'activité rentable et durable par rapport aux entreprises plus grandes et mieux établies. Compte tenu de la liquidité considérablement sous-utilisée des banques togolaises, les mécanismes de garantie pourraient constituer une incitation rentable au prêt et permettre de surmonter partiellement ces tensions sur le marché et d'accroître les opportunités.

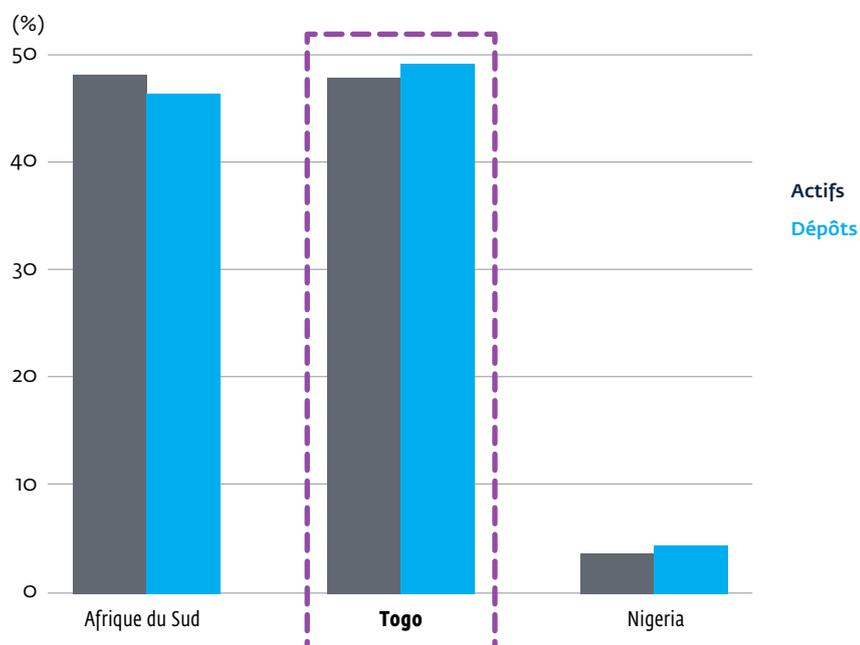
82. Le Togo s'appuie sur la bourse régionale des valeurs mobilières de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour négocier des actions pour les entreprises publiques togolaises.

83. Rapport national Microsave Fintech pour le Togo, 2020.

En 2019, le Gouvernement a mis en place un mécanisme de garantie pour l'agriculture (Mécanisme Incitatif de Financement Agricole – MIFA) avec le soutien du FIDA. Cette initiative vise à remédier au sous-financement structurel du secteur. En juin 2020, le MIFA avait mobilisé 26 milliards de FCFA (environ 45 millions de dollars), en bonne voie pour atteindre l'objectif de 50 milliards de FCFA pour l'année et en hausse par rapport aux 8,1 milliards de FCFA mobilisés en 2019.⁸⁴ Dans le cadre de leur stratégie d'investissement dans le secteur agricole au Togo, PIA et ARISE sont entrés dans le capital du MIFA en juin 2021.⁸⁵

Le Togo abrite plus de 40% des actifs et des dépôts des banques régionales d'Afrique, à égalité avec l'Afrique du Sud (Graphique 29). Les facteurs contribuant à l'attractivité d'un pays d'origine pour une banque régionale ne sont pas liés à la taille du marché (un point bien illustré dans le cas du Togo) mais davantage à des facteurs tels que la stabilité macroéconomique. En outre, la concentration de l'implantation des Banques panafricaines dans deux pays renforce leur rôle de plaques tournantes sous-régionales pour les services financiers (Arizala et al., 2018).⁸⁶ S'il peut être difficile de prédire que de nouvelles Banques régionales décident de s'implanter au Togo, il semble souhaitable d'explorer comment le Togo peut mieux tirer parti de son rôle en tant que siège de banques plus grandes et plus sophistiquées. Toutefois, l'accueil du siège d'une banque régionale ne va pas sans une exposition accrue aux risques. C'est aussi un défi pour le pays d'origine en termes de réglementation des banques régionales (il faut renforcer les capacités et la coopération avec les autorités des pays d'accueil) (Raga et Tyson, 2021 ; FMI, 2015).

GRAPHIQUE 29 PAYS D'ORIGINE DES BANQUES PANAFRICAINES (POURCENTAGE DU TOTAL DES ACTIFS ET DES DÉPÔTS DES PAB EN DEHORS DU PAYS DE LA BANQUE MÈRE)



Source: Arizala et al. (2018).

84. <https://www.jeuneafrique.com/mag/1094334/economie/avec-le-mifa-le-togo-a-t-il-enfin-trouve-la-cle-du-financement-de-lagriculture/>

85. <https://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Economie/Privatisation-partielle-du-MIFA>

86. Le FMI note toutefois que le cas d'Ecobank est différent, car seule la société holding a son siège au Togo et bénéficie du statut et des privilèges d'une institution financière supranationale non-résidente. Le siège de facto d'Ecobank est au Nigeria.

Le Togo est réputé pour ses récents développements innovants en matière de finance numérique. À noter en particulier : le service de transfert d'argent NOVISSI qui a permis de servir 819 972 Togolais vulnérables grâce à l'argent mobile. Il s'agissait d'une réponse essentielle du Gouvernement à la pandémie de COVID-19. Selon Mc Kinsey Global Institute.⁸⁷ La solidité et la conception de l'infrastructure financière de NOVISSI figurent parmi les cinq meilleurs au monde, même si une infrastructure télécom plus robuste aurait permis une meilleure performance. Une autre initiative, lancée par le POST, est un compte d'épargne numérique, "ECO CCP" rémunéré à 2% et interopérable avec tout fournisseur d'argent mobile. À la fin de 2020, le service compte 620 000 clients 2 ans après son lancement.

D'autres opportunités de développement du secteur financier résident dans l'exploitation des technologies numériques dans les services et les paiements publics. Les paiements publics ont contribué à stimuler l'accès aux services financiers, et de nouvelles réformes ont été adoptées.⁸⁸ Plusieurs institutions publiques adoptent la tendance à la numérisation qui a le potentiel d'améliorer l'accès aux services financiers. L'office togolais des recettes (OTR) a pris des mesures en faveur de l'utilisation de services financiers numériques et de l'automatisation des processus. Une réforme clé a été adoptée dans le cadre de COVID-19, afin de numériser la collecte des petites taxes. Le Trésor public prend des mesures pour rejoindre la plateforme switch régionale dans le cadre de l'appui budgétaire régional pour le secteur financier en cours de préparation.

La numérisation des opérations et des paiements publics est une opportunité pour stimuler l'inclusion financière. La numérisation des opérations et des paiements publics a le potentiel d'aider à stimuler l'accès au financement et l'inclusion financière des individus et des microentreprises. L'utilisation de la plateforme switch régionale au Togo est actuellement limitée au secteur bancaire avec moins de 500 000 titulaires de cartes et 10 millions de transactions en 2019.

On s'attend à ce que la numérisation des paiements publics par le biais de la nouvelle plateforme switch régionale stimule l'accès aux services financiers au Togo en réduisant le coût des services et en améliorant l'interopérabilité et l'évolutivité des systèmes de paiements. Le Trésor national prend des mesures pour rejoindre la plateforme régionale. Dans ce même cadre, le Togo a adopté un décret visant à réformer l'Autorité de régulation du secteur des postes et télécommunications. Le décret oblige les opérateurs à fournir un accès transparent et non discriminatoire aux demandes d'accès aux codes USSD des téléphones portables émanant des fournisseurs de services à valeur ajoutée et des fournisseurs de services financiers électroniques. De récents développements innovants sont apparus dans le cadre de la réponse du Gouvernement à la pandémie de COVID-19. Le service de transfert d'argent NOVISSI a permis de financer 1,4 million de Togolais vulnérables grâce à des paiements numériques.

87. Mc Kinsey Global Institute, 2021. COVID-19 Making the case for robust digital financial infrastructure, 26th January. COVID-19 has raised the stakes for robust digital ID | McKinsey

88. 2 Décrets : 1 Numérisation des services de paiement gouvernementaux 2. USSD Libéralisation des services financiers

Le rapport 2019 DE4A pour le Togo a noté que plusieurs initiatives Fintech ont émergé, offrant de nouvelles opportunités pour les petites entreprises de subvenir à leurs besoins financiers. Plusieurs institutions publiques ont investi dans la numérisation, ce qui sera susceptible de stimuler l'innovation dans le secteur privé. L'Office Togolais des Recettes (OTR) a pris des mesures importantes pour accroître l'utilisation des services financiers numériques et automatiser ses systèmes en partenariat avec le secteur privé. Une réforme importante a été adoptée dans le cadre des efforts de soutien à la population liés à la COVID-19 afin de numériser la collecte des petites taxes et le versement des paiements sociaux. Les administrations des postes et de la sécurité sociale sont également des sources potentielles de transformation numérique, mais pour l'instant la rareté des modèles d'affaires innovants entrave le déploiement des paiements numériques aux titulaires de comptes.

Contraintes et solutions possibles

L'absence de diversification de l'offre de services financiers est un défi majeur, tout comme la dépendance des dépenses publiques du Togo envers le secteur bancaire comme principale source de financement. La part croissante de la dette publique détenue par les banques commerciales a augmenté la vulnérabilité du secteur aux risques souverains. Le crédit au secteur privé par les banques a baissé au cours des 5 dernières années pour atteindre 26% du PIB en 2020, contre 40% du PIB en 2015.⁸⁹ La concentration du crédit – au-dessus des moyennes régionales – dans quelques secteurs et un petit nombre d'emprunteurs représente une autre source de risques qui devrait être surveillée.

L'accès au crédit devrait s'améliorer grâce à l'adoption de la réglementation des bureaux d'information sur le crédit dans l'UEMOA.⁹⁰ Elle vise à collecter auprès des organismes financiers, des sources publiques et des grands services publics des données sur les antécédents en matière de crédit ou de paiement des clients. La loi est entrée en vigueur et est maintenant opérationnelle. Au total, 21 institutions au Togo seront concernées : 13 banques, 2 institutions financières et 6 institutions de microfinance.

Adoption de la loi sur le crédit-bail au Togo.⁹¹ Le décret adopté précise les aspects comptables et fiscaux des opérations de crédit-bail, ce qui permet désormais au Togo de disposer d'un cadre pour promouvoir et sécuriser les opérations de crédit-bail. La loi, qui est harmonisée avec celle de l'UEMOA, permet de mieux encadrer cet instrument de financement usagé encore sous-utilisé et encouragera davantage les PME.

Des améliorations sont nécessaires pour rendre l'infrastructure financière plus accessible aux établissements non-bancaires. Le système national de paiement du Togo est assez bien développé et fait partie du système de paiement régional de l'UEMOA mais il dessert essentiellement les banques.⁹²

89. Source : World Bank, World Development Indicators Banque mondiale

90. Loi uniforme n° 2016-005

91. Loi uniforme n° 2019-004 du 17/06/2019.

92. Les principales infrastructures en place sont le Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA (STAR-UEMOA), le Système Interbancaire de Compensation Automatisée de l'UEMOA (SICA-UEMOA), le Groupement Interbancaire Monétique Régional (GIM-UEMOA) et la Base Centralisée des Incidents de Paiement pour sécuriser le chèque et la carte. Ces systèmes desservent essentiellement les particuliers bancarisés. Le bureau de crédit recueille également essentiellement des données auprès des institutions financières et des facturiers des services publics après paiement, tout en excluant les clients prépayés.

Nécessité de mise en place d'un mécanisme de partage des risques et de renforcement du mécanisme (fonds d'impact BLOC) mis en place par le Gouvernement. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) cherche à mettre en place un fonds d'investissement et de garantie pour les PME et PMI. Les nouveaux instruments financiers tels que les fonds de capital-risque et de capital-investissement, qui sont promus au sein de l'UEMOA pour le développement de son marché des capitaux afin de fournir aux entreprises des sources de financement alternatives aux banques, pourraient également bénéficier aux entreprises togolaises.

La présence de banques régionales au Togo et par extension dans l'espace bancaire UEMOA exige également une réglementation adaptée dans le pays d'accueil, ainsi qu'une coopération et un échange d'informations entre les régulateurs des banques régionales dans les pays d'origine et d'accueil (ODI, 2021). Les banques régionales apportent également une plus grande sophistication financière avec leur présence, ce qui nécessite également des avancées en matière de supervision réglementaire.

Pour les -services financiers numériques, les principaux opérateurs mobiles régionaux (MTN et Orange) ne sont pas présents au Togo. Des opérateurs comparativement plus petits desservent le pays, ainsi, la croissance est plus faible que sur d'autres marchés. Pour l'instant, les services de paiement à distance proposés par les banques semblent se limiter à offrir un accès en ligne aux clients existants. Environ 21% des adultes ont utilisé un téléphone mobile ou Internet pour accéder à un compte (le même nombre que ceux qui ont des portefeuilles mobiles) et près d'un tiers ont effectué ou reçu un paiement numérique au cours de la dernière année (Findex 2017).

Il est possible de développer davantage les services financiers numériques. Les produits proposés sont basiques : principalement des rentrées/sorties d'argent, des transferts de personne à personne, y compris des envois de fonds internationaux et des paiements de factures. Plusieurs aspects du cadre réglementaire actuel entravent la croissance des services et produits financiers numériques de deuxième génération :

- Les plafonds de taux d'intérêt pour les banques et les institutions financières monétaire (IMF) (15% et 24% respectivement) s'appliquent aux produits de crédit numériques et sont considérés comme trop bas pour encourager le développement des prêts numériques.
- La loi sur les institutions de microfinance limite les revenus des services non liés à l'épargne et au crédit à 5% des revenus totaux.
- La même loi impose aux IMF des exigences élevées en matière de garanties.
- L'autorisation pour les IMF de recruter des agents pour participer au système bancaire à distance augmenterait l'offre de services financiers dans les zones rurales.

L'adoption d'un décret sur la numérisation des moyens de paiement au sein de l'administration publique aiderait à harmoniser et à développer davantage les paiements électroniques. Le Burkina Faso et d'autres pays de l'UEMOA l'ont déjà fait. Le décret établirait un Comité gouvernemental de haut niveau sur la transformation numérique, coprésidé au plus haut niveau de l'exécutif, chargé de mener à bien la numérisation de certains paiements. Le comité aiderait à identifier les paiements prioritaires pour la numérisation, tels que les salaires de la fonction publique et d'autres transferts sociaux, en collaboration avec les ministères de tutelle et les organismes publics intéressés. L'OTR, le Trésor et l'Administration de la sécurité sociale seraient des acteurs clés pour la mobilisation des recettes.

Il y a un manque de cadre réglementaire pour les entités fintech. Un cadre réglementaire pour les fintechs serait crucial compte tenu du grand nombre d’initiatives au Togo et du nombre croissant d’utilisateurs de monnaie électronique. En effet, il n’existe pas de cadre qui précise les conditions d’exercice des activités fintech. Une étude récente indique un total de 17 nouvelles start-up fintech au Togo spécialisées dans le financement collectif (1), le back-office bancaire (2) et les paiements (14).⁹³

L’essor du numérique comme moyen d’accélérer l’inclusion financière s’accompagne d’un besoin de renforcer la cyber-sécurité. L’Afrique de l’Ouest est le théâtre d’une série d’incidents découlant du détournement de données personnelles dans le but d’extorquer des utilisateurs de services financiers numériques. Le Togo élabore actuellement une stratégie nationale d’inclusion financière, dans le prolongement d’initiatives visant à stimuler l’inclusion financière, telles que la création du Fonds national de la finance inclusive et le programme NOVISSI. Le Togo a pris de l’avance sur le système de protection des consommateurs avec le décret de mai 2018 autorisant la mise en œuvre d’un traitement automatisé de données à caractère personnel pour l’intégration des grands facturiers à la plateforme électronique de partage d’informations sur le crédit. Cette décision précède l’adoption par l’Assemblée nationale de la loi sur la cyber-sécurité et la lutte contre la cybercriminalité le 6 décembre 2018.

Il faut poursuivre le développement du niveau d’adoption de l’argent mobile au Togo. Les progrès rapides du Togo en matière d’argent mobile et de services financiers numériques peuvent permettre au pays d’étendre l’inclusion financière. La mise à l’échelle et l’expansion des programmes de protection sociale, et d’autres programmes innovants récents engagés par le Gouvernement du Togo pourraient être une entrée pour un accès plus large et plus profond aux services financiers. À cet égard, l’adoption de la stratégie nationale d’inclusion financière est essentielle. Cette stratégie devra inclure les FinTechs dans les stratégies nationales d’inclusion financière et d’alphabétisation en proposant des solutions vocales.

MATRICE DES PRIORITÉS DU SECTEUR FINANCIER

Secteur financier		
	<p>Actions Finaliser la privatisation de l’Union Togolaise de Banque</p>	
	<p>Améliorer l’environnement réglementaire des technologies de services financiers numériques (SFN) au-delà de l’argent mobile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stimuler les achats/paiements en ligne grâce à l’utilisation de cartes de crédit/débit • Technologie de commerce électronique et de marketing 	<p>Améliorer le développement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médias Financiers et Solutions de Données • Technologie de l’Assurance et de la Santé
	<p>Accroître la capacité de supervision, compte tenu du rôle spécifique des banques régionales</p>	

93. Rapport pays Microsave, 2020.

Connectivité numérique

Performance actuelle

Le Togo progresse en matière de réduction de sa fracture numérique, avec plusieurs améliorations au cours des dernières années. La part des individus utilisant l'internet est passée de 0,8% de la population en 2000 à 19,3% en 2019. La plus grande avancée a eu lieu depuis 2012, lorsque le taux n'était que de 4%. Le nombre d'abonnements mobiles pour 100 personnes a augmenté de façon spectaculaire, passant de 1 personne en 2000 à 78,7 sur 100 en 2020. Cette progression est due aux récentes réformes entreprises par le Gouvernement dans le secteur, à l'émergence de plusieurs initiatives Fintech et aux retombées des progrès technologiques mondiaux.

Le secteur a connu des progrès importants au cours des cinq dernières années avec l'attribution par le Gouvernement de deux nouvelles licences de fournisseur d'accès à Internet (FAI) en 2017 et la privatisation de l'opérateur historique public TogoCom en 2019. Le 6 novembre 2019, le Gouvernement du Togo a annoncé qu'il avait accepté l'offre soumise par Agou Holding, un consortium international composé d'Axian Group et d'Emerging Capital Partners, une société de capital-investissement pour acquérir une participation de 51% dans TogoCom. Agou Holding a annoncé un programme d'investissement de 245 millions d'euros (environ 270 millions de dollars américains) au cours des sept prochaines années. La privatisation de TogoCom participe à l'amélioration de la qualité de service et renforce la capacité de l'entreprise à investir dans l'expansion et la maintenance du service. Les opérateurs ont investi significativement ces dernières années, TogoCom et Moov (une filiale de Maroc Telecom) ayant déployé une dorsale en fibre optique, et des réseaux Fiber To The Home (FTTH) ayant été déployés à Lomé et dans plusieurs autres villes.

TogoCom reste le plus grand acteur des télécommunications au Togo tant sur le marché fixe que sur le marché mobile. La part de marché des opérateurs se présente comme suit : (i) part de marché des opérateurs mobiles en termes d'abonnés, Moov a 51,9% et Togocom 48,1% ; (ii) part de marché de l'Internet haut débit mobile en termes d'abonnés, Moov a 38,2% et Togocom 61,8% ; (iii) part de marché de l'internet haut débit fixe en termes d'abonnés, Togocom a 61,5%, GVA a 34,6%, CAFE Informatique a 3,35% et Teolis 0,48%.⁹⁴

Le Gouvernement a finalisé sa Stratégie Numérique 2025 pour établir ses objectifs et ambitions concernant l'économie numérique pour le Togo⁹⁵ ; la Stratégie Numérique 2025 comprend neuf programmes structurants et complémentaires regroupés en trois piliers : (a) trois programmes fondamentaux pour identifier tous les individus, les ménages et accélérer la connectivité du Togo ; (b) trois programmes pour améliorer la délivrance des services publics et sociaux par le digital ; et (c) trois programmes pour accompagner et accélérer la transformation digitale de l'économie. La Stratégie fournit une feuille de route sur la façon d'atteindre l'objectif numérique global fixé par le Gouvernement pour atteindre une pénétration quasi universelle du haut débit d'ici 2030.

94. Rapport de l'ARCEP sur le quatrième trimestre de 2020 : https://arcep.tg/wp-content/uploads/2021/09/Tableau-de-bord_2020-T4.pdf

95. La stratégie numérique 2025 a bénéficié de l'assistance technique fournie par le Projet régional d'infrastructures de communication d'Afrique de l'Ouest (PRICAO Togo, P123093), appuyé par la Banque mondiale.

Le Gouvernement du Togo a publié un décret en décembre 2020 rendant obligatoire le déploiement de réseaux à fibre optique sur les services publics non-télécoms (tels que les réseaux électriques).⁹⁶ Le décret rend obligatoire le déploiement systématique par les services publics non-télécoms, à leurs frais, d'infrastructures en fibre optique pour les travaux de génie civil importants (tels que le déploiement d'infrastructures électriques, hydrauliques et routières). La fibre optique déployée par les services publics non télécoms est ensuite transférée à la Société des Infrastructures Numériques (SIN), une société publique dont l'objectif est de détenir des actifs stratégiques dans le secteur des télécommunications et des technologies de l'information, notamment ceux du centre des données, du point d'échange Internet et de la fibre optique.⁹⁷ La vision du décret est de soutenir l'expansion de la couverture géographique des infrastructures numériques, mais il doit encore être opérationnalisé.

Le Togo reste en retard en matière d'utilisation de la téléphonie mobile et de l'Internet comparé aux pays de l'UEMOA et à des pays ambitieux comme le Ghana. La concurrence est limitée sur les marchés de la téléphonie mobile et de l'Internet, qui sont tous deux dominés par un duopole. Bien que l'accessibilité du service Internet se soit améliorée, il reste cher, surtout pour les ménages les plus modestes. Le taux de pénétration de l'Internet fixe à large bande (ADSL, fibre) est d'environ 3,7 % des ménages en 2021, contre 5,3% en Côte d'Ivoire et 10,7% au Sénégal⁹⁸.

La pénétration unique du marché du haut débit mobile se situe aujourd'hui à 34% et reste inférieure à l'aspiration du Gouvernement et au potentiel du marché togolais. Comparé aux autres pays côtiers de la CEDEAO, le marché togolais des télécommunications présente une marge de progression importante. La 3G et la 4G couvrent respectivement 99% et 70% de la population, ce qui montre que le défi est maintenant d'accroître l'adoption du haut-débit mobile. Le Togo fait partie des pays africains où la connexion internet est chère selon l'Union Internationale des Télécommunications, en 2020 (dernières données disponibles), le coût mensuel d'un accès à la large bande mobile de 1,5 Go pour les données uniquement représentait plus de 15% du revenu national brut par habitant, contre 4,4% pour l'ensemble du continent africain.⁹⁹ Les utilisateurs attribuent la faible pénétration de services mobiles aux coûts élevés des appareils et des services, tandis que les fournisseurs accusent les taxes d'importation élevées sur les appareils et le coût des infrastructures Internet, combinés à la petite taille du marché intérieur. Ces facteurs augmentent les coûts d'exploitation des entreprises et limitent leur capacité à faire du commerce et du marketing électronique ainsi qu'à étendre leurs activités. La banque numérique et l'entrepreneuriat numérique restent également sous-développés en raison de la numérisation limitée du pays. Par conséquent, la probabilité d'atteindre l'objectif de pénétration quasi universelle du haut débit d'ici 2030 semble faible au vu du rythme actuel des progrès, à moins que des réformes plus agressives ne soient entreprises sur les marchés, notamment l'ouverture de la concurrence à de nouveaux acteurs.

96. Décret n°2020-116/PR du 23 décembre 2020. Communiqué de presse : Le Gouvernement togolais adopte un décret innovant pour accélérer le déploiement des infrastructures de réseau à haut débit en fibre optique : https://numerique.gouv.tg/wp-content/uploads/2021/02/ENGLISH_Communique-de-presse_Decret-sur-le-deploiement-de-la-fibre-optique-FINAL.pdf

97. Créé en novembre 2016 par le décret-loi 2016-116, SIN a pour mission de (i) mener les activités d'une société holding d'investissement ; (ii) investir dans les infrastructures nécessaires à la réalisation de son objet ; (iii) mettre en œuvre les procédures de passation des marchés nécessaires et (iv) mener toute activité qu'elle juge nécessaire, rentable ou appropriée, conformément à son objet.

98. Telegeography (2022).

99. UIT, Comparaison mondiale du panier de prix des TIC, 2020 (online link).

Défis majeurs

L'étendue limitée de la pénétration des TIC affecte les performances économiques du pays. Selon les estimations du Groupe de la Banque mondiale, l'accès universel et abordable à Internet augmentera la croissance du PIB en Afrique de 2 points de pourcentage par an et stimulera les possibilités d'emploi, quel que soit le niveau d'éducation, entre 6,9% et 13%.¹⁰⁰ Le faible pourcentage de connectivité se reflète dans la réponse du pays à la récente pandémie. L'enquête menée par le Groupe de la Banque mondiale en juin 2020 sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur le secteur privé révèle que seulement 2,8% de la main-d'œuvre travaille à distance depuis le début de la crise et que seulement 8,6% des entreprises utilisent des plateformes numériques pour les ventes, ce qui a ralenti les activités de la plupart des entreprises et entraîné une forte baisse de la croissance du PIB réel. Comme la transformation moderne des produits agricoles, les opérations logistiques, le transport et le suivi, et même le bon fonctionnement de toutes les opérations gouvernementales dépendent fortement de services TIC améliorés, un faible degré de numérisation limite potentiellement les opportunités de transformation économique dans le pays. Cela suggère que le Togo doit s'attaquer au manque d'infrastructures, notamment en augmentant la concurrence entre les fournisseurs en délivrant les licences et autorisations adéquates, pour combler sa fracture numérique et stimuler la croissance.

La récente privatisation de TogoCom est une évolution positive. Toutefois, la nature de la privatisation soulève des problèmes de concurrence. L'accord inclut le contrôle de l'accès au câble sous-marin WACS, et TogoCom détient toujours un pouvoir de marché significatif dans certains segments (comme le haut débit fixe). À l'été 2021, le deuxième opérateur mobile Moov a déployé une deuxième station de câble sous-marin dans la capitale Lomé, et le Gouvernement a annoncé en mars 2022 l'arrivée prochaine d'un troisième câble sous-marin (câble Equiano de Google) ; toutefois, les défis liés à la concurrence demeurent.

Togo a inauguré cette année la nouvelle station d'atterrissage du câble sous-marin Equiano, une nouvelle génération de câble de télécommunication à fibre optique entièrement financée par Google¹⁰¹. Equiano va du Portugal à l'Afrique du Sud le long de la côte Ouest de l'Afrique avec des points de connexion à Lomé, Lagos, Swakopmund et Le Cap. Equiano est le deuxième grand câble de télécommunications sous-marin à atteindre le Togo, après le câble WACS. Le nouveau câble devrait fournir environ 20 fois plus de capacité réseau que précédemment. Les services de ce nouveau câble dans le pays seront gérés par une coentreprise entre CSquared (détenue par Google, Mitsui, le fonds sud-africain Convergence Partners, l'IFC) et une Société d'infrastructures numériques (SIN) appartenant à l'État togolais.

100. Yogo, Thierry and Sergenti, Ernest. Togo: Could more digitalization be the solution? World Bank, 25 Novembre 2020.

101. <https://www.thenationalnews.com/business/technology/2022/03/18/google-equiano-subsea-cable-arrives-in-togo-on-first-stop-in-africa/>

Opportunités d'investissement privé dans le secteur des TIC

Les opportunités de développement des TIC sont applicables aux services financiers numériques. Par exemple, le développement de la banque numérique, du commerce électronique et des technologies de marketing, et dans des domaines comme les paiements du gouvernement qui pourraient faciliter les transferts et l'inclusion financière. La numérisation de secteurs comme l'agriculture, par exemple l'amélioration des informations liées aux marchés (prix, bourse d'échanges, etc.), est une autre opportunité de renforcer le développement du secteur privé grâce au développement numérique.

Priorités de réforme dans le secteur des TIC

Les réformes clés du secteur des télécommunications devraient cibler des mesures visant à améliorer la concurrence. Le Gouvernement reconnaît cette nécessité d'accroître la concurrence dans le secteur et a déjà pris des mesures en ce sens.¹⁰² Le Gouvernement pourrait envisager de mettre en place : (i) un cadre réglementaire plus solide limitant les situations de position dominante, réglementant les conditions d'accès et les prix des infrastructures essentielles ; (ii) un cadre pour réduire les coûts des investissements et créant des incitations au partage des infrastructures ; (iii) étudier l'opportunité d'accorder une troisième licence de téléphonie mobile.

La concurrence des infrastructures pourrait être renforcée. Du côté de la connectivité internationale, un deuxième câble sous-marin a été déployé par l'opérateur Moov et est désormais opérationnel depuis l'été 2021, et le Gouvernement a annoncé l'arrivée d'un troisième câble sous-marin. Pour s'assurer que l'arrivée de nouveaux câbles se traduira par une baisse des prix de gros de la connectivité internationale (et donc des prix de détail), le Gouvernement pourrait veiller à ce que tous les opérateurs de télécommunications togolais puissent accéder à tous les câbles sous-marins (existants et nouveaux) sur la base d'un accès ouvert (un accès aux services en gros non-discriminatoire, transparent, équitable et efficace).

En ce qui concerne le réseau dorsal national, le Gouvernement pourrait accélérer l'opérationnalisation du réseau fibre optique eGouv appartenant à la SIN afin d'augmenter la capacité disponible sur le marché de gros (par exemple à travers la publication d'une offre de référence pour accéder au réseau e-Gouv). Du côté de la connectivité nationale (réseaux d'accès fixe), plusieurs opérateurs ont commencé à déployer la fibre jusqu'au domicile (Fiber to the Home, FTTH) ou sont prêts à le faire, et le Gouvernement pourrait s'assurer que toutes les licences, autorisations et tous droits de passage sont délivrés pour stimuler le déploiement du FTTH.

102. Le pays bénéficie d'une assistance technique de la Millennium Challenge Corporation (MCC) par le biais du programme "Togo Threshold" qui vise à "améliorer l'accès des populations aux services TIC de haute qualité et abordables en encourageant les investissements du secteur privé, en développant un régime réglementaire indépendant, en étendant les services aux zones mal desservies et en augmentant l'utilisation des TIC pour les femmes et les petites entreprises." L'agence de mise en œuvre (OMCA-Togo) a officiellement commencé ses opérations le 1er septembre 2021 pour un total de 35 millions de dollars, couvrant les télécommunications mais aussi les programmes de réforme foncière.

Projet d'identifiant unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI). Une autre initiative importante en cours qui bénéficie au secteur togolais des télécommunications est le projet WURI en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale qui est à sa deuxième phase de mise en œuvre. Le projet couvre le Bénin, le Burkina Faso, le Togo et le Niger et vise à accroître le nombre de personnes dans les pays participants ayant une preuve d'identité unique reconnue par le Gouvernement afin de faciliter leur accès aux services.

MATRICE DES PRIORITÉS DU SECTEUR DES TIC

Actions prioritaires et opportunités d'Investissement	Court terme	Moyen terme
<p>Investir pour réduire le déficit d'infrastructures numériques afin de réduire les coûts et de stimuler l'utilisation des plateformes numériques pour libérer la transformation économique</p>	<p>Actions Accroître la concurrence sur le segment du réseau fédérateur national en tirant parti de la capacité existante disponible dans le cadre du réseau eGouv. Étudier l'opportunité d'accorder une troisième licence mobile Stimuler la concurrence fondée sur les installations (politiques d'accès ouvert pour tous les câbles sous-marins, licences/ autorisations et droits de passage pour stimuler le déploiement du FTTH).</p>	<p>Actions Réduire le coût des investissements et créer des incitations au partage des infrastructures.</p> <p>Opportunités 3ème licence télécom</p>

4. SECTEURS PRODUISANT DES BIENS ÉCHANGEABLES PORTEURS D'AVANTAGE COMPARATIF

1. TRANSPORTS ET LOGISTIQUE

Performance actuelle

Le Togo a historiquement joué un rôle important en tant que plaque tournante commerciale. Le Port Autonome de Lomé (PAL) bénéficie de l'une des infrastructures de quai les plus profondes de la région et a reçu d'importants investissements au cours de la dernière décennie : il est devenu depuis le premier port de transbordement de l'Afrique de l'Ouest (le Terminal à Conteneurs de Lomé – LCT). Le port de Lomé est également la porte d'entrée d'un corridor de transit desservant principalement le Burkina Faso, mais aussi d'autres pays voisins. Le commerce Togolais est aussi alimenté historiquement par d'importants flux commerciaux d'entrepôt vers et depuis les voisins tels que le Bénin, le Ghana, le Burkina Faso et le Nigeria, motivés par les diverses distorsions de marchés existant dans la région et l'arbitrage fiscal qui en résulte. Enfin, le Togo est devenu une plaque tournante régionale pour le transport aérien lorsque Asky, une filiale d'Ethiopian Airlines, a choisi Lomé comme principale base d'opérations.

La croissance du secteur a conduit à un doublement de sa contribution au PIB depuis 2000, passant de 6,9% du PIB à 12,5%, avec une forte augmentation en 2013-2014 (c'est-à-dire le début des opérations du LCT en décembre 2014), bien que les chiffres ne permettent pas de distinguer les secteurs du transport et de la communication, et que ce dernier ait également progressé. Cette tendance s'est toutefois inversée depuis 2014.

Les investissements dans les infrastructures clés de transport ont joué un rôle central dans l'expansion du secteur. Les investissements importants de ces dernières années comprennent l'expansion du Port Autonome de Lomé (PAL), y compris l'ouverture du LCT, la construction d'un nouveau terminal passagers à l'aéroport international de Tokoin, et la rénovation de deux routes principales, la RN1 reliant Lomé à la frontière avec le Burkina à Cinkansé et la RN2 reliant la frontière avec le Ghana (frontière Aflao) et le Bénin (frontière Hillaconji). Deux infrastructures ferroviaires dédiées desservent les mines de phosphate (Tabligbo-Dalavé, 40km) et une cimenterie (liaison de 3 km entre Lomé et Aflao).¹⁰³

103. Il existe également une petite liaison ferroviaire pour le ciment.

Le principal employeur du secteur est de loin le transport routier. En 2014, le nombre de camions opérant au Togo était estimé entre 15 000 et 20 000, dont 40% opéraient sur le commerce de transit (BAD, 2014). Il existe également un grand nombre de petits véhicules et de motos exploités pour le transport urbain et interurbain. L'écrasante majorité des entreprises opérant dans le secteur sont de petites entreprises possédant/exploitant 5 à 10 camions (BM, 2014) et moins de 2% ont plus de 20 camions (BAD, 2014). D'autres activités créent un nombre limité d'emplois : par exemple, selon l'IFC et Proparco, le Terminal à Conteneurs de Lomé (LCT) créerait environ 700 emplois permanents et générerait 5 millions d'euros de recettes directes pour l'État.^{104 105}

Il existe un grand volume d'échanges commerciaux transitant par le Togo et qui représentent une activité économique importante. Le commerce d'entrepôt est moins important que dans le Bénin voisin, mais néanmoins dynamique. Le pétrole et l'or sont les deux plus grandes réexportations et représentent plus de la moitié des exportations enregistrées (le Togo ne produit pas de pétrole et n'est qu'un modeste producteur d'or).¹⁰⁶ Le Togo est un important corridor de transit vers le Burkina Faso et le Niger. La CEM 2010 de la Banque mondiale a estimé que la valeur ajoutée du commerce de transit et de réexportation représentait entre 10 et 15% du PIB. En 2019, ce montant s'élèverait à 550-820 millions de dollars américains.¹⁰⁷ Ce chiffre important est davantage lié aux grands volumes d'échanges qu'à la valeur ajoutée créée qui serait relativement faible. De plus, une partie de la valeur captée par le Togo est due à l'extraction de rente plutôt qu'à la création de valeur. Le potentiel de valeur créée par ce commerce au Togo comprend le fait que la plupart des marchandises sont stockées temporairement (transit commercial) et ensuite revendues au client final, et les affaires générées par les acheteurs étrangers qui voyagent et se logent au Togo. Pour les voitures d'occasion, la valeur ajoutée peut atteindre 40% (Banque mondiale, 2019).

Le Gouvernement du Togo a l'ambition de devenir une plateforme logistique servant la sous-région. Le premier axe stratégique du Plan National de Développement (PND) 2018-2022 porte l'accent sur cette dimension. Dans le cadre du PND, le Gouvernement vise à poursuivre : (i) la réforme et la modernisation de la gestion du PAL ; (ii) le développement des infrastructures aéroportuaires ; (iii) l'amélioration des infrastructures routières favorisant la connectivité avec les pays enclavés, ainsi que les infrastructure de zones économiques spéciales (ZES) et les zones servant des plateformes logistiques stratégiques ; (iv) le développement d'une ligne ferroviaire Lomé-Cinkassé et d'autres lignes vers les zones de production, soutenue par la création de deux ports secs (Blitta et Cinkassé), et ; (v) le renforcement des infrastructures TIC et la numérisation des services (PND, 2018).

104. Terminal à Conteneurs de Lomé, Togo (ifc.org)

105. LOME CONTAINER | Proparco - Groupe Agence Française de Développement

106. La production estimée du Togo était de 20 000 kg en 2018, ce qui correspondrait à environ 27 millions de dollars américains aux prix internationaux de cette année-là (environ 1 300 \$ par kg), ce qui est sans commune mesure avec le chiffre rapporté de 365 millions de dollars d'exportations. Voir aussi <https://www.reuters.com/investigates/special-report/gold-africa-smuggling/>

107. Source Banque mondiale pour le PIB

Transport maritime

Le port de Lomé a trois fonctions : la desserte du marché intérieur, le transit, et depuis 2014 le transbordement. Le port dispose de deux terminaux à conteneurs, le nouveau Terminal à Conteneurs de Lomé (LCT) exploité par un joint-venture entre Terminal Investment Limited (une filiale de MSC) et China Merchant Holdings, qui fait du transbordement,¹⁰⁸ et Togo Terminal, récemment agrandi, exploité par Bolloré Ports.¹⁰⁹ Bolloré exploite également le terminal polyvalent (vrac, conventionnel et RoRo). La croissance récente du PAL a été stimulée par des investissements comprenant :

- Un 3e quai pour porte-conteneurs à une profondeur allant jusqu'à 15 mètres pour Togo Terminal (mis en service en octobre 2014) : la capacité atteinte est de 850 000 EVP pour une capacité théorique de 1,1 million d'EVP ;¹¹⁰
- Un quai de 1 050 mètres à une profondeur de 16,70 mètres (mis en service en octobre 2014) pour le LCT. La capacité prévue est de 2,2 millions d'EVP et peut accueillir des navires jusqu'à 14 000 EVP.
- L'extension du quai minéralier.
- Un nouveau terminal de pêche.

Avec ces récentes améliorations, une faiblesse restante du port est la petite taille des deux terminaux de vrac par rapport à d'autres ports de la sous-région, ce qui entraîne une congestion plus fréquente (USAID, 2021).

L'ouverture du terminal de transbordement LCT a entraîné une croissance très importante du trafic de conteneurs (29% en glissement annuel entre 2014 et 2020) pour atteindre 1,7 million d'EVP en 2020, et le volume total de fret a également augmenté de manière significative pour dépasser 25 millions de tonnes (Graphique 30), faisant de Lomé le premier port en volume d'Afrique de l'Ouest. Le transbordement représente les trois quarts du volume total (1,3 million d'EVP).¹¹¹ Même en dehors du transbordement, le trafic de conteneurs a augmenté d'une moyenne robuste de 7,5% en glissement annuel sur la même période, stimulé par l'augmentation des volumes de transit (voir section ci-dessous). Les recettes publiques tirées des grandes activités de transbordement restent modestes, à 15 millions de dollars américains.

108. <https://www.lct-togo.com/>

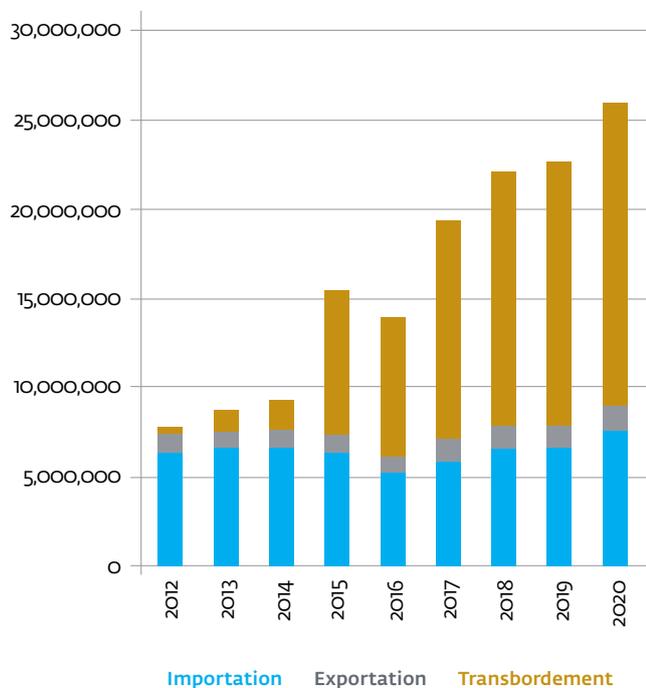
109. <https://www.bolloré-ports.com/en/worldwide-network/africa/port-of-lome-togo.html>

110. <https://www.bolloré-ports.com/reseau-mondial/afrique/port-de-lome-togo.html>

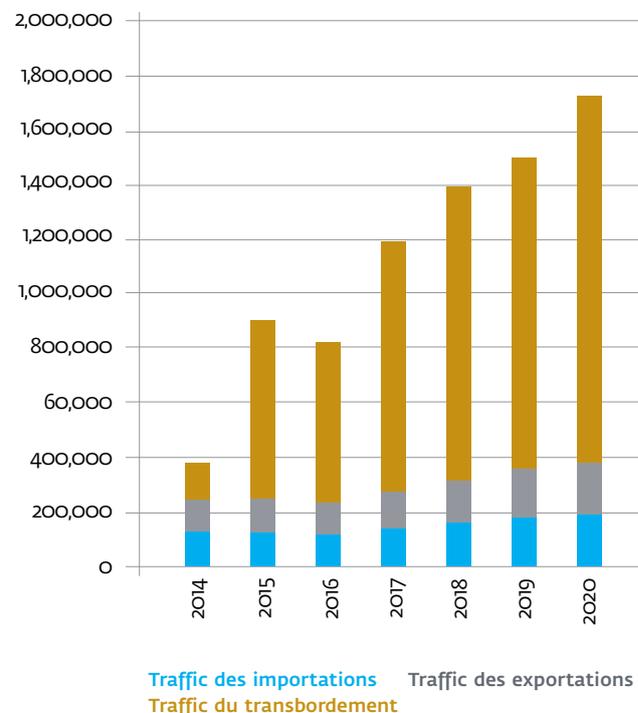
111. Source : Port Autonome de Lomé

GRAPHIQUE 30 ÉVOLUTION DU TRAFIC AU PORT DE LOMÉ

a. Trafic total, tonnes



b. Trafic de conteneurs, EVP



Source: PAL.

Parmi les autres améliorations récentes apportées au port, citons la réduction de la congestion routière dans et autour de la zone portuaire. Les routes à l'intérieur du port ont été rénovées avec le soutien de la BOAD.¹¹² Une zone de stationnement de 20 770 m² a été désignée dans la zone portuaire, et il existe une zone de stationnement tampon supplémentaire de 26 065 m² ; les camions ne peuvent rester dans la zone portuaire que pendant 48 heures au maximum. Un système d'entrée/sortie des camions a été mis en place. La zone de déchargement des conteneurs a été déplacée du terminal à conteneurs vers une nouvelle zone de 30 000 m² située à proximité.¹¹³ (USAID, 2021). Le système de la communauté portuaire est devenu entièrement numérique en 2021, permettant des procédures et des paiements en ligne, et fait partie du guichet unique du commerce extérieur (GUCE) déjà existant.¹¹⁴ Du coup, le temps d'attente des navires portes conteneurs a diminué passant de 37 heures en moyenne à 27 heures, selon le ministère chargé de l'économie maritime.

112. <https://www.republiquetogolaise.com/logistique/1808-5879-le-port-de-lome-refait-sa-voirie-et-ameliore-sa-competitivite>

113. <https://www.togo-port.net/installation-pal/espaces-de-stockage-port-autonome-lome/>

114. <https://classe-export.com/index.php/actus/36594-le-port-autonome-de-lome-dematerialise-ses-procedures/>

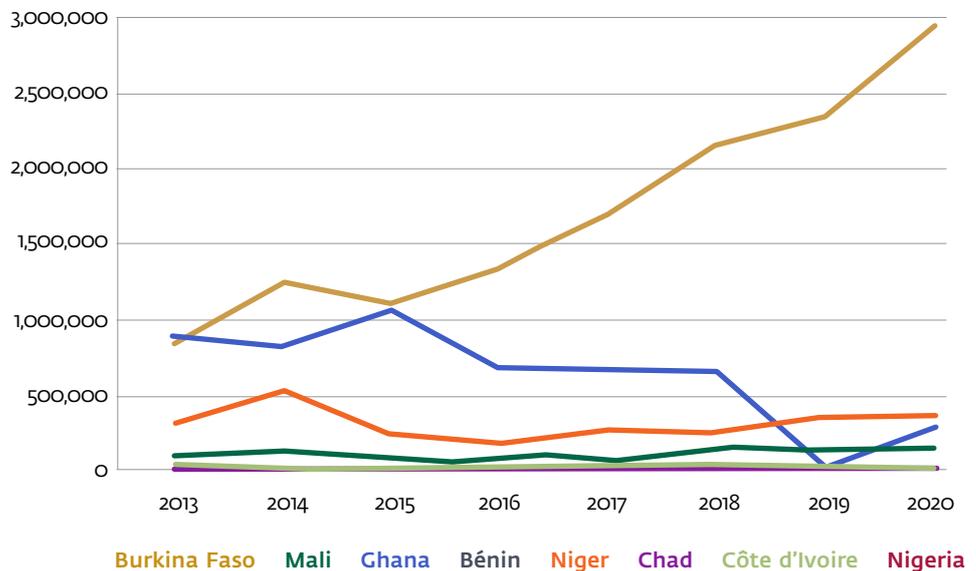
Transit

Le corridor de Lomé traite environ 40% de toutes les marchandises entrant au Burkina Faso (37% en 2017). Au Niger, il joue un rôle important dans le commerce extérieur du pays, en transportant 11% du transit d'importation du Niger (2017) par le port de Lomé (Togo) et en offrant une alternative au corridor commercial Cotonou (Bénin) – Niamey (Niger), historiquement le plus utilisé.¹¹⁵ Le transit vers le Mali est plus modeste, 4% du transit total vers le pays (2017).

Le Togo étant un marché intérieur comparativement petit, le fret en transit représente une part beaucoup plus importante du volume total au port (hors transbordement) que dans les autres pays de transit, atteignant 42% du volume total et 3,8 millions de tonnes en 2020, avec un taux de croissance moyen de 9% sur la période 2013-2020. Le Burkina Faso est de loin le principal marché de destination du transit avec 76% du trafic total, le Niger représentant 10%. Le transit vers le Burkina Faso a connu une croissance annuelle moyenne de 23%, avec une accélération significative depuis 2014 (Graphique 31).

Les volumes de trafic d'importation et d'exportation, en dehors du transbordement et du transit, ont stagné depuis 2013, passant de 4,7 millions de tonnes à 5,1 millions en 2020.

GRAPHIQUE 31 VOLUME DU TRANSIT À LOMÉ VERS LA SOUS-RÉGION (TONNES)



Source: PAL.

115. Source: PAD LON, 2021 https://wbdocs.worldbank.org/wbdocs/component/drl?objectId=090224b08872794f&standalone=true&Reload=1630594183924&__dmfClientId=1630594183924&respositoryId=WBDocs&__dmfTzoff=240

Transport routier

Il existe deux routes principales. La RN1 qui relie la plateforme logistique de Lomé (le port, l'aéroport et les installations logistiques) et la frontière avec le Burkina Faso à Cinkassé. C'est le principal axe de transit vers l'hinterland, et il fait partie des principaux corridors de transit identifiés par l'UEMOA. D'importants investissements de la Banque mondiale sont en cours sur le corridor Lomé-Ouagadougou-Niamey¹¹⁶ pour réhabiliter les sections de route en mauvais état dont 110 km entre Aouda et Kara et améliorer la qualité du transit sur le corridor et en particulier à la frontière de Cinkassé. L'autre axe est la RN2 entre Aflao (frontière avec le Ghana) et Hillacondji (frontière avec le Bénin). La route a été améliorée (2x2 voies) entre Aflao et la périphérie de Lomé à Avépozo, ainsi qu'entre Avépozo et le Rond-Point du port. Le Gouvernement prévoit de dévier une partie du trafic (transit de marchandises) avec le Ghana vers le poste frontière conjoint Noepe-Akanu (construit en 2016), à 30 km de Lomé au Nord d'Aflao. Un complément important à ces deux axes est la route de contournement du Grand Lomé, déjà construite entre le port de Lomé et le poste de contrôle juxtaposé de Noepe-Akanu. D'autres parties du réseau routier sont en mauvais état. Des améliorations substantielles sont nécessaires en ce qui concerne l'entretien des routes, le contrôle de la charge à l'essieu et la construction de routes aux normes améliorées.

Contrairement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, les corridors internationaux sont essentiels à la survie des opérateurs de transport et de logistique au Togo. Le Togo a un marché intérieur limité, contrairement à d'autres pays côtiers pour lesquels les corridors sont considérés comme une activité plus marginale. En 2015, 46% du trafic sur la RN1 était constitué de poids lourds. Le marché est caractérisé par la présence d'un petit nombre d'opérateurs formels (5-10 camions, représentant 50% de l'offre de fret selon la Banque mondiale 2014¹¹⁷) et de nombreux opérateurs informels. La fragmentation du secteur crée de nombreuses inefficacités (sur l'axe RN1 75% des poids lourds dans le sens Cinkassé – Lomé roulaient à vide) empêche l'émergence d'un service de transport plus moderne.

Des efforts pour moderniser le secteur sont en cours avec la création d'un observatoire du transport routier et un projet d'amélioration de la compétitivité du secteur soutenu par l'Union européenne et la Banque mondiale.¹¹⁸ L'appui porte sur la révision et la modernisation des règlements régissant le secteur, la modernisation de la profession de transporteur routier et l'amélioration des capacités de contrôle de la certification des véhicules. Un programme de renouvellement de la flotte est également en préparation.

116. Banque mondiale, 2021. Document d'Évaluation de Projet pour un projet de corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey, Rapport n° : PAD3983

117. Citée par l'IFC, 2017

118. Projet d'Appui à la Compétitivité des Services Logistiques pour le Commerce (P158982).

Transport aérien

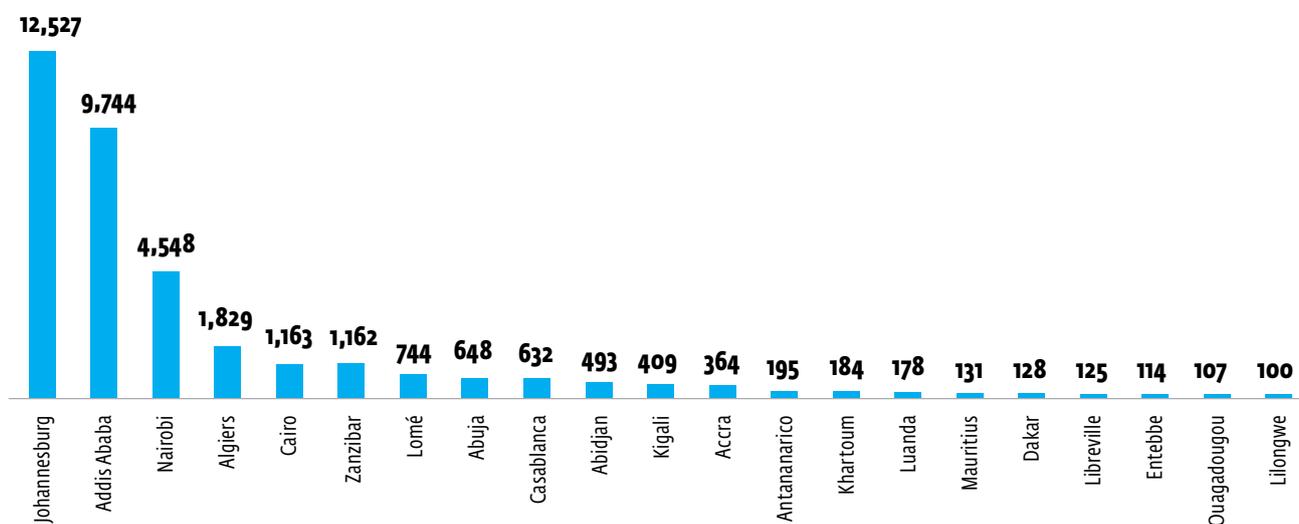
Lomé est le centre régional de la compagnie aérienne Asky, associée à la compagnie aérienne la plus prospère d'Afrique, Ethiopian Airlines. Un nouveau terminal pour passagers de l'aéroport de Lomé Tokoin a été mis en service en avril 2016 et est géré par SALT.¹¹⁹ Le nouveau terminal a été construit pour une capacité prévue de 2 à 2,5 millions de passagers après l'extension prévue du terminal, avec 1,84 million de passagers attendus d'ici 2032 (hypothèse haute) et une capacité de fret de 50 000 tonnes. Au nord du pays, dans la région de Kara, l'aéroport de Niamtougou est également en cours d'expansion. Malgré des objectifs ambitieux, le potentiel du fret aérien est limité. Le trafic de l'aéroport a atteint 916 932 passagers et 14 582 tonnes de fret en 2019 selon le gouvernement. Lomé est le deuxième plus grand aéroport de l'UEMOA. La disponibilité des données ne permet pas de comparer clairement les tendances, mais il semble que le trafic (passagers et fret) ait augmenté au cours de la dernière décennie.¹²⁰

Lomé est desservi par 8 compagnies aériennes avec des vols vers plus de 30 destinations différentes. Les compagnies aériennes desservant Lomé sont : Asky Airlines (avec 23 – bientôt 24 - destinations régionales), Ethiopian Airlines, Air France (qui est le principal opérateur de fret), Brussels Airlines, Air Burkina, Air Côte d'Ivoire, Royal Air Maroc, Kenya Airways (fret), CEIBA Intercontinental, et Overland Airways. Les opérateurs de messagerie traditionnels – DHL, FedEx et UPS ont également des services à destination de Lomé (IFC, 2017).

L'indice de connectivité aérienne IATA du Togo le classe au 169^e rang (sur 219 pays) en 2019, une amélioration modeste par rapport à son rang de 2009 (175^e), mais le Togo est bien connecté au niveau régional. En Afrique de l'Ouest, le Togo se classe derrière le Nigeria (79), le Ghana (103), le Sénégal (108), la Côte d'Ivoire (135), le Mali (155) et le Burkina Faso (168). Si la connectivité aérienne du Togo a connu une augmentation substantielle entre 2009-2014, elle stagne depuis (-1%). En revanche, le Togo obtient de meilleurs résultats en termes de mesures de la connectivité intra-régionale. Selon l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA, 2020), Lomé, bien qu'éloignée des niveaux de connectivité des hubs continentaux tels que Johannesburg, Addis-Abeba et Nairobi, affiche des niveaux de connectivité régionale supérieurs à ceux de ses voisins, notamment Abuja, Abidjan et Accra (Graphique 32).

119. Société de l'Aéroport de Lomé Tokoin, avec l'État et la Chambre de Commerce et d'Industrie comme actionnaires.

120. Des rapports antérieurs (IFC, 2017) affirment que les opérateurs privés ont souligné que le trafic aérien diminuait en raison des tarifs aéroportuaires plus élevés par rapport aux concurrents. Cette baisse a commencé en 2007.

GRAPHIQUE 32 INDICE DE CONNECTIVITÉ INTRA-AFRICAIN, 2020

Source: AFRAA.

Services logistiques et facilitation des échanges commerciaux

Le Togo a considérablement amélioré ses performances logistiques ces dernières années : la concession de modernisation et d'extension du Port Autonome de Lomé est entrée en vigueur en 2014 ; au cours de la même année, l'Office Togolais des Recettes est devenu opérationnel conduisant à l'amélioration du fonctionnement des douanes. Ces initiatives ont stimulé la performance logistique du Togo : en 2016, le classement du Togo dans l'Indice de Performance Logistique (IPL) était de 92 sur les 160 pays étudiés, contre 139 en 2014 (alors qu'en 2018, il était classé 118e). Les infrastructures logistiques au Togo sont principalement constituées d'installations logistiques (entrepôts) situées à Lomé (dans le port et autour, l'aéroport, et près de la frontière Aflao).

Facilitation des échanges. Bénéficiant du programme pour la facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) de la Banque mondiale, le Togo a fait des progrès dans le secteur de la facilitation des échanges et des transports :

- Mise en œuvre de SYDONIA World
- Développement d'un régime d'Opérateur Économique Agréé (OEA) renforçant les dispositions et facilités accordées aux opérateurs commerciaux
- Mise en place de la Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur (SEGUCE)
- Mise en œuvre du Système Informatisé de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT) pour une déclaration unique de transit
- Suivi du transit par GPS
- Mise en place de scanners dans le port et aux frontières.

Opportunités

Les activités de transit et de transbordement devraient continuer à se développer en raison de la croissance économique du Burkina et des investissements dans les infrastructures de transbordement. Les transports et la logistique font partie des trois secteurs prioritaires du pilier économique de la stratégie gouvernementale 2020-2025 avec les projets phares suivants :

- Construction d'une autoroute sur le corridor de transit entre Lomé et Cinkansé.
- Développer le secteur de la logistique, la numérisation, et la réforme de la gouvernance du Port.
- Consolider le positionnement de l'aéroport

Le projet d'autoroute de l'unité reliant le Sud du pays à la frontière Nord du Burkina Faso est un très grand projet, estimé entre 1 000 et 1 100 milliards de FCFA, avec une part recherchée d'investissement du secteur privé comprise entre 850 et 930 milliards de FCFA.¹²¹ La question de savoir si l'exploitation commerciale d'un projet aussi coûteux permettra de couvrir les coûts d'investissement devra être examinée très attentivement compte tenu des niveaux de trafic potentiels (des études de préféabilité sont en cours), et aussi du fait que les frais de péage pourraient réduire la compétitivité du corridor pour le trafic de transit, le principal utilisateur de la route. Aspire et Africa Finance Corporation ont signé un protocole d'accord avec le Gouvernement et ont créé une société à finalité spécifique.¹²²

Dans le cadre de la Feuille de Route gouvernementale, il est prévu de revoir le dispositif institutionnel régissant le port de Lomé, notamment la gouvernance du port, le cadre d'opération du PAL, l'amélioration de la gestion du PAL, la poursuite de la transformation numérique et la révision des contrats de concession.¹²³ Ces initiatives peuvent ouvrir la porte à une participation supplémentaire du secteur privé, ainsi qu'à des améliorations dans la manière dont les PPP sont menés.

Bien que la valeur ajoutée directe liée au trafic de transbordement soit relativement limitée, la présence du LCT a considérablement amélioré l'indice de connectivité au port, supérieure à celle de la plupart des voisins régionaux. L'amélioration de la connectivité induite par les activités de transbordement peut être une source de compétitivité pour d'autres activités telles que les activités de transit et de logistique, mais le principal défi consiste à "intégrer le développement des routes maritimes et des ports avec la logistique, le libre-échange et les zones industrielles – et plus généralement avec la connectivité de l'arrière-pays" (Arvis et al., 2019). Les stratégies de développement futur de Lomé pourraient suivre trois voies de croissance potentielles : (i) une augmentation des activités de transbordement, (ii) le développement d'activités liées au fret à proximité du port (logistique et transformation), et (iii) des activités liées à l'hinterland (amélioration du transit et expansion des activités économiques pouvant profiter d'un meilleur accès maritime). Il existe actuellement une poignée d'entreprises

121. Feuille de route du Togo, Project #16

122. <https://www.togofirst.com/fr/transport/2112-7017-apres-le-parc-industriel-d-adetikope-olam-et-l-afc-lorgnent-l-autoroute-lome-cinkasse>

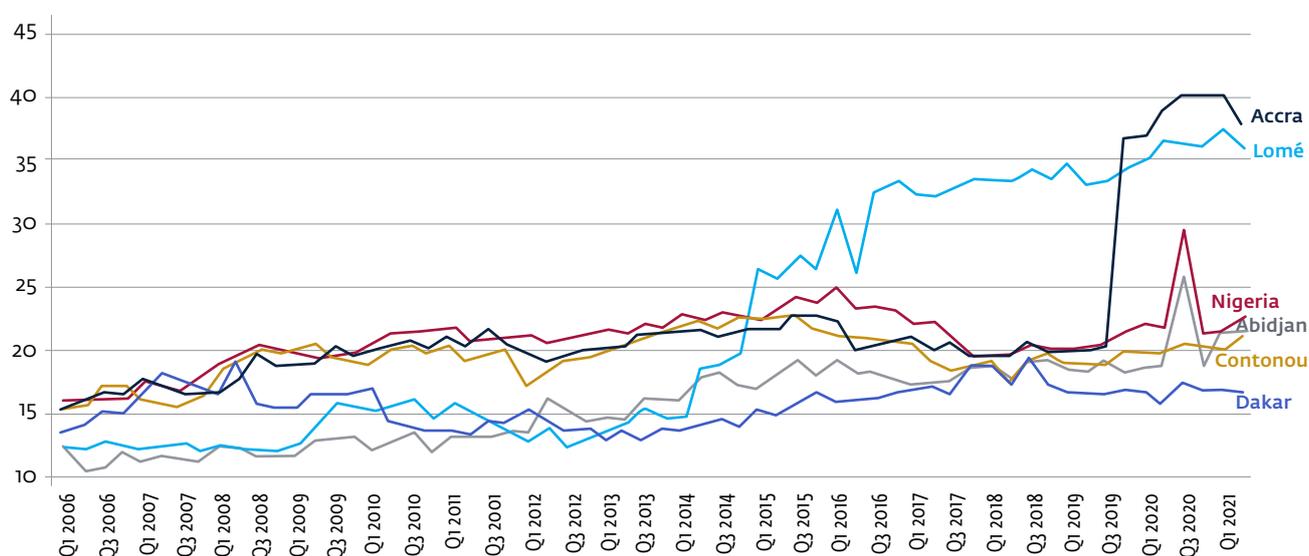
123. Feuille de route du Togo, projet #17

dans la zone franche portuaire offrant des services logistiques de valeur ajoutée, tels que l'assemblage de motos. L'IFC (2017) a noté qu'au moins 15 institutions proposent des formations en logistique qui, bien que centrées sur la logistique maritime et portuaire, pourraient éventuellement adapter rapidement l'offre de formation à l'évolution de la demande de services logistiques à valeur ajoutée.

Le rôle de Lomé en tant que centre pour le transbordement dans la région semble être en passe de s'étendre. Selon la presse, MSC a des plans d'investissement ambitieux pour les dix prochaines années. MSC prévoit d'investir 30 millions d'euros dans le développement de LCT d'ici 2022, afin de faire passer sa capacité de 2,2 millions d'EVP à 2,7 millions d'EVP.¹²⁴

Bien qu'ayant un impact positif sur les activités portuaires car apportant des recettes supplémentaires et créant un petit nombre d'emplois, l'impact de l'activité de transbordement sur la connectivité globale de Lomé reste à évaluer. La connectivité de Lomé a augmenté de manière significative selon des mesures telles que l'indice LSCI de la CNUCED (Graphique 33), mais ces dernières peuvent surestimer la véritable augmentation de connectivité, qui dans les faits devrait se traduire par une plus grande disponibilité des destinations et des lignes d'escale, et une baisse des coûts de transport maritime. La raison en est que le transbordement est uniquement effectué par MSC, qui ne représente qu'une part moyenne du marché du transport maritime du Togo et principalement pour le fret en connexion avec l'Asie (l'Asie de l'Est et du Sud représentait 38% des importations et 20% des exportations du Togo en 2019).¹²⁵ Ainsi, l'augmentation de la connectivité n'a un impact que sur une plus petite partie du commerce global du Togo.

GRAPHIQUE 33 INDICE DE CONNECTIVITÉ DU TRANSPORT MARITIME DE LIGNE



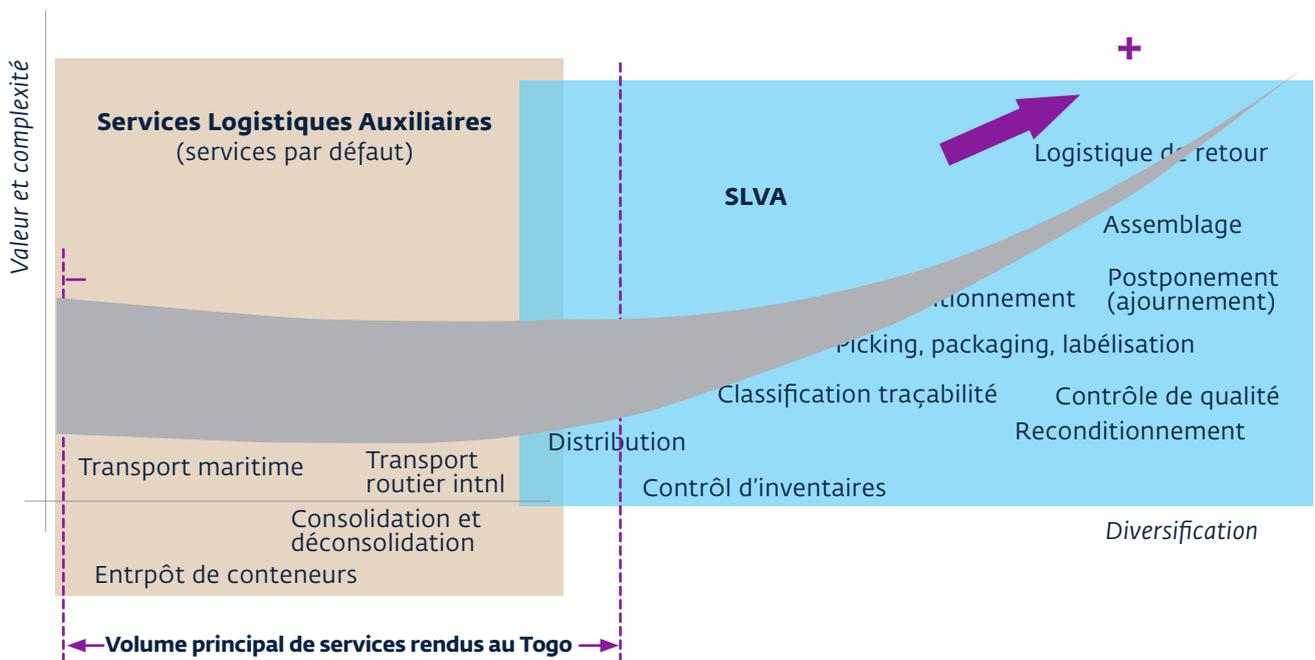
Source: CNUCED.

124. Investissements de MSC Port de Lomé au Togo (latribune.fr)

125. Balance Commerciale du Togo, exportations, importations par région 2019 | Données WITS (worldbank.org)

Une deuxième série d’opportunités pourrait être le développement d’activités à valeur ajoutée autour des marchandises en transbordement. Ces activités peuvent potentiellement inclure : 1) des services logistiques auxiliaires (transitaires, entreprises de manutention de fret, entreprises de camionnage, etc.); et des services logistiques à valeur ajoutée, tels que la gestion des stocks, l’emballage, l’étiquetage, etc. 2) des activités de fabrication intermédiaire (Graphique 34). Selon la Banque mondiale (2019), le Togo dispose d’une base solide pour étendre la portée de ses services logistiques, tant au niveau de ses actifs existants que de ses flux commerciaux diversifiés. Cependant, le secteur de la logistique au Togo est principalement limité à la fourniture de services logistiques auxiliaires, à l’exception de quelques services logistiques à valeur ajoutée tels que la réexportation de voitures d’occasion et quelques expériences de logistique à valeur ajoutée visant principalement la demande intérieure (l’assemblage de motos, l’emballage de textiles et le reconditionnement de produits agricoles sont par exemple des activités qui se déroulent à Lomé).

GRAPHIQUE 34 GAMME DE SERVICES LOGISTIQUES



Source: IFC (2017).

L'IFC (2017) identifie plusieurs segments de marché qu'une plateforme logistique de Lomé pourrait potentiellement attirer. Il s'agit notamment de la consolidation des cultures de rente (coton, karité) et de la transformation légère comme les cosmétiques, du reconditionnement des produits secs comme le riz et le blé, de l'emballage et du conditionnement des noix, du café et de la transformation des noix, de la consolidation, du conditionnement et de l'entreposage frigorifique des produits périssables, et de la production de produits fruitiers. Au-delà des produits agro-industriels : fabrication légère de textiles et de chaussures (par exemple, vêtements) et conditionnement et réparation avancés de biens usagés, emballage, distribution de biens neufs destinés aux marchés extérieurs et divers services logistiques (emballage, conditionnement, suivi, gestion des stocks) pour les produits pharmaceutiques, les véhicules et les engrais.

Le commerce de transit connaît une forte croissance (+9% par an), ce qui laisse penser que le corridor de Lomé au Burkina Faso devrait consolider son rôle à l'avenir. L'économie du Burkina Faso devrait connaître une croissance de 5% en 2022 (Banque mondiale). Des améliorations le long du corridor aideraient à atteindre les objectifs de croissance.

Tant le transit que les services à valeur ajoutée autour du transbordement bénéficieront du développement de nouvelles plateformes logistiques et de zones industrielles. Le Port de Lomé a acquis 60 ha à Adetikopé, au nord de Lomé sur la route nationale. Le port sec en zone franche a été créé par un décret présidentiel publié en mai 2021. La Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA), un PPP entre le Gouvernement et Arise une filiale d'OLAM¹²⁶, a été inaugurée le 6 juin 2021. La zone comprend un dépôt intérieur de conteneurs (ICD) de 20 ha qui peut recevoir jusqu'à 12 500 conteneurs.^{127 128} Une autre zone logistique prévue par le Gouvernement est un port sec situé dans le nord du pays, près du poste frontière de Cinkassé avec le Burkina Faso.

Contraintes et solutions pour le secteur des transports

D'importantes lacunes subsistent qui affectent les performances logistiques du pays et l'empêchent de tirer parti du potentiel comme centre de commerce et de transit. Elles comprennent le besoin d'améliorations de l'efficacité des douanes et du dédouanement aux frontières et la nécessité de développer des zones logistiques dédiées. Les performances douanières du pays continuent d'être entravées par des services TIC coûteux et de mauvaise qualité.

126. <https://www.olamgroup.com/products-services/olam-international/infrastructure-and-logistics.html>

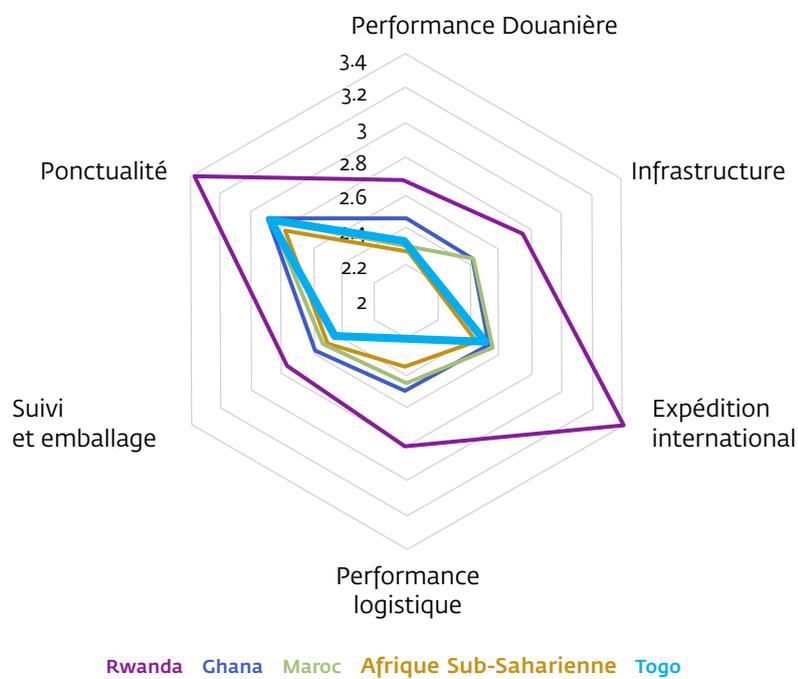
127. <https://pia-togo.com/about-us/>

128. <https://www.togofirst.com/fr/logistique/1708-8318-la-pia-a-lance-les-activites-de-son-port-sec-nouvel-atout-cle-de-la-chaine-logistique-au-togo>

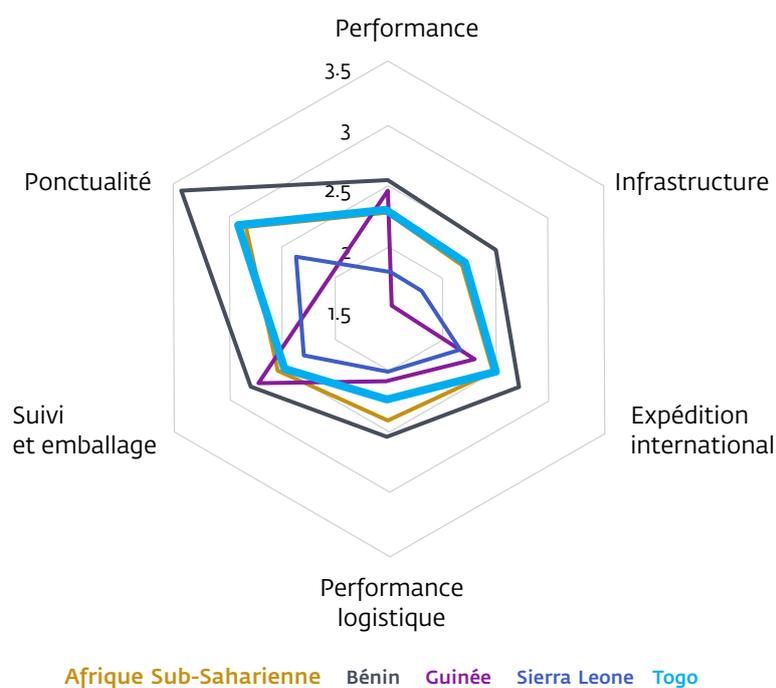
Les scores du Togo sur l'indice de performance logistique LPI sont faibles, tant par rapport aux pays de la région que par rapport à des pays comme le Rwanda ou le Ghana. Les performances du Togo sont faibles dans toutes les catégories, mais si l'on compare avec le Ghana, le Rwanda et le Maroc, trois domaines présentent un écart plus important : la compétence logistique, les infrastructures et les expéditions internationales. Cela n'est pas tout à fait surprenant puisque le Togo doit encore développer des services logistiques plus sophistiqués, et que les améliorations des infrastructures ont surtout concerné le port et l'aéroport, mais sans réelle intégration avec d'autres infrastructures et le développement de solutions de transport multimodal. Enfin, le score des expéditions internationales révèle le manque relatif de compétitivité du Togo en matière de prix, bien que le Togo soit à peu près à égalité ou au-dessus des voisins régionaux (y compris le Ghana). Si la compétitivité des prix n'est pas encore un facteur majeur au niveau régional, elle pourrait devenir un problème à l'avenir, lorsque la concurrence entre les ports, les aéroports et les corridors de transport régionaux deviendra une réalité. En ce qui concerne les pairs régionaux/structurels, la performance du Togo est plus conforme aux niveaux de la région, bien qu'il faille noter que le Bénin voisin surpasse le Togo dans toutes les catégories (Graphique 35).

GRAPHIQUE 35 SCORE IPL 2018 DU TOGO PAR RAPPORT AUX PAIRS ASPIRANTS (À GAUCHE) ET STRUCTURELS (À DROITE)

a. Comparativement aux pays d'aspiration



b. Comparativement aux pairs



Source : : Indice de performance logistique de la Banque mondiale.

Les nouvelles plateformes logistiques offrent une opportunité de rationaliser les flux de fret (en libérant de l'espace dans le port) et les procédures, mais cela dépendra de la bonne coordination des différentes initiatives. Les relations entre les différents projets en cours de développement au Togo ne sont pas toujours claires. Par exemple, les différentes zones industrielles et logistiques en préparation ne semblent pas être intégrées dans un plan directeur global. L'implication de différentes agences contribue au manque de cohérence. L'interface entre les plateformes logistiques et industrielles et le port doit également être améliorée : par exemple, il existe des incertitudes/désaccords concernant le lieu de stockage des marchandises entre le port et la nouvelle PIA. Par ailleurs, l'attractivité des plateformes logistiques dépendra de la qualité des services publics et des infrastructures qui les entourent : accès à l'électricité, infrastructures informatiques performantes, infrastructures routières performantes et services d'assainissement étant parmi les éléments clés.

La faiblesse relative des autres modes de transport (aérien et routier, quasi-absence du rail) contribue à la faiblesse globale du potentiel du Togo en tant que plateforme logistique. Depuis la mise en place du hub d'Asky à Lomé, la connectivité ne semble pas s'être significativement améliorée. Les taxes aéroportuaires relativement élevées ont dissuadé les opérateurs : DHL a par exemple décidé de ne pas établir son centre commercial au Togo (IFC, 2019).

Attirer des services logistiques à valeur ajoutée pourrait être déterminé par la qualité des infrastructures et de la gestion de la plateforme logistique, ainsi que par l'existence d'incitations à choisir le Togo.

Pour que le Togo se développe en véritable hub commercial (transit, logistique à valeur ajoutée, commerce régional), un défi majeur reste la mise en œuvre des accords de facilitation des échanges au niveau régional : (i) coordination aux frontières et fonctionnement du poste frontalier commun ; (ii) suppression des contrôles sur le trafic de transit et mise en œuvre de la garantie unique sur le transit ; (iii) mise en place de comités régionaux de gestion des corridors ; (iv) interconnexion douanière Togo-Burkina sur le corridor Lomé-Ouagadougou. Plusieurs de ces initiatives sont en cours.

Le rôle de Lomé en tant que porte pour le transit vers le Burkina Faso a connu une croissance robuste, mais le corridor est en concurrence avec d'autres dans la région. En outre, les récents développements des risques sécuritaires au Burkina Faso et dans la région du Sahel peuvent créer des incertitudes supplémentaires qui pourraient nécessiter une coopération renforcée pour éviter les perturbations potentielles et rassurer les investisseurs privés. Le Togo est également en concurrence avec d'autres pays pour le de pays de transit : d'importants investissements portuaires ont été réalisés à Abidjan et à Tema, et les deux pays bénéficient également de marchés intérieurs plus importants et d'une offre aéroportuaire plus significative. Le Bénin positionne également Cotonou en raison de sa proximité avec le Nigeria et en tant que porte d'entrée du Niger.

Des progrès restent à faire en matière des douanes : absence d'un système intégré de gestion des risques : OTR a lancé des contrôles et des audits d'entreprises conjoints entre les douanes et le fisc, ce qui est une pratique exemplaire. Les bases de données sur les risques douaniers et fiscaux sont partagées, mais cet échange de données se fait sur demande et n'est pas systématique et ne se fait pas par le biais d'une interface entre les systèmes fiscaux et douaniers. Par exemple, le fisc peut avoir accès à la base de données des litiges douaniers (PVS), mais les données du PVS ne déclenchent aucun traitement automatique dans le système fiscal. En ce sens, le système de gestion des risques n'est pas intégré ; la mise en œuvre de l'OEA est tardive (OTR mène un projet pilote OEA simplifié pour 4 entreprises ; la déclaration préalable n'est pas une pratique courante. Plusieurs agences impliquées dans le commerce international ne sont pas encore informatisées.

MATRICE DES PRIORITÉS DU SECTEUR DES TRANSPORTS

Actions prioritaires et opportunités d'Investissement	Court terme	Moyen terme
Améliorer les conditions d'exploitation sur le corridor Lomé-Ouagadougou	Actions Mise en place de la garantie unique pour le transit Réduction de postes de contrôle sur le couloir. Améliorer les infrastructures routières en équipements de signalisation routière Opérationnalisation de l'Office National de la Sécurité Routière	Actions Améliorer les conditions pour les transporteurs routiers (par ex. aires de repos) Améliorer la sécurité routière sur le corridor Interconnexion des services opérant sur le corridor
Modernisation des douanes	Actions Interconnecter avec les douanes BF Mettre en œuvre plus largement les OEA	
Poursuivre la modernisation des opérations portuaires	Actions Dans le cadre de la stratégie du Gouvernement 2020-2025 : Revoir les concessions portuaires Revoir les dispositions institutionnelles PAL Revoir les règles PAL pour le stockage et le dégroupage	
Améliorer la compétitivité de l'aéroport	Actions IRéduire les taxes aéroportuaires Évaluer comment attirer plus d'entreprises comme alternatives à Asky	
Assurer le développement harmonieux des nouvelles zones logistiques	Actions Élaborer un plan directeur en matière logistique.	Actions Revoir le cadre institutionnel des zones économiques parrainées par le Gouvernement.
Créer un environnement propice aux services logistiques à valeur ajoutée	Actions Formation Élaborer une stratégie pour les services logistiques VA (aux côtés d'investir au Togo) Opportunité Investissements dans la PIA	Actions Revoir le cadre incitatif pour les services logistiques VA.
Modernisation du transport routier	Actions Améliorer l'application du contrôle de la charge à l'essieu Opérationnaliser l'Observatoire du transport routier Opérationnalisation du centre de formation aux métiers du transport routier	Actions Actions : Améliorer la transparence dans la gestion et l'affectation du fret Numériser les documents de transport Opérationnaliser la base de données des transports routiers

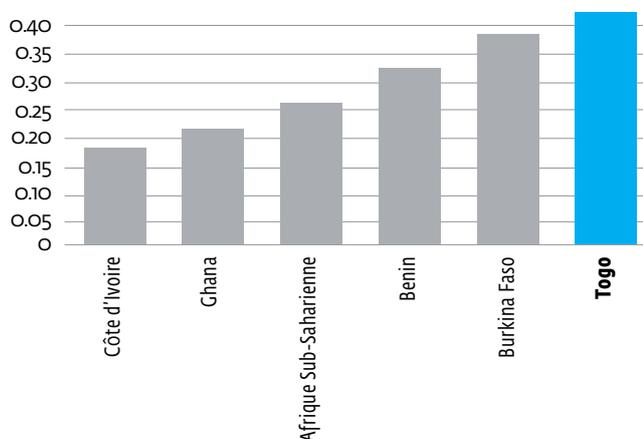
2. SECTEUR AGRICOLE

Performances actuelles

Le Togo dispose d'un bon potentiel agricole compte tenu de la diversité de son climat et de la disponibilité de terres arables. La combinaison d'un bon climat tropical avec des précipitations annuelles oscillantes entre 1000 et 1500 mm et de terres arables estimées à 3,6 millions d'hectares soit 63 pour cent des terres totales, offre un environnement favorable à la production de variétés de cultures, telles que les céréales (maïs, sorgho, fonio, millet, mil, et riz), les racines et tubercules (igname, manioc, taro, pomme de terre et patate douce) et les légumineuses (niébé, arachide, sésame, soja, voandzou et bien d'autres), les cultures maraîchères et les cultures traditionnelles de rente telles que le coton, le café et cacao. Les bas-fonds sont estimés à 175 000 ha et les terres irrigables à 536 800 ha, dont 6 200 ha sont équipés d'un système d'aménagement hydro-agricole total ou partiel - soit un taux d'équipement de 1,15 pour cent. Le pays dispose de l'une des plus grandes superficies de terres arables par habitant en Afrique de l'Ouest, avec environ 0,4 ha de terres arables disponibles par personne, contre une moyenne de 0,23 ha en Afrique subsaharienne et 0,2 ha dans les pays pairs (Graphique 36). Même si l'épuisement des nutriments du sol dû à l'agriculture se produit très rapidement, en particulier dans les régions du nord, le Togo dispose d'un des sols les plus riches d'Afrique de l'Ouest, avec des rendements céréaliers supérieurs à ceux des pays pairs pour la même quantité d'engrais (Graphique 37).

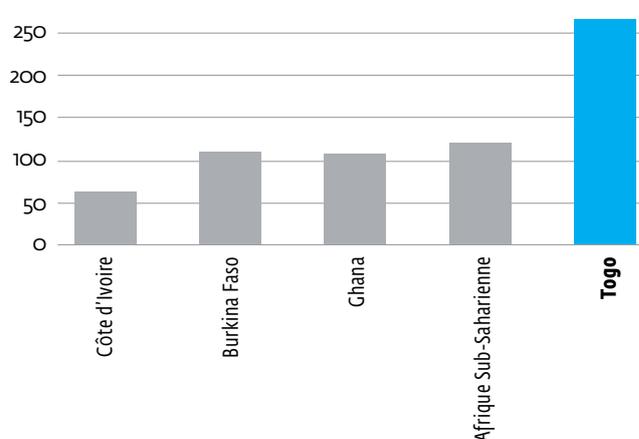
L'agriculture est la principale source de revenus pour une part considérable de la population, le secteur employant la moitié de la main-d'œuvre du pays, bien que cette part ait diminué ces dernières années (Graphique 38). La contribution du secteur au PIB s'élevait à 35% en 2005-2013 avant de baisser progressivement pour atteindre environ 19% en 2018, reflétant la combinaison d'une faible productivité et d'une délocalisation de la main-d'œuvre vers d'autres secteurs comme les services et l'industrie manufacturière (Graphique 39). Cependant, en termes absolus, le revenu réel du secteur

GRAPHIQUE 36 MOYENNE DES TERRES ARABLES (HECTARES PAR PERSONNE), 2000-2018



Source: World Bank, World Development Indicators.

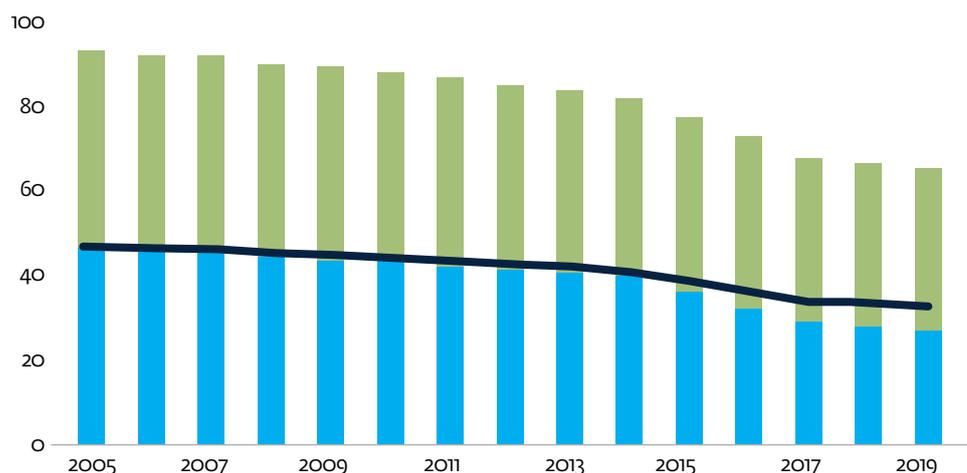
GRAPHIQUE 37 RENDEMENT CÉRÉALIER MOYEN PAR KG D'ENGRAIS 2010-2018



Source: World Bank, World Development Indicators.

agricole est passé de 1,2 milliard de dollars américains en 2005 à 1,5 milliard de dollars américains en 2019, reflétant une croissance annuelle moyenne de 2% sur la période. L'agriculture représente également une part importante du panier d'exportation du pays (Graphique 40).

GRAPHIQUE 38 EMPLOI DANS LE SECTEUR AGRICOLE



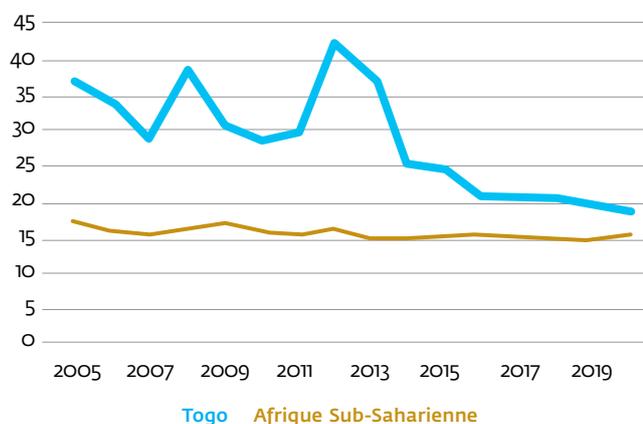
Emploi dans l'agriculture, hommes (% de l'emploi masculin) (estimation modélisée de l'OIT)

Emploi dans l'agriculture, femmes (% de l'emploi féminin) (estimation modélisée de l'OIT)

Emploi dans l'agriculture (% de l'emploi total) (estimation modélisée de l'OIT)

Source Base de données d'exportations World Bank, World Development Indicators et BACI.

GRAPHIQUE 39 ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE AGRICOLE (% PIB)



Source Base de données d'exportations World Bank, World Development Indicators et BACI.

GRAPHIQUE 40 PART DE L'AGRICULTURE DANS LE VOLUME TOTAL DES EXPORTATIONS DE BIENS



Source Base de données d'exportations World Bank, World Development Indicators et BACI.

Opportunités

Les exportations agricoles du Togo ont historiquement représenté 50% du panier global des exportations de biens et ses cinq premiers produits représentaient un tiers de l'ensemble des exportations de biens du pays en 2019, ce qui reflète l'importance du secteur. Les exportations ont augmenté ces dernières années, après un ralentissement en 2011-13 dû à des chocs météorologiques, sous l'effet de la croissance de cultures telles que le soja et la noix de cajou, accompagnées de cultures traditionnelles comme le coton (Annexe 3.1. Tableau 1 et Tableau 2).

Les statistiques commerciales doivent cependant être interprétées avec prudence, car certaines des exportations enregistrées par le Togo ne semblent pas provenir de la production locale, mais sont plutôt des réexportations en provenance des pays voisins. Comme mentionné précédemment, le commerce d'entrepôt de certains produits (soit pour les exportations vers les marchés d'outre-mer, soit pour les importations dans la région) explique la présence de certains produits agricoles parmi les principales exportations. Par exemple, l'huile de palme figure parmi les dix premiers produits d'exportation. Selon le Bureau des Affaires Agricoles (FAS) du Département Américain de l'Agriculture (USDA), la production togolaise d'huile de palme n'était que de 9 000 tonnes, largement derrière la Côte d'Ivoire (515 000 tonnes), le Ghana (365 000 tonnes) et le Bénin (70 000 tonnes).¹²⁹ On note également que le Togo a importé pour 154 millions de dollars d'huile de palme et exporté pour 39 millions de dollars en 2019.¹³⁰ De même, une partie des exportations de noix de cajou sont en fait des réexportations du Burkina Faso et peut-être aussi des graines de sésame. Les « exportations » de sésame sont passées de 1% en 2010 à 24,6% des exportations agricoles du Togo en 2019 selon les données du commerce international. Cependant, les niveaux de production enregistrés par le Togo par la FAO ne représentent qu'une fraction de ce chiffre.

Néanmoins, les exportations de certains produits agricoles ont considérablement augmenté ces dernières années en raison de bonnes conditions météorologiques et de l'augmentation de la demande extérieure. Les exportations agricoles globales ont atteint 50% du total des exportations de biens en 2019. Le coton brut a représenté à lui seul 40% des exportations agricoles en moyenne au cours des deux dernières décennies, bien que ce taux ait diminué récemment (jusqu'à environ 25% en 2019, Annexe 3.2. Graphique 1). Les exportations de coton ont connu une croissance assez robuste de 9% par an depuis 2010. Le soja, une culture émergente, représentait 6,4% des exportations agricoles en 2019, contre moins de 1% en 2010.

129. Palm Oil Explorer (usda.gov)

130. Huile de palme au Togo | OEC – L'Observatoire de la complexité économique

Malgré le potentiel du secteur, les flux d'investissement ont été extrêmement faibles.

La part d'investissement agricole dans le total des crédits du secteur financier officiel au secteur privé a été non seulement insignifiante par rapport aux autres secteurs (Graphique 41), mais aussi, volatile et en baisse, passant de 0,28% en décembre 2009 à 0,14% en juin 2020 (Graphique 42). Le faible niveau d'investissement s'est traduit pour la majorité des producteurs par une faible utilisation des intrants (semences améliorées et engrais), l'absence de maîtrise de l'eau, l'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures rurales, l'utilisation continue de matériel rudimentaire pour la production. Bien que des agences gouvernementales décentralisées, des organisations de la société civile et des institutions locales du secteur privé existent et opèrent dans le secteur, elles ont des ressources limitées pour gérer les projets et fournir des services de qualité aux producteurs. La mauvaise organisation des chaînes de valeur exacerbe le problème de l'accès au crédit. Le secteur est caractérisé par la prédominance des petites exploitations agricoles qui ne sont pas bien regroupées, malgré l'existence d'une stratégie sectorielle – PNIASAN 2017-2026 préparée avec l'appui de la CEDEAO et de la FAO. Les autres contraintes auxquelles le secteur est confronté sont l'insécurité foncière et l'insuffisante diffusion des informations sur le marché.

L'agriculture est l'un des secteurs clés de la vision de développement du Gouvernement.

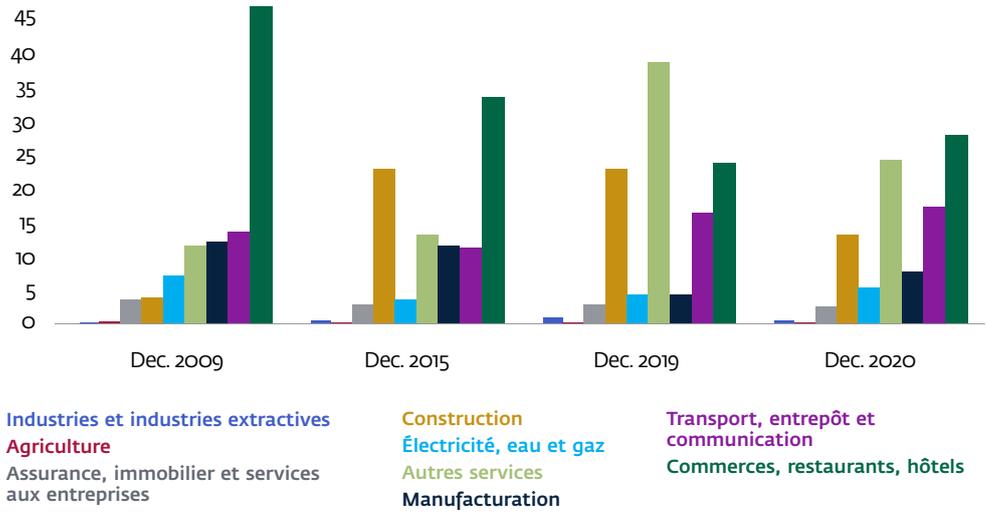
Le développement agricole est l'un des trois piliers essentiels de la feuille de route du Gouvernement pour le développement 2020-2025. Dans le cadre de la quatrième des 10 ambitions stipulées dans la feuille de route 2020-25, le Gouvernement entend faire de l'agriculture un moteur de croissance et de création d'emplois. Pour ce faire, le Gouvernement vise à : i) améliorer les rendements agricoles, ii) étendre le réseau routier rural, iii) accélérer le mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA) fondé sur le partage des risques qui a été lancé en 2018 (le rôle du MIFA pourrait devenir plus important dans le financement du secteur puisque la plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA) est devenue l'actionnaire principale), iv) développer un agropole pilote - l'agropole de Kara, en partenariat avec le secteur privé, et v) réformer la politique foncière agricole. Le gouvernement a une vision claire pour placer le secteur agricole au centre de la création d'emplois et de revenus. Il prévoit une réforme importante de l'accès à la terre pour le développement agricole et des chaînes de valeurs agricoles potentielles spécifiques telles que le maïs, le riz, le soja, l'anacarde, le coton-textile, le café, le cacao, les fruits et légumes. Cependant, des analyses plus approfondies de ces chaînes de valeur avec des objectifs d'opportunités d'investissement privé restent à réaliser. Il a été mis en oeuvre dans le secteur entre 2011 et 2019 des projets tels que le "Projet d'Appui au Secteur Agricole du Togo (PASA)" et le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et pour promouvoir des investissements à moyen et long terme dans le développement de l'agriculture.

Le secteur agricole est au cœur de la contribution déterminée au niveau national (CDN) pour l'action climatique du Togo, tant pour l'atténuation du climat que pour l'adaptation.

L'objectif de la CDN du Togo est de s'engager dans une voie de développement à faible émission de carbone et compatible avec le climat et de rendre ses systèmes de production plus résilients au climat. La CDN inconditionnelle du pays consiste en une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 11,14% par rapport au scénario de maintien du statu quo d'ici 2030 et une CDN conditionnelle de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 31,14% par rapport au statu quo d'ici 2030. Les secteurs clés de l'atténuation dans le cadre de la CDN comprennent l'énergie, l'agriculture, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres

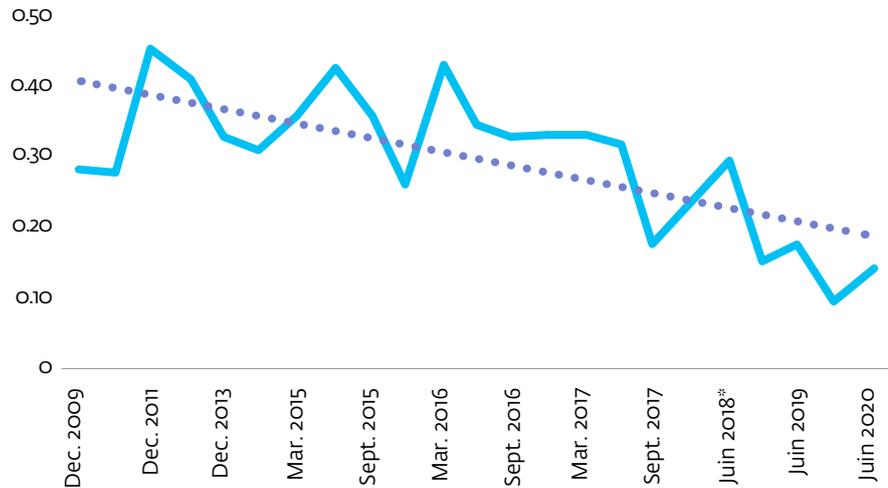
et la foresterie, tandis que les secteurs d'adaptation comprennent l'énergie, l'eau, l'agriculture, la foresterie et l'utilisation des terres, les établissements humains et les zones côtières. De ce point de vue, l'agriculture est un secteur critique pour la durabilité économique et climatique, ce qui suggère que les investissements privés dans le secteur doivent donner la priorité aux solutions intelligentes face au climat.

GRAPHIQUE 41 PART DE CRÉDIT DU SECTEUR PRIVÉ PAR SECTEUR



Source BCEAO.

GRAPHIQUE 42 CRÉDIT DU SECTEUR FINANCIER À L'AGRICULTURE (% CRÉDIT TOTAL AU SECTEUR PRIVÉ)



Source BCEAO.

Dans ce contexte, le CPSD tient compte de quatre catégories de produits pour le développement potentiel de chaînes de valeur et les opportunités d'investissement privé. Il s'agit du coton, du soja et de la noix de cajou, et l'ananas qui ont maintenu de fortes performances à l'exportation tout au long de la dernière décennie. Le CPSD évalue également les produits horticoles comme l'ananas, qui n'a pas encore émergé parmi les dix premiers produits d'exportation mais qui est en croissance et présente un fort potentiel pour la bio-agriculture et l'exportation vers les marchés européens et américains.

Chaîne de Valeur du Coton

Performances récentes

La production de coton graine (non cardé ou peigné) du Togo a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. Entre 2010 et 2019, la surface¹³¹ cultivée en coton est passée de 41 700 hectares à 180 600 hectares. Le volume de la production a également augmenté de manière significative, atteignant 116 000 tonnes¹³² en 2019 contre 29 000 tonnes pour la saison 2009-2010. La production de coton au Togo est réalisée par les petits agriculteurs qui sont organisés et coordonnés par la Fédération Nationale des groupements de Producteurs de Coton (FNGPC). La filière coton a connu l'entrée en 2020 d'un partenaire stratégique (PIA) dans le capital de la nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), l'Etat et les producteurs étant également des actionnaires. Ainsi, la NSCT est dotée d'un cahier de charges qui vise à relever structurellement le niveau de la production et de la transformation du coton. Mais actuellement, le Togo transforme son coton dans une mesure limitée. Deux tiers des exportations sont constitués de coton minimalement transformé (c'est-à-dire du coton égrené non cardé ou peigné). Le pays exporte également la fibre de coton, qui est une seconde transformation. Bien que les exportations de coton égrené aient augmenté de 9% en moyenne par an entre 2010 et 2019, avec des recettes passant de 37 millions de dollars américains en 2010 à 81 millions de dollars américains en 2019, elles restent inférieures au potentiel. L'étendue limitée de la production/exportation de la fibre de coton est due aux coûts énergétiques élevés qui réduisent la rentabilité de la production.

Le sous-secteur du coton a été le moteur du secteur agricole qui est une source importante d'emplois et de revenus, et une exportation agricole clé. Une grande partie des revenus et des emplois générés dans le secteur agricole provient du sous-secteur du coton. La part du secteur dans le PIB national est estimée à près de 4 % et génère environ 500 000 emplois. Le coton a représenté en moyenne 10 % des exportations de marchandises du Togo entre 2010 et 2019. La part du coton dans les exportations agricoles a diminué ces dernières années avec l'apparition de nouveaux produits notamment le soja et l'anacarde (le coton représentait 70 pour cent du panier des exportations agricoles dans les années 1990; Graphique A.3.2.1, Panneau B).

131. <https://www.cottonportal.org/cotton/en/cotton-content/cotton-statistics>

132. <https://www.africanews.com/2021/06/30/togo-wants-to-re-launch-its-race-for-cotton/>

Le secteur du coton a souffert de volatilité due à des facteurs externes et internes. La production de coton a fortement diminué à la fin des années 1990 et au cours de la première décennie des années 2000, avec la fin de l'Arrangement multifibres (1974-1994) et de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV, qui a expiré le 1^{er} janvier 2005). La production s'est stabilisée et a repris au cours de la décennie des années 2010, mais les dernières années ont connu une croissance plus lente. La récolte 2020/2021 est estimée à 67 000 tonnes, ce qui reflète une forte baisse de 43% par rapport aux 116 000 tonnes produites lors de la saison 2019/2020. Deux facteurs expliquent la baisse de la production, selon la NSCT. Premièrement, la baisse du prix du coton graine de 265 à 225 FCFA/kg a conduit de nombreux producteurs à se tourner vers la production d'autres cultures. Ensuite, les mauvaises conditions climatiques (inondation dans la région du nord qui est la plaque tournante de la production de coton).

Pour saisir le potentiel du secteur du coton, le Gouvernement cherche à redynamiser le secteur par la privatisation et l'industrialisation. Dans la nouvelle feuille de route Togo 2020-2025, le Gouvernement met l'accent sur le développement de l'agriculture, avec au centre la transformation du coton au Togo. Le pays s'est également engagé dans la privatisation de la NSCT. En décembre 2020, le Togo a vendu 51% de sa participation dans la NSCT au conglomérat agricole Olam International. Grâce à la riche expertise d'Olam International en matière d'agro-industrie dans plus de 50 pays africains où elle opère, la NSCT prévoit d'augmenter sa production jusqu'à 225 000 tonnes d'ici 2025, dont une grande partie devrait être biologique. Le Togo a également développé et inauguré en juillet 2021 la PIA – un partenariat public-privé entre le Gouvernement et ARISE Integrated Industrial Platforms (ARISE IIP), dont Olam international est actionnaire. L'objectif de la plateforme est de favoriser la transformation nationale du coton et l'exportation de textile et de vêtements finis (ainsi que d'autres produits).

Opportunités d'investissement privé

Transformation locale du coton brut en fil ou en tissu. Etant donné les grandes quantités de coton égrené que le Togo exporte, il existe une opportunité d'ajouter de la valeur localement avant l'exportation. Le Togo est un pays éligible à l'AGOA¹³³ et bénéficie donc d'un accès préférentiel au vaste marché des États-Unis pour les produits textiles et les vêtements. Cependant, pour profiter d'une telle opportunité, il faut être compétitif dans la production textile (fil et tissu), étant donné que de nombreux autres pays en développement bénéficient déjà des mêmes préférences AGOA. Cela signifie concrètement un accès à l'énergie à un prix compétitif, qui est la principale source de coûts avec celui du capital, en dehors de la matière première, en ce qui concerne la production de textile et de tissu, ou bien un accès à une main-d'œuvre bon marché et productive pour la fabrication de vêtements. Le Togo a accès à la matière première (coton) à des prix compétitifs. En plus des marchés d'exportation potentiels, il pourrait y avoir des perspectives pour capturer une partie de la demande intérieure de tissus, étant donné que la mode et la marque africaine regagnent en popularité¹³⁴ à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Le Togo importe également une quantité importante de produits

133. La Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique (AGOA) est une loi commerciale des États-Unis qui facilite l'accès au marché américain pour les pays d'Afrique subsaharienne remplissant les conditions requises. Elle a été promulguée le 18 mai 2000, loi publique 106 du 200e Congrès, et est actuellement prolongée jusqu'en 2025.

134. <https://www.nytimes.com/2011/12/08/fashion/africas-new-fashion-influence.html>

textiles, bien qu'il s'agisse de marchés très compétitifs et qu'aucun pays d'Afrique de l'Ouest n'ait encore réussi à développer une production substantielle locale de tissus. Les étapes ultérieures de la transformation des vêtements et de l'habillement requièrent différents facteurs de compétitivité, y compris de grands pools de main-d'œuvre formée et bon marché, ainsi qu'un savoir-faire important qui peut être plus difficile à atteindre pour le Togo. Malgré cela, des investissements dans les vêtements et l'habillement sont également attendus, comme l'indique le paragraphe ci-dessous.

Des investissements dans la fabrication de vêtements et d'habillement sont attendus.

Des sources de presse ont annoncé que Togo Clothing Company, une filiale d'ITCRmg, un fabricant indien de textiles, investira 35 millions de dollars pour créer une usine de tricotage avec 750 machines dans la PIA. Selon les rapports, l'usine générerait 2 000 emplois.

L'investissement dans les sources d'énergie renouvelables sera essentiel à l'émergence de la filière coton avale. On estime que pour que la production de fibre soit compétitive, le coût de l'électricité devrait être ramené à moins de 10 cents US par kWh, contre 15-19 cents US par kWh actuellement. Alors que le monde s'engage dans la décarbonisation, les sources d'énergie respectueuses du climat sont également importantes. En tant que telle, une source d'énergie renouvelable, fiable et abordable est une opportunité d'investissement pour soutenir le développement du textile au Togo. Une étude récente de World Bank post montre que l'industrie textile est le deuxième pollueur après l'industrie pétrolière et gazière, contribuant à environ 10% des émissions mondiales de carbone. Ainsi, le développement des industries du coton au textile implique de garantir des sources d'énergie renouvelables et d'autres pratiques durables respectueuses de l'environnement tout en maintenant un coût compétitif. Pour la rendre pleinement opérationnelle tout en mettant la durabilité au centre des opérations, PIA a l'intention d'utiliser 100% d'énergie renouvelable et ARISE IIP, le développeur, a déjà un plan de 390 MWp d'énergie solaire pour alimenter pleinement les 400 hectares de la PIA.

Investir dans la production de coton biologique. L'environnement naturel favorable préexistant au Togo est une opportunité pour investir dans la production de coton biologique dont la demande mondiale est croissante. Bien que la production de coton ait au cours de la saison 2020/2021 le coton reste une importante culture d'exportation qui domine le secteur agricole et une source essentielle de revenus pour la plupart des agriculteurs. La présence de la zone industrielle pour la production textile dans le pays devrait stimuler l'augmentation de la production de coton à l'avenir. La production de coton du Togo reste de loin inférieure à celle de ses pairs d'Afrique de l'Ouest, malgré son potentiel, et son niveau actuel de production (56 000 à 66 000 tonnes par an) est insuffisant pour approvisionner la PIA lorsqu'il sera pleinement opérationnel, ce qui suggère un écart à combler par des investissements dans la production de coton. Pourtant, la relance de la production de coton peut nécessiter les bonnes incitations, en termes de prix du coton graine aux agriculteurs, d'accès à des intrants de qualité et de nouvelles techniques de production. De nombreux facteurs font de la culture du coton une opportunité d'investissement au Togo :

- Le Togo dispose d'un environnement commercial favorable, et le Gouvernement s'est engagé à impliquer le secteur privé dans le développement de l'agriculture (feuille de route du Gouvernement du Togo 2020-2025).
- Le Togo dispose d'une base solide pour la production de coton à l'instar de ses pairs régionaux, compte tenu du climat favorable, mais les facteurs naturels tels que la qualité du sol sont bien meilleurs au Togo, ce qui rend le rendement agricole par kilogramme d'engrais plus élevé au Togo par rapport aux pays pairs.

- Le prix du coton graine pour les agriculteurs togolais suit la même tendance que dans les pays pairs de la région (Annexe 4, Graphique A4.3) et tous les pays sont confrontés au même prix international pour la fibre de coton qui est restée globalement stable au cours des cinquante dernières années (Graphique 43). Cependant, la tendance des prix est à la hausse depuis 2000, même en 2020, malgré la pandémie, offrant ainsi actuellement un environnement assez favorable. Une évaluation récente des prix de la fibre de coton et des coûts de production montre que la production de fibre de coton au Togo est rentable et compétitive à long terme, en considérant le prix FOB de la fibre comme une référence pour le prix de vente aux usines locales.

Investissement dans la production d’engrais organique. Il s’agit d’une opportunité d’investissement potentielle au Togo, compte tenu des demandes émergentes pour la bio-agriculture. L’étude récente menée par l’Union Européenne¹³⁵ que le Togo s’est approprié pour promouvoir l’agriculture biologique, en utilisant des engrais organiques et des produits naturels de traitement phytosanitaire. En effet, le sol favorable du Togo pourrait être renforcé avec des engrais organiques pour une agriculture biologique de masse dans diverses cultures, y compris l’horticulture, les noix et les céréales. Le développement de la bio-agriculture dans le pays et les intrants nécessaires représentent des opportunités d’investissement qui peuvent être saisies par le secteur privé.

Investir dans des kits d’irrigation. La réalisation d’infrastructures hydro-agricoles, telles que des forages avec des pompes solaires et des kits d’irrigation sont des opportunités importantes pour l’investissement privé dans la chaîne de valeur du coton et dans l’ensemble du secteur agricole au Togo. La limitation du système d’irrigation par rapport à la nécessité de soutenir la culture du coton et de renforcer l’agriculture de contre-saison pour faire face au changement climatique fait de l’investissement dans les infrastructures d’irrigation une opportunité qui arrive à point nommé pour soutenir les chaînes de valeur clés. Cependant, alors que l’irrigation pourrait faire la différence en réduisant les effets saisonniers sur le secteur agricole, une analyse coût-bénéfice sera nécessaire pour évaluer la rentabilité du secteur sous irrigation.

Contraintes majeures

Premièrement les contraintes environnementales liées à la fabrication de textiles.

La teinture et le finissage des textiles peuvent être très polluants¹³⁶ en raison des grandes quantités de produits chimiques et d’eau nécessaires à la production et à la transformation du coton. Ainsi, les industries textiles, comme toutes les autres industries, sont de plus en plus tenues de tenir compte des impacts environnementaux en adoptant des pratiques innovantes et respectueuses de l’environnement. Ceux-ci impliquent de nouveaux coûts pour les nouveaux arrivants comme le Togo dans le développement du textile.

135. FWC (SIEA) 2018 - Lot 2 « Études et prospection des ressources en eau en vue de leur mobilisation pour la promotion de l’agriculture irriguée au Togo »

136. <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2019/09/23/costo-moda-medio-ambiente>

Désavantage du coût de l'énergie. Le coût de l'énergie est l'un des désavantages compétitifs du Togo pour l'agro-industrie. Alors que le coût actuel de l'énergie au Togo (19 cents US par kWh) est compétitif par rapport à des pairs comme la Côte d'Ivoire (22 cents US par kWh) ou le Bénin (20 cents US par kWh), le Togo doit réduire son coût de l'énergie en dessous de 10 cents US par kWh pour que la zone agro-industrielle soit compétitive à l'échelle mondiale par rapport aux grands acteurs comme le Vietnam, le Bangladesh, l'Éthiopie, la Chine.

Des exploitations de petite taille et des investissements privés limités. La plupart des agriculteurs dans le secteur du coton sont de petits exploitants qui utilisent peu d'engrais. La production de coton est assurée par de multiples petits exploitants, la société nationale de coton (NSCT) jouant le rôle d'agrégateur qui achète le coton aux agriculteurs pour l'égrener en vue de l'exportation. Pourtant, l'investissement privé pour soutenir la production agricole reste limité dans le secteur. L'arrivée d'ARISE en collaboration avec OLAM pourrait changer la donne.

Le secteur agricole manque également d'irrigation. Le coton est l'une des cultures qui nécessite d'importantes quantités d'eau. Le coton est également la culture qui utilise la plus grande quantité d'eau dans le domaine agricole (3% du total de l'eau utilisée en agriculture). L'utilisation excessive d'eau conduit à l'épuisement des sols, ce qui nécessite d'autres moyens comme l'irrigation pour soutenir l'agriculture. Cependant, la pratique de l'irrigation est limitée et demande plus d'efforts.

Taille réduite du marché intérieur. L'adhésion du Togo à l'UEMOA et à la CEDEAO offre aux entreprises la possibilité de réaliser des économies d'échelle en vendant sur le marché régional. Cependant, les barrières non tarifaires prévalent dans la région et le respect des frontières reste l'une des contraintes majeures du commerce transfrontalier au sein de l'UEMOA.

GRAPHIQUE 43 DYNAMIQUE DU PRIX INTERNATIONAL DU COTON



Source: Données de la Banque mondiale sur les prix des produits de base.

Chaîne de Valeur du Soja

Performances récentes

La part du soja a fortement progressé dans les exportations du Togo ces dernières années, grâce à la promotion nationale de sa culture. La Division de la nutrition et de la technologie alimentaire (DNTA) du Togo a poursuivi la promotion de la consommation de soja ces dernières années, compte tenu de ses multiples qualités nutritionnelles. Les documents stratégiques du Gouvernement tels que l'Étude diagnostique d'intégration commerciale (EDIC) (2010) et la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE, 2014-2016) ont identifié le soja comme une culture à fort potentiel d'exportation, et le Togo s'est lancé dans plusieurs projets de culture de soja à grande échelle. Le plus important à ce jour est le "projet de renforcement des capacités productives et commerciales de la filière soja" lancé par le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé (MCPSP) en 2014 et cofinancé par un fonds fiduciaire des Nations unies. Cela a considérablement stimulé la production de soja au Togo, entraînant une très forte augmentation des exportations au cours des cinq dernières années (Graphique 44). Le Togo a également créé le Conseil Interprofessionnel de la Filière Soja au Togo (CIFS-TOGO), pour améliorer l'organisation du secteur en mettant en relation les agriculteurs, les transformateurs et les négociants. D'autres mesures ont été prises par le MCPSP pour rechercher de nouveaux marchés d'exportation en mettant les acteurs du secteur en relation avec le Centre du commerce international (CCI).

L'un des grands acteurs de la production togolaise de soja est la **Jonction de Croissance Agricole au Togo (JCAT)**.¹³⁷ La JCAT a été fondée en 2011 et représente actuellement près de la moitié de la production du secteur, axée sur le soja biologique. La JCAT facilite l'accès au marché en collectant les graines de soja auprès des agriculteurs. Le financement du "Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAIEJ-SP)",¹³⁸ soutenu par la BAD, a été un stimulant important pour la JCAT. En 2018, le PAIEJ-SP avait créé 35 000 emplois, dont 14 225 emplois directs. Un autre acteur clé du secteur est Agrocom, qui produit, transforme et distribue du soja avec le financement du PAIEJ-SP. Le PAIEJ-SP est une initiative nationale visant à faciliter le financement des MPME dans les filières agricoles, en particulier celles qui opèrent le long des chaînes de valeur de la farine de maïs, de soja et de manioc enrichi et de la chaîne de valeur du soja biologique. Le PAIEJ-SP et les parties prenantes comme la JCAT et Agrocom représentent un cadre structurel pour de nouvelles interventions et investissements dans le secteur du soja au Togo. Orabank a été l'un des principaux partenaires de financement du PAIEJ-SP.

137. <https://www.togofirst.com/fr/agro/0402-4866-yao-toyo-patron-de-jcat-roi-du-soja-bio-togolais>

138. <https://www.togofirst.com/fr/agro/0412-2141-en-2-ans-et-demi-le-paiej-sp-a-cree-14-225-emplois-directs>

Les efforts de promotion du soja ont porté leurs fruits ces dernières années, avec une augmentation des exportations et le pays est devenu l'un des premiers fournisseurs de la zone euro en soja biologique. La part du soja dans le panier global des exportations de biens du Togo s'élevait à 3,2% en 2019. Une grande partie du soja togolais est biologique, ce qui le rend compétitif sur le marché international. Les principales destinations du soja togolais sont la zone euro, l'Inde et la Turquie (Graphique 45). Entre 2010 et 2020, les exportations de soja biologique du Togo vers l'Europe ont augmenté de 20,9 %, passant de 44 684 tonnes à 54 017 tonnes, plaçant le Togo comme 13e fournisseur de soja biologique de l'Europe.¹³⁹ Au niveau mondial, le Togo reste un exportateur marginal avec 0,2 % des exportations mondiales en 2020.

Opportunités pour l'investissement privé

Promouvoir l'investissement dans la culture du soja biologique. La dotation naturelle favorable du Togo (qualité du sol, climat et disponibilité de terres arables) présente une opportunité d'investir dans plus de culture de soja biologique dans le pays.

Alors que le Togo exporte actuellement une grande partie de son soja non transformé, il prévoit de le transformer dans le parc industriel (PIA) nouvellement opérationnel. La possibilité d'une transformation locale du soja pourrait augmenter le prix pour les agriculteurs par le biais de la concurrence entre les exportateurs et les transformateurs locaux, chaque acteur essayant de s'assurer des quantités suffisantes pour ses activités. Des prix plus élevés pour les agriculteurs stimuleraient la culture et dynamiseraient les chaînes de valeur. Le 4 novembre 2021, Coris Bank international Togo (CBI-Togo) a annoncé qu'elle allait investir 20 milliards de francs CFA pour financer la transformation de l'huile de soja dans la Plateforme Industrielle d'Adétikopé, dans une raffinerie actuellement en construction.¹⁴⁰ Ce premier investissement de ce type démontre que l'existence du parc industriel pourrait attirer des investisseurs et stimuler l'agro-transformation tout en améliorant la valeur des chaînes agricoles. Il sera également essentiel de veiller à ce que le marché du soja reste concurrentiel et qu'il n'y ait pas d'intervention sur le marché pour garantir l'approvisionnement en soja des transformateurs au nom de la politique industrielle.

Contraintes

Ressources limitées du secteur privé local. La promotion du soja dans le pays l'a rendu attractif pour les acteurs privés et le secteur est bien organisé avec des liens établis entre les agriculteurs, les transformateurs et les négociants. Cependant, le secteur reste caractérisé par des agriculteurs à petite échelle.

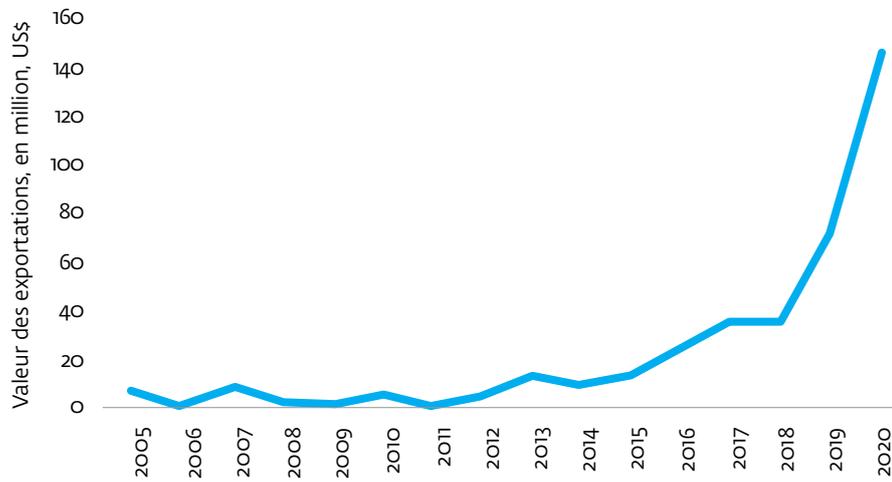
Absence de mécanisme de préfinancement pour le soja non biologique. Une contrainte supplémentaire dans le secteur du soja concerne l'absence de mécanisme de préfinancement pour le soja non biologique. Le soja biologique semble émerger au détriment du sous-ensemble non biologique du secteur. Le financement du secteur se concentre sur la production de soja biologique, laissant le soja non biologique, qui est un sous-ensemble important, sans mécanisme de préfinancement qui pourrait aider les agriculteurs à acquérir les intrants nécessaires pour développer leur production. Le développement des chaînes de valeur dans le secteur du soja nécessiterait de prêter attention aux deux sous-ensembles en termes d'investissements et de structuration afin de maximiser le potentiel du secteur.

139. EU imports of organic agri-food products, EU Agricultural Market Briefs, No 18, June 2021.

140. <https://www.togofirst.com/fr/investments/0411-8860-togo-pia-gets-cfa20-billion-from-coris-bank-to-finance-its-soybean-processing-segment>

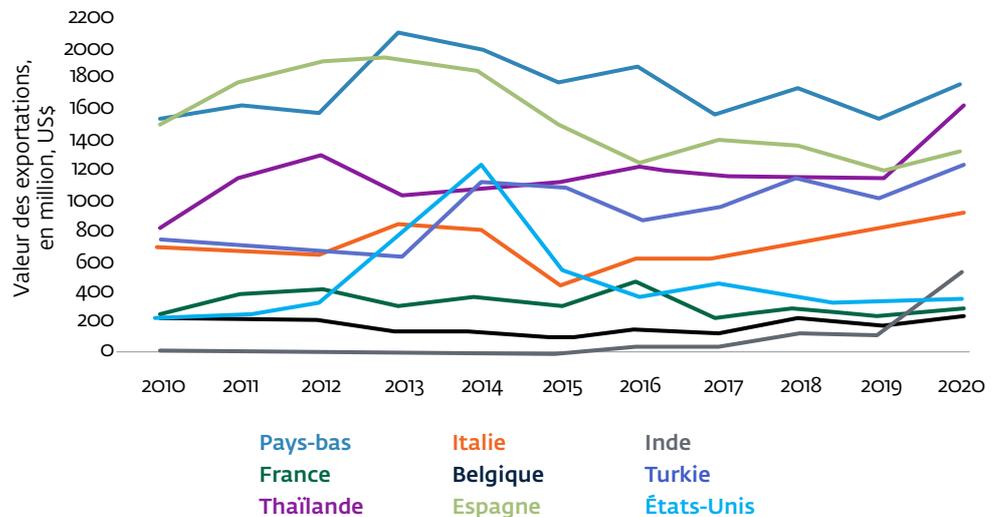
Le coût de l'énergie est un autre obstacle à la transformation qui peut maintenir un prix bas pour les agriculteurs. L'émergence de nouveaux acteurs dans la sphère de la transformation, en particulier les entreprises de la PIA, pourrait créer une concurrence pour l'acquisition de l'offre (entre les acheteurs orientés vers l'exportation et ceux qui transforment pour la consommation intérieure) et augmenter le prix pour les agriculteurs. Cependant, le coût toujours élevé de l'énergie pourrait continuer à réduire la rentabilité de la transformation et maintenir un prix bas pour les agriculteurs.

GRAPHIQUE 44 ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DE SOJA DU TOGO



Source: Calculs des auteurs à partir des données BACI-CEPII.

GRAPHIQUE 45 PRINCIPALES DESTINATIONS DU SOJA DU TOGO



Source: Calculs des auteurs à partir des données BACI-CEPII.

Chaîne de Valeur de la Noix de Cajou

Performances actuelles

La noix de cajou est la quatrième culture de rente au Togo après le coton, le café et le cacao. La culture de noix de cajou à grande échelle au Togo a commencé dans les années 1960, avec des champs collectifs gérés par des sociétés SORAD qui approvisionnaient la société parapublique TOGOFRUIT. Ces deux sociétés ont ensuite fermé leurs portes. La production de la noix de cajou a pris son essor parce qu'elle n'est pas techniquement exigeante et pourtant assez rentable¹⁴¹: la production peut se passer d'intrants ou d'entretien une fois que les arbres sont matures, même si cela signifie des rendements moindres. Les acheteurs internationaux sont faciles à trouver, même sans transformation préalable des noix, ce qui en fait une culture attrayante pour les agriculteurs. À l'instar du coton, la noix de cajou peut prospérer dans les régions plus pauvres du nord du pays, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté (Banque mondiale, 2019).

Des chiffres récents de l'alliance pour le cajou africain situent la production officielle au Togo pour l'année 2018 à entre 13 500 et 15 000 tonnes, alors que Nitidae (2019) l'estime plus proche de 20 000 tonnes. Des rapports récents estiment le niveau de production de 2020 à 25000 tonnes, et le Gouvernement a fixé un objectif ambitieux de 60 000 tonnes d'ici 2022.¹⁴² La majeure partie de la production (89%) provient de la région centrale et de la région des Plateaux. Les rendements moyens de la noix de cajou, de 350 kg par hectare et par an, sont faibles par rapport aux rendements des autres pays voisins qui sont d'environ 800-1 200 kg/ha.¹⁴³

La production du Togo ne représente qu'une infime partie de la production de l'Afrique de l'Ouest et est très inférieure à celle de la plupart de ses voisins régionaux. La Côte d'Ivoire est de loin le plus grand producteur avec 875 000 tonnes, suivie par le Nigeria (240 000 tonnes), la Guinée Bissau (185 000 tonnes) et le Bénin (140 000 tonnes). Le Burkina Faso produit une quantité estimée à 85 000 tonnes (Graphique 46).

Les exportations de noix de cajou ont connu une croissance rapide, de 26% par an en moyenne depuis 2011.¹⁴⁴ Les exportations se sont élevées en moyenne à 83 millions de dollars américains sur la période 2017-19, soit la cinquième exportation du Togo selon ces chiffres officiels. Les noix de cajou sont principalement exportées brutes. La principale destination est l'Inde, suivie du Vietnam et de la Chine. Il faut toutefois noter que le Burkina Faso exporte une partie de sa production de noix de cajou brute vers le Togo selon Nitidae (2019). Les volumes cités (15 000 tonnes en 2018) laissent penser que plus de 40% des exportations du Togo seraient des réexportations burkinabè.

141. Les coûts de production ne représentent qu'un tiers des recettes dans le système traditionnel.

142. Voir: <https://www.republicoftogo.com/toutes-les-rubriques/eco-finance/la-filiere-noix-de-cajou-a-de-grandes-ambitions>

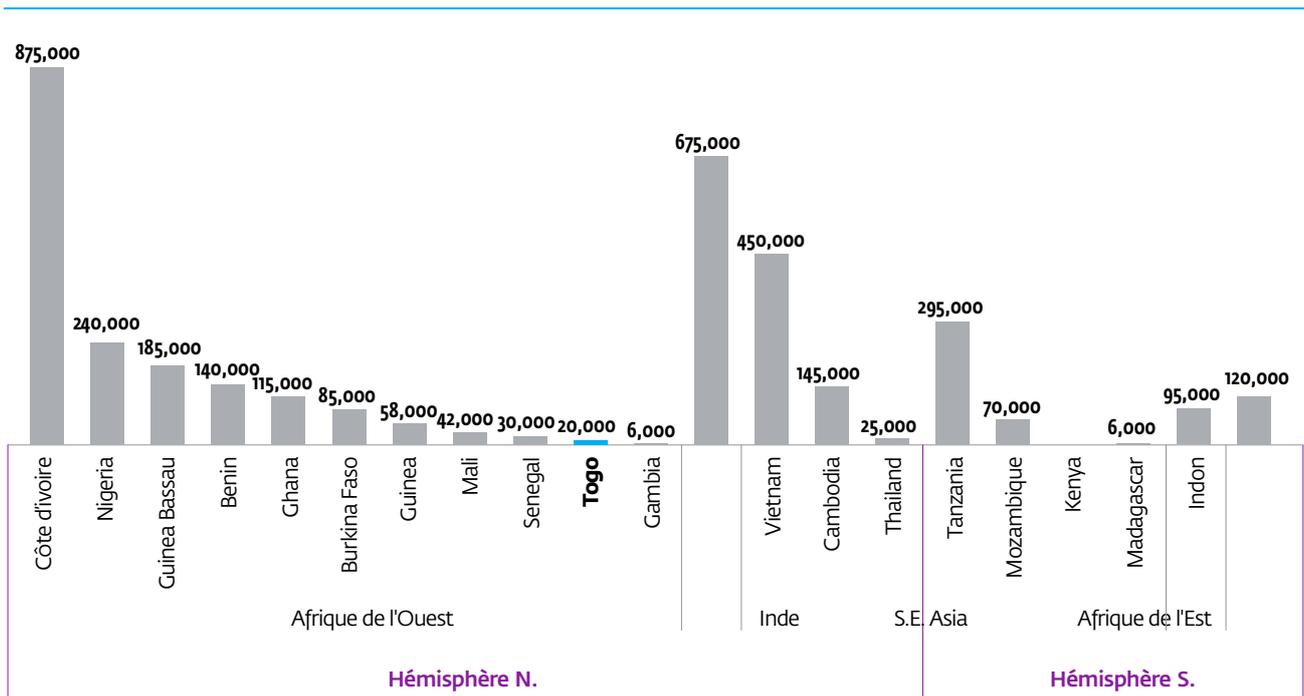
143. <https://agriculture.gouv.tg/zoom-sur-la-filiere-anacarde-au-togo/>

144. Il s'agit d'une estimation prudente. Nous prenons l'année 2011 au lieu de 2010 car les exportations semblaient anormalement basses (presque nulles) en 2010. Si l'on prend la moyenne des exportations entre 2010 et 2013, le taux de croissance annuel moyen est de 42%.

Depuis 2005, une partie de la noix de cajou togolaise est transformée localement avant d'être exportée par l'usine Cajou Espoir à Tchamba dans la région du Centre. En 2015, Cajou Espoir a créé une nouvelle unité dans la préfecture de Blitta, un investissement portant la capacité de transformation à 6 000 tonnes ; Cajou Espoir emploie 800 personnes.¹⁴⁵ Selon Nitidae (2019), seulement 10% de la production a été transformée localement en 2018, et sur la capacité totale de transformation de 6 000 tonnes, seules 2 000 tonnes sont utilisées. En 2020, Cajou Espoir a déclaré avoir transformé 3 000 tonnes de cajou, ce qui suggère une amélioration de la transformation locale de la noix de cajou. L'autre producteur au Togo est Cajou du Centre, créé en 2015. La transformation locale est en concurrence avec les exportations de noix brutes vers l'Asie et le Bénin.

Soutien du Gouvernement. Les noix de cajou transformées bénéficient de taxes moins élevées que les noix de cajou brutes : 5 FCFA/kg contre 40 FCFA/kg.¹⁴⁶ En 2021, le MIFA a facilité un financement de 600 millions de FCFA pour l'acquisition d'équipements pour le centre de transformation de cajou.^{147 148}

GRAPHIQUE 46 PRODUCTION DE NOIX DE CAJOU EN 2018 PAR PAYS PRODUCTEUR (EN TONNES DE NOIX DE CAJOU BRUTE)



Source: Nitidae (2019).

145. https://3b1c6679-dc23-4724-9d53-f6ee2adad9b3.filesusr.com/ugd/a6a6b8_9fb22b6fbcef4304901bc69cccd6e1f4.pdf

146. <https://www.togofirst.com/en/agriculture/0903-5093-togo-to-produce-25-000t-of-raw-cashew-during-the-2019-2020-campaign>

148. <https://www.togofirst.com/en/agriculture/0902-7260-mifa-injects-over-cfa500-million-in-a-local-cashew-producer>

Opportunités et contraintes

Selon Nitidae (2019), la croissance attendue de la production est de 1 500 tonnes par an pour les cinq prochaines années. La production de cajou brut pourrait atteindre 31 000 tonnes d'ici 2025. Avec de meilleures pratiques agricoles, des plants améliorés et un peu d'engrais, les bénéfices pourraient tripler (Banque mondiale, 2019). Les rendements sont très inférieurs au potentiel : 350 kg/ha contre 800 kg/ha au Ghana. Des progrès sont réalisés grâce à un partenariat entre l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) et le Programme pour le développement rural et l'agriculture (ProDRA) financé par la GIZ, ainsi qu'au soutien de l'Africa Cashew Initiative. Une formation complémentaire dispensée par le ProCIV et axée sur les Farmer Business Schools contribuera à soutenir la croissance du secteur.

L'expansion de la transformation est problématique étant donné l'absence de réel avantage concurrentiel pour la transformation locale. La capacité actuelle n'est pas pleinement utilisée. Les transformateurs locaux sont en concurrence avec les acheteurs de noix brutes qui exportent généralement vers l'Inde ou le Vietnam, ainsi qu'avec le Bénin, concurrent et voisin, qui dispose d'une capacité de transformation supérieure. Les pays asiatiques sont très efficaces et ont l'avantage de pouvoir acheter localement ainsi qu'auprès de diverses sources internationales à différentes périodes de l'année, ce qui minimise les coûts de stockage. Au Togo, un transformateur local doit relever le défi d'acheter et de stocker suffisamment d'intrants pour fonctionner toute l'année, ce qui est encore plus difficile s'il est obligé d'emprunter aux taux d'intérêt locaux élevés. Certains pays africains ont choisi d'imposer des taxes sur les exportations de noix brutes, voire de les interdire purement et simplement. Cela a pour effet inévitable de réduire le prix à la production et de pénaliser les agriculteurs pauvres (Banque mondiale, 2019).

Bien que la transformation soit à forte intensité de main-d'œuvre, elle ne crée pas de grandes quantités d'emplois et produit une valeur ajoutée modeste. Selon l'USAID (2014), 0,38 emploi¹⁴⁹ est créé par tonne métrique de noix de cajou transformée (correspondant à 5 tonnes métriques de noix de cajou brute) et crée une valeur ajoutée de 300 à 400 dollars américains par tonne métrique. En utilisant ces estimations, et si un objectif de transformation de toute la production d'ici 2025 était atteint, cela donnerait 6 200 tonnes de noix de cajou décortiquées et créerait 2 350 emplois pour une valeur ajoutée d'un peu plus de 2 millions de dollars (en prenant la médiane de 350 dollars américains par tonne). Ces chiffres restent modestes dans le contexte de la future transformation économique du Togo.¹⁵⁰ Le décorticage à la main demande plus de travail (créant environ trois fois plus d'emplois) mais produit des noix de cajou de meilleure qualité, mais semble rester une activité économique relativement marginale.

La culture de la noix de cajou reste faiblement organisée, malgré les efforts déployés pour la soutenir (USAID, 2014).

149. Notez que l'étude de l'USAID cite par erreur 38 emplois par tonne métrique

150. Il n'est pas clair si ces chiffres concernent le traitement automatisé ou manuel, mais plus probablement le premier. GIZ (2015) estime que la transformation de 1 000 tonnes de noix brutes génère 150 à 200 emplois dans un système non automatisé, soit entre 0,8 et 1 emploi par tonne de noix de cajou transformées.

La Banque mondiale (2019) suggère que le secteur pourrait bénéficier d'un soutien concerté du Gouvernement dans les domaines suivants : a) définition d'une stratégie claire ; b) formation des agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles ; c) recherche, production et distribution de variétés de plants à rendement plus élevé ; d) organisation des acteurs du sous-secteur ; et e) système efficace de récépissés d'entrepôt pour lever l'obstacle de financement. Ce système permettrait à une entreprise de transformation d'emprunter en utilisant ses stocks de noix brutes comme garantie.

Horticulture : Chaîne de Valeur de l'Ananas

Performances récentes

Les cultures horticoles produites au Togo se concentrent principalement sur la production de tomates et d'ananas, mais le pays produit également des mangues, des papayes, des bananes, des oranges, des avocats, des goyaves, des poivrons, des oignons, des gombos, des carottes, des concombres, des choux et des laitues (Banque mondiale, 2019). Plusieurs régions de production notables incluent les régions Maritime et des Plateaux avec une bonne disponibilité en eau, offrant ainsi les bonnes conditions pour les cultures maraîchères (Banque mondiale, 2019).

Au Togo, la chaîne de valeur de l'ananas (variétés Cayenne et Brazza/Sugarloaf) a été relancée en 2015 avec l'appui de la GIZ (CE, 2020). La moitié de la production se situe dans la région maritime, et 65% de la production (19 500 tonnes) est biologique. Selon CE (2020), le Togo a un avantage comparatif dans la production d'ananas biologique et pour la variété Cayenne lisse, qui sont recherchées sur des marchés de niche.

Entre 2017 et 2019, la production d'ananas du Togo a augmenté de 5,7% par an, passant de 27 000 tonnes à 30 149 tonnes. Selon des sources gouvernementales, le secteur a généré plus de 6 milliards de francs CFA par an (un peu plus de 10 millions de dollars américains) entre 2017 et 2019.¹⁵¹ La CE (2020) estime que la production en 2018 était déjà de 30 000 tonnes, fournies par 3 200 producteurs. Au total, on estime que le secteur fournit 10 000 emplois (producteurs, négociants et transformation).

Les exportations ont suivi la croissance de la production, augmentant de 4,7% par an sur 2017-2019.¹⁵² En 2019, le Togo a exporté au total 4 millions de dollars d'ananas frais, dont la plupart vers l'Europe, et 1,38 million de dollars de jus de fruits, dont environ 70% vers la région.¹⁵³ Parmi les principaux exportateurs d'ananas en fret aérien vers l'UE, le Togo est l'origine qui a bénéficié de la plus forte croissance (ITC, 2020) avec une croissance de 43% entre 2015 et 2019. Ce succès s'explique par le repositionnement du Togo vers Cayenne lisse. Le Togo a atteint des niveaux d'exportations comme le Cameroun et la République dominicaine (le Ghana restant le principal fournisseur, mais également en baisse sur la période). 32% des ananas sont exportés en frais par une douzaine d'entreprises. Plus de deux douzaines d'entreprises produisent plus d'un million de litres de jus d'ananas (dont 20% de produits biologiques) et 476 tonnes d'ananas séchés. 11% de la production totale (3 300 tonnes) est transformée en jus (CE, 2020).

151. Le secteur de l'ananas est porteur – Togo First

152. Calculs des auteurs à partir des données BACI-CEPII.

153. <https://oec.world/en/profile/bilateral-product/fruit-juice/reporter/tgo>

Opportunités

Le secteur a reçu des investissements étrangers suggérant un potentiel de croissance du secteur. Le Moringa Fund a créé en 2017 une filiale au Togo « Jus Délice », qui a ouvert son usine de fabrication de bio à Gbatopé en 2019, un investissement de 2 milliards de FCFA.

Contraintes

Les producteurs biologiques sont organisés en coopératives, mais l'organisation de la filière reste un défi. Pour la certification, les producteurs dépendent des transformateurs en aval ou des exportateurs. La future interdiction de l'utilisation du carbure de calcium au sein de l'UE pourrait entraîner la perte de la certification biologique en l'absence d'alternative (CE, 2020).

Le secteur est également confronté à une baisse de la productivité des sols et à des difficultés pour attirer la main-d'œuvre pour la production biologique. Le secteur est également peu innovant, ce qui s'explique sans doute par la petite taille de ses acteurs.

Parmi les autres pressions auxquelles le secteur est confronté figurent les litiges fonciers, qui restent un problème (CE, 2020) et les défis de la connectivité aérienne, qui est essentielle pour accéder aux marchés d'exportation : selon Labaste (2005), le principal coût des exportations d'ananas frais est de loin le transport aérien. Les ananas du Togo sont plus chers que ceux des concurrents (ITC, 2020).

MATRICE DES PRIORITÉS DU SECTEUR AGRICOLE

Actions prioritaires et opportunités d'Investissement	Court terme	Moyen terme
Agro-poles (agropole pilote de la Kara)	<p>Mesures Intensifier la production agricole au niveau de l'agropole de la Kara à travers l'aménagement des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) de grandes envergures (300 à 700 ha par ZAAP) ; Faciliter l'accès des producteurs aux intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires) ; Poursuivre la construction des centres de transformation agroalimentaire (CTA) ; Elaborer une stratégie de mise en oeuvre des Partenariats Public Privé dans les agropoles ; Renforcer la communication et la prospection des investisseurs autour des agropoles</p> <p>Opportunités Utiliser les ZAAP pour la production en régie dans l'agropole de la Kara ; Agréger les productions en vue de la transformation industrielle. Fournisseurs d'intrants (par exemple, emballage, services logistiques) et transformateurs (par exemple, usine d'huile et d'aliments pour animaux, de poulets, usine de jus de fruits).</p>	<p>Mesures Poursuivre l'aménagement des ZAAP de grandes envergures dans l'agropole de la Kara ; Construire l'agroparc de l'agropole de la Kara ; Réaliser l'étude de faisabilité technique et socio- économique des deux autres agropoles (Oti, Haut-Mono).</p> <p>Opportunités Installer les unités de transformation dans l'agroparc de l'agropole de la Kara Utiliser les ZAAP pour la production en régie dans l'agropole de la Kara ; Agréger les productions en vue de la transformation industrielle.</p>

Actions prioritaires et opportunités d'Investissement	Court terme	Moyen terme
Production biologique	<p>Mesures Évaluer l'état actuel de la production biologique au Togo, y compris l'identification des principales zones de production, des cultures et des acteurs impliqués. Mettre en oeuvre la stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique au Togo 2021-2030. Développer les connaissances sur la production biologique au sein du ministère de l'agriculture. Faciliter l'accès aux intrants biologiques (semences, pesticides engrais organiques) tout en renforçant la capacité de s'en procurer localement.</p> <p>Opportunités Renforcer les productions existantes (soja, ananas, sésame, fonio, etc.).</p>	<p>Mesures Augmenter la capacité de production des semences biologiques de toute catégorie (pré-base, base et certifiées); Renforcer la capacité des services de vulgarisation en matière de diffusion des meilleures pratiques favorables à l'agriculture biologique. Renforcer les capacités des agriculteurs en matière de production biologique, notamment par des formations sur les bonnes pratiques et les systèmes de certification. Promouvoir les produits biologiques togolais à l'étranger et sur les marchés où la demande est en forte croissance.</p> <p>Opportunités Investissement dans de nouvelles cultures</p>
Traitement	<p>Mesures Soutenir les producteurs dans la conclusion d'accords commerciaux Soutenir le développement de solutions informatiques pour accroître l'information et la transparence du marché. S'abstenir de toute intervention réglementaire susceptible de fausser les prix sur les marchés actuellement ouverts. Identifier les chaînes de valeur, y compris l'approvisionnement régional, pour lesquelles la transformation locale pourrait être compétitive.</p> <p>Opportunités Transformation locale de produits agricoles tels que le coton brut, le soja, le sésame dans des zones industrielles dédiées. Investissements dans les énergies renouvelables, afin de rendre les industries agroalimentaires nationales compétitives et respectueuses de l'environnement.</p>	<p>Mesures Soutenir le développement des infrastructures d'irrigation et de la mécanisation agricoles Faciliter la mise en place d'une bourse agricoles Accompagner la mise en place d'un système de certification des produits agricoles</p> <p>Opportunités Investissement dans la production continue en quantité et en qualité des produits agricole ; Investissement dans la société de gestion de la bourse agricole Accès aux marchés des produits agricoles</p>

Les indicateurs de l'amélioration du climat des affaires dans l'agriculture (EBA, 2019) montrent que le Togo est en retard sur la plupart des indicateurs de développement agricole.¹⁵⁴ Le Togo obtient un score de 25 sur 100 sur l'ensemble de l'EBA, ce qui est beaucoup plus faible par rapport aux pairs régionaux comme le Bénin (32,9), le Ghana (50,5), le Mali (33,7), le Burkina Faso (35,3) ou la Côte d'Ivoire (45,9). Le Togo est très en retard sur des indicateurs clés comme l'accès au financement dans le secteur agricole, la fourniture de semences, la protection phytosanitaire ou l'enregistrement des engrais (Annexe 4). La performance du Togo sur ces indicateurs met en évidence les contraintes auxquelles le secteur est confronté et suggère les types de réformes qui sont nécessaires pour libérer le potentiel du secteur.

L'urgence est de promouvoir l'investissement dans le secteur agricole pour stimuler la production de cultures tout en soutenant la préservation du capital naturel par la restauration des terres et des bassins versants dégradés, la gestion intégrée de la fertilité des sols et des ressources en eau. Le programme MIFA du Gouvernement et les récents kits d'irrigation ainsi que les récents programmes nationaux et régionaux de développement agricole soutenus par la Banque mondiale (PASA et PPAAO) ont ouvert la voie mais ne suffisent pas. Des solutions privées sont nécessaires pour augmenter la productivité agricole tout en respectant le climat.

154. <https://eba.worldbank.org/en/eba>

RÉFÉRENCES [À COMPLÉTER]

- AGET, 2020. Livre Blanc
- Arizala, F., M. Bellon, M. MacDonald, M. Mlachila, and M. Yenice, 2018. Regional Spillovers in Sub-Saharan Africa: Exploring Different Channels, Spillover Notes 18/01, IMF.
- BTI, 2022. Country Report: Togo, <https://bti-project.org/en/reports/country-report/TGO>.
- European Commission, 2020, Pineapple value chain analysis in Togo, Value Chain Analysis for Development (VCA4D), Note No. 14.
- GIZ, 2015. Analyse de la filière anacarde au Togo.
- Gouvernement du Togo. Feuille de route gouvernementale 2025.
- Gouvernement du Togo. Plan National de Développement
- Gouvernement du Togo. Stratégie Nationale d'Électrification
- Hien, S., 2019. Overview of Cashew Production Trends and Developments in the Raw Cashew Nut Market in the Sub-region and Outlook for 2019/2020, PowerPoint presentation, N'kalô Information et Conseil.
- ITC, 2020. "Étude de marché et identification d'opportunités pour l'ananas frais de Guinée sur le marché Européen". Preliminary Report.
- Nitidae, 2019. The West African Cashew Sector In 2018: General trends and country profiles.
- Raga, S., and J. Tyson, 2021. Impact of pan-African banks on financial development in sub-Saharan Africa, Development and Economic Growth Research Programme, London: Overseas Development Institute.
- Redifer, L., E. Alper, N. Meads, T. Gursoy, M. Newiak, A. Thomas, and S. Kwalingana, 2020. "The Development Path Less Traveled: The Experience of Rwanda", IMF Africa Department, 20/10.
- USAID, 2014. CASE STUDY—Cashew Sector: The African Cashew Alliance—Cracking Cashew's Potential.
- Banque mondiale, 2018. "Analyse de la mobilisation des recettes fiscales : Rapport préparé dans le cadre d'une étude sur la politique fiscale en Afrique de l'Ouest".
- World Bank, 2019. Future Sources of Growth
- Banque mondiale, 2020. "Rapport sur la situation économique du Togo : Dynamiser l'investissement privé pour plus de croissance et d'emploi". Banque mondiale: Washington, DC.
- Banque mondiale, 2020b. Benchmarking Infrastructure Development 2020 : Assessing Regulatory Quality to Prepare, Procure, and Manage PPPs and Traditional Public Investment in Infrastructure Projects.
- Banque mondiale, 2020c. Togo Digital Economy Diagnostic Report.
- Banque mondiale, 2020d. « TADAT Outil Diagnostic d'Évaluation de l'Administration Fiscale, République du Togo : Rapport d'Évaluation de la Performance », préparé par S. Diop, M. Bua and P. Kerjean.
- World Bank 2021. "In search of Sustainable and Inclusive Growth: Togo Country Economic Memorandum, Report No: AUS002364. Washington DC: World Bank.
- World Bank, 2021b. "Program Document for the First Fiscal Management and Energy Reform Development Policy Financing". Report No: PGD79
- World Bank, 2018. Togo Energy Sector Support and Investment Project (P160377, approved FY18, in implementation)

5. ANNEXES

ANNEXE 1: ANALYSE DU SECTEUR MINIER

APERÇU DU SECTEUR

L'exploitation minière a longtemps été au cœur de l'économie togolaise, reposant sur deux sous-secteurs principaux : l'extraction de phosphate et de calcaire (Graphique A1.1). Les roches phosphatées sont un ingrédient important pour la production d'engrais, en particulier le phosphore (P) comme l'un des macronutriments des engrais composés nécessaires à l'agriculture (les autres étant l'azote/ammoniac et le potassium que le Togo ne produit pas), tandis que le calcaire est transformé en clinker pour la production de ciment.

Au-delà du phosphate et du calcaire, l'extraction d'autres métaux précieux tels que l'or, le minerai de fer et les diamants est faible (Tableau A1.1). L'exploitation du minerai de fer a été pilotée vers 2010, mais en raison de campagnes d'exploration décevante, de la faible capacité de production qui n'a pas permis d'atteindre les rendements d'échelle, et de la chute des cours mondiaux, la production a cessé en 2015. La production togolaise d'or est enregistrée entre 10 et 20 tonnes par an. Bien que significative par habitant, cette production reste insignifiante par rapport à des pairs régionaux comme le Ghana ou le Burkina Faso. Les statistiques relatives à la production et à l'exportation d'or au fil des ans peuvent être trompeuses car, certaines années, de grandes quantités d'or provenaient des voisins producteurs que sont le Ghana, le Burkina Faso et le Mali. Malgré de multiples campagnes d'exploration, aucun gisement d'or et de diamant à l'échelle industrielle n'a été identifié au Togo. Néanmoins, les mines de diamant et d'or sont exploitées par un nombre croissant de mineurs artisanaux et à petite échelle. Les gisements alluviaux fournissent des moyens de subsistance à certaines populations rurales.

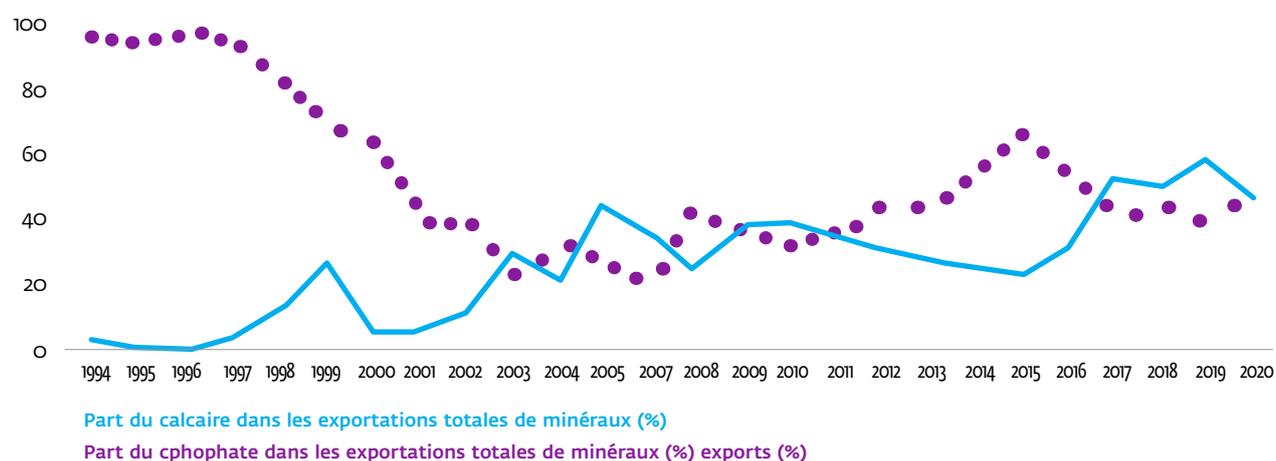
Le chiffre d'affaires total du secteur minier a augmenté au début des années 2010 en raison notamment d'une hausse des prix du phosphate, avant de connaître un renversement partiel en 2016. D'un point de vue fiscal, les recettes du Trésor public sont restées constantes à environ 17 milliards de francs CFA par an jusqu'en 2016 (environ 30 millions de dollars américains), soit environ 1,5% des recettes publiques totales. En 2018, le secteur minier représentait environ 1% du PIB, 18,2% des exportations, 2,2% des recettes publiques et 0,6% de l'emploi total dans le pays.¹⁵⁵

155. Rapport de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) pour 2018.

TABEAU A1.1 STATISTIQUES SUR LA PRODUCTION MINIÈRE : 2010-2018

		2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Phosphates (tonnes) SNPT		695	1,214	1,086	1,150	850	733	1,020 ¹⁵⁶
Calcaire (Tonnes)	WACEM	1 656	1 608	1 808	1 011	1 424	1 049	
	SCAN-TOGO	—	—	353	1 676	2 054	2 288	1 456 ¹⁵⁷
Minéral de fer (tonnes)		—	79 868	88 574	—	—	—	
Or (kg)		10 451	21 086	20 582	15 372	15 663	19 320	
Diamant (carats)		—	23	22	46	—	2	
Aggrégats (m ³)		128,341	239,726	420,502	369,923	560,968	294,446	143,757
Valeur des ventes (millions de FCFA)		N/A	89,180*	94,855	123,596	105,214	.	.
Recettes de l'État (millions de FCFA)		N/A	17 907	17 283	17,910	13,611	.	.

Source: ITIE et DGMG.

FIGURE A1.1 TRENDS OF TOGO'S CLINKER AND PHOSPHATE SHARE IN TOTAL MINERAL EXPORTS, %

Source: World Integrated Trade Solution (WITS).

156. Données de la SNPT non vérifiées

157. Données de la SCANTOGO non vérifiées

RÉFORMES RÉCENTES

Le Gouvernement a augmenté le nombre de licences dans le secteur minier, dans le but de contribuer à la diversification des opérateurs du secteur. Les opérations minières ont été historiquement dominées par l'entreprise nationale (SNPT) et quelques entrepreneurs. Cependant, le nombre de permis miniers a presque doublé, passant de 27 en 2010 à 66 en 2018. Au niveau des petits exploitants et des exploitants de carrières, une augmentation considérable des permis a eu lieu (de 30 en 2014 à 59 en 2018). Le secteur minier peut être divisé en trois types d'exploitation :

- Les mines à échelle industrielle qui extraient des phosphates, du calcaire, du marbre et jusqu'à récemment du minerai de fer.
- Les petites entreprises d'extraction qui exploitent du sable et des agrégats pour le secteur de la construction.
- Les mineurs artisanaux et à petite échelle d'or et de diamants ainsi que de matériaux de construction.

Les acteurs sont principalement des opérateurs à petite échelle. En ce qui concerne l'exploitation artisanale et de carrières, bien que la valeur de cette production soit négligeable, l'augmentation récente du nombre de permis et la formalisation des acteurs ont permis d'améliorer l'inspection et le respect des normes environnementales et du travail. L'augmentation du nombre de permis artisanaux a également accéléré leur formalisation et l'augmentation de leurs activités. Les changements structurels de l'industrie minière, avec l'entrée sur le marché de groupes d'opérateurs plus diversifiés, laissent présager une industrie plus résiliente et moins dépendante d'un seul opérateur dominant (SNPT). Le secteur présente le potentiel d'une plus grande responsabilisation et d'un modèle de croissance axé sur le secteur privé qui pourrait attirer les investissements étrangers indispensables et ajouter plus de valeur grâce à la sous-traitance et à des pratiques de gouvernance indépendantes.

Phosphate

Le phosphate est depuis longtemps l'un des principaux piliers de l'économie togolaise. La société nationale des phosphates, détenue à 100% par le secteur public – la Société Nouvelle des Phosphates du Togo, SNPT – est la seule entreprise à exploiter le phosphate dans le pays dans deux mines à Hahotoé et Kpogamé. La production de phosphate et sa contribution à l'économie ont évolué au fil des ans, en perdant de leur importance. Des premières années de l'indépendance aux années 1980, l'exploitation du phosphate représentait plus de 80% de l'exportation totale de biens du Togo et était la principale source de devises du pays. La production a atteint plus de 3 millions de tonnes en 1988/89 et la société s'est brièvement classée au cinquième rang mondial en termes de production annuelle, et le phosphate a représenté 10 à 20% du PIB au cours de ces années.

La production de phosphate et les recettes d'exportation ont été volatiles au fil des ans en raison des fluctuations des marchés. Les prix du marché mondial ont été non seulement volatils au cours de la dernière décennie, mais aussi en baisse en raison de l'offre excédentaire des grands producteurs. Les prix sont passés de 45 dollars par tonne métrique en 2006-2007 pour dépasser brièvement les 400 dollars en 2008, se stabiliser autour de 120 dollars en 2015-2016, avant de chuter en dessous de 100 dollars en 2019. Les prix du phosphate sont repartis à la hausse récemment, atteignant 153 dollars par tonne en novembre 2021 (Graphique 46). La hausse des prix en 2020 s'est traduite

par une augmentation des revenus du phosphate pour le Togo dont la production de phosphate a augmenté de manière significative entre 2019 et 2020, passant d'environ 800 000 tonnes à 1,3 million de tonnes (BCEaAO), cette production suggère que le groupe Elenilto n'a pas démarré la production ou n'est pas à pleine production (les 5 à 10 millions de tonnes de production qui étaient prévues). Les exportations togolaises de phosphate ont augmenté en conséquence, passant de 83 millions de dollars américains en 2019 à 103,5 millions de dollars américains en 2020 (Graphique 47). Pourtant, l'augmentation actuelle du cours mondial du phosphate peut être de courte durée, car elle est principalement liée à la suspension temporaire des exportations de phosphate par la Chine pour soutenir l'offre intérieure.¹⁵⁸

D'importants gisements de phosphates carbonatés (qui sont plus complexes à exploiter que les roches phosphatées) se trouvent à proximité des exploitations existantes autour de Hahotoé. Ces ressources sont estimées permettre au moins 100 ans de production à une échelle qui serait de trois à dix fois supérieure aux niveaux de production actuels selon les autorités du secteur. En 2015, le G¹⁵⁹ de développement d'une mine de phosphate et d'une usine de production d'engrais au groupe Elenilto, détenu par la société israélienne Jacob Engel, qui a estimé le potentiel à 2 milliards de tonnes, avec des possibilités de produire 5 à 10 millions de tonnes par an de roche phosphatée, d'acide phosphorique et d'engrais (notamment DAP, MAP et GTSP), le tout réuni. Elenilto est en partenariat avec Wengfu, l'un des principaux groupes mondiaux de phosphates et d'engrais.

Les perspectives de transformation en aval ne semblent pas économiquement réalistes pour le moment. La principale utilisation du phosphate est la production de phosphore, l'un des trois macronutriments utilisés dans les engrais composés NPK (les autres étant le potassium et l'azote). Cependant, le processus allant de l'extraction du phosphate à la fabrication d'engrais est complexe et nécessite une évaluation minutieuse de la structure des coûts et de la compétitivité. La roche phosphatée est extraite, nettoyée, dissoute dans divers acides pour produire des formes solubles dans l'eau, puis conditionnée pour être utilisée comme engrais (IFC, Phosphate Review). La production d'engrais composés de haute qualité nécessite de faire réagir plusieurs ingrédients ensemble dans divers acides et de granuler le matériau composé, un processus qui implique des coûts d'investissement et d'exploitation élevés. La production à grande échelle de ces engrais de haute qualité est nécessaire pour réduire les coûts unitaires et atteindre la compétitivité, ce qui est un défi pour le Togo en tant que petit producteur de phosphate par rapport à des pays comme le Maroc et les acteurs asiatiques, et d'autres grands producteurs chimiques d'azote ou de potassium.

158. Imports and Exports | Axonn Ltd | MIC Customs Solutions | 4 October 2021

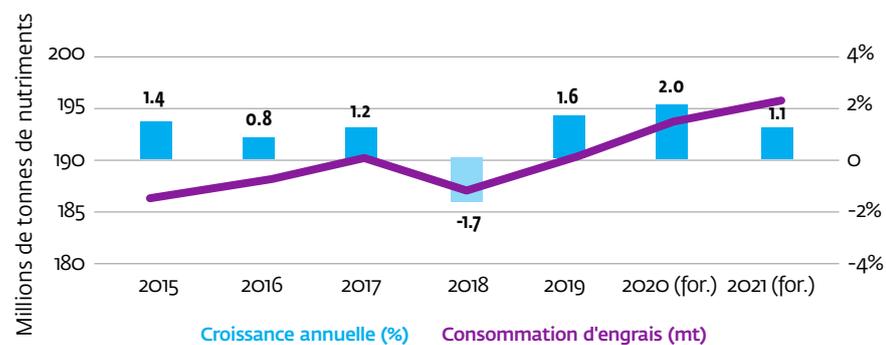
159. <https://www.elenilto.com/post/-Elenilto-Intends-to-Develop-the-World-Class-Phosphate-Concession-in-Togo>

Le marché mondial des engrais

L'offre mondiale d'engrais a augmenté ces dernières années, induisant une baisse des prix du marché. L'offre d'engrais a augmenté au cours des six dernières années, compte tenu de la nécessité d'accroître la productivité agricole pour faire face à l'insécurité alimentaire et à la hausse de la demande. Il existe désormais un excédent de capacité de production au niveau mondial. L'Association internationale de l'industrie des engrais (IFA) a évalué l'utilisation mondiale d'engrais à environ 193 mta¹⁶⁰ (tonnes de nutriments) en 2020, reflétant une croissance de 2% par rapport aux 189,8 mta de 2019. Cependant, la demande ne devrait augmenter que jusqu'à 195,6 mta en 2021 – une croissance plus lente (1,1%), par rapport à l'année précédente (Graphique A1.2). En ce qui concerne le phosphate, la consommation mondiale d'engrais phosphatés devrait connaître une croissance modérée, d'environ 1% par an au cours des cinq prochaines années, passant d'environ 47 mt en 2020 à environ 51 mt en 2025 (Tableau A1.2). Bien que le prix des engrais tels que le DAP et le TSP ait augmenté récemment, cela est lié à l'augmentation du prix du phosphate en raison de l'interdiction des exportations de phosphate par la Chine (Graphique A1.3). La hausse des prix des engrais pourrait être de courte durée, les prix du phosphate et des engrais pouvant se stabiliser une fois l'interdiction levée. La faible croissance prévue des prix des engrais implique pour le Togo, en tant qu'exportateur de phosphate, un ralentissement correspondant de la croissance des revenus du phosphate, à moins que le volume de production n'augmente (Graphique A1.4).

GRAPHIQUE A1.2 GLOBAL FERTILIZER

Tendances historiques de la consommation mondiale d'engrais



	2019	2020	2021	2019	2020	2021
N	106.7	108.4	109.5	2.7%	1.6%	1.0%
P ₂ O ₅	47.1	48.6	49.0	2.5%	3.2%	0.9%
K ₂ O	36.1	36.6	37.0	-2.8%	1.4%	1.3%
Total	189.8	193.5	195.6	1.6%	2.0%	1.1%

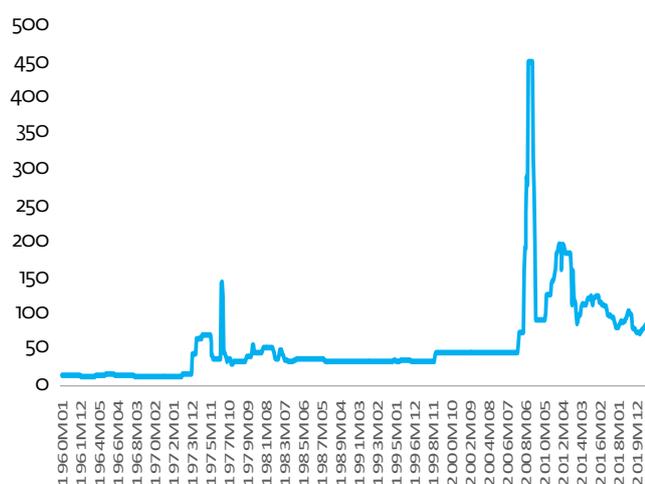
Source: CRU, IFC Phosphate review, Février 2021.

160. Dont 56% pour l'azote, 25% pour le phosphore et 19% pour le potassium (les trois principaux nutriments des plantes).

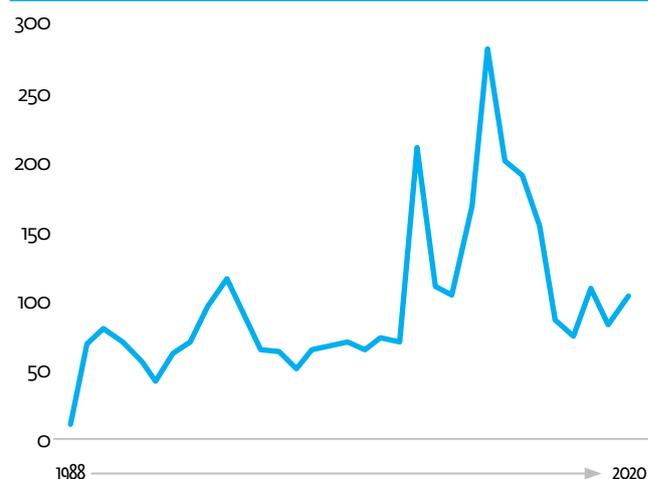
TABLEAU A1.2 DEMANDE ET CONSOMMATION MONDIALES DE PHOSPHATE, MT P₂O

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Demande DAP	16.3	16.7	17.1	17.3	17.4	17.5	17.6
Demande MAP	13.6	14.2	14.8	14.9	14.9	14.9	14.9
Demande TSP	2.6	2.6	2.7	2.8	2.8	2.9	3
Demande SSP	3.6	3.6	3.5	3.5	3.5	3.6	3.6
Consommation totale d'engrais P ₂ O ₅	45.8	47.1	48.1	48.6	49.4	50.2	50.9

Source: CRU, IFC Phosphate review, Février 2021.

GRAPHIQUE A1.3 PRIX INTERNATIONAL DU PHOSPHATE (\$/MT)

Source: Données de la Banque mondiale sur les prix des produits de base (<https://www.worldbank.org/en/research/commodity-markets#1>).

GRAPHIQUE A1.4 VALEUR DES EXPORTATIONS DE PHOSPHATE DU TOGO (IN US\$ MILLION)

Source: Données de la Banque mondiale sur les prix des produits de base (<https://www.worldbank.org/en/research/commodity-markets#1>).

Les grands acteurs du marché mondial des phosphates et le potentiel du Togo

Le Togo n'est pas un grand producteur de phosphates dans le monde. Les dix premiers producteurs mondiaux de phosphate sont des pays comme le Maroc, les États-Unis, la Chine, la Russie, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, le Vietnam, le Brésil, l'Égypte et le Pérou, dont la production cumulée représente environ 90% ces dernières années. La production togolaise reste très insignifiante par rapport à ces géants mondiaux. Le marché mondial est également caractérisé par de grands producteurs d'engrais phosphatés qui sont liés aux grands producteurs mondiaux de phosphate. Les acteurs dominants du marché des engrais sont : OCP du Maroc (20% de la part de marché), Mosaic (environ 15%) et Nutrien (environ 3%) d'Amérique du Nord, Ma'aden (environ 6%) d'Arabie saoudite, PhosAgro et EuroChem de Russie, et Yara de Norvège (tous avec environ 1%). Ces sociétés contrôlent une part importante de l'approvisionnement mondial en engrais grâce à l'avantage comparatif que leur confèrent les vastes réserves de phosphate à faible coût et de haute qualité dans les pays clés. Pourtant, le Togo ne semble pas faire partie de la couverture géographique des principaux acteurs régionaux d'Afrique de l'Ouest comme OCP et YARA, car ils disposent de leur propre matière première et n'ont pas besoin de s'approvisionner auprès de petits producteurs de roche phosphatée comme le Togo. Néanmoins, le groupe Elenilto, qui est en partenariat avec Wengfu, l'un des principaux acteurs internationaux du phosphate et des engrais, est présent au Togo.

Bien que les réserves de phosphate du Togo soient plus petites que celles des grands acteurs mondiaux, la viabilité du secteur pourrait être améliorée pour contribuer à la génération de revenus pour le Gouvernement et soutenir d'autres secteurs tels que l'agriculture par la production d'engrais. Visiblement, l'effondrement récent du secteur a été déclenché par le manque de gouvernance efficace du secteur, une économie politique bien ancrée (forte implication des autorités gouvernementales dans le secteur) et le manque de transparence¹⁶¹. Cela suggère que si la gouvernance du secteur est améliorée avec une stratégie d'exploration efficace, le secteur pourrait se redresser. Avec la dégradation des sols alors que l'agriculture est au centre du plan de développement national, le secteur du phosphate pourrait soutenir une production durable et la génération de revenus dans le secteur agricole par la production d'engrais à faible coût pour les agriculteurs.

De manière plus réaliste, l'amélioration de l'efficacité de la production et une meilleure gouvernance et stratégie du secteur pourraient aider le Togo à tirer des revenus accrus de son phosphate par l'exportation de roches phosphatées, la décarbonisation, ou la production d'engrais organiques pour le développement agricole national. Une telle redynamisation pourrait replacer le secteur dans son rôle vital traditionnel de générateur de revenus pour le pays.

Contraintes majeures

L'absence d'informations complètes sur l'étendue des réserves totales de phosphate du Togo et sur la structure de ses coûts de production est un obstacle à l'évaluation de la viabilité du secteur et de sa compétitivité au niveau mondial et régional. Les principales contraintes à l'investissement privé sont les suivantes :

- L'absence d'une évaluation correcte des réserves/de la cartographie et de leur qualité.
- Des réserves relativement petites par rapport aux producteurs mondiaux et régionaux, ce qui rend difficile pour le Togo d'atteindre des économies d'échelle pour être compétitif au niveau mondial.
- Manque d'infrastructures modernes pour l'exploration du phosphate.
- Coûts élevés pour la production d'engrais de haute qualité, sur lesquels le Togo pourrait ne pas être compétitif.
- Problème de gouvernance du secteur et économie politique liée à la forte implication du Gouvernement.

CALCAIRE

Performances récentes

Doté de gisements de calcaire, le Togo a développé une forte industrie du clinker et du ciment, renforçant le rôle central du secteur minier dans l'économie. Les volumes de production de calcaire ont augmenté en 2015 lorsque le groupe Heidelberg Cement a investi dans SCANTOGO, une usine de production de clinker pour traiter le calcaire extrait à proximité à Tabligbo. WACEM et SCANTOGO sont les deux entreprises qui exploitent le gisement de calcaire. Les matériaux de construction, dominés par le clinker, le ciment et le marbre, représentent 2,2% du PIB. Des capitaux étrangers et des technologies ont été attirés en provenance de l'Allemagne et de l'Inde. En outre, plusieurs entreprises extraient du marbre et des pierres de taille qui ont ciblé l'industrie nationale de construction. Ainsi, le secteur des matériaux de construction a représenté un quart de la valeur ajoutée manufacturière au Togo et a enregistré une croissance annuelle moyenne de 10% entre 2006 et 2015. Des capitaux étrangers et des technologies ont été attirés en provenance de l'Allemagne et de l'Inde. En outre, plusieurs sociétés d'extraction de marbre et de pierres de taille ont ciblé l'industrie nationale de la construction. Ainsi, le secteur des matériaux de construction a représenté un quart de la valeur ajoutée manufacturière au Togo et a enregistré une croissance annuelle moyenne de 10% entre 2006 et 2015 (Tableau A1.1 ci-dessus).

Depuis 2016, l'industrie du clinker et du ciment a été plus performante que les phosphates en matière de valeur des exportations. Les exportations de ciment ont récemment diminué car les pays voisins ont construit leurs propres cimenteries, mais cela a ensuite augmenté la demande du clinker. L'exportation de clinker a atteint plus de la moitié des exportations totales de minéraux du Togo en 2019, avec des revenus passant de 90,5 millions de dollars américains en 2016 à 115,4 millions de dollars en 2020. L'exportation de clinker du Togo s'est concentrée sur la région de l'Afrique de l'Ouest, le Ghana, le Burkina Faso et le Bénin étant la première destination. Ces trois pays ont représenté 85% des exportations de clinker du Togo entre 1994 et 2020. Les autres pays d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Mali et Niger) ont représenté environ 10% sur la même période. Le clinker du Togo représente également la plus grande part des importations totales de clinker des pays d'Afrique de l'Ouest. Bien que le commerce du clinker ait été volatile, la domination du clinker togolais sur le marché régional pourrait suggérer un potentiel pour le Togo de se spécialiser autour d'une industrie de matériaux de construction (notons également que le Togo possède une industrie de la ferraille en pleine expansion) desservant le marché régional. Cependant, cela reste difficile à évaluer pour le présent rapport en l'absence d'informations sur l'évolution de l'offre et de la demande dans ce secteur sur les marchés voisins, et une certaine incertitude quant aux réserves togolaises de clinker, qui tant qu'elles durent peuvent créer des incitations à regrouper les activités de fabrication de matériaux de construction à proximité. La performance du port de Lomé est également un facteur à prendre en compte dans la mesure où elle facilitera l'accès aux intrants importés (par exemple, seule une partie du clinker provient du Togo, le reste étant importé).

La principale entreprise de production de ciment et de clinker au Togo est CIMTOGO-SCANTOGO, détenue par le groupe allemand Heidelberg cement, qui opère au Togo depuis 52 ans, après avoir racheté CIMTOGO au groupe norvégien SCANCEM. Jusqu'en 2014, les activités de CIMTOGO se concentraient sur la fabrication de ciment dans son usine de Lomé, où elle broie environ 1 million de tonnes de ciment par an tout en important du clinker (l'un des deux composants du ciment avec le gypse). La hausse et la forte fluctuation des prix du clinker et la fréquente pénurie d'approvisionnement ont conduit la société à construire en 2014 son usine de fabrication de calcaire à Tabligbo, à côté du site de gisement de calcaire au Nord-Est de Lomé. L'usine de Tabligbo produit actuellement environ 1,5 million de tonnes de clinker par an. En 2019, la société a mis en service une autre usine de production de clinker à Kara pour répondre à la demande du marché. La capacité de production de l'usine de Kara est de 300 000 tonnes par an. Les principaux marchés de destination du ciment et du clinker de CIMTOGO sont le Burkina Faso et le Bénin, en plus de servir la production nationale de ciment.

Les autres acteurs du marché du ciment au Togo comprennent la société West African Cement, SA (WACEM), la société nigériane Dangote et un nouveau venu du Burkina Faso, Kanazoe. WACEM est l'autre société qui exploite le gisement de calcaire de Tabligbo et produit environ 1 million de tonnes de clinker dans son usine voisine pour le marché national et les exportations vers le Ghana. L'entreprise nigériane Dangote, qui dispose de grandes capacités de production au Nigeria, ne produit pas son ciment au Togo mais importe sur le marché togolais. En 2020, Dangote a importé 450 000 tonnes de ciment sur le marché togolais. Un nouvel acteur, le groupe Kanazoe-Cim Métal, déjà actif au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, est en train d'établir une nouvelle cimenterie à Lomé dont la capacité de production est projetée à 2,5 millions de tonnes de ciment par an.

Contraintes majeures dans l'industrie du calcaire et du ciment

Réserves limitées de calcaire. Les réserves limitées de calcaire dans le pays et l'augmentation du prix de l'énergie constituent la principale contrainte de cette activité. Il est estimé qu'au niveau actuel de production de clinker, les réserves de calcaire du Togo s'épuiseront dans environ 35 ans.

Accessibilité et fiabilité de l'énergie. La production de clinker se fait par un processus en quatre étapes, depuis 1) l'extraction du calcaire, 2) deux processus de concassage, 3) le préchauffage progressif avec des silices et ensuite la combustion des grains dans le four pour produire le clinker. La dernière étape est très énergivore, le charbon étant utilisé pour alimenter le four. Or, le prix du charbon a été multiplié par deux ou trois depuis le début de la pandémie. Si l'entreprise peut remplacer le charbon à 10% par des matériaux écologiques tels que la biomasse (coke, noix de cajou, boules de coton, palme) pour produire du ciment, la production de clinker reste uniquement basée sur le charbon. De plus, le coût du combustible a augmenté et les coûts de l'électricité sont élevés. L'usine Tabligbo de CIMTOGO était approvisionnée par le CEB à des tarifs plus avantageux que ceux de la CEET (Compagnie Énergie Électrique du Togo). Cependant, avec la scission actuelle entre la CEB et la CEET, la société cherche de nouvelles sources d'énergie et a l'intention de développer sa propre énergie – un central solaire de 11 MW pour alimenter ses usines de production. Le charbon est la principale source d'énergie utilisée actuellement par les usines, ce qui implique une émission abondante de CO₂ et pose des problèmes de durabilité environnementale.

Offre excédentaire sur le marché. Avec les nouveaux arrivants et les importations de Dangote sur le marché togolais, l'offre s'élève à environ 5 à 6 millions de tonnes de ciment. Or la capacité d'absorption du marché est de 3 à 3,5 millions de tonnes par an. Cela pose un problème d'offre excédentaire sur le marché togolais.

Contrainte liée au passage des frontières. Le respect des frontières est l'un des principaux défis auxquels sont confrontées les entreprises de la zone UEMOA, malgré l'espace officiellement revendiqué de libre circulation des biens et des personnes. De tous, la frontière avec le Bénin représente le défi pour l'exportation togolaise.

Manque de techniciens et d'ingénieurs dans le secteur du clinker et du ciment. Les entreprises se plaignent de l'inadéquation entre les compétences requises par le marché et les spécialisations de l'Université du Togo. Les compétences telles que les ingénieurs en électricité, en électromécanique, en procédés et en environnement sont rares.

Opportunités d'investissement

La recherche de nouvelles sources d'énergie génère une chaîne de valeur naissante qui relie l'industrie au secteur agricole. Le secteur du ciment et du clinker encourage l'utilisation des déchets municipaux ainsi que des sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire pour améliorer son empreinte carbone. Si les entreprises manufacturières ne traitent pas directement avec les acteurs du secteur agricole pour l'approvisionnement en biomasse, elles ont identifié des collecteurs de biomasse qui collectent la biomasse auprès des agriculteurs et la livrent aux usines de production. Cela offre des opportunités d'investissement privé pour développer les capacités des entreprises de collecte de biomasse et le développement de sources d'énergie renouvelables pour approvisionner les entreprises.

L'étendue des gisements du Togo en termes des deux principales composantes de son secteur minier, fait du Togo l'un des petits acteurs au niveau mondial. Cela rend le secteur moins avantageux sur le plan comparatif et moins compétitif à l'échelle mondiale. Cependant, par rapport à l'économie nationale, le secteur pourrait jouer un rôle clé, en contribuant à la génération de recettes de l'État et servir de source d'intrants pour le secteur agricole par la production d'engrais et soutenir le secteur de la construction par la production de ciment. Bien que le secteur minier ne soit pas directement cité comme l'un des secteurs clés dans le cadre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) pour l'action climatique, l'exploitation minière est liée à l'agriculture, à la terre, à la forêt, au secteur de l'eau et aux secteurs porteurs tels que l'énergie qui sont les priorités de la CDN. Cela signifie également que, inversement, l'exploitation minière peut être affectée par le changement climatique et suggère que les solutions privées pour le secteur minier devraient intégrer des approches de durabilité climatique.

MATRICE DES PRIORITÉS DU SECTEUR MINIER

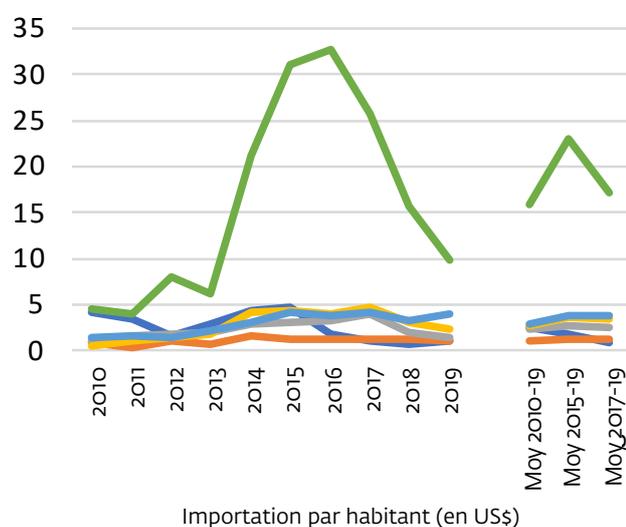
	Court terme	Moyen terme
Sous-secteur des Phosphates		
Politique et Planification sectorielles	<p>Actions Formaliser et renforcer les opérateurs artisanaux et à petite échelle. Encourager la valeur ajoutée et la stabilisation du secteur par la production d'engrais phosphatés dans le cadre de partenariats stratégiques afin de réduire le prix des engrais pour les agriculteurs. Encourager les petites et moyennes entreprises qui personnalisent et distribuent des engrais adaptés aux combinaisons culture-sol locales, y compris la personnalisation de la formation des agriculteurs.</p>	<p>Actions Promouvoir le développement du phosphate carbonaté, en commençant par des études géologiques. Par exemple, le Nigérian Dangote a récemment manifesté son intérêt pour le traitement du phosphate carbonaté du Togo. Une cartographie géologique claire sera essentielle pour localiser ces gisements.</p>

	Court terme	Moyen terme
Développer un cadre d'investissement pour le secteur afin d'encourager l'exploration du secteur privé.	<p>Actions Publier les informations et les cartes géologiques, et les événements pertinents du secteur pour sensibiliser et intéresser les investisseurs potentiels.</p> <p>Revoir les procédures d'octroi de permis d'exploitation minière afin de respecter les meilleures pratiques et de garantir la "sécurité d'occupation", pour encourager les investissements nécessaires dans l'exploration et la recherche.</p>	<p>Actions Introduire des critères transparents pour les demandes et les approbations de permis d'exploitation minière.</p> <p>Appliquer de manière proactive les obligations des détenteurs de permis afin de réduire le nombre de sites miniers inactifs, et annuler les permis des détenteurs inactifs, lorsque cela est justifié, afin de libérer des terres pour d'autres investisseurs.</p>
Fiscalité et conditions fiscales	<p>Actions Effectuer une modélisation et une analyse approfondies des termes fiscaux afin d'évaluer l'impact et les coûts fiscaux de toute mesure incitative à appliquer.</p>	<p>Actions L'OTR et le MME doivent planifier des contrôles et des audits des sociétés minières basés sur les risques afin de vérifier les déclarations fiscales.</p> <p>Renforcer les capacités des inspecteurs des impôts et des sites miniers pour éviter la fraude fiscale dans le secteur minier.</p>
Sous-secteur du calcaire et du ciment		
	<p>Actions Au niveau régional, engager le dialogue pour assurer la fluidité des frontières, notamment avec le Bénin.</p> <p>Opportunités Investir dans les entreprises municipales de collecte de biomasse pour renforcer leur capacité à créer une nouvelle source d'énergie.</p>	<p>Actions Introduire et promouvoir le développement de compétences comme celles des ingénieurs en électricité, électromécanique, procédés et environnement par le biais de la formation professionnelle.</p> <p>Opportunités Investir dans les énergies renouvelables afin de s'affranchir de l'utilisation du charbon de bois dans la production de clinker.</p>

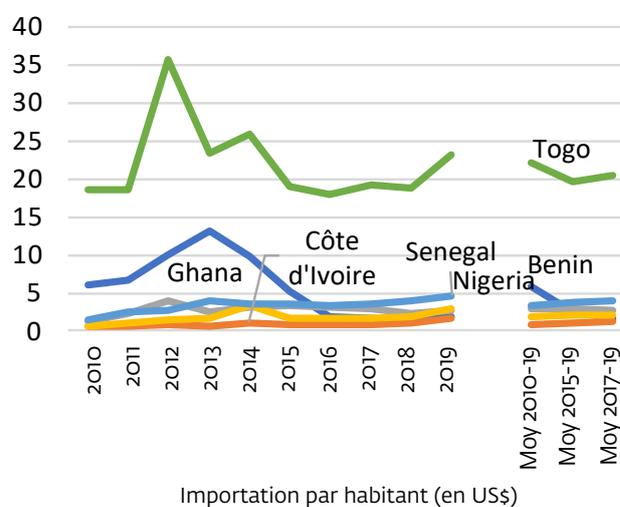
ANNEXE 2: PRODUITS DESTINÉS À LA RÉEXPORTATION

GRAPHIQUE A2.1 IMPORTATIONS PAR HABITANT DE VÊTEMENTS ET D'ACCESSOIRES DU VÊTEMENT

a. HS62 AUTRES QU'EN BONNETERIE

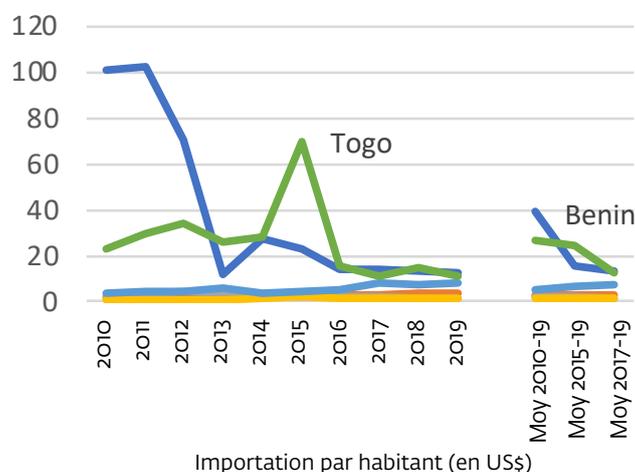


b. HS61 EN BONNETERIE



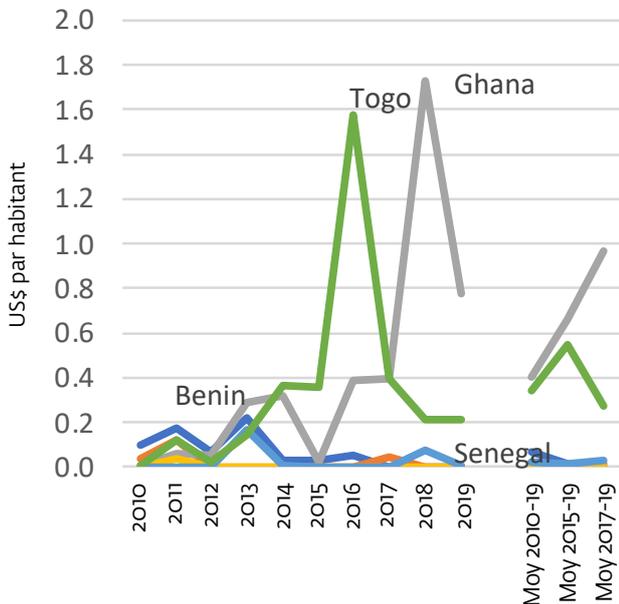
Source: Authors' calculation using BACI trade data.

GRAPHIQUE A2.2 IMPORTATIONS PAR HABITANT DE TISSUS DE COTON (85% OU PLUS EN POIDS DE COTON) (HS 5208)



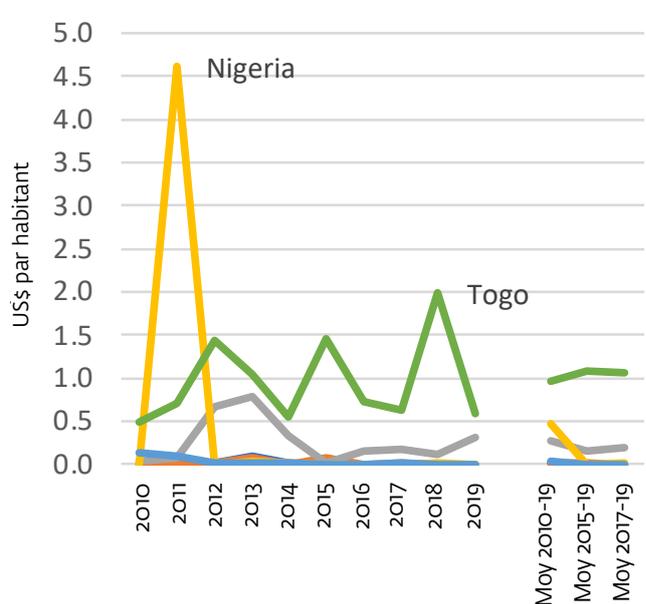
Source: Authors' calculation using BACI trade data.

GRAPHIQUE A2.3 IMPORTATIONS PAR HABITANT DE NOIX DE CAJOU, EN COQUE, FRAÎCHES OU SÉCHÉES (HS 080131)



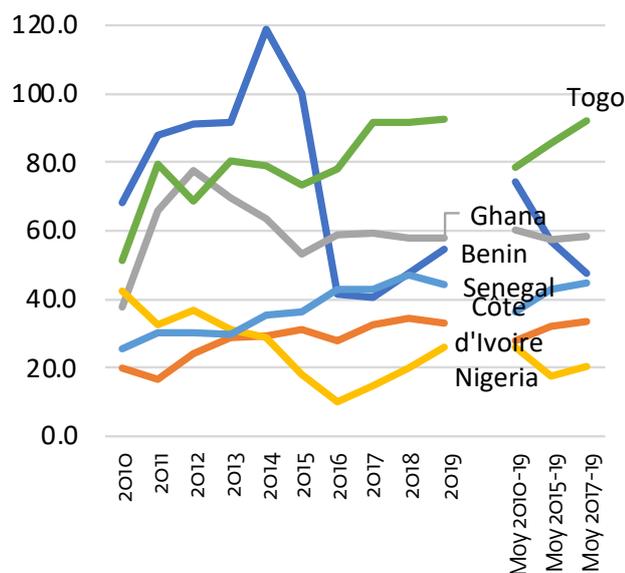
Source: calculs des auteurs à partir de la base de données BACI-CEPII.

GRAPHIQUE A2.4 IMPORTATIONS PAR HABITANT DE GRAINES DE SÉSAME, MÊME CONCASSÉES (HS 120740)



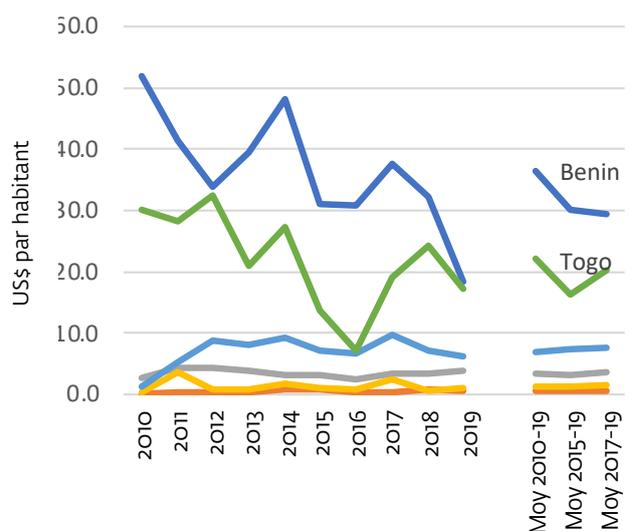
Source: calculs des auteurs à partir de la base de données BACI-CEPII.

GRAPHIQUE A2.5 IMPORTATIONS PAR HABITANT DE VÉHICULES AUTRES QUE LE MATÉRIEL ROULANT DES CHEMINS DE FER OU DES TRAMWAYS (HS87)



Source: calculs des auteurs à partir de la base de données BACI-CEPII.

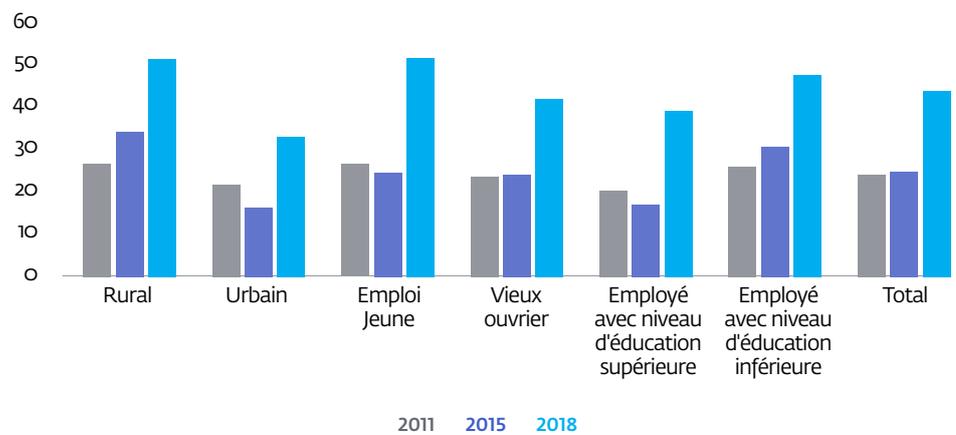
GRAPHIQUE A2.6 IMPORTATIONS PAR HABITANT D'HUILES VÉGÉTALES : HUILE DE PALME ET SES FRACTIONS (HS151190)



Source: calculs des auteurs à partir de la base de données BACI-CEPII.

ANNEXE 3: DIAGNOSTIC DE L'EMPLOI

GRAPHIQUE A3.1 PART DU SOUS-EMPLOI (< 35 HEURES DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE) PAR EMPLOI EN FONCTION DE LA CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS

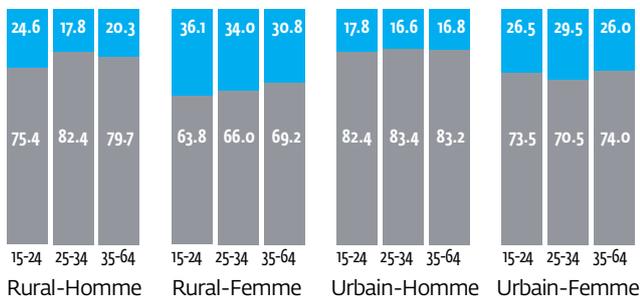


Source: Diagnostic de l'emploi de la Banque mondiale 2020.

GRAPHIQUE A3.2 SOUS-EMPLOI

a. 2011

Sous-employé: Travaillant moins de 35 heures par semaine

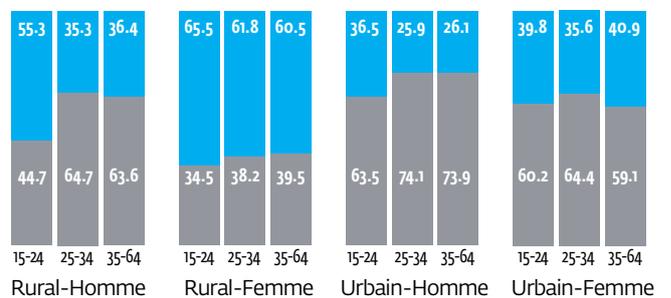


Pas sous-employé

Sous-employé

b. 2018

Sous-employé: Travaillant moins de 35 heures par semaine



Pas sous-employé

Sous-employé

Source: Diagnostic de l'emploi de la Banque mondiale 2020.

GRAPHIQUE A3.3 EMPLOI AU FIL DES ANS, TRANCHE D'ÂGE 15-64 ANS

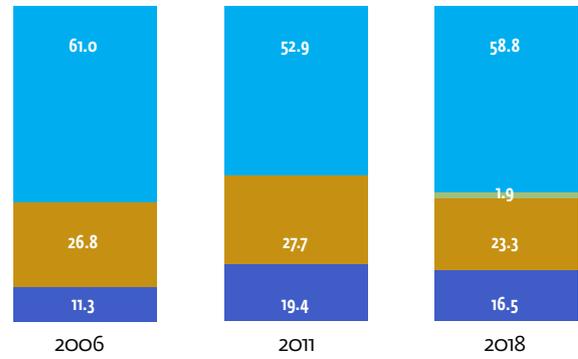
a. Secteurs d'emploi



Masse salariale publique
 Auto-employé hors sector-agricol
 Autre

Salaire au privé
 Auto-employé hors sector-agricol

b. Type d'emploi



Employé rémunéré
 Employé non rémunéré

Employeur
 Travailleur indépendant

Source: Diagnostic de l'emploi de la Banque mondiale 2020.

ANNEXE 4:

PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE

PERFORMANCE GLOBALE DES EXPORTATIONS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

TABEAU A4.1 ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DES 20 PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES 2010-2019 (MILLIONS DE DOLLARS)

Code HS 6	Description du produit	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
120740	Graines oléagineuses : graines de sésame, même concassées	6.1	11.8	21.8	69.3	98.1	173.1	93.7	44.1	126.4	172.2
80131	Noix, comestibles : noix de cajou, en coque, fraîches ou sèches	0.3	14.8	7.7	13.0	21.7	27.7	28.2	70.5	77.0	88.9
520100	Coton : non cardé ni peigné	37.4	83.9	71.8	72.2	65.1	87.4	66.8	81.9	109.7	81.4
151190	Huiles végétales : huile de palme et ses fractions, autres que brutes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	1.4	1.5	6.5	27.4	23.2	29.2	18.7	28.9	35.2	57.0
120100	Fèves de soja : même concassées	1.6	0.6	2.3	6.0	4.9	6.4	12.1	20.8	20.8	44.8
180100	Fèves de cacao : entières ou brisées, brutes ou torréfiées	242.4	422.7	72.0	47.8	53.6	39.0	34.9	22.6	21.6	30.6
520852	Tissus, tissés : contenant au moins 85% en poids de coton, imprimés, à armure toile, d'un poids supérieur à 100g/m2 mais n'excédant pas 200g/m2	24.8	45.2	38.3	31.0	37.8	26.9	24.4	25.9	29.5	26.3
170199	Saccharose : chimiquement pur, sans addition d'aromatisants ou de colorants, sous forme solide	0.2	1.7	0.4	0.5	0.7	2.5	0.8	1.8	12.8	16.1
151590	Graisses et huiles végétales et leurs fractions : fixées, n.c.a. dans la rubrique n° 1515, même raffinées, même non raffinées. 1515, même raffinés, mais non chimiquement modifiés.	2.6	15.7	10.0	12.2	16.7	13.2	20.7	12.0	23.5	12.3

Code HS 6	Description du produit	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
460199	Matières à tresser, tresses et produits similaires en matières à tresser : produits en matières non végétales	2.5	11.9	11.6	5.2	5.1	4.4	3.8	4.3	5.6	10.6
90111	Café : non torréfié ni décaféiné	50.2	100.5	53.9	28.3	11.0	22.9	14.5	9.2	15.7	10.4
440349	Bois tropicaux : (tels que spécifiés dans la note de sous-position 1, chapitre 44, tarif douanier), n.c.a. dans le numéro d'ordre 4403.41, à l'état brut. 4403.41, bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris, non traités.	9.4	7.8	10.0	11.9	9.8	14.9	15.1	15.4	7.9	9.4
220300	Bière : fabriquée à partir de malt	2.4	3.6	3.6	3.8	4.0	6.0	4.3	5.0	6.3	7.8
40299	Produits laitiers : lait et crème, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, autres qu'en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides.	1.6	0.7	3.5	4.0	7.5	6.1	2.1	4.2	3.6	6.1
80132	Noix, comestibles : noix de cajou, décortiquées, fraîches ou séchées.	0.0	0.2	1.3	2.4	2.6	4.3	2.9	3.7	3.9	5.6
630900	Vêtements : usagés, et autres articles usagés	1.1	0.9	0.8	3.2	3.9	3.6	3.4	4.8	4.6	5.6
220210	Eaux : y compris les eaux minérales et gazeuses, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées.	8.7	12.8	12.8	10.2	5.6	8.4	5.6	8.8	4.8	5.1
220421	Vin : tranquille, en récipients de 2 litres ou moins	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.2	0.9	3.1	3.9	5.1
30551	Poissons : morues (gadus morhua, gadus ogac, gadus macrocephalus), séchées (même salées mais non fumées)								2.6	3.1	4.4
80430	Fruits, comestibles : ananas, frais ou secs	1.5	2.4	1.8	2.1	2.9	3.3	3.2	5.0	5.1	4.0

Source: BACI-CEPII.

TABLEAU A4.2 PARTS DES 20 PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES DANS LES EXPORTATIONS TOTALES EN 2019

Code HS 6	Description du produit	Part dans les exportations totales en 2019	Changement en 2019 par rapport à 2010 (millions de dollars américains)	Variation en % par rapport à 2010
120740	Graines oléagineuses : graines de sésame, même concassées	12.5	166.1	2727.6
80131	Noix, comestibles : noix de cajou, en coque, fraîches ou sèches	6.4	88.6	33722.9
151190	Huiles végétales : huile de palme et ses fractions, autres que brutes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	4.1	55.6	3916.9
520100	Coton : non cardé ni peigné	5.9	44.0	117.4
120100	Fèves de soja : même concassées	3.2	43.2	2761.5
170199	Saccharose : chimiquement pur, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide.	1.2	15.9	8408.6
151590	Graisses et huiles végétales et leurs fractions : fixées, n.c.a. dans le no. 1515, même raffinés, mais non chimiquement modifiés	0.9	9.7	377.5
460199	Matières à tresser, tresses et produits similaires en matières à tresser : produits en matières non végétales	0.8	8.1	319.8
80132	Fruits à coque, comestibles : noix de cajou, écalées, fraîches ou sèches	0.4	5.6	514296.0
220300	Bière : fabriquée à partir de malt	0.6	5.4	224.4
220421	Vin : tranquille, en récipients de 2 litres ou moins	0.4	4.8	1508.9
630900	Vêtements : usagés, et autres articles usagés	0.4	4.5	391.1
40299	Produits laitiers : lait et crème, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, autres qu'en poudre, granulés ou autres formes solides	0.4	4.5	275.1
30551	Poissons : morues (gadus morhua, gadus ogac, gadus macrocephalus), séchées (même salées mais non fumées)	0.3	4.4	.
80430	Fruits, comestibles : ananas, frais ou secs	0.3	2.5	164.6
520852	Tissus, tissés contenant au moins 85% en poids de coton, imprimés, à armure toile, d'un poids supérieur à 100g/m2 mais n'excédant pas 200g/m2	1.9	1.4	5.7

Code HS 6	Description du produit	Part dans les exportations totales en 2019	Changement en 2019 par rapport à 2010 (millions de dollars américains)	Variation en % par rapport à 2010
440349	Bois, tropicaux : (tels que spécifiés dans la note de sous-position 1, chapitre 44, tarif douanier), n.c.a. dans le numéro d'article 4403.41, bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris, non traités.	0.7	0.1	0.9
220210	Eaux : y compris les eaux minérales et gazeuses, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées.	0.4	-3.6	-41.3
90111	Café : non torréfié ou décaféiné	0.8	-39.8	-79.3
180100	Fèves de cacao : entières ou brisées, brutes ou torréfiées	2.2	-211.8	-87.4

Source: CEPII BACI.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SECTEUR DU COTON

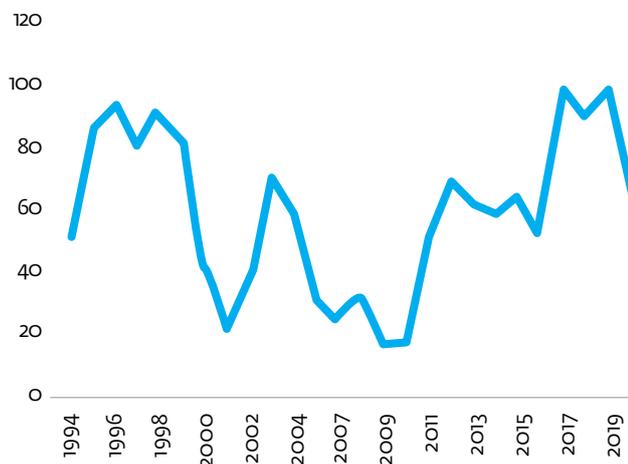
TABLEAU A4.3 SOUS-ENSEMBLES DE COTON PRÉSENTANT L'AVANTAGE COMPARATIF RÉVÉLÉ LE PLUS ÉLEVÉ EN 2019

Code du produit	Description du produit	RCA au HS à 6 chiffres
520852	Tissu de coton uni imprimé, avec >=85% de coton	152.7
520100	Coton, non cardé ou peigné	120.2
520299	Déchets de coton, nda.	47.0
520859	Tissus de coton imprimés, avec >=85% de coton	8.4
521159	Tissus de coton imprimés, nda, avec <85% de coton	8.4
521139	Tissus de coton teints, nda, avec <85% de coton	7.7
520959	Tissus de coton imprimés, avec >=85% de coton	7.0

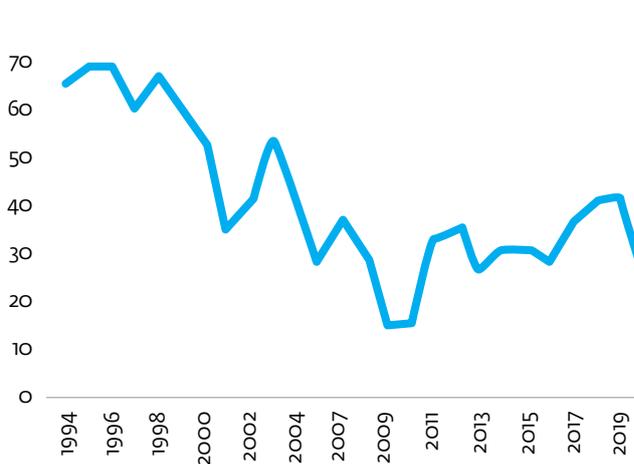
Source: World Integrated Trade Solution.

GRAPHIQUE A4.1 EXPORTATIONS DE COTON

a. Valeur des Exportations de Coton (millions de dollars américains)

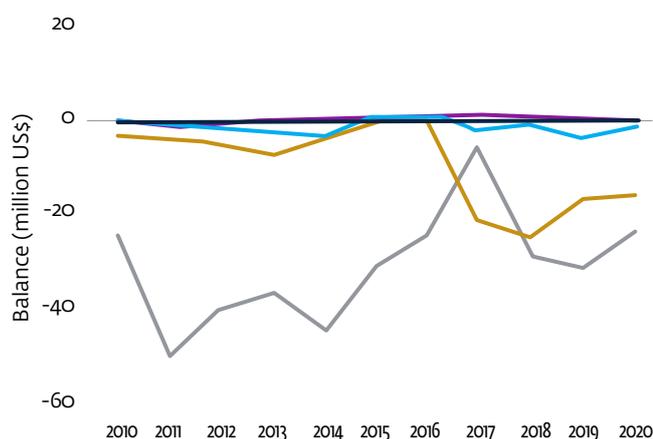


b. Part du coton dans les exportations agricoles totales (%)



Source: World Bank, World Development Indicators (World Bank, World Development Indicators) and World Integrated Trade Solution (WITS).

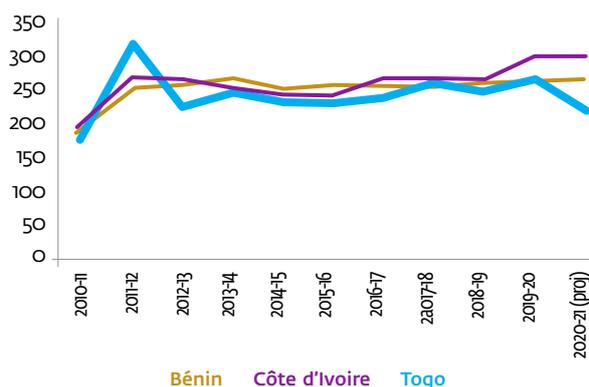
GRAPHIQUE A4.2 DÉFICIT COMMERCIAL DU TOGO EN PRODUITS TEXTILES



- Déchets de coton, nda (HS-520299)
- Tissage de coton uni imprimé (HS-520852)
- Tissus en coton uni imprimés (HS-520859)
- Tissus en coton uni imprimés (HS-520959)
- Tissus de coton teints, nda (HS-521139)

Source: BACI Trade data.

GRAPHIQUE A4.3 PRIX DU COTON À LA PRODUCTION : TOGO PAR RAPPORT AU BÉNIN ET CIV



Source: Tableau d'évaluation d'Arise, Coton PIA, classe M 2021.

TABLEAU A4.4 PRIX ET COÛTS DE PRODUCTION DE LA FIBRE DE COTON

(FCFA/kg)	Bénin	Côte d'Ivoire	Togo
Prix du coton graine	265	300 ¹⁶²	225
Résultat de l'égrenage	43.5%	43.5%	40.5%
Équivalent-linx	610	690	550
Coûts variables (norme régionale)	200	200	200
Coûts fixes (norme régionale)	125	125	125
Coûts totaux FOB	935	1,015	875
Moins la valeur des graines/kg de fibre (norme régionale)	-100	-100	-100
Coût net de production / kg de fibre FOB	810	915	775

Source: Tableau d'évaluation d'Arise, Coton PIA, classe M, 2021.

162. Subvention non déduite

AMÉLIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES DANS L'AGRICULTURE AU TOGO

Le cadre "Améliorer le Climat des Affaires dans l'Agriculture" (EBA) permet d'évaluer les performances du Togo sur les principaux indicateurs agricoles par rapport à ses pairs dans la région.

TABLEAU A4.5 QU'EST-CE QUE L'INDICE "AMÉLIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES DANS L'AGRICULTURE" MESURE?

Indicateurs EBA	Ce qu'ils mesurent
Fourniture de semences	Temps et coût d'enregistrement d'une nouvelle variété de céréales et qualité de la réglementation sur les semences
Enregistrement des engrais	Délai et coût d'enregistrement d'un nouveau produit d'engrais chimique et qualité de la réglementation sur les engrais.
Garantir l'approvisionnement en eau	Exigences en matière d'accès à l'information sur l'eau et possibilités de participer aux décisions relatives à la gestion des ressources hydriques
Enregistrement des machines	Délai et coût d'enregistrement d'un tracteur agricole à deux essieux et à quatre roues motrices
Entretenir le bétail	Qualité de la réglementation relative aux aliments manufacturés pour animaux et aux médicaments vétérinaires
Protection de la santé des plantes	Qualité de la réglementation phytosanitaire
Commerce des denrées alimentaires	Délai et coût d'obtention des documents pour le commerce des produits agricoles et qualité du système de réglementation alimentaire
Accès au financement	Accès aux lois et réglementations financières

Source: <https://eba.worldbank.org/en/eba>.

TABLEAU A4.6 SCORES¹⁶³ DU TOGO SUR LES INDICATEURS EBA PAR RAPPORT À SES PAIRS EN AFRIQUE DE L'OUEST.

	Togo	Bénin	Ghana	Mali	Burkina Faso	Côte d'Ivoire
Score EBA	25.4	32.9	50.5	33.7	35.3	45.9
Fourniture de semences	14.8	7.4	21.7	22.2	14.8	69.6
Enregistrement des engrais	0.0	0.0	52.7	73.3	5.6	5.6
Garantir l'approvisionnement en eau	60.0	70.0	50.0	10.0	60.0	20.0
Enregistrement des machines	0.0	0.0	82.3	0.0	41.2	94.6
Entretenir le bétail	25.0	65.0	55.0	35.0	35.0	35.0
Protéger la santé des plantes	10.0	20.0	60.0	20.0	30.0	20.0
Commerce des denrées alimentaires	63.6	70.5	42.2	79.1	65.8	42.3
Accès au financement	30.0	30.0	40.0	30.0	30.0	80.0

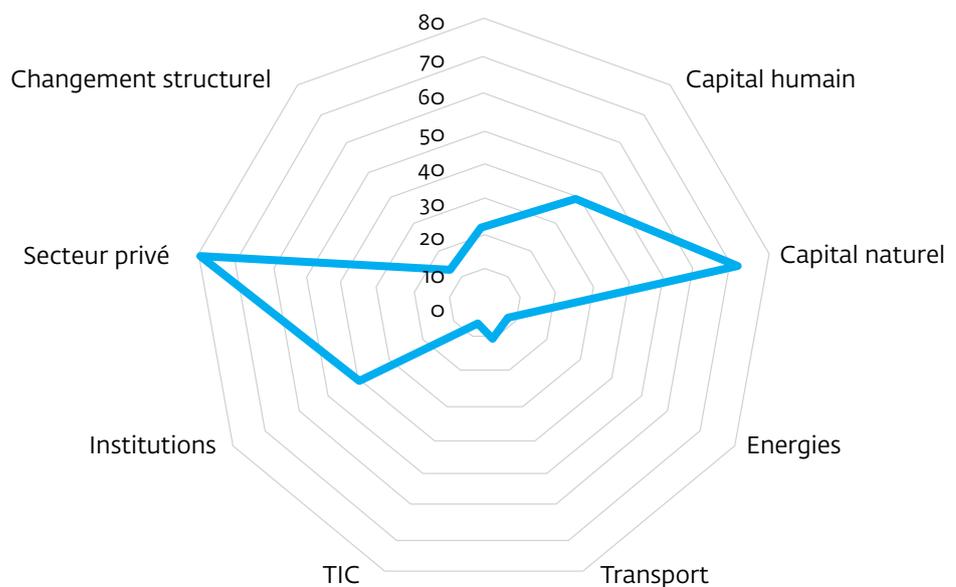
Source: <https://eba.worldbank.org/en/eba>.

163. Tous les scores des composantes sont pondérés de manière égale. Le score de l'indicateur d'un pays va de 0 à 100, où 0 représente la pire performance et 100 la meilleure. La différence entre les scores des indicateurs d'un pays entre les années de rapport illustre la mesure dans laquelle le pays s'est amélioré au fil du temps.

INDICE DES CAPACITÉS PRODUCTIVES DE LA CNUCED

Le Togo doit encore améliorer ses capacités productives en fonction des facteurs humains, institutionnels et de production tels que les TIC, l'énergie, le réseau de transport et les changements structurels. Le Togo obtient un score inférieur à la moyenne sur six dimensions sur les 8 piliers de la capacité productive. Bien que le score global de l'indice des capacités productives du Togo de 21,8 sur 100 en 2018 se compare bien à la moyenne de 22 de l'UEMOA, il est à la traîne par rapport à des pays aspirants comme le Ghana (27) ou le Rwanda (25). Malgré une certaine force dans le secteur privé (mesurée comme la facilité du commerce transfrontalier) et les capacités naturelles (disponibilité des ressources extractives et agricoles), les capacités productives du Togo sont affectées par des faiblesses dans les domaines suivants : TIC ; énergie (disponibilité, durabilité et efficacité des sources énergétiques) ; transport (capillarité des routes et du réseau ferroviaire et connectivité aérienne) ; les institutions (qualité du cadre réglementaire, efficacité, corruption, liberté d'expression) ; le changement structurel (capacité de déplacer la main-d'œuvre et les autres ressources productives des activités économiques à faible productivité vers des activités économiques à forte productivité) ; et le capital humain (qui mesure la qualité de l'éducation, les compétences et les conditions de santé de la population, l'intégration globale de la recherche et du développement dans le tissu social ainsi que les dimensions de genre).

TABLE A4.4 : INDICE DE CAPACITÉ DE PRODUCTION DU TOGO , 2018



Source: CNUCED, Indice des Capacités Productives.

ANNEXE 5:

ANALYSE DE LA CROISSANCE

ENCADRÉ 1 ANALYSE DE LA CROISSANCE

L'exercice de décomposition de la croissance évalue la contribution à la croissance des facteurs de production (capital humain et physique) et de la productivité totale des facteurs (PTF), où la PTF est le résidu (croissance du PIB inexpliquée par les augmentations observées des facteurs de production). Le modèle suppose que le PIB peut être exprimé en fonction du capital physique, de la population active et du capital humain. Le calcul de la PTF tient compte du taux de participation au marché du travail, du rendement à l'éducation, du nombre moyen d'années de scolarisation et de la part de la population en âge de travailler. Ainsi, il évalue de manière exhaustive le capital humain. Que l'on considère la fonction de

production de Cobb Douglas (CD) ou une élasticité constante de substitution (CES) entre le travail et le capital, les résultats montrent une PTF négative en moyenne au Togo depuis les années 2000 mais améliorée entre 2015 et 2017. La PTF négative est cohérente à travers les différentes hypothèses sur le rendement d'échelle (rendement d'échelle décroissant, DRS ; rendement d'échelle constant, CRS ; et rendement d'échelle croissant, IRS). Les résultats de l'exercice de décomposition de la croissance impliquent que la croissance au Togo a été tirée par l'accumulation de capital. Ainsi, les faibles parts de travail et de capital humain révèlent que la croissance a été peu inclusive.

GRAPHIQUE A5.1 DECOMPOSITION DE LA CROISSANCE PAR FACTEURS

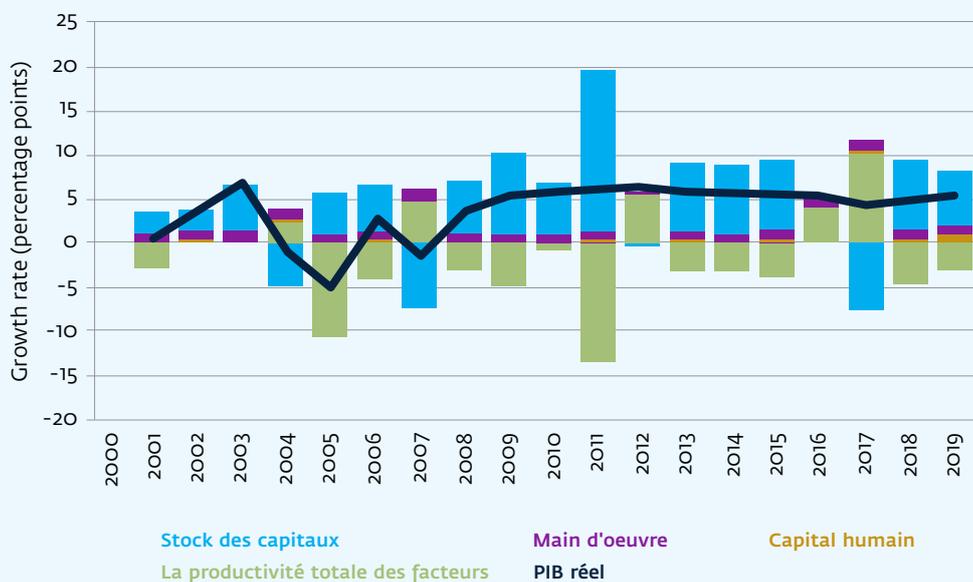


TABLEAU A5.1 TAUX DE CROISSANCE ANNUELS COMPOSES DES FACTEURS (POURCENTAGE)

Growth accounting		Contributions to growth ($\alpha=60\%$)† (%)‡					
		2000-17	2000-05	2005-08	2008-10	2010-15	2015-17
Capital stock	gK	100	178	70	130	137	-73
Labor	gL	31	106	59	20	19	24
Human capital per labor	gh	5	17	8	0	4	5
Total factor productivity	gA	-36	-200	-37	-50	-61	145
Real GDP	gY	100	100	100	100	100	100

Le cadre empirique de mesure de la croissance en facteur de productivité totale (FPT)

Le modèle suppose que le PIB peut être exprimé en fonction du capital physique et du capital humain (voir Ghosh et Kraay, 2000) comme suit : $Y = AF(K, H)$, où :

Y est le produit intérieur brut (données sur le PIB tirées des Indicateurs de Développement dans le monde (World Bank, World Development Indicators) de la Banque mondiale, basées sur les comptes nationaux du Togo).

A est l'index de facteur de la productivité totale (FPT)

K est le stock de capital intérieur brut (le calcul est décrit ci-dessous)

H: est le facteur travail ajusté au capital humain, défini comme suit :

$$H = L \times D \times P \times \exp(\phi \times S),$$

Où :

"L" représente la population (données tirées de World Bank, World Development Indicators),

"D" est la tranche de la population âgée de 15-64 (données tirées de World Bank, World Development Indicators) ; P est le taux de participation de la force du travail (données sur le PIB tirées de UNDP, disponible à <http://hdr.undp.org/en/data#>);

"S" est le nombre d'années de scolarisation par employé (données tirées de l'Indice de Développement Humain des Nations Unis, disponible à <http://hdr.undp.org/en/data#>), et "phi" est le paramètre mesurant le rendement à l'éducation estime à 11 pour cent au Togo.

Deux types de fonctions de production sont considérés.

- La première est une fonction de production Cobb-Douglas avec éventuellement des rendements d'échelle non constants,

Où $F(K, H) = [K^\alpha \times H^{(1-\alpha)}]^\gamma$, où alpha (α) est le paramètre de valeur de 0 à 1 qui mesure l'importance relative du capital et gamma (γ) est le paramètre qui mesure l'ampleur des rendements d'échelle. Les valeurs raisonnables d'alpha vont de 0,3 à 0,5. Si gamma=1 (gamma > 1) (gamma < 1) il y a

des rendements d'échelle constants (croissants) (décroissants). Un rendement d'échelle décroissant est une condition lorsque les facteurs de production augmentent (capital physique et capital humain de X%, la production augmente de moins de X%). À rendement d'échelle constant, une augmentation des facteurs de X% entraîne une augmentation de la production de X%. Si le processus de production présente un rendement d'échelle croissant, alors une augmentation des facteurs de X% génère une augmentation de la production de plus de X%. Si le processus de production présente un rendement d'échelle croissant, alors une augmentation des facteurs de X% génère une augmentation de la production de plus de X%. Des valeurs raisonnables de gamma vont de 0,8 à 1,2. En général, $\gamma = 0,8$, pour un rendement à l'échelle décroissant ; $\gamma = 1$, pour un retour à l'échelle constant ; et $\gamma = 1,2$, pour une hypothèse de retour d'échelle croissant.

- La seconde fonction de production est le rendement d'échelle constant élasticité de substitution constante entre capital physique et capital humain :

$$F(K, H) = [aK^\rho + (1-a)H^{(1-\rho)}]^{(1/\rho)}$$

Où rho (ρ) = $(\sigma-1)/\sigma$ est l'élasticité de substitution entre K et H. Lorsque $\sigma = 1$, cela se réduit au cas Cobb-Douglas ci-dessus avec gamma = 1. Les valeurs raisonnables de sigma vont de 0,8 à 1,2. Pour obtenir le cas limite de Cobb-Douglas, utilisez une valeur de sigma = 0,9999 car les valeurs de sigma=1 entraîneront des messages d'erreur (division par 0). K : Les stocks de capital sont construits selon la méthode de l'inventaire permanent. Le calcul nécessite des informations sur le ratio initial de production de capital en 2005 (k_{y0}), les taux de dépréciation (delta) et l'investissement intérieur brut. Pour la plupart des pays en développement, les valeurs raisonnables se situent entre $k_{y0}=1$ et $k_{y0}=2$. Le modèle suppose que $k_{y0}=1,2$. Les valeurs raisonnables du taux d'amortissement vont de delta = 0,04 à 0,08. Le taux de dépréciation du capital est dans le calcul pour le Togo est fixé à 6 %, un taux largement utilisé pour la plupart des pays en développement. Après calcul du capital social initial (en 2000), le capital social des années suivantes est obtenu selon la formule suivante : $K(t) = (1 - \delta) K(t-1) + I(t)$.

IFC

2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433 U.S.A.

CONTACTS

Julie Saty Lohi
jlohi@ifc.org

Jean-Christophe Maur
jmaur@worldbank.org

ifc.org



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK
1818 • L.A.



International
Finance Corporation